
INDIA

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

NOUVELLE SÉRIE

Janvier à juin 1860.

I

PARIS. IMPRIMERIE DE PILLET FILS AINÉ
RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

OU RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS

A L'ÉTUDE DES MONUMENTS, A LA NUMISMATIQUE ET A LA PHILOLOGIE

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE

PUBLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES
FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

et accompagnés

DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

NOUVELLE SÉRIE

PREMIÈRE ANNÉE. — PREMIER VOLUME



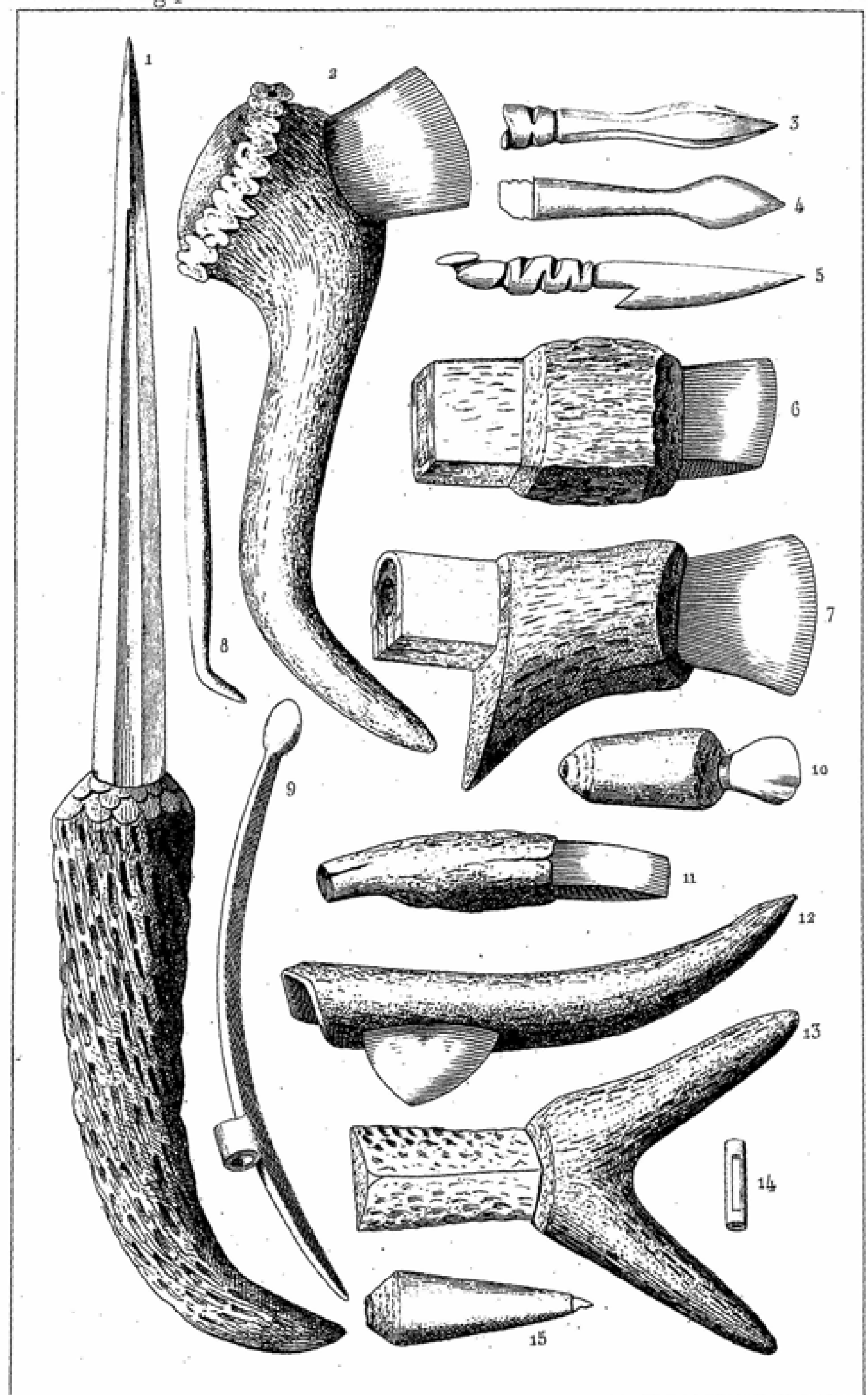
PARIS

AUX BUREAUX DE LA *REVUE ARCHÉOLOGIQUE*

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE — DIDIER et Co

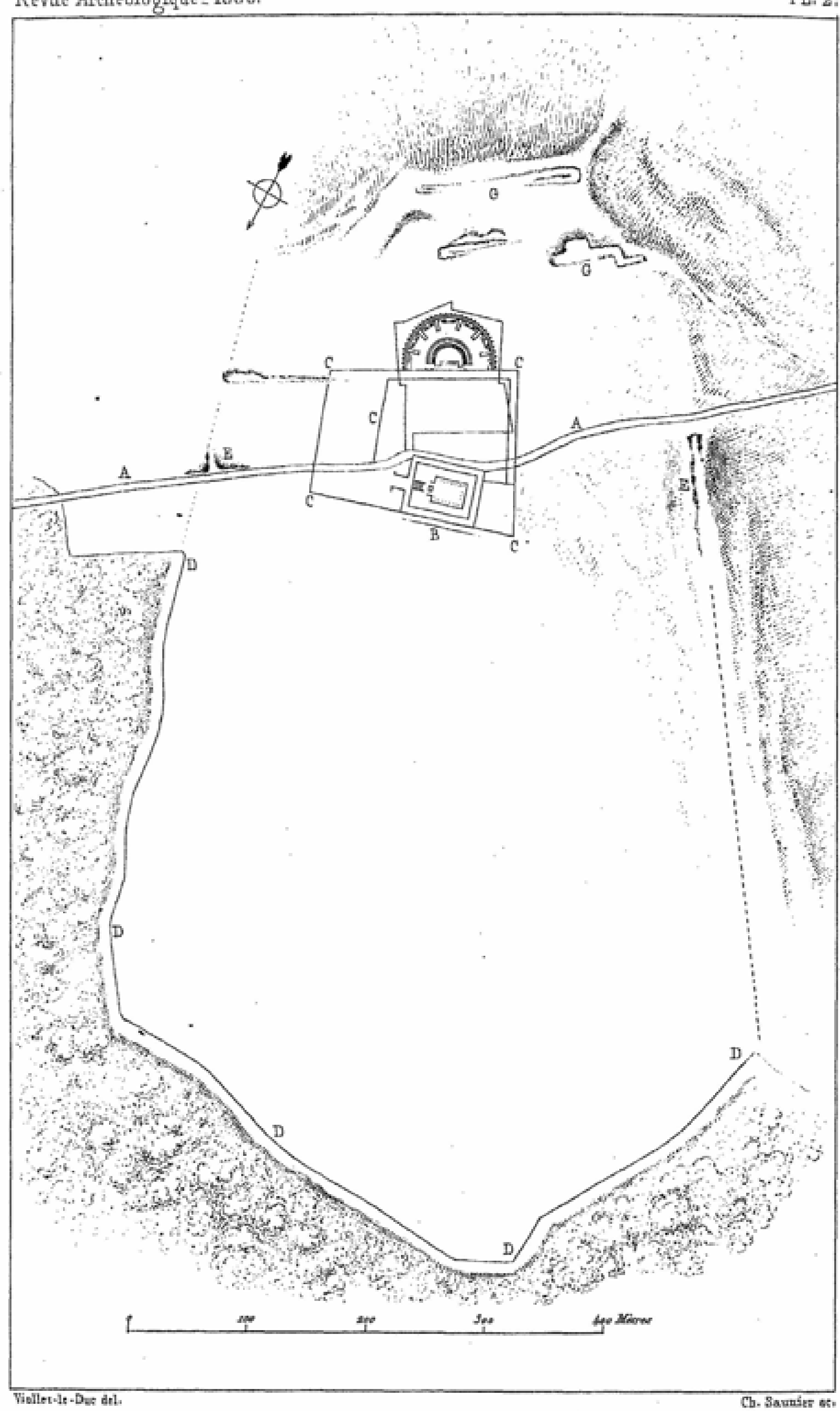
QUAI DES AUGUSTINS, 35.

1860.



Ch. Saunier sc.

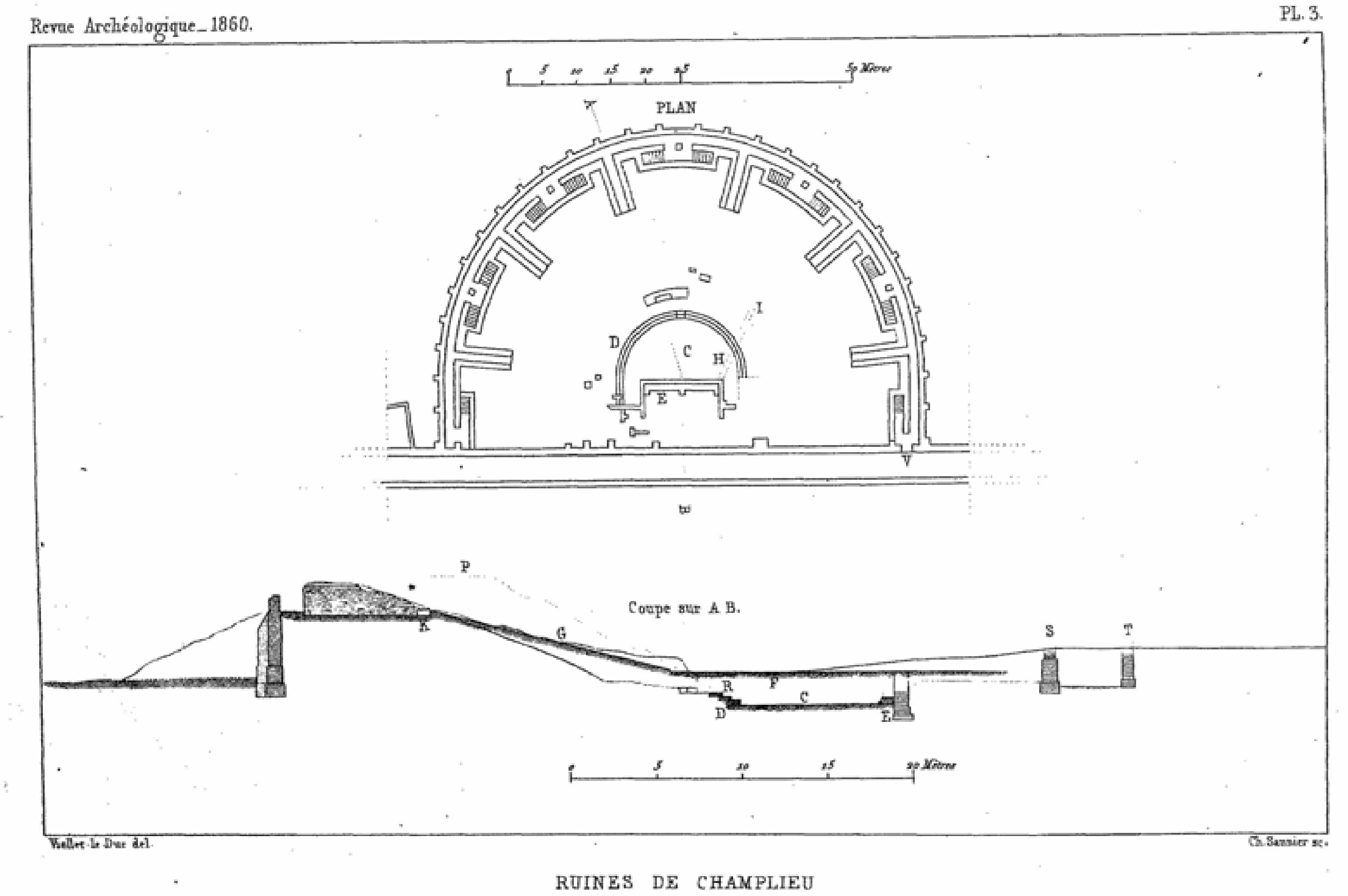
ANTIQUITÉS LACUSTRES DE CONCISE, EN SUISSE.



Viollet-le-Duc del. Ch. Saunier sc.

RUINES DE CHAMPLIEU

Plan Général



Viollet-le-Duc del.

Ch. Sannier sc.

RUINES DE CHAMPLIEU

Théâtre.

LES

EXPÉDITIONS DE CÉSAR

EN GRANDE-BRETAGNE

ÉTUDE DE GÉOGRAPHIE ANCIENNE

Une des questions de géographie comparée qui ont donné lieu aux controverses les plus longues et les plus embarrassées est celle qui concerne le point d'embarquement choisi par César lorsqu'il se décida à transporter les aigles romaines sur les côtes de l'Angleterre. Nous allons à notre tour aborder cet intéressant problème, dont nous avons été chercher la solution sur place, et nous nous efforcerons de faire partager notre conviction à nos lecteurs.

Mais avant tout procédons comme nous l'avons fait jusqu'ici dans nos études sur les campagnes de César, et commençons par reproduire le récit du grand capitaine. La première de ses deux expéditions contre les Bretons eut lieu à la fin de sa quatrième campagne dans les Gaules. Il venait de passer avec son armée dix-huit jours au delà du Rhin, bien plus pour inspirer aux Germains le respect du nom romain par la grandeur et la promptitude de ses entreprises guerrières, que par esprit de conquête. Quand il crut avoir atteint son but et avoir acquis assez de gloire stérile par cette invasion d'un peu plus de deux semaines, il ramena ses légions sur la rive gauche du Rhin, fit couper le pont de bois qu'il avait laborieusement construit en dix jours, et rentra sur le sol gaulois. (Lib. IV, c. XIX.)

On était à la fin la de belle saison, et bien que dans ces contrées septentrionales l'hiver arrive promptement, César, qui n'ignorait pas que dans presque toutes les guerres gauloises les Bretons avaient

fourni des secours à ses ennemis, résolut d'opérer un débarquement sur leurs côtes; quoiqu'il comprît bien que le temps de leur faire une guerre utile lui manquerait, il pensa que l'avantage seul de se montrer dans leur île et d'y faire une reconnaissance qui lui apprît quelles étaient les peuplades du pays, et lui permît d'étudier les lieux, les ports et les points de débarquement, compenserait bien les fatigues et les dangers d'une expédition maritime. Tout ce qu'il voulait savoir ainsi était à peu près inconnu aux Gaulois; car, à l'exception des marchands, personne ne se hasardait dans ces parages redoutés, et encore pour ces marchands eux-mêmes il n'y avait de connu que la côte qui fait face à la côte gauloise. César interrogea tous les marchands qu'il rencontra, et il ne put en tirer aucune notion positive sur la grandeur de l'île, ni sur le nombre et la puissance respective des nations qui l'habitaient, ni sur leur manière de faire la guerre, ni sur leurs mœurs, ni même sur l'existence de ports capables de donner asile à une flotte de grands navires. (C. xx.)

Afin d'avoir sur tous ces points des renseignements positifs, César prit le parti d'envoyer C. Volusenus sur une galère, reconnaître la côte ennemie. Il lui donna l'ordre de hâter son exploration, tout en la faisant la plus complète possible, et de rentrer incontinent. Il se mit lui-même en route avec toutes ses troupes pour le pays des Morins, parce que de ce point la traversée conduisant en Bretagne était la plus courte. Des navires requis dans toutes les contrées du voisinage, et la flotte construite l'année précédente pour la guerre des Venètes, reçurent l'ordre de se rassembler au même point. Sur ces entrefaites, le nouveau projet de César ayant été deviné et dévoilé aux Bretons par les marchands en relations avec ces insulaires, un certain nombre de leurs peuplades envoyèrent au conquérant des ambassadeurs chargés de lui offrir des otages pour gage de leur soumission aux ordres du peuple romain. Agréablement surpris par ces ouvertures inespérées, César s'empressa de faire les plus belles promesses aux envoyés bretons, et après les avoir fortement exhortés à persévérer dans leurs bonnes intentions, il les congédia en les faisant accompagner dans leur pays par Commius qu'il avait imposé pour roi aux Atrébates vaincus. Commius était à ses yeux un homme de valeur, de bon conseil; il le croyait ami dévoué et fidèle, et de plus l'autorité de ce personnage était très-étendue dans toutes ces contrées. César lui donna pour instructions de se rendre chez toutes les peuplades qu'il lui serait possible de visiter, de les exhorter à se fier à la bonne foi du peuple romain, enfin de leur

annoncer sa prochaine arrivée. Quant à Volusenus, après avoir vu le pays de loin (car il n'avait osé débarquer), il était de retour le cinquième jour après son départ, et il fit connaître à César le résultat de son exploration. (C. XXI.)

Pendant que César faisait forcément un séjour en ce point, pour laisser à sa flotte le temps de se mettre en état de prendre la mer, il reçut des envoyés de la plus grande partie du peuple morin; chargés d'obtenir pour leurs compatriotes l'oubli de leur conduite passée, conduite qu'il ne fallait attribuer qu'à la barbarie de leurs mœurs et à leur ignorance des coutumes romaines; ils devaient enfin les excuser du mieux qu'ils pourraient d'avoir fait la guerre aux Romains, et lui promettre d'obéir désormais à ses ordres. César reçut les messagers avec une très-vive satisfaction; car il ne voulait pas laisser d'ennemis sur ses derrières, la saison avancée ne lui permettant plus d'entamer une guerre sérieuse; d'ailleurs il mettait sa course en Bretagne bien au-dessus de toutes ces petites préoccupations; il demanda aux Morins bon nombre d'otages, et dès qu'ils lui eurent été livrés, il accepta leur soumission.

Ayant réuni environ quatre-vingts vaisseaux de charge, ce qui lui semblait suffisant pour le transport de deux légions, il distribua tout ce qu'il avait en outre de navires longs ou de galères au questeur, aux légats et aux préfets. A cette flotte considérable il fallait ajouter encore dix-huit vaisseaux de charge, arrêtés à huit mille par delà, et que les vents contraires empêchaient de se rendre au port où les autres étaient rassemblés. César distribua ces dix-huit vaisseaux à la cavalerie; le reste de l'armée, sous les ordres des légats Q. Titurius Sabinus, et L. Aurunculeïus Cotta, fut envoyé sur le territoire des Ménapiens et dans le pays des Morins, qui n'avaient pas fait leur soumission. Le légat P. Sulpicius Rufus fut laissé avec une garnison suffisante à la garde du port. (C. XXII.)

Les choses ainsi réglées, César, trouvant un temps favorable pour opérer sa traversée, leva l'ancre à peu près à la troisième veille, après avoir envoyé sa cavalerie au Port ultérieur, avec ordre de s'embarquer sur les navires qui l'y attendaient et de le suivre. Comme cet embarquement des cavaliers s'effectua un peu plus lentement que César ne l'avait calculé, il atteignit la côte de Bretagne avec ses premiers vaisseaux, environ à la quatrième heure du jour, et il aperçut les troupes ennemies en armes, rangées sur toutes les collines, aussi loin que la vue pouvait s'étendre.

Voici maintenant sur quelle côte il lui fallait débarquer : la mer était séparée des falaises par une plage si étroite, que du haut de

ces falaises on pouvait aisément lancer un trait qui vînt frapper au bord de l'eau. Jugeant un débarquement en ce point impraticable, les premiers vaisseaux attendirent à l'ancre l'arrivée de ceux qu'ils avaient laissés derrière eux. On y resta jusqu'à la neuvième heure, et pendant cet intervalle les légats et les tribuns des soldats furent convoqués; César leur communiqua tout ce qu'il avait appris par le rapport de Volusenus et leur donna ses instructions, en les avertissant d'exécuter ses ordres au premier signal et avec ensemble, ainsi que l'exige toute opération militaire et surtout une opération maritime, qui ne saurait souffrir d'hésitation. Lorsqu'ils eurent été congédiés, le vent et la marée étant devenus favorables en même temps, au signal donné les ancres furent levées, et la flotte s'étant avancée d'environ sept mille pas à partir du point où elle avait abordé en premier lieu, mouilla devant une plage ouverte et plate. (C. XXIII.)

Il n'entre pas dans mon plan de raconter ici, d'après César, les événements détaillés de cette expédition; je me borne à prendre note de quelques circonstances dont il est bon de tenir compte, parce qu'elles ont l'avantage de fixer l'époque à laquelle il faut rapporter cette infructueuse tentative de conquête.

Après le débarquement opéré de vive force, les Bretons demandèrent la paix et livrèrent une partie des otages que César leur demandait; les autres étaient éloignés et ne devaient être fournis que plus tard et lorsqu'on aurait eu le temps de les rassembler. (C. XXVII.)

Le quatrième jour seulement après le débarquement, les dix-huit vaisseaux à bord desquels se trouvait la cavalerie romaine purent sortir du Port supérieur avec une jolie brise. Lorsqu'ils approchaient de la côte d'Angleterre, et au moment où du camp on pouvait les apercevoir au large, une forte tempête vint tout à coup jeter les navires hors de leur route, et quelques-uns furent contraints d'aller chercher un refuge dans le port même duquel ils avaient appareillé; le reste fut poussé vers la partie inférieure de l'île, plus rapprochée de l'ouest. Ils essayèrent vainement de se tenir sur leurs ancres, et comme ils embarquaient beaucoup d'eau, à cause de la grosse mer, à la nuit ils se virent dans la nécessité de regagner le large et de mettre le cap sur le continent. (C. XXIX.)

Or cette nuit était celle de la pleine lune, époque des plus fortes marées dans l'Océan, circonstance encore ignorée des Romains; il en résulta que les galères, tirées à sec sur la grève, furent remplies par le flot, et que les vaisseaux de charge, mouillés au large, fatiguèrent énormément; tous chassèrent sur leurs ancres, que la plupart perdirent, et furent jetés à la côte, où plusieurs se brisèrent. (C. XXIX.)

Cette catastrophe démoralisa les Romains et rendit du cœur aux Bretons, qui tentèrent de nouveau le sort des armes. Une fois de plus il leur fut contraire, et de nouveau la paix fut demandée. César leur imposa un nombre d'otages double de celui qu'il avait d'abord exigé, et ordonna de les transporter sur le continent, parce que le jour de l'équinoxe approchait, et qu'il n'était pas prudent d'attendre que la mauvaise saison fût tout à fait venue pour effectuer une traversée avec des navires en mauvais état. (C. XXXVI.)

En utilisant les débris des navires perdus, César avait tant bien que mal radoubé ceux qui pouvaient l'être; douze vaisseaux furent sacrifiés pour remettre le reste en état de tenir la mer, et on avait fait venir du continent les rechanges nécessaires. (C. XXXI.) Le premier jour que le temps se montra favorable, la flotte romaine leva l'ancre à minuit, regagnant le continent sans encombre. Mais deux vaisseaux de charge ne purent atterrir dans les mêmes ports que les autres; drossés par les courants et poussés par le vent, ils allèrent mouiller un peu plus bas. (C. XXXVI.)

Aussitôt à terre, les trois cents soldats environ débarqués de ces deux vaisseaux se mirent en mesure de regagner le camp; mais les Morins, que César à son départ pour l'Angleterre avait laissés dans des dispositions amicales, alléchés par l'espoir d'enlever facilement les dépouilles d'une poignée d'hommes, les entourèrent avec des forces supérieures, leur enjoignant, sous peine de mort, de mettre bas les armes. Les trois cents légionnaires se groupent en cercle pour faire face à l'ennemi de tous les côtés à la fois, et se défendaient bravement; les clameurs du combat attirent bientôt six mille Morins de plus sur leurs bras. C'en était fait d'eux, si César, instruit de la trahison, n'eût incontinent envoyé toute sa cavalerie à leur secours. Ce petit corps isolé tint bon pendant plus de quatre heures, presque sans pertes; mais dès que se montra la cavalerie romaine, l'ennemi jeta ses armes et prit la fuite; la cavalerie se mit vigoureusement à leur poursuite et en tua un grand nombre. (C. XXXVII.)

Le lendemain César envoya le légat T. Labiénus, à la tête des légions qu'il avait ramenées d'Angleterre, dans le pays des Morins aussi révolté. Leurs marais, desséchés par les ardeurs de l'été, ne pouvant plus leur fournir les mêmes asiles que l'année précédente, presque tous tombèrent au pouvoir de Labiénus; Q. Titurius et L. Cotta, qui avaient fait une expédition dans le pays des Ménapiens, après avoir dévasté leurs campagnes, coupé leurs moissons et incendié leurs maisons, abandonnèrent la poursuite des habitants

réfugiés dans leurs forêts inextricables, et rallièrent le camp de César, lequel établit chez les Belges les quartiers d'hiver de toutes les légions. (C. XXXVIII.)

Tous ces événements s'accomplirent sous le consulat de Cnéius Pompée et de Marcus Crassus (c. I), c'est-à-dire en l'an 55 avant J. C.

Passons maintenant à la seconde expédition de César en Bretagne, et analysons-en le récit.

Cnéius Pompée et Marcus Crassus avaient été remplacés au consulat par Lucius Domitius et Appius Claudius (54 av. J. C.), lorsque César, les quartiers d'hiver de ses légions établis, se rendit en Italie, comme il avait coutume de le faire chaque année, quand la mauvaise saison rendait la poursuite de la guerre impossible.

En partant, il donna l'ordre aux légats placés à la tête des légions non-seulement de réparer, pendant l'hiver, les vieux navires qu'il avait à sa disposition, mais encore d'en construire le plus grand nombre possible.

Avec son intelligence ordinaire, César prescrivit certaines modifications de construction que l'expérience venait de lui suggérer. Ainsi, pour faciliter les embarquements et la mise à terre, il ordonna d'adopter pour la hauteur de coque un patron un peu plus bas que celui qui était en usage dans la Méditerranée, et cela avec d'autant plus de raison qu'il avait reconnu que dans ces parages la mer était moins grosse, grâce à l'alternative continuelle des marées. Quant aux vaisseaux de charge, destinés au transport des bagages et des nombreux animaux qu'il devait traîner forcément à la suite de son armée, il les fit faire aussi un peu plus larges que les vaisseaux du même genre employés dans les mers italiennes. Et comme il voulait que tous les navires de sa flotte fussent propres au combat, il prescrivit de leur donner la moindre hauteur possible au-dessus de la flottaison; enfin les agrès et armements nécessaires durent être apportés d'Espagne. (Lib. V, c. I.)

Toutes ses mesures ainsi prises pour la prochaine expédition qu'il méditait, César se rendit dans la Gaule citérieure, et de là dans l'illyrique, où il avait à réprimer des incursions de pirates. Il regagna ensuite la Gaule citérieure, et revint à l'armée. Son premier soin fut de visiter tous les cantonnements où avaient hiverné ses légions; il fut agréablement surpris de trouver, grâce au zèle admirable de ses soldats, six cents navires du nouveau modèle, et vingt-huit galères dans un état de construction si avancé, qu'une flotte considérable pouvait prendre la mer en peu de jours. César, après avoir remercié et loué vivement les soldats et les officiers qui avaient

présidé à ces immenses travaux, leur transmit ses ordres ultérieurs. Tous devaient gagner *portus Itius*, port à partir duquel il avait reconnu que la traversée était la plus commode pour se rendre en Bretagne, la côte de cette île n'étant, vis-à-vis de ce point, séparée que de trente milles du continent. Il ne laissa dans le pays que l'indispensable en fait de troupes pour faire effectuer le mouvement de concentration de sa flotte, et lui-même, à la tête de quatre légions délivrées de leurs gros bagages, et de huit cents cavaliers, partit pour le pays des Trévires, qui ne prenaient part à aucune des assemblées générales des peuples gaulois, refusaient de se soumettre à la domination romaine, et passaient pour exciter à la guerre les Germains d'outre-Rhin. (C. II.)

Les détails de cette courte expédition sont consignés aux chapitres III et IV du livre V des *Commentaires;* je me borne à y renvoyer ceux qui ne les connaîtraient pas. Et je reviens à la seconde descente des Romains en Angleterre.

César regagna bientôt le *portus Itius* avec ses légions. A son arrivée il apprit que quarante navires, construits dans le pays des Meldes, battus par une tempête, et se voyant dans l'impossibilité de faire route, avaient dû regagner le port d'où ils étaient partis. Tout le reste de la flotte était réuni et prêt à appareiller. Il fut rejoint au point d'embarquement par quatre mille hommes de cavalerie venus des diverses parties de la Gaule, sous le commandement des chefs de toutes les peuplades. Craignant que quelque soulèvement n'éclatât pendant son absence, il avait résolu d'emmener avec lui, en quelque sorte comme des otages, tous ceux de ces chefs dans lesquels il n'avait pas une confiance absolue, ne voulant laisser sur le continent que le très-petit nombre de ceux dont il ne pouvait suspecter la fidélité. (C. V.)

L'Éduen Dumnorix, qui était arrivé au camp avec son contingent, supplia César de le laisser à terre, sous le prétexte qu'il n'avait jamais navigué, qu'il craignait la mer, et que de mauvais présages lui interdisaient ce voyage. César refusa d'obtempérer à son désir, précisément à cause de l'importance politique dont ce chef était revêtu, et alors Dumnorix se mit à conspirer contre l'autorité romaine. Ses menées furent bientôt dénoncées à César. (C. VI.)

Vingt-cinq jours environ s'étaient écoulés depuis l'arrivée du général romain, sans qu'il lui fût possible de prendre la mer; car un vent contraire, le *Corus*, qui règne presque constamment dans ces parages, ne cessait de souffler. Enfin le vent tourna et devint favorable; l'ordre d'embarquer fut aussitôt donné au corps

expéditionnaire, infanterie et cavalerie. Profitant des embarras inséparables d'une pareille opération, Dumnorix, avec ses Éduens, s'esquiva et reprit en hâte la route de son pays. César, instruit du fait, fit aussitôt suspendre l'embarquement et mit toute sa cavalerie à la poursuite du fugitif, avec ordre de le ramener mort ou vif. Dumnorix, promptement atteint, chercha d'abord à résister en s'efforçant vainement d'appeler à son aide les cavaliers qui marchaient avec lui ; mais ceux-ci n'osèrent le secourir ; il fut donc entouré et mis à mort. Tous les Éduens s'empressèrent alors de revenir auprès de César. (C. VII.)

Ceci fait, Labiénus fut laissé sur le continent avec trois légions et deux mille hommes de cavalerie, afin de garder les ports, de pourvoir à l'approvisionnement de l'armée et de surveiller les mouvements des Gaulois. César s'embarqua avec cinq légions et deux mille cavaliers; la flotte appareilla au coucher du soleil, avec une petite brise du sud-ouest ; mais le vent étant tout à fait tombé vers minuit, les navires ne firent plus de route; drossés par le courant et par la marée, ils s'en allèrent en dérive, de sorte qu'au point du jour César s'aperçut qu'il s'éloignait de la côte de Bretagne en la laissant à bâbord. Heureusement à ce moment la marée vint à changer, et toute la flotte fit force de rames pour aborder l'île au meilleur point de débarquement, déjà reconnu pendant la campagne de l'été précédent. Les légionnaires déployèrent en cette circonstance une si louable ardeur, que, malgré la fatigue d'un exercice auquel ils n'étaient pas habitués, ils ne cessèrent pas un instant de manœuvrer les avirons, et avec tant de succès, que les vaisseaux de charge, malgré leur lourdeur, marchèrent aussi bien que les galères. Il était à peu près midi quand la flotte aborda la côte de Bretagne. L'ennemi ne parut pas pour contrarier le débarquement, et plus tard on sut par des prisonniers, qu'à la vue de cette flotte immense (elle comptait plus de huit cents voiles) les Bretons effrayés avaient renoncé à défendre la plage et s'étaient réfugiés sur les hauteurs. (C. VIII.)

César, son débarquement effectué, fit d'abord établir son camp, et apprenant par les prisonniers où l'armée ennemie s'était concentrée, il laissa à la garde de la flotte dix cohortes et trois cents cavaliers, sous les ordres de Q. Atrius ; lui-même, avec le reste de l'armée expéditionnaire, se mit en marche à la troisième veille, avec d'autant plus de sécurité pour la conservation de ses vaisseaux, qu'il les laissait à l'ancre devant une côte débarrassée de rochers et ouverte. Lorsqu'il se fut avancé d'environ douze milles dans l'intérieur du pays, il aperçut les forces ennemies se disposant à lui disputer le pas-

sage d'une rivière. Le premier combat fut heureux; la cavalerie repoussa les Bretons, qui se réfugièrent dans une sorte de place d'armes, préparée de longue main pour leurs guerres intestines, au centre d'un bois épais, et défendue par de solides abatis. La septième légion eut assez promptement raison de ce poste, qui fut enlevé sans perte sensible. (C. IX.)

Le lendemain César venait de lancer à la poursuite des vaincus trois colonnes d'infanterie et de cavalerie, lorsque des cavaliers envoyés par Q. Atrius lui apportèrent en hâte la nouvelle que pendant la nuit précédente un très-gros temps avait désemparé et jeté à la côte presque tous les vaisseaux de la flotte. (C. X.)

César se hâta d'arrêter la marche de ses colonnes et de retourner vers la côte. En arrivant il eut le triste spectacle des pertes que la dépêche de Q. Atrius lui avait signalées. Une quarantaine de vaisseaux étaient totalement perdus; mais le reste pouvait, avec force travail, être remis en état de tenir la mer. Des ouvriers furent choisis dans les légions présentes; d'autres furent requis sur le continent. Labiénus eut l'ordre de faire immédiatement construire par les légions qu'il avait sous la main, le plus de navires possible. César jugea prudent de faire tirer à terre tous les vaisseaux de sa flotte, quelque dure que pût être une semblable opération, et en dix jours de travail continué jour et nuit, tous les vaisseaux furent rangés et mis à l'abri derrière des retranchements qui les reliaient à la défense du camp même. Le désastre ainsi réparé, les premières dispositions furent reprises; la même force fut laissée à la garde du camp et de la flotte, et le même corps expéditionnaire retourna sur les lieux qu'il avait dû abandonner dix jours auparavant. César y trouva l'ennemi avec des forces considérables, placées d'un commun accord sous les ordres de Cassivellaunus, dont les États étaient séparés du territoire des peuplades maritimes par une rivière nommée la Tamise, à environ quatre-vingt mille pas du bord de la mer. (C. XI.)

César donne de très-intéressants détails sur les populations de la Grande-Bretagne. « L'intérieur des terres, dit-il, est resté dans la possession des aborigènes, tandis que la région maritime est entre les mains des Belges, qui passèrent dans l'île, attirés par l'amour du pillage et de la guerre. Ils ont continué à porter les noms des peuplades auxquelles ils appartenaient lorsqu'ils quittèrent le continent, et ils se sont fixés dans le pays conquis par eux et qu'ils cultivent. Ils sont extrêmement nombreux et ont construit une multitude d'édifices à très-peu près semblables à ceux que l'on trouve dans la Gaule. » (C. XII.)

Viennent ensuite une description topographique de l'île et quelques détails sur les mœurs de ses habitants. (C. XIII et XIV.)

Après avoir brièvement raconté les divers combats qu'il eut d'abord à soutenir contre les Bretons, César nous apprend qu'il se porta avec son armée sur la Tamise, afin de pénétrer dans les États de Cassivellaunus. Cette rivière n'était guéable qu'en un seul point, et encore avec des difficultés sérieuses, car le gué avait été, ainsi que la rive opposée, garni de pieux aigus fichés dans le sol. Malgré ces obstacles, dont la présence fut révélée à César par les prisonniers et les déserteurs, le passage fut ordonné et exécuté par la cavalerie d'abord, puis par les fantassins, qui n'avaient que la tête hors de l'eau. Ce mouvement audacieux fut accompli avec une telle rapidité, que l'ennemi ne put soutenir le choc et se retira presque de suite et en pleine déroute. (C. XVIII.)

Ce fut alors qu'eut lieu la défection des Trinobantes, qui firent leur soumission, suivie bientôt de celle des Cenimagnes, des Segontiaces, des Ancalites, des Bibroques et des Casses. Par eux César apprit qu'il était proche de l'oppidum de Cassivellaunus, où s'étaient réfugiés un grand nombre d'hommes suivis d'immenses troupeaux. « Les Bretons, ajoute l'illustre capitaine, donnent le nom d'oppidum à des portions de forêts difficiles, entourées d'un rempart et d'un fossé, dans lesquelles ils se réfugient pour se soustraire aux incursions ennemies. » L'oppidum de Cassivellaunus, attaqué de deux côtés à la fois, ne fit qu'une courte résistance, et la garnison s'enfuit par un des côtés restés libres. (C. XXI.)

Après cette défaite, Cassivellaunus réussit à persuader aux quatre chefs ou rois du Cantium, Cingétorix, Carvilius, Taximagulus et Segonax, d'unir leurs forces pour enlever le camp naval. Leur tentative échoua devant la bravoure de la garnison, et Cassivellaunus, à bout de ressources, finit par charger Commius l'Atrébate de traiter de sa soumission. César, décidé à passer l'hiver de cette année dans la Gaule, à cause des soulèvements subits de ce pays, et songeant à la fin déjà prochaine de la belle saison, exigea des otages et fixa le tribut annuel que les peuplades soumises auraient à payer aux Romains. (C. XXII.)

Aussitôt que les otages lui eurent été livrés, César conduisit l'armée sur la côte, où il trouva ses vaisseaux en état. Dès qu'ils furent remis à la mer, comme il avait à traîner derrière lui une grande quantité de prisonniers, et que d'ailleurs il avait perdu un certain nombre de vaisseaux dans le gros temps qui avait assailli sa flotte, il décida que le passage sur le continent s'effectuerait en deux fois.

Sa bonne étoile voulut que sur une flotte si considérable, et après tant de traversées accomplies cette année et l'année précédente, il ne lui manqua pas un seul de ses transports chargés de soldats, tandis que des vaisseaux léges qui lui furent renvoyés du continent, après avoir déposé à terre les troupes qui avaient pris passage à leur bord, et de ceux que Labiénus avait reçu l'ordre de faire construire au nombre de soixante, il n'y en eut que très-peu qui abordèrent en Bretagne, et presque tous les autres se perdirent. Après les avoir vainement attendus pendant quelque temps, César, préoccupé de la venue de l'équinoxe et des difficultés prochaines de toute navigation en ces parages, prit le parti d'entasser les troupes à ramener dans les seuls vaisseaux disponibles, et, profitant d'une heureuse acalmie, appareilla un soir au commencement de la seconde veille; il eut le lendemain, au point du jour, le bonheur d'atterrir avec sa flotte entière. (C. XXIII.)

Nous venons de reproduire tous les détails fournis par les *Commentaires*, qui doivent servir de données au problème géographique qu'il s'agit maintenant de résoudre. Examinons donc un à un ces détails importants, afin d'en déduire les conditions nécessaires auxquelles la solution à trouver doit satisfaire.

La première invasion romaine de l'Angleterre eut lieu vers la fin du mois d'août ou dans les premiers jours de septembre, ainsi que nous le constaterons tout à l'heure. Il s'agissait bien plus cette fois d'acquérir des notions positives sur le pays à visiter que d'y transporter la guerre. Il semble véritablement étrange que César allègue, au chapitre XX du quatrième livre, la profonde ignorance dans laquelle étaient plongés les Gaulois, relativement à tout ce qui concernait l'état physique et moral de la Grande-Bretagne, quand on le voit, à quelques lignes de distance seulement, parler des hardis trafiquants qui fréquentaient les parages bretons, après avoir rappelé plus haut la coopération des insulaires à presque toutes les levées de boucliers qu'il avait eu à comprimer dans les Gaules. Que conclure des résultats négatifs des divers interrogatoires qu'il fit subir à ces marchands *si peu au fait* de ce qu'était le pays qu'ils visitaient régulièrement? Que ceux-ci voulurent paraître plus ignorants qu'ils ne l'étaient en réalité, et que pour protéger les intérêts des Belges, leurs frères de sang, établis sur toutes les côtes orientales et méridionales de l'Angleterre, ainsi que les Romains en acquirent la conviction plus tard, ils se targuèrent constamment d'une ignorance qui n'était en réalité que le masque d'une discrétion calculée et hostile. En pouvait-il être autrement? Ce serait folie de le penser; les sentiments des peuplades

gauloises pour les nouveaux maîtres qui s'imposaient à eux par le fer et par le feu, devaient peu ressembler aux sentiments de l'amitié ; aussi fournir à ceux que l'on interrogeait l'occasion de tromper un ennemi détesté, c'était les exposer à une tentation à laquelle ils ne résistèrent qu'à moitié, puisqu'aux questions qui leur étaient adressées, ils se contentèrent de répondre obstinément qu'ils ignoraient ce qu'on leur demandait. Ne savons-nous pas que quatre ans auparavant, lors de la grande révolte des Belges, les Rèmes apprenaient à César que Galba, roi des Suessions, était en même temps roi d'une partie de la Grande-Bretagne ? Peut-on admettre que cette communauté de domination avait laissé les sujets du continent sans aucune notion sur ce qu'étaient les sujets d'outre-mer ? Non ; il y avait évidemment là un parti pris de ne fournir à l'envahisseur aucun renseignement utile, et cette résolution, que pour notre part nous ne trouvons que louable, fut religieusement exécutée par tous, comme si elle eût été concertée.

Il fallut envoyer en éclaireur C. Volusenus avec une galère sur la côte à aborder. Ce voyage d'exploration dura cinq jours, au bout desquels l'officier chargé de la mission d'étudier le pays revint sans avoir osé prendre terre, et fit un rapport qui fut d'abord tenu secret. Pendant que la galère de Volusenus explorait de loin le rivage de l'Angleterre, César se mit en route avec toutes ses troupes afin de se rendre dans le pays des Morins, dont la côte était la plus rapprochée de la côte bretonne, *quod inde erat brevissimus in Britanniam transjectus*. Ce renseignement n'avait pu être caché à César, parce que par un beau temps on aperçoit très-clairement la côte d'Angleterre, à partir de Boulogne jusqu'auprès de Calais. Concluons de plus du récit de César, qu'il n'était pas encore dans le territoire des Morins lorsqu'il expédia Volusenus vers la côte à étudier, et que celui-ci partit très-probablement d'un port placé soit à l'embouchure de la Somme, soit à celle de la Canche.

De la côte des Morins, la partie comprise entre le cap Gris-Nez et la pointe de terre fort peu saillante qui constitue le cap Blanc-Nez présente une ligne à peu près droite qui fait face à une ligne de terre sensiblement parallèle de l'autre côté du détroit ; incontestablement c'est entre ces deux côtes que la distance entre la Bretagne et le continent est la plus petite. Première présomption pour chercher entre les caps Gris-Nez et Blanc-Nez le point d'embarquement de l'armée de César.

Pendant que ces préparatifs, qui ne prirent que quelques jours, s'effectuaient, les marchands interrogés par César s'empressèrent

de passer en Bretagne et de prévenir les habitants de la descente projetée, si bien qu'à peu près au même moment où Volusenus rentrait auprès de son général, celui-ci recevait la visite d'un certain nombre de chefs d'outre-Manche, qui venaient spontanément lui proposer d'accepter la soumission de leurs compatriotes, en lui offrant des otages pour gages de leur bonne foi. Ces offres étaient-elles sincères ou cachaient-elles un piégé? Je ne doute pas un seul instant que cette dernière alternative ne doive être prise pour la vérité. Tout à l'heure nous verrons pourquoi. Quoi qu'il en soit, César accueillit avec bonheur les envoyés bretons, qui n'avaient très-probablement d'autre but que celui de lui inspirer une sécurité assez grande pour le décider à se jeter, qu'on me passe cette expression triviale, dans la gueule du loup. Le chef Commius, que César croyait son ami, et dans lequel il avait grande confiance, parce qu'il l'avait fait roi des Atrébates après la soumission de cette nation, fut chargé d'accompagner en Bretagne les envoyés congédiés, à cause de la grande autorité dont il jouissait dans le pays, *cujusque auctoritas in iis regionibus magni habebatur*. Singulier ami, l'on en conviendra, que celui qui savait fort bien qu'une partie de ses compatriotes était établie à demeure en Bretagne, où elle avait continué à porter son nom d'Atrébates, et qui n'en disait mot à César! Comment Commius n'avait-il pu donner aucun renseignement au général romain sur les populations qu'il désirait connaître avant de se risquer sur leurs terres, lui dont les fils Eppillus, Vericus et Tinco furent après lui rois de toute la partie sud de l'île, ainsi que l'attestent les monuments numismatiques? Concluons-en qu'une fatale comédie se jouait dans la tente de César, et que Commius n'y prit pas une part médiocre. Nous allons voir bientôt se manifester les indices frappants de cette perfide machination.

Voilà César plein d'espoir déjà dans le succès de son entreprise et qui, pour comble de bonheur, reçoit des députés de la plupart des *pagi* morins, qui viennent, à leur tour, lui faire de belles protestations de soumission et de fidélité. Ajoutons bien vite qu'il eut la prudence de se faire livrer un grand nombre d'otage, avant d'accepter les hommages qu'on lui apportait.

Quatre-vingts vaisseaux de charge, nombre suffisant pour transporter deux légions (car César n'emmenait avec lui que deux légions), des galères placées sous les ordres du questeur, des légats et des préfets, voilà ce dont se composait la flotte réunie au port d'embarquement. Dix-huit autres vaisseaux de charge étaient à l'ancre à huit milles de là, dans un port ultérieur, c'est-à-dire placé au

nord du premier. Ils avaient dû forcément y rester, à cause de la persistance d'un vent contraire. Ces dix-huit vaisseaux furent réservés au transport de la cavalerie, à laquelle il était très-facile d'aller les chercher sans fatigue.

Le reste de l'armée, sous les ordres de Q. Titurius Sabinus et de L. Arunculeïus Cotta, fut chargé d'occuper le territoire des Ménapiens et les *pagi* morins qui n'avaient pas fait acte de soumission. Enfin le légat P. Sulpicius Rufus fut laissé à la garde du port avec un détachement suffisant.

De tout ce qui précède découlent plusieurs conséquences qui vont commencer à déterminer les conditions auxquelles doivent satisfaire les lieux reconnus pour être le théâtre de ces faits :

1° Le port d'embarquement doit être cherché entre les caps Gris-Nez et Blanc-Nez, et il faut qu'il ait pu donner asile à une flotte importante ;

2° Au nord de ce port et à huit milles (soit douze kilomètres environ) doit se retrouver le *portus ulterior* dans lequel avaient relâché les dix-huit vaisseaux de charge destinés à l'embarquement de la cavalerie ;

3° Enfin il faut, s'il est possible, déterminer un emplacement retranché dans lequel a dû se placer, à proximité du port d'embarquement, le poste de surveillance commandé par P. Sulpicius Rufus.

Poursuivons maintenant notre étude du récit de César.

Quand tout fut prêt, la flotte profita du premier beau temps pour prendre la mer. Naturellement elle partit lorsque la mer était déjà haute, ce qui arriva à peu près à la troisième veille, c'est-à-dire vers minuit (1).

César atteignit la côte opposée environ à la quatrième heure du jour, c'est-à-dire vers dix heures du matin, et le premier spectacle qui le frappa fut sans doute celui auquel il s'attendait le moins. Devant lui s'étendait à perte de vue, à droite et gauche, un rideau de falaises dont toutes les crêtes étaient garnies d'une immense multitude armée. Entre le pied de ces falaises et la mer la plage était si étroite que les traits lancés d'en haut pouvaient aisément atteindre le bord de l'eau. Il y avait loin de cette réception à celle sur laquelle César se croyait en droit de compter, grâce à l'ambassade bretonne qu'il avait reçue quelques jours auparavant.

Essayer en ce point un débarquement de vive force eût été une

(1) La nuit, partagée en quatre veilles de trois heures chacune, commençait à six heures du soir et finissait à six heures du matin.

insigne folie, puisque tout le monde y eût infailliblement péri, sans pouvoir faire l'ombre de résistance. César comprit-il dès ce moment qu'il avait été joué? c'est probable; toutefois il n'a pas voulu en convenir, ainsi que nous le constaterons tout à l'heure.

Dans cette fâcheuse conjoncture il était bon de se concerter; lorsque tous les navires retardataires furent ralliés, la flotte mit à l'ancre, les chefs de l'armée expéditionnaire furent mandés à bord du navire sur lequel était monté César, et là un conseil de guerre fut tenu, pour ainsi dire sous les yeux des Bretons. Ce ne fut qu'à ce moment que les légats et les tribuns des soldats eurent communication du rapport de Volusenus, et reçurent les ordres les plus sévères et les plus précis sur l'ensemble parfait que devait comporter l'opération difficile du débarquement. Sans aucun doute, ce rapport signalait à peu de distance du point où la flotte était réunie une plage basse et douce, sur laquelle il était très-facile de prendre terre. Cela est d'autant plus certain que, sans hésitation aucune, aussitôt que la marée eut renversé et que la direction du courant eut changé par conséquent, la flotte entière leva l'ancre et se dirigea vers un point situé à une distance de sept mille pas environ du premier point où la côte avait été abordée. Là on mouilla devant une plage ouverte et fort douce. Nous étudierons plus tard la question topographique relative au séjour de César en Grande-Bretagne.

Les Bretons, qui du haut de leurs falaises surveillaient attentivement les mouvements de la flotte ennemie, n'eurent pas de peine à deviner les intentions de César. Leur cavalerie et leurs essédaires (c'étaient des hommes qui combattaient à volonté du haut d'un chariot nommé essede, ou qui mettaient pied à terre pour attaquer ou résister, suivant les circonstances, mais toujours à portée de l'essede) furent envoyés en hâte occuper la plage qui allait être envahie, et l'infanterie elle-même les suivit avec assez de promptitude pour que toutes les forces bretonnes fussent réunies sur le point menacé, au moment même où les Romains allaient tenter leur descente.

Le débarquement fut très-difficile, très-vivement disputé; mais en fin de compte il réussit, et les Bretons se dispersèrent en fuyant vers l'intérieur des terres. La cavalerie du corps expéditionnaire était encore sur le continent pendant cette journée; César ne put donc tirer aucun parti de la victoire, et dut rester sur la côte qu'il n'avait occupée qu'avec tant de peine.

Aussitôt vaincus, les Bretons renouvelèrent l'envoi de députés qui déjà leur avait si bien réussi. Ceux-ci étaient chargés d'offrir

encore une fois à César des otages et une soumission absolue ; l'Atrébate Commius les accompagnait. Quant au rôle joué par celui-ci, voici ce que nous en dit César. On se rappelle qu'il avait chargé ce personnage de visiter les peuplades bretonnes et de les disposer à faire un bon accueil aux Romains. Aussitôt arrivé, les Bretons s'emparèrent de lui et le jetèrent dans les fers, dont il ne fut délivré qu'après la victoire remportée par César le jour du débarquement. Tout cela était probablement une des scènes de la comédie qui devait livrer César, à la tête de deux légions seulement, à ses ennemis acharnés, et je doute fort que la captivité de Commius ait été bien pénible.

Quoi qu'il en soit, la résistance violente faite aux Romains fut mise sur le compte de la multitude, et l'on supplia le vainqueur de pardonner à cette multitude plus imprudente que coupable. C'est ici que nous croyons trouver un indice de la ferme volonté de César de ne pas laisser voir qu'il s'était laissé abuser par des protestations de dévouement dont il devait se méfier d'autant plus qu'elles étaient plus inattendues. Aux députés bretons, César se plaignit d'abord de ce qu'après lui avoir envoyé spontanément, sur le continent, des ambassadeurs chargés de lui demander la paix, on lui avait fait une guerre sans prétexte; il ajouta qu'il pardonnait à l'imprudence, mais il exigea que de nouveaux otages fussent remis entre ses mains. Partie de ces otages fut immédiatement livrée, partie fut promise sous peu de jours, parce que les personnages demandés habitaient des localités fort éloignées.

Franchement, il n'est pas possible que César se soit laissé endormir par de semblables cajoleries ; un homme comme lui ne pouvait pas être dupe deux fois de suite de l'astuce de ses adversaires, et je suis convaincu, pour ma part, que s'il a été dupé la première fois, il ne l'a pas été la seconde, tout en maintenant dans son récit la bonne foi des députations reçues par lui, dans le seul but de mettre son amour-propre à couvert.

Le quatrième jour après le débarquement, la flottille des dix-huit transports chargés de cavalerie parut en vue du camp; mais un fort mauvais temps s'éleva tout à coup et dispersa les navires romains. Les uns furent obligés d'aller chercher un refuge dans le port même d'où ils étaient partis; les autres furent poussés au loin dans le sud-ouest; ceux-ci essayèrent vainement de se maintenir à l'ancre sur la côte d'Angleterre, et ils durent regagner le continent, pour échapper à une perte certaine. La nuit qui suivit ce quatrième jour après l'arrivée de César en Bretagne était celle

de la pleine lune qui précéda l'équinoxe d'automne de l'année 55 avant Jésus-Christ. Or le calcul nous apprend qu'en cette année la pleine lune qui précéda l'équinoxe eut lieu dans la nuit du 30 au 31 août (vers une heure du matin); le départ de César avait eu lieu à la troisième veille, quatre jours auparavant; c'est donc dans la nuit du 26 au 27 août, entre minuit et une heure, qu'eut lieu l'appareillage de la flotte romaine.

Revenons à la fatale nuit de la pleine lune. Les galères qui avaient été tirées sur la grève furent remplies par le flot; les transports furent jetés à la côte, et plusieurs d'entre eux s'y brisèrent. Il n'en fallait pas tant pour donner au mauvais vouloir des Bretons une nouvelle occasion de se faire jour. Peu à peu les chefs qui fréquentaient le camp romain disparurent, les contingents de guerre congédiés furent convoqués en secret et une attaque fut concertée. Cette fois, dans son récit, César nous prouve que s'il avait été trompé d'abord, il ne l'a pas été une seconde fois. Voici en effet comment il s'exprime (lib. IV, cap. XXXI) : *At Cæsar etsi nondum eorum consilia cognoverat, tamen et ex eventu navium suarum, et ex eo quod obsides dare intermiserant, fore id quod accidit suspicabatur. Itaque ad omnes casus, subsidia comparabat.* A la bonne heure! nous retrouvons le chef prévoyant qui ne se laisse plus bercer par de belles paroles, dont l'expérience lui a montré le peu de valeur.

Une bataille sérieuse eut lieu, les Bretons furent battus et mis en déroute, et César ramena dans son camp ses troupes victorieuses. Pendant plusieurs jours de suite, le mauvais temps fit suspendre les hostilités; *Secutæ sunt continuos dies complures tempestates, quæ et nostros in castris continerent, et hostem a pugna prohiberent.* (Lib. IV, c. XXXIV.)

Les Bretons profitèrent de cet armistice forcé pour envoyer des émissaires de tous les côtés, et soulever les peuplades par l'appât du pillage du camp romain. Bientôt ils se présentèrent devant les retranchements de César avec des masses énormes de cavalerie et d'infanterie. César, manquant de cavalerie, savait que s'il parvenait à repousser l'ennemi, celui-ci lui échapperait par la célérité de ses mouvements; il finit cependant par réunir une trentaine de cavaliers venus en Bretagne à la suite de Commius l'Atrébate, et avec cette faible ressource il engagea ses deux légions. Cette fois encore le sort des armes lui fut favorable (1), et le jour même les Bretons revinrent

(1) Quels services les trente cavaliers atrébates rendirent-ils aux Romains en cette circonstance? Nul ne put le savoir. Mais très-probablement ils ne firent ni peur ni mal aux Bretons qu'ils poursuivirent.

faire des propositions de paix. Elles furent acceptées, mais à la condition que le nombre des otages serait doublé, et que tous seraient transportés sur le continent. L'équinoxe approchait; il eût été imprudent d'attendre la saison d'hiver pour prendre la mer avec des bâtiments en mauvais état; aussi César profita-t-il du premier beau temps pour appareiller, ce qu'il fit un peu après minuit, à un jour indéterminé, entre le 15 et le 20 septembre.

La flotte entière regagna le port, à l'exception de deux transports qui furent portés par le courant un peu au sud du port d'embarquement. Nous avons dit plus haut que trois cents légionnaires étaient à bord de ces deux navires, et qu'ils furent attaqués par les Morins pendant qu'ils étaient en devoir de regagner le camp. Ils résistèrent bravement pendant plus de quatre heures, et jusqu'à l'arrivée de toute la cavalerie que César envoya au secours de cette poignée de braves, aussitôt qu'il fut informé de la fâcheuse situation dans laquelle ils se trouvaient. *Amplius horis quatuor fortissime pugnaverunt*, dit le texte; et cette appréciation du temps nous fournit un renseignement important. Dans l'intervalle d'un peu plus de quatre heures il faut placer le départ de la colonne des trois cents légionnaires, leur attaque, la venue au camp de la nouvelle de cette attaque, la prise d'armes de la cavalerie, et enfin la marche rapide de celle-ci, pour se porter sur le lieu du combat, où leur seule apparition détermina la fuite des assaillants.

Admettons, ce qui semble naturel, que les Morins aient attendu, pour attaquer les trois cents Romains, que ceux-ci n'aient plus été à portée de leurs vaisseaux, à bord desquels il eût été raisonnable de chercher immédiatement un refuge: ils n'en auront pas moins tenu à agir le plus loin possible du gros de l'armée. Mettons une demi-heure pour le temps qui précéda le combat; tant que les assaillants furent en petit nombre, les Romains durent espérer d'en avoir raison; mais les clameurs du combat attirèrent de nouveaux ennemis, dont le nombre s'éleva bientôt à six mille. Il aura vraisemblablement fallu une heure pour que le danger fût ainsi devenu imminent; mais déjà sans doute quelqu'un avait été envoyé en toute hâte au camp, pour y donner l'alarme et réclamer du secours. Comme il n'y avait guère moyen de dépêcher quelqu'un par terre, et de détacher de la colonne romaine des émissaires qui eussent infailliblement été interceptés, il est beaucoup plus naturel d'admettre que du bord des vaisseaux de charge que les Romains venaient de quitter, partit à force de rames une embarcation portant la nouvelle de ce qui se passait. Deux heures au moins auront dû être prises par ce trajet, où il fallait lut-

ter contre la marée, et cela explique comment pendant quatre longues heures les trois cents légionnaires restèrent abandonnés à leur propre courage. Voilà deux heures et demie, peut-être trois, dépensées sur les quatre heures dont il faut déterminer l'emploi. Une demi-heure au moins aura été consacrée à rassembler la cavalerie qui, en moins d'une heure, sera arrivée sur le lieu du combat. Tout ceci considéré, il ne semble pas possible de supposer que le port inférieur où abordèrent les deux transports de l'infanterie attaquée, ait été à plus de deux lieues et demie ou trois lieues du port où le reste de la flotte était abrité. Nous sommes donc en présence d'une quatrième condition à laquelle doit satisfaire le lieu choisi pour port d'embarquement de la flotte romaine.

4° A deux lieues et demie ou trois lieues au plus, au sud du port choisi par César, doit se retrouver un petit port ou mouillage dans lequel deux vaisseaux de charge de la flotte ont pu venir relâcher.

Dès le lendemain du retour sur le continent, ainsi que nous l'avons déjà vu, les deux légions ramenées d'Angleterre furent placées sous les ordres de T. Labiénus et chargées de châtier ceux des Morins qui avaient tenté d'enlever les trois cents hommes se rendant du port inférieur au camp. Puis L. Titurius Sabinus et L. Aurunculeïus Cotta rentrèrent de leur expédition chez les Ménapiens, après avoir saccagé le pays parcouru par eux; César prit alors ses dispositions pour établir les quartiers d'hiver de ses légions dans la Gaule belgique. On se rappelle qu'il avait donné l'ordre aux peuplades bretonnes de lui envoyer sur le continent les otages qu'il avait exigés d'elles. Deux de ces peuplades seulement s'exécutèrent, et l'on n'entendit pas parler des autres.

Maintenant que nous nous sommes rendu compte du récit de la première invasion en Bretagne, passons au récit de la seconde.

De ce que César, en partant pour l'Italie après la campagne précédente, ordonne aux légats qui commandaient les légions hivernant dans la Gaule belgique de remettre en état la flotte dont il venait de se servir et de construire le plus possible de vaisseaux neufs, il résulte forcément que ces légions furent établies sur la côte, au port même où la flotte était établie, ou à proximité de ce port.

Après une courte expédition en Illyrie contre les pirates, César revint dans les Gaules et commença par inspecter les cantonnements et les travaux de ses légions; il trouva six cents navires construits suivant un modèle nouveau prescrit par lui-même, et vingt-huit galères sur le point d'être en état de prendre la mer.

Il donna pour lieu de rendez-vous à toutes les flottilles partielles le *portus Itius*, qu'il avait reconnu comme étant le plus commode pour effectuer un passage en Angleterre, parce que l'île envahie n'était, vis-à-vis de ce point, éloignée du continent que d'environ trente milles. Il paraît bien évident *à priori* que le port nommé cette fois *portus Itius* doit être considéré comme le même que celui d'où il partit la première fois. Il en était bien parti, il y était bien revenu, la distance à parcourir par mer était la plus courte possible : pourquoi eût-il songé à changer son point d'embarquement? On chercherait vainement une raison quelconque pour motiver un nouveau choix.

De ce que le port de départ n'est nommé qu'à propos de la seconde expédition, il ne résulte pas le moins du monde qu'il soit différent du port de départ de la première. De deux choses l'une, ou le nom de *portus Itius* n'était pas encore donné au port en question l'année précédente, ou le nom barbare pour les Romains que ce port avait reçu dans la langue du pays n'avait pas encore été accommodé à la langue latine. C'est pour répondre à cette double hypothèse que les uns ont vu dans le mot *Itius* un qualificatif tiré de l'expression *ab itando*, ou mieux du verbe *ire*, auquel cas le nom aurait simplement signifié *port en partant duquel on va en Bretagne*. D'autres, et je crois ceux-ci plus dans le vrai, ont admis que le nom Witsand datait de la plus haute antiquité, et que ce nom, dont la signification de *sable blanc* saute aux yeux, serait devenu *Itius* pour les Romains. Cela n'a rien d'impossible ; en tout cas, ce qui est bien certain, c'est que ce nom n'est pas moderne, puisque Du Cange, dans sa dissertation sur le *portus Itius*, rapporte le passage suivant, extrait de la chronique des comtes de Guines, écrite au commencement du douzième siècle par Lambert d'Ardres : « *Britannicum secus portum qui ab albedine arenæ, vulgari nomine appellatur Witsand.* » Remarquons que dans ce passage le nom de britannique donné au port de Wissant justifierait en quelque sorte l'étymologie du nom *Itius* tirée du mot *ire*, puisque ce port du continent recevait un qualificatif emprunté au nom du pays pour lequel on avait l'habitude d'aller s'y embarquer.

On est émerveillé de l'érudition de notre immortel Du Cange, en voyant la collection vraiment imposante des citations de toutes les époques à l'aide desquelles il démontre invinciblement que le port d'embarquement ordinaire pour ceux qui passaient du continent en Angleterre, fut dans tous les temps le port de Wissant; et notons, pour en finir avec ces citations, que la première, tirée de la vie de saint Vulgan, compagnon de saint Colomban, venu dans la Gaule vers

l'an 566, mentionne déjà l'étymologie du nom de Wissant, tirée de la blancheur des masses de sable qui ont toujours existé autour de ce port fameux, et qui ont fini par l'obstruer et l'enterrer à tout jamais probablement. Il suffit d'avoir une seule fois visité ce lieu si complétement déchu de son antique splendeur pour reconnaître la justesse absolue de la désignation de *Witsand*, imposée jadis à ce port important. Quoi qu'il en soit, voici encore le passage tiré de l'hagiographe en question : (*Sanctus Vulganus*) *appulit ad portum Witsan appellatum, qui videlicet locus ex albentis sabuli interpretatione, tale sortitur vocabulum.* (*Vita Sancti Vulgani, in historia abbatiæ de S. Ouen*, p. 457. Malbr., l. II, c. LIV.)

Je ne quitterai pas l'étude de l'origine des noms *Itius* et *Wissant* avant d'avoir raconté ce que j'ai pu recueillir sur place au sujet de ces deux noms.

J'avais lu dans Walckenaer que les habitants du hameau l'appelaient *Esseu*, et que les marins flamands ne le connaissaient que sous le nom d'*Itzen;* j'ai interrogé plusieurs hommes âgés, desquels j'ai tiré les plus précieux renseignements sur les antiquités de Wissant. Pas un ne connaissait le prétendu nom d'*Esseu;* pas un n'avait entendu dire que leur village fût nommé *Itzen* par les marins flamands, dont on ne se souvenait pas d'avoir jamais vu un échantillon dans le pays, où n'abordent plus, hélas ! que deux ou trois embarcations des pêcheurs qui y végètent.

Par manière de compensation, un brave vieillard qui me servait de guide et me renseignait le mieux qu'il pouvait sur les antiquités de son village, et parfois, ainsi qu'on le verra plus loin, d'une façon très-intéressante, me donna avec le plus grand sérieux du monde l'étymologie suivante du nom de Wissant. — Monsieur, me dit-il, dans les anciens temps notre port était si grand qu'en une seule fois on a vu appareiller huit cents navires, et c'est pour ça qu'on l'a appelé *huit cents* ou *Wissant;* c'est la même chose ! — Je remerciai beaucoup mon cicerone du beau cadeau qu'il me faisait là, tout en me promettant bien de transmettre à la postérité le calembour patriotique des anciens de Wissant. Toutefois je me permettrai un rapprochement tout fortuit, j'en suis convaincu, mais qui n'en est pas moins assez piquant. La mémoire de la présence de César à Wissant n'a pas péri le moins du monde; chacun vous montre tout d'abord le camp de César. Or, dans sa seconde expédition, le grand capitaine emmenait avec lui une flotte de huit cents voiles précisément. Le souvenir du chiffre énorme de la flotte a pu se transmettre d'âge en âge, celui de l'origine réelle du nom de *wit-sand,* sable blanc, a pu

s'éteindre, parce que personne ne parle flamand en ce pays, et la consonnance du nom, du lieu et du chiffre aura donné naissance au calembour que j'ai rapporté tout à l'heure; je laisse du reste cette supposition pour ce qu'elle vaut.

5° Nous venons de constater une nouvelle condition à laquelle le choix du port d'embarquement doit satisfaire, c'est qu'il était, à très-peu de chose près, éloigné de trente milles seulement de la côte d'Angleterre.

Après avoir ainsi pris ses dispositions, César, afin d'occuper le temps qui devait s'écouler jusqu'au moment où il lui serait possible de traverser la Manche, partit avec une armée respectable pour le pays des Trévires, où il avait à régler le différend survenu entre deux compétiteurs de la suprême puissance dans le pays, Indutiomare et Cingétorix. Cela fait, il regagna le *portus Itius* avec ses légions. Au retour, il apprit que quarante vaisseaux construits par son ordre chez les Meldes avaient été repoussés par une tempête dans le port qu'ils avaient quitté pour gagner le rendez-vous général.

Où était ce pays des Meldes, où se trouvaient arrêtés les quarante vaisseaux en question? Il est bon de le préciser. On commettrait une lourde erreur si l'on prétendait confondre les Meldes dont il s'agit ici avec ceux qui étaient voisins des Parisiens et des Senons, et dont le chef-lieu était certainement au point où se trouve actuellement la ville de Meaux. Heureusement les noms de lieux ne disparaissent pas si bien de la mémoire des hommes, par la suite des temps, qu'il soit très-difficile d'en retrouver des traces dans les noms actuellement existants.

Nous rencontrons sur la carte, autour de Bruges, à quinze kilomètres à l'ouest, une région qui porte le nom de Melde-Ghelt, terre des Meldes, et un village appelé Melde-Ghem, demeure des Meldes; à cinq kilomètres, sur la côte en deçà d'Ostende, c'est-à-dire au sud de ce port, un autre village appelé Midelkercke, église des Meldes; ces analogies de noms, déjà signalées par ceux qui se sont occupés de la géographie comparée des Gaules, sont bien suffisantes pour reconnaître dans ce pays le siége de la peuplade des Meldes, et la petite baie qui s'ouvre à Ostende est très-probablement celle dans laquelle les quarante vaisseaux retenus par le mauvais temps avaient été construits et étaient rentrés malgré eux.

Poursuivons. Pendant vingt-cinq jours César dut attendre que le vent devînt favorable à ses projets; pendant ces vingt-cinq jours souffla constamment le vent nommé *Corus*, lequel s'opposait direc-

tement à la marche de la flotte, et régna pour ainsi dire constamment dans ces parages. Le *Corus*, c'est le vent du nord-ouest. Nous avons donc une nouvelle condition à laquelle il faut satisfaire, à savoir :

6° La position du port d'embarquement doit être telle que le vent de nord-ouest, par rapport aux navires quittant ce port pour se rendre directement sur la côte d'Angleterre, donne vent debout.

Enfin le vent tourna et devint bon ; César prit toutes ses dispositions d'appareillage, mais il fut encore retardé par la désertion et la mise à mort de l'Éduen Dumnorix ; il perdit ainsi une marée. Au coucher du soleil le départ de la flotte eut enfin lieu par une petite brise du sud-ouest.

Labiénus restait sur le continent à la garde des ports, avec trois légions et deux mille hommes de cavalerie ; César partait avec cinq légions et les deux mille autres cavaliers du contingent fourni par les nations gauloises. Vers minuit la brise tomba et la flotte fut entraînée en dérive par le courant et la marée ; au point du jour on reconnut qu'on avait laissé la côte d'Angleterre à bâbord, c'est-à-dire à gauche, et qu'on s'en était fortement éloigné. Heureusement la marée commença à renverser en ce même moment, et toute la flotte fit force de rames pour regagner le point de débarquement reconnu dans l'expédition de l'année précédente. Il était à peu près midi quand on arriva au point désigné, et il résulte de ce détail qu'il fallut entre six et sept heures, pour franchir à la rame, avec de pesants vaisseaux, la distance qui séparait le point où l'on changea de route, de celui où devait s'effectuer le débarquement.

A la vue de cette flotte si nombreuse, les Bretons lâchèrent pied, abandonnèrent le rivage et se réfugièrent sur les hauteurs, où ils massèrent leurs forces. Une fois à terre, César fit établir un camp retranché, y laissa dix cohortes et trois cents cavaliers, et se mit à la poursuite de l'ennemi. Son départ eut lieu à la troisième veille, c'est-à-dire un peu après minuit. Après avoir fait environ douze milles, c'est-à-dire un peu moins de dix-huit kilomètres, il se trouva en face des forces qu'il voulait combattre, et sur le bord d'une rivière dont elles s'apprêtaient à lui disputer le passage. Les Bretons furent battus, se dispersèrent devant les Romains, et allèrent se réunir de nouveau dans un oppidum placé au milieu d'une forêt, et duquel ils furent promptement chassés.

Le lendemain la fortune avait tourné, et au moment où César allait reprendre la poursuite des Bretons, il apprenait qu'un gros temps avait compromis et désemparé sa flotte entière. L'ordre de marcher

en avant fut aussitôt retiré, et les Romains revinrent au camp en toute hâte. Les dispositions nécessitées par cette catastrophe furent immédiatement arrêtées, et il fallut dix jours d'un travail obstiné et sans interruption, même pendant la nuit, pour réparer le désastre.

L'expédition à l'intérieur du pays fut ensuite reprise, et César revint au même point qu'il avait dû quitter précipitamment dix jours avant. Là il retrouva les Bretons en nombre encore plus grand que la première fois, et réunis sous les ordres d'un chef nommé Cassivellaunus, dont les États étaient séparés des contrées maritimes par une rivière, la Tamise, à environ quatre-vingts milles de la côte, c'est-à-dire du camp laissé à la garde de la flotte.

De ce qui précède il résulte que des hauteurs étaient à proximité du point de débarquement, qu'à douze milles de ce point coulait une rivière dont les Romains forcèrent le passage, et enfin que la Tamise coulait à quatre-vingts milles du camp, c'est-à-dire à cent dix-huit ou cent dix-neuf kilomètres. Plus loin nous aurons à utiliser ces renseignements topographiques lorsqu'il s'agira de déterminer la véritable position du point de débarquement de César sur la côte d'Angleterre.

Au chapitre XVIII le narrateur nous apprend qu'après plusieurs combats César se rendit sur les bords de la Tamise, au seul point où cette rivière était guéable, et qu'il parvint à la franchir, quoique avec de très-grandes difficultés et malgré une vive résistance.

La présence de ce gué de la Tamise a aussi une grande importance, puisqu'elle reporte forcément le théâtre de son passage très-loin de son embouchure.

Après le passage de la Tamise les soumissions commencèrent, et César, averti par les chefs qui venaient de se rendre, apprit que Cassivellaunus s'était réfugié avec d'immenses troupeaux dans un de ces oppides bretons ou places d'armes dans une forêt, défendus par des retranchements et des abatis. Il les attaqua et les délogea promptement.

Ce fut alors qu'eut lieu un retour offensif des Bretons sur le camp naval, qu'ils espéraient enlever ; mais ils échouèrent une fois de plus, et Cassivellaunus lui-même chargea Commius l'Atrébate de traiter de sa soumission aux Romains. Ceci prouve clairement, ce me semble, que Commius avait adroitement conservé des intelligences dans les deux camps, afin de se déclarer l'ami dévoué de l'un ou l'autre parti, suivant que le sort des armes le commanderait à son intérêt personnel.

César accepta toutes les propositions de paix, exigea des otages,

qu'il eut cette fois la prudence de se faire livrer immédiatement, et retourna promptement vers la côte.

La perte d'une partie de ses vaisseaux et la grande quantité de prisonniers qu'il devait traîner après lui le décidèrent à effectuer en deux fois le retour de l'armée sur le continent. Le premier convoi arriva sans perte aucune à destination; mais parmi les vaisseaux de charge qui durent revenir sur lest en Angleterre, et parmi les soixante nouveaux navires que Labiénus avait reçu l'ordre de construire en hâte, il n'y en eut que fort peu qui arrivèrent à bon port; presque tous se perdirent en route. L'équinoxe approchait, et César, fatigué d'attendre vainement des vaisseaux qui ne devaient pas venir, prit le parti d'entasser tout son monde sur ce qu'il avait de vaisseaux à sa disposition, et mettant à la mer vers neuf heures du soir, par un temps calme, il eut la chance incroyable de prendre terre le lendemain au point du jour, sans avoir à regretter la perte d'un seul des bâtiments chargés de troupes qu'il avait expédiés en deux fois vers le continent.

Récapitulons maintenant les conditions que nous avons établies chemin faisant en discutant le double récit de César, et auxquelles doit forcément satisfaire le port d'embarquement à déterminer, ou en d'autres termes, la situation du *portus Itius :* 1° ce port doit être cherché entre les caps Gris-Nez et Blanc-Nez, et il doit avoir eu une importance assez grande pour abriter une flotte très-nombreuse; 2° au nord de ce port et à huit milles (soit douze kilomètres environ) doit se trouver un autre petit port que César désigne sous le nom de *portus ulterior;* 3° dans le voisinage immédiat du *portus Itius* doit se reconnaître le poste de surveillance occupé par P. Sulpicius Rufus; 4° à deux lieues et demie ou trois lieues kilométriques au plus, au sud du *portus Itius* doit se retrouver un petit port dans lequel deux transports sont venus mouiller au retour de la première expédition en Angleterre; 5° le *portus Itius* ne peut être éloigné de la côte d'Angleterre que d'environ trente milles (soit quarante-quatre à quarante-cinq kilomètres); 6° le *portus Itius* doit être situé de telle façon, que pour un navire partant de là pour la côte d'Angleterre par la voie la plus directe, le vent du nord-ouest soit précisément le vent debout, c'est-à-dire avec lequel il n'y a pas possibilité de faire route.

(La suite au prochain numéro.) F. DE SAULCY.

HABITATIONS LACUSTRES

DE CONCISE

DANS LE CANTON DE VAUD, EN SUISSE

La *Revue archéologique* a déjà fait mention des *habitations lacustres* de la Suisse (année 1854, p. 375, et année 1855, p. 51); mais les recherches entreprises, ces dernières années, par divers explorateurs ont amené d'importants résultats historiques dont il ne sera pas hors de propos de donner une idée. Rappelons en deux mots que la construction de ces habitations consistait à planter dans les lacs des milliers de pieux éloignés d'un mètre environ les uns des autres, longs de six à dix mètres et disposés parallèlement à la rive, à une distance de celle-ci de cent à deux cents mètres, suivant l'inclinaison plus ou moins forte du sol sous la surface des lacs. Les pieux, saillants de quelques pieds au-dessus des hautes eaux, supportaient un plancher brut sur lequel se groupaient les cabanes, qui formaient parfois de véritables bourgades, mesurant jusqu'à quatre cents mètres de longueur sur une largeur de près de cent mètres. La population qui habitait ces espèces d'îlots artificiels communiquait avec la rive au moyen de ponts sur pilotis ou de canots qu'on retrouve parfois dans la vase.

Ces habitations, dont on découvre des débris dans le nord de l'Allemagne, en Angleterre et surtout en Irlande, ont été fort en usage dans l'ancienne Helvétie, depuis les âges les plus reculés jusqu'au commencement de notre ère. Il en existait de pareilles, d'après Hérodote (l. V, c. XVI), chez les Péoniens du lac Prusias, et quelques peuples modernes, entre autres les Papous de la Nouvelle-Guinée, construisent encore leurs demeures de la même manière.

On a fouillé en Suisse, pendant ces dernières années, plus d'une centaine d'emplacements lacustres, depuis le Léman jusqu'au lac de Constance. Il résulte de ces recherches que les âges antérieurs à notre ère, étudiés au point de vue des produits de l'industrie, se divisent en trois périodes distinctes, dont l'ordre de succession ne peut laisser subsister aucun doute. La plus ancienne se caractérise par l'absence de tout métal. Les instruments sont en bois, en os et en pierre, de même que chez plusieurs sauvages; mais, comme on le verra plus loin, la population différait à bien des égards du sauvage actuel. Les habitations de ce premier âge ont été généralement incendiées lors de l'introduction du bronze, après laquelle on ne les a reconstruites que sur quelques points de la Suisse orientale, tandis qu'elles se sont de nouveau élevées en grand nombre sur les lacs de la Suisse française. On retrouve sur les emplacements de cette deuxième période les cadres d'un développement incontestable : l'art du potier est plus avancé, le bronze est employé pour les instruments tranchants, les armes, les ornements, et pour des ustensiles divers. Les restes des pilotis, mieux conservés que ceux du premier âge, indiquent aussi une époque postérieure, et l'ensemble de ces découvertes montre que le fer n'était pas encore en usage. Lorsque ce dernier métal commença à se répandre, la plupart des habitations lacustres du deuxième âge disparurent à leur tour, et il n'en subsista qu'un nombre relativement restreint qui ont cependant laissé des restes d'un haut intérêt pour l'histoire de cette troisième époque de développement. Enfin, sous la domination romaine en Helvétie, quelques emplacements paraissent avoir été encore occupés par des familles de pêcheurs.

On voit que la division adoptée par les archéologues du Nord, sous les noms d'*âge de la pierre, du bronze et du fer*, est parfaitement applicable aux antiquités de la Suisse, ce que l'étude de nos sépultures antiques a du reste permis de constater depuis bien des années (1). Les plus anciennes traditions font allusion à cette marche progressive de l'industrie, et il va sans dire que la conquête d'une matière nouvelle n'entraine point l'abandon des matières utilisées auparavant, quoique leur application soit souvent modifiée. Le bronze, une fois introduit, ne tarde pas à remplacer la pierre pour les instruments tranchants; mais celle-ci continue à recevoir diverses applications, et lorsque la connaissance du fer est répandue, le bronze n'en occupe pas moins une large place dans l'industrie. En classant ainsi les découvertes d'antiquités d'après les matières employées et la manière de

(1) Voir ma *Description des tombeaux de Bel-Air*, 1841, p. 12.

les travailler, on arrive à des séries qui, étudiées dans le même pays, indiquent les phases successives de la civilisation, et l'on peut apprécier, *à priori,* le degré de développement d'un peuple d'après le nombre des matières utilisées. Cette classification s'appuie sur une loi naturelle susceptible d'être appliquée non-seulement aux anciens habitants de la Suisse et du Nord, mais à l'humanité tout entière.

L'Europe a eu son âge de la pierre, et il est à remarquer que l'art de travailler le bronze a dû être importé d'Orient par un peuple envahisseur, vraisemblablement les Celtes. Nulle part on ne trouve en Occident les traces authentiques d'un âge du cuivre, lequel précéda l'alliage de ce métal avec l'étain, tandis qu'il en reste des vestiges sur divers points de l'Asie et même en Amérique, dans la vallée du Mississipi. D'un autre côté, le mode de sépulture propre aux Celtes, c'est-à-dire à la deuxième période, étant fort différent de celui de l'âge de la pierre, il résulte de cette diversité d'usages funéraires, qui tenait, à l'origine, à une diversité de foi ou de religion, que la première population de l'Europe ne partageait pas les idées celtiques sur la vie à venir; donc le Celte est étranger à l'âge de la pierre. Il est difficile d'indiquer avec certitude le nom de cette population primitive à laquelle appartiennent un grand nombre des habitations lacustres de la Suisse. La plupart de celles-ci ayant été incendiées au moment de l'introduction du bronze, il est à présumer que leur destruction se rattache à l'invasion des Celtes, dont une tribu aurait occupé la Suisse orientale, tandis que les premiers habitants, qui, à en juger d'après les sépultures, se sont maintenus entre le Jura et les Alpes, auraient reconstruit leurs habitations. Ce n'est que plus tard que les Helvétiens pénètrent en Suisse, après avoir séjourné dans la Germanie sur les bords du Rhin, et à une époque où leurs armes étaient déjà en fer. L'absence de ce métal sur un grand nombre d'emplacements du deuxième âge dans la Suisse occidentale, prouve que ces habitations ont pris fin avant l'âge du fer, et il est probable qu'elles ont été détruites par les Helvétiens. Un petit nombre de points sur les lacs de Bienne et de Neuchâtel, occupés sans doute par les débris de la population précédente, présentent les restes de l'industrie du premier âge du fer, dont plusieurs vestiges avaient déjà été constatés dans les tumulus helvétiens, antérieurs à la domination romaine. Ces objets en fer, d'une conservation surprenante, caractérisent le genre d'art des derniers temps de l'indépendance gauloise et sont pareils à ceux qu'on découvre à Alaise, non loin de Besançon.

Après ces considérations générales, déduites des dernières explora-

tions faites en Suisse (1), il ne sera pas sans intérêt d'examiner en détail une découverte toute récente, et qui est l'une des plus faites pour jeter du jour sur le genre de vie et d'industrie propres à la population de l'âge de la pierre.

Les travaux entrepris en vue de l'établissement de chemins de fer servent assez fréquemment les recherches des archéologues. Une découverte, faite en pareilles circonstances près de Concise, dans les derniers jours du mois de juillet 1859, a révélé l'existence de l'un des emplacements lacustres les plus riches de l'âge de la pierre. Une drague à vapeur, placée en face des premières maisons de cette localité pour fournir les remblais nécessaires à la portion de la voie ferrée qui passe dans le lac, ne tarda pas à ramener des débris d'industrie provenant d'habitations qui datent de la plus haute antiquité. Dès les premiers jours, de nombreux amateurs ayant été attirés par cette découverte, les ouvriers réunirent avec le plus grand soin tout ce dont ils pensaient pouvoir retirer quelque bénéfice. Pour se faire une idée du nombre des objets recueillis en cet emplacement, il suffit de dire que le musée de Lausanne en possède aujourd'hui près d'un millier; celui d'Yverdon, de huit à neuf cents; les musées de Genève, de Berne, de Neuchâtel et de la Chaux-de-Fonds en ont reçu de nombreux exemplaires, ainsi que les collections de M. le comte de Pourtalès à la Lance, de M. le docteur Clément à Saint-Aubin, de MM. Reyet de Vevey à Estavayer, et de M. le colonel Schuab à Bienne. Nombre de pièces ont été vendues à l'étranger; M. le professeur Agassiz en a emporté plusieurs pour le musée qu'il fonde en Amérique, et bien des morceaux sont restés entre des mains diverses.

Les objets découverts sont remarquables par la variété des formes, le fréquent emploi de l'os, et par les manches en bois de cerf de plusieurs instruments. Mais avant de décrire ces divers genres de pièces, il importe d'ajouter que l'appât du gain a porté quelques ouvriers à en fabriquer de faux qui ont été répandus en assez grand nombre. Au début de la découverte, qui a duré pendant les cinq semaines que la drague a fonctionné sur ce point, les faussaires se bornaient seulement à imiter les formes authentiques en donnant un manche à l'instrument qui avait perdu le sien; mais plus tard l'imagination des faussaires a créé des formes inusitées dans l'antiquité par la réunion insolite d'objets sortis du lac. Enfin, enhardis

(1) J'exposerai les faits desquels découlent ces diverses données dans un ouvrage sur les *Habitations lacustres*, qui doit paraître prochainement.

par le peu de connaissances de quelques acquéreurs, ils ont forgé divers instruments avec les galets de la rive, avec des os ou des bois de cerf, se plaisant à inventer les formes les plus extraordinaires.

Les objets faux répandus par ces ouvriers soulèveront plus d'un doute sur l'authenticité de certaines pièces, et entre autres sur la manière dont elles étaient emmanchées. Toutefois, avant de tenir pour fausse telle forme reproduite par la fabrique, il convient de s'assurer si le type n'en a pas été réellement découvert. C'est en suivant cette méthode que j'ai pu m'assurer de l'authenticité des pièces ci-dessous décrites, soit après les avoir vues moi-même sortir de l'eau, soit d'après le témoignage de M. Rochat et de M. le docteur Clément, qui ont assisté presque chaque jour à ces fouilles, recueillant un grand nombre d'objets au moment même où ils étaient découverts. D'ailleurs, toute pièce porte en elle un caractère d'antiquité que les faussaires, malgré leur adresse, ont été inhabiles à reproduire.

L'emplacement sur lequel a fonctionné la drague est situé à environ cent mètres du bord. Il présentait l'aspect d'un monticule recouvert d'un à deux mètres d'eau; sa surface était limoneuse, et nulle part n'apparaissait de vestige d'habitation. C'est en attaquant ce point que la drague a mis à jour une couche artificielle de plus de soixante centimètres d'épaisseur, qui recouvrait le fond primitif du lac. Cette couche était composée de gravier, de galets, de cailloux anguleux ou cassés par la main de l'homme, et de pierres de trente à soixante centimètres de diamètre, au milieu desquels se trouvaient des pilotis de chêne et de sapin, des charbons de bois, des ossements, d'innombrables bois de cerf coupés ou entaillés, des fragments de poterie et des instruments en pierre et en os. Sur quelques points, la drague déversait un limon qui contenait quelques graines, de nombreux débris de roseaux et de petites branches qui avaient sans doute recouvert les habitations. Enfin, quelques débris en bronze ont été trouvés vers l'extrémité nord-est de l'emplacement. Ces milliers d'instruments de l'âge de la pierre, étagés dans une couche dont la formation a exigé une longue durée, montrent que l'homme a occupé ce point longtemps avant l'introduction du métal. D'autre part, il ressort de la présence du bronze, quoique fort peu riche, et du perfectionnement apporté dans la taille de quelques instruments primitifs, que ces habitations ont subsisté jusqu'à l'âge de transition de la pierre au bronze.

La *hache* est l'instrument qui a joué le plus grand rôle dans l'industrie primitive. Utilisée pour la chasse, au besoin arme de guerre, on s'en servait pour les usages domestiques les plus divers; aussi en

a-t-on retrouvé à Concise un très-grand nombre d'exemplaires. A part de rares exceptions, on peut être surpris de ses petites dimensions. Le tranchant ne mesure en moyenne que quarante-cinq à soixante centimètres de largeur. La pierre employée de préférence est la serpentine opaque ou translucide. Plusieurs pièces ébauchées sont tombées à l'eau avant d'être achevées, d'autres ont été usées par un long usage; le tranchant, parfois très-vif, est souvent aussi ébréché; et si quelques pièces présentent un fini remarquable, il en est un bon nombre qui ont été fabriquées avec peu de soin.

La découverte de Concise fournit sur la manière d'emmancher les haches des renseignements parfaitement précis. Parfois la pierre était simplement fixée dans une entaillure ou mortaise pratiquée sur un bois de cerf employé comme manche (pl. I, fig. 2). Ces manches sont droits ou arqués, suivant la partie du bois utilisée à cet effet; deux manches coupés en forme de T étaient armés d'une pierre tranchante sur l'une des extrémités transverses du bois, mais la plupart des haches ont été primitivement formées de trois pièces : un morceau de bois de cerf, long de six à neuf centimètres, recevait la pierre à un bout, tandis que l'autre, taillé à quatre faces, entrait dans la mortaise du manche, comme on a déjà pu le remarquer dans les découvertes faites à Estavayer. Il est curieux que l'assemblage de ces trois pièces n'ait pas été observé à Concise, ce qui provient sans doute de ce que le manche, étant en bois tendre, n'a pas subsisté jusqu'à nous. En revanche, les emmanchures étant en bois de cerf, se sont conservées en très-grand nombre; plusieurs portent les traces de l'usure produite par la meule en rafraîchissant le tranchant de la hache; d'autres, se fendant sous le choc, étaient hors d'usage; plus rarement, à en juger du moins d'après les pièces découvertes, la pierre se brisait dans l'emmanchure.

Ces *emmanchures* présentent quelques variétés de forme. Les unes sont à peu près carrées (pl. I, fig. 6), plusieurs ont été taillées de manière à ménager une proéminence latérale qui s'appuyait sur le manche (pl. I, fig. 7), quelques-unes ont été bifurquées comme pour introduire un coin destiné à les fixer plus solidement dans l'ouverture qui les recevait. L'une est percée d'un trou transversal, sans doute pour la consolider à l'aide d'une cheville; une autre, percée parallèlement au tranchant de la pierre, recevait le manche dans cette ouverture, de forme ovale.

Les *ciseaux en pierre*, fort nombreux aussi, se distinguent des haches en ce que leur tranchant est moins large. La plupart sont en serpentine et quelques-uns en néphrite d'Orient (pl. I, fig. 11).

Fixés à l'extrémité d'un bois de cerf de six à neuf centimètres de longueur, l'autre extrémité porte parfois une ouverture circulaire et longitudinale dans laquelle devait entrer un corps cylindrique destiné peut-être à protéger le manche contre les coups de marteau.

De petites pierres brutes, de forme à peu près cylindrique, ont été emmanchées de la même manière que les ciseaux; l'un de ces cylindres est attenant à l'extrémité d'un bois de cerf, percé transversalement pour recevoir un manche, et a pu dès lors servir de marteau. Dans ces âges primitifs, on comprend que le marteau devait être souvent remplacé par la première pierre qui tombait sous la main; cependant ces pierres recevaient parfois des formes plus spécialement propres à leur destination. C'est ainsi qu'on retrouve des fragments qui ont à peu près la forme et la grandeur du batterand moderne. Quant aux marteaux en pierre, percés d'un trou, on doit les regarder comme appartenant à l'âge de transition.

Les *tranchets* ont été d'un grand usage. La serpentine, la néphrite et le silex ont reçu en général un tranchant arqué. Les manches, souvent plus longs que ceux des ciseaux, sont droits ou formés de l'extrémité d'andouillers ou de morceaux de bois de cerf bifurqués naturellement. M. le docteur Clément possède un de ces tranchets en néphrite, fixé longitudinalement sur un andouiller comme une hache, mais dont l'usage ne peut être douteux, vu son tranchant fortement arqué (pl. I, fig. 12).

Les *silex*, employés pour des instruments divers, sont pour la plupart étrangers à la Suisse. On trouve cependant des éclats nombreux qui montrent que la fabrication, d'une partie du moins, de ces instruments se faisait à Concise. Des *lamelles* de douze à vingt centimètres de longueur sur dix-huit à trente millimètres de largeur ont pu servir d'armes ou d'instruments domestiques. Les unes sont emmanchées comme des lames de couteau, d'autres plus courtes, arrondies sur le bout en arc de cercle, fixées à l'extrémité de bois de cerf, paraissent avoir fait plutôt l'office de *racloirs;* telle lamelle large, mince et solidement emmanchée, peut être prise pour une *scie* (pl. I, fig. 13); quelques-unes, adaptées à des manches droits ou bifurqués, pointues et dont la coupe est triangulaire font l'effet de véritables *perçoirs*. On voit de ces pointes triangulaires, fixées à un angle droit sur le milieu du manche, de manière à reproduire identiquement la forme du perçoir moderne; mais j'ai lieu de croire que ces pièces sont apocryphes, n'ayant pu m'assurer s'il en existe de pareilles qui soient parfaitement authentiques. D'entre les silex emmanchés, il faut

encore citer une petite pointe de cinq millimètres de longueur seulement dont l'usage ne saurait être saisi, à moins qu'elle n'ait été employée dans le genre du *burin* (pl. I, fig. 15).

Les *javelots* et les *flèches* étaient parfois armés de silex. Les pointes de flèche présentent la forme du triangle isocèle ou du losange, avec ou sans entailles sur les angles obtus, d'autres sont munies d'une pointe qui pénétrait dans la hampe et aussi de deux petits ailerons dans le genre de ceux du harpon. Les hampes de ces armes de jet ont toujours disparu.

On a trouvé à Concise de nombreuses *pierres discoïdes* de trois à huit centimètres de diamètre, percées d'un trou au centre, et pareilles à celles qu'on regarde généralement comme des pesons de fuseau. La destination de ces pièces est encore très-problématique. Le disque est rarement parfait; l'une de ces pierres, à peu près ovale, est percée de deux trous; telle autre, inachevée, n'est percée qu'à moitié; le trou formé par un instrument mis en rotation est évasé en entonnoir sur les deux faces du disque et présente l'aspect de deux cônes tronqués. Le grès et d'autres roches plus ou moins compactes, prises dans les galets de la rive, ont servi à la fabrication de ces disques, dont quelques-uns sont aussi en os ou même en poterie. L'une de ces pièces, en bois et de forme ovale, était peut-être un flotteur.

Indépendamment des morceaux inachevés ou simplement ébauchés qui accompagnent les instruments complets ou hors d'usage par un long emploi, on trouve beaucoup d'*éclats de pierres* diverses, provenant de la fabrication des instruments. En outre, de nombreux cailloux ont été brisés par la main de l'homme. On a aussi recueilli au milieu de ces débris quelques pétrifications, le cristal de roche et le corail blanc de la Méditerranée.

Si le marteau a joué un grand rôle dans la fabrication des instruments en pierre, il en a été de même des *pierres à aiguiser*, sur lesquelles se finissait le tranchant des instruments; ces pièces, en grès molasse, ont la forme de meules dormantes aux contours irréguliers, et ont été plus ou moins usées par le frottement. D'autres meules, en roches compactes, présentent une surface plane ou concave sur laquelle on broyait ou concassait des graines ou des fruits. Quelques pierres paraissent avoir été employées comme de véritables *enclumes*.

La plupart des formes d'instruments en pierre ont été reproduites avec des ossements d'animaux, et ce dernier genre d'objets, qui renferme toute une collection d'outils, d'armes et d'ornements, n'est assurément pas le moins remarquable.

Les os les plus volumineux et les plus compactes étaient utilisés comme *marteaux*, ainsi que des morceaux de bois de cerf, dans la partie spongieuse desquels on introduisait parfois un os enfoncé jusqu'à la surface de la coupe de bois. Ces marteaux étaient percés d'un trou rond ou ovale qui recevait le manche, dont la direction était parfois oblique, ainsi qu'on le remarque sur quelques haches. La partie d'un manche en bois, qui entrait dans le trou d'un marteau, s'est conservée, tandis que le reste a été détruit par l'action des siècles, ce qui explique la disparition des manches de hache lorsqu'ils n'étaient pas en bois de cerf. Un choc violent brisait souvent ces marteaux, qu'on retrouve rarement intacts. — Bien que les objets en bois aient été le plus souvent détruits, ainsi qu'on vient de le voir, une véritable mailloche en sapin nous a été cependant conservée. Le bois tout imprégné d'eau, et cédant sous la plus légère pression, ne pouvait laisser de doute sur son antiquité. L'instrument avait été coupé sur une branche, en ménageant une recrue qui servait de manche.

De nombreux *ciseaux en os* et *en bois de cerf*, de largeur différente, avec ou sans manche, doivent avoir été employés pour le travail de matières peu dures. Il en a été de même pour les *tranchets* en os ou même en dent de sanglier, tranchets de formes variées, dont le cordonnier de nos jours a conservé l'un des types.

Des os ont été taillés en lames de couteau. — D'autres rappellent d'une manière frappante le *perçoir* en fer des Romains.

La variété des *poinçons* est très-grande. Ils sont généralement faits avec des côtes ou des canons refendus, plus rarement avec des bois de cerf et de chevreuil ou des incisives de cochon ; leur longueur varie de cinq à vingt centimètres. La pointe est acérée et polie, l'autre extrémité conserve souvent la forme naturelle de l'os, et parfois elle a été taillée de manière à décrire un angle obtus avec le poinçon (pl. I, fig. 8). La pointe est ordinairement arrondie, mais quelquefois elle est à quatre pans ou bien elle présente deux arêtes vives. La tête ou l'articulation de l'os servait de poignée, tandis que les poinçons formés d'esquilles étaient adaptés à un manche en bois de cerf ; ces manches recevaient aussi, à l'autre extrémité, un corps cylindrique pris dans la partie spongieuse du bois, et qui était évidemment destiné à aplatir la couture.

Les *aiguillettes* en os, droites ou légèrement arquées, longues de neuf à dix-huit centimètres, sont munies d'un œil ou même de deux vers le bout opposé à la pointe. Sur l'une, l'os a été évidé des deux côtés de la tête, afin que le fil ou le cordon passé dans l'œil ne gênât

pas le jeu de l'instrument. Une autre aiguillette, pointue aux deux bouts, est percée sur le milieu de sa longueur, dont le renflement est sensiblement prononcé. L'œil se trouve aussi vers la pointe de l'outil, comme on le remarque encore sur l'un des poinçons du sellier.

On doit sans doute désigner sous le nom de *polissoir* des dents plantées jusqu'à l'émail dans des manches en bois de cerf. Les incisives de ruminants ont été employées de préférence (pl. I, fig. 10); cependant on a aussi utilisé à cet effet celles de cochon, et même une dent humaine. Des os et des bois de cerf, de formes diverses, ont évidemment rempli le même usage.

Entre les objets indéterminés en os et en bois de cerf, il faut citer plusieurs pièces, avec ou sans trou, cylindriques en tout ou en partie, parfois surmontées d'une tête ou bouton, ou bien de la forme d'épaisses lamelles. L'un de ces objets mérite une mention spéciale par la délicatesse de son travail. C'est une petite pièce longue de vingt-quatre millimètres sur un diamètre de six millimètres, percée dans sa longueur comme un tube, dont les extrémités cylindriques sont reliées par deux petites tiges ménagées lors de la taille de l'os. La fabrication de cette pièce, qui n'aurait rien que de fort ordinaire à une autre époque, n'en est pas moins intéressante vu la délicatesse du travail et les moyens limités de l'industrie primitive (pl. I, fig. 14).

On a vu que de nombreux éclats de silex et de roches diverses, ainsi que des instruments inachevés, témoignent que l'emplacement de Concise était un lieu de fabrique, et l'on arrive à la même conclusion quand on examine le nombre considérable de morceaux de bois de cerf préparés pour les manches d'outils divers, manches plus ou moins finis ou simplement ébauchés. Ils portent les marques non équivoques d'instruments dont le tranchant a produit une entaille généralement striée. On peut y reconnaître aussi l'action de la scie en silex et de la meule de grès. Quelques-uns ont reçu un poli que l'antiquité n'a point fait disparaître ; et plusieurs ont été entaillés par les dents d'un rongeur qui ne peut être que le rat, dont les habitations lacustres, on le comprend, ne devaient pas être plus à l'abri que les vaisseaux de nos jours.

Les armes en os trouvées à Concise présentent un intérêt tout particulier. Les *poignards*, malgré les imitations faites par les ouvriers, n'en sont pas moins parfaitement authentiques, plusieurs ayant été retirés parfaitement intacts du fond du lac. La lame a été faite avec un canon d'animal, d'abord fendu, puis taillé et aiguisé en forme de grand poinçon arrondi, ou triangulaire comme le stylet, ou bien en feuille de saule. Ces lames ont pour poignée des bois de

cerf, et cet assemblage ne manque pas d'élégance. La longueur totale des poignards varie de vingt à trente-huit centimètres (pl. I, fig. 1).

Des pièces, pareilles en tout point à ces poignards, ont une lame arquée comme la côte d'un squelette ; l'usage d'instruments de ce genre est difficile à saisir, vu qu'ils ne sont propres à frapper de taille ni d'estoc. Il est vraisemblable que ces lames, autrefois droites, ont cédé peu à peu sous la pression de corps lourds qui ont fini par leur imprimer dans l'eau cette forme arquée, étrangère à l'os employé pour la fabrication.

De fortes lames en bois de cerf, profondément dentelées sur l'un des côtés ou sur les deux, rappellent quelques-unes des pointes de lance qu'on découvre avec les antiquités de la vallée du Mississipi. Une belle lame en os, de vingt-sept centimètres de longueur, a dû avoir la même destination. D'autres os refendus, longs de douze à dix-sept centimètres, ont aussi la forme lancéolée, et la douille est reproduite en partie de manière à pouvoir assujettir le long du trou de la moelle la hampe qui était consolidée par des ligatures passant dans les rainures taillées transversalement sur la douille; celle-ci est en outre percée d'un trou destiné à recevoir une cheville en place de clou.

Des *pointes de flèche en os* présentent les mêmes particularités que la pièce précédente (pl. I, fig. 3). La forme de quelques-unes est aussi lancéolée; d'autres sont munies d'un seul aileron en guise de harpon (pl. I, fig. 5); l'une est armée d'une pointe qui pénétrait dans la hampe; quelques-unes s'adaptaient au moyen d'un épi (pl. I, fig. 4), et plusieurs ont un fini qui a lieu de surprendre pour des armes de jet, dont le chasseur et l'homme de guerre doivent faire le plus souvent le sacrifice. Il en était du reste de même des pointes de silex, qui ne demandaient pas moins de travail, et il est à présumer qu'une partie des esquilles en os, aiguisées en poinçon, étaient fixées dans des roseaux, en guise de flèches, à un âge où l'on devait faire flèche de tout bois.

On a découvert à Concise quelques os évidés et terminés par un bouton, qui paraissent être l'armature des extrémités de l'*arc* sur lesquelles se fixe la corde. L'arc, étant en bois, n'a pas pu être jusqu'à présent retrouvé. — Quelques bois de cerf, dépouillés d'une partie de leurs ramures, peuvent être envisagés comme des espèces d'armes ou de casse-tête.

L'os a aussi été employé pour des ornements personnels dont on retrouve encore quelques traces. Deux *épingles à cheveux*, ornées

d'une tête, sont déjà pareilles à celles de l'âge du bronze. Il faut sans doute attribuer la même destination à de petites tiges en os, arquées, pointues sur un bout et surmontées d'une tête de forme ovoïde. Ces pièces présentent une particularité. C'est un anneau peu distant de la pointe, ménagé lors de la taille de l'os sur le côté convexe de l'instrument (pl. I, fig. 9). Si cet anneau, faisant corps avec l'épingle, était peu propre à laisser glisser celle-ci, il rendait du moins facile l'ajustement de cet ornement, en passant un cordon de la tête à l'anneau. On a du reste retrouvé en Silésie des épingles en bronze d'un genre analogue, mais dont l'anneau est plus rapproché de la tête.

Un os, taillé en forme de virole, a exactement les dimensions d'une *bague*; un autre, malheureusement brisé sur les deux bouts, poli avec soin et de forme arrondie, ne saurait être qu'un fragment de *bracelet*.

Des grains en os et en bois de cerf, percés d'un trou et dont plusieurs sont inachevés, faisaient partie des *colliers*, dans la composition desquels entraient aussi quelques grains en pierre.

Un ornement beaucoup plus délicat consiste en de petites lamelles ovales, de vingt-sept à trente-six millimètres de longueur, taillées sur l'émail de grandes dents, et percées d'un ou deux trous pour les suspendre ou les fixer comme objets de parure.

Des dents, celles d'ours en particulier, ont été percées ou entaillées de manière à être portées en guise d'ornement, mais vraisemblablement à titre d'*amulettes*, comme dans les époques postérieures, et en particulier dans les derniers âges païens.

La *poterie* de l'âge primitif présente à peu près partout les mêmes caractères, et elle ne diffère point à Concise de celle des emplacements contemporains explorés en Suisse. D'après les fragments découverts et six vases à peu près intacts, la forme cylindrique était assez en usage; cependant plusieurs vases, arrondis à leur base, étaient privés de pied. On ne retrouve pas les supports d'argile employés plus tard; mais quelquefois de petites proéminences percées de deux trous permettaient de passer des cordons pour suspendre le vase, comme on le remarque dans la plus ancienne poterie du Nord. Cinq des pièces intactes ne mesurent que trois à six centimètres de hauteur sur quatre à neuf centimètres de diamètre. Trois petits vases, deux cylindriques, l'autre évasé, sont en os ou plutôt en bois de cerf. L'un, muni d'un petit tenon, faisant saillie sur le rebord, devait avoir un fond en bois assujetti par trois pointes dont on voit les trous sur la partie inférieure du vase.

Une *boule sphérique*, de la grosseur des deux poings, percée d'un

trou et formée d'argile pétrie avec des charbons, rappelle les pièces regardées comme des balles incendiaires.

Les nombreux ossements qu'on a recueillis demandent à être étudiés par un travail spécial qui sera d'un haut intérêt pour la *faune* du pays, à l'époque des premières habitations de l'homme. Le grand emploi qu'on a fait des bois de cerf montre déjà combien cet animal était commun. Les os du bison ont été reconnus par M. le professeur Desor. Les bois de chevreuil n'étaient point rares. On a retrouvé les dents de l'ours, du loup, du sanglier, du castor, de carnassiers et de rongeurs divers. D'entre les animaux domestiques, on remarque beaucoup de débris du bœuf. Le cheval en revanche était rare, mais une dent molaire ne peut laisser de doute sur sa présence. Il n'en était pas de même de la chèvre, du mouton, du cochon et du chien, dont on a recueilli beaucoup d'ossements.

C'est sans doute à la destruction des habitations ou à quelque lutte armée qu'on doit attribuer la présence au milieu de ces débris de trois fragments de crânes humains et de deux mâchoires, l'une d'homme et l'autre d'enfant. Il est à regretter que ces fragments soient trop incomplets pour pouvoir légitimer quelque induction sur la race à laquelle appartenait ce peuple primitif.

L'activité de la drague à vapeur n'a pas toujours permis d'étudier avec tout le soin désirable bien des restes dont l'œil est peu frappé, mais qui n'ont pas moins leur intérêt; par exemple les *graines* ou les *fruits* récoltés comme aliments. Je ne puis citer que la noisette, la faine et le noyau de prune. — Quelques filaments, peut-être de chanvre, sinon d'écorce d'arbre, ne laissent pas de doute sur leur emploi, si on les rapproche des aiguillettes en os.

Pendant les derniers jours des travaux exécutés à Concise, la drague, en s'avançant vers le nord-est de l'emplacement, a amené quelques objets en bronze qui montrent que les habitations lacustres ont été occupées jusqu'à l'introduction de ce métal. On a découvert en outre des instruments en pierre qui appartiennent à l'âge de transition, pendant lequel le métal, encore rare, servait à perfectionner les produits de l'industrie primitive.

Je n'hésite pas à envisager comme appartenant à cet âge de transition les *haches* et *marteaux* en serpentine percés d'un trou dans lequel était fixé le manche de l'instrument. Ces pièces, rarement intactes, longues de quinze à dix-huit centimètres, sont taillées en hache sur l'un des bouts et en marteau sur l'autre. D'après les fragments conservés, on voit qu'elles se brisaient assez souvent sur l'ouverture du manche, ce qui arrivait aussi au moment de leur fabri-

cation. Ces fragments de pièces inachevées indiquent que le trou se faisait à l'aide d'un poinçon qui creusait une rainure circulaire, de manière à ménager à l'intérieur un noyau de la forme d'un cône tronqué; et l'examen attentif des parois ne permet pas de douter que le forage n'ait été produit par un rapide mouvement de rotation. Ce mouvement a dû être imprimé à la pierre plutôt qu'au poinçon, qui aurait eu à décrire un cercle. Pour comprendre cette manière de forer, il suffit de rappeler que la fabrication des vases en pierre ollaire consiste à fixer les extrémités d'un bloc cylindrique entre les pointes d'un axe horizontal, de sorte qu'en étant mis en rotation, il soit usé par un poinçon en métal doux, parallèle à l'axe. Ce poinçon étant fixé au montant du tour, on le fait avancer peu à peu jusqu'à la profondeur voulue, dans la rainure qu'il creuse par le frottement. Il n'est pas nécessaire de décrire ici le procédé par lequel on ménage le fond du vase. Le noyau enlevé, placé de nouveau entre les pointes de l'axe, est évidé à son tour; et c'est ainsi qu'on obtient cette série de vases qui rentrent les uns dans les autres. Ce genre de tour, d'une simplicité primitive, doit remonter à une haute antiquité, car l'on sait que le tour est connu depuis des âges fort reculés. La collection de M. le baron de Neuberg, à Prague, renferme des haches en pierre trouvées avec leurs noyaux dans un lieu de fabrique de la Bohême. Ces noyaux, replacés dans les trous dont ils ont été enlevés, ce qui est facile à constater par les veines de la pierre, laissent si peu d'ébattement qu'ils n'ont pu être détachés qu'avec une pointe en métal, et nullement avec un cylindre creux, qui n'aurait pu donner à l'ouverture sa forme sensiblement conique. Le fer doux, employé dans l'industrie moderne, était remplacé par le cuivre et le bronze, et il va sans dire que l'eau et le sable siliceux jouaient leur rôle dans cette opération. Si ce procédé pour forer la pierre a dû être employé dans bien des cas, il est du reste incontestable qu'il n'a pas été le seul. Plusieurs haches en pierre, provenant non pas de Concise, mais d'autres localités, ont été percées par des moyens plus primitifs; et lorsque le trou est ovale, il ne peut être question d'un mouvement de rotation.

On a quelquefois utilisé ces noyaux produits par le forage des haches; l'un, trouvé à Concise, a été fixé sur un disque en bois de cerf, sans qu'il soit facile de dire en vue de quel usage.

Quelques *poinçons* en cuivre ou en bronze d'un faible alliage, de trois à neuf centimètres de longueur, arrondis ou à quatre pans, sembleraient au premier abord avoir pu servir à percer la pierre,

mais outre leur ténuité, des pièces du même genre se retrouvent à une époque où le souvenir de l'âge primitif avait disparu.

Huit *épingles* en bronze, longues de huit à trente centimètres, sont surmontées de têtes sphériques, coniques ou en forme de fuseau. Elles portent en général de fines gravures étrangères au début de l'art.

Une *fibule*, privée de son ardillon, faite avec un fil de bronze dont chaque extrémité a été enroulée en spirale plate, présente la figure de lunettes.

Une *virole*, trois petits *anneaux*, un *bouton* convexe, un *grain* de *collier* et un *couteau* complètent la série des instruments en bronze trouvés à Concise. Le couteau, long de deux cent seize millimètres, élégamment arqué, est orné sur le dos de stries et de chevrons, et sur les deux côtés de la lame, de lignes parallèles, de pointillages et d'arcs de cercle.

Au commencement du siècle, M. le capitaine Pillichody avait déjà découvert, non loin de cet emplacement, un peu plus en avant dans le lac, auprès des restes d'un canot submergé et de pilotis encore saillants au-dessus de la vase, une belle épée en bronze, qui a été déposée dans le musée de Neuchâtel. Les habitations de l'âge de la pierre paraissent ainsi avoir été détruites au moment de l'introduction du bronze, dont on n'a retrouvé qu'une vingtaine d'objets, tandis que les autres ont été recueillis par milliers.

Après cette destruction, de nouvelles habitations s'élevèrent pendant l'âge du bronze à une plus grande distance de la rive. Malgré leur haute antiquité, la plus grande conservation des pilotis indiquerait à elle seule une époque postérieure, qui a cependant pris fin dans des âges antéhistoriques. D'autre part, l'épaisseur de la couche artificielle qui recouvre le premier emplacement représente une période assez étendue dont l'origine se perd dans la nuit des temps, et doit répondre aux premières migrations de l'Orient à l'Occident.

Si l'on jette un coup d'œil d'ensemble sur la découverte faite récemment à Concise, on voit que cet emplacement était un lieu de fabrique d'une certaine importance, et que les produits de l'industrie présentent une grande variété, eu égard au petit nombre de matières mises en œuvre. Il n'est point rare de retrouver en Europe des instruments en pierre; les musées du Nord en ont recueilli des milliers, mais il n'en est pas de même de ces pièces complètes avec leurs manches, comme les haches, les ciseaux, les tranchets, les scies, les poinçons, les polissoirs et les poignards. Bien des traits sont communs à l'âge de la pierre dans tous les pays où l'on en re-

trouve les débris; cependant la nature même des matériaux dont on disposait apporte quelques modifications. Rien n'égale la beauté d'une partie des instruments en silex des bords de la mer Baltique; mais plusieurs des instruments en os de Concise sont étrangers à ces contrées. Dans le Nord, la richesse des silex se prêtait à la fabrication de poignards tels qu'on n'en retrouve pas en Suisse; mais en Suisse ils étaient remplacés par les lames en os, fixées dans d'élégantes poignées en bois de cerf. Dans le Nord, les pointes de lance en silex sont remarquables; en Suisse c'est avec l'os qu'on reproduit les formes conservées dans les temps modernes. On a lieu d'être surpris de voir combien de formes présentent les prototypes de celles qui sont encore en usage dans diverses branches de l'industrie contemporaine, et l'on se demande s'il n'y a point là quelque réminiscence d'une civilisation plus avancée, dont il faudrait chercher le siége en Orient.

L'emploi de bien des pièces échappe à une détermination rigoureuse; mais on ne peut méconnaître qu'indépendamment des outils destinés à la taille du bois, plusieurs servaient au travail des peaux, utilisées comme courroies, vêtements ou abris. On se tromperait cependant si l'on pensait que toute espèce d'étoffe était inconnue de ces populations. Sur l'emplacement de Wangen, dans le lac de Constance, on a retrouvé des restes d'une étoffe, fort grossière il est vrai, formée de mèches de chanvre croisées en natte. La présence du chanvre fournit déjà quelque indice d'agriculture; mais celle-ci, contre toute attente, n'est point étrangère à ces premiers âges; sur plusieurs points datant de la même époque, on a retrouvé l'orge et le froment carbonisés, qui ne peuvent laisser aucun doute à cet égard.

Les populations de cet âge avaient donc, comme moyens de subsistance, les produits de l'agriculture, les fruits et les baies de plusieurs arbres ou arbrisseaux, un gibier abondant et des lacs vraisemblablement très-poissonneux. A cela il faut ajouter toutes les ressources provenant des animaux domestiques, dont le nombre et la variété réclamaient les soins de la vie pastorale. Ces troupeaux étaient sans doute parqués sur les rives, et la surveillance dans les pâturages exigeait des gardiens armés, secondés par des chiens vigoureux, pour les protéger contre les animaux féroces. D'autre part on doit admettre que des provisions nécessaires à l'entretien des troupeaux devaient être accumulées pour l'hiver et mises à l'abri des pluies et des neiges.

La découverte de Concise, rapprochée de celles du même genre

qui ont été faites en Suisse ces dernières années (1), est importante par les données historiques qu'elle fournit sur la manière de vivre des premières populations de l'Europe. Tous ces ustensiles, ces ornements, ces armes, tiennent lieu de documents écrits et ne sont assurément pas moins authentiques que les assertions des chroniqueurs. Un manuscrit donnerait sans doute un nom à ce peuple, mais il négligerait bien des détails auxquels nous initie cet ensemble remarquable d'objets à l'aide desquels l'antiquaire peut reconstruire l'histoire de l'homme, de même que le géologue rétablit celle des âges antéhumains par l'étude des couches de notre globe.

Les antiquités de Concise sont assurément remarquables par la variété des formes et des ustensiles; mais quand on compare ces objets avec les produits de la civilisation, comment ne pas être frappé de l'indigence de cette industrie primitive et des moyens limités avec lesquels il fallait pourvoir aux besoins impérieux de la nourriture, du vêtement, du logement et de la sûreté personnelle, dans un pays hanté d'animaux sauvages. Pour abattre un arbre, pas d'autre instrument que la hache de pierre; pour le dépouiller de ses rameaux et creuser un canot, toujours l'instrument de pierre avec l'action du feu. Quel travail pour se procurer les milliers de pieux destinés à supporter les cabanes, pour les planter et pour agencer les bois de construction! Bien que l'agriculture fût sans doute peu développée, il fallait cependant fouiller le sol, recueillir les récoltes et pourvoir aux besoins de la mauvaise saison. Le gibier était abondant, mais la chasse n'était pas sans péril. L'absence du métal rendait tout travail plus difficile. La pierre devait se tailler avec la pierre, et plus les moyens étaient limités, plus il fallait recourir à des procédés ingénieux pour la fabrication. De nos jours, on retrouve cette dextérité chez quelques populations sauvages, privées des métaux. Les produits de leur industrie présentent de nombreux rapports avec ceux des premiers habitants de l'Europe. Cependant ceux-ci n'étaient point à l'état sauvage, caractérisé par l'immobilité et l'isolement, ou, en d'autres termes, par l'absence de tout progrès et de communications fécondantes. Chez les sauvages une nouvelle génération n'ajoute rien aux connaissances des générations précédentes, et l'on ne peut être stationnaire sans reculer. Il n'en était pas de même chez les premières populations de l'Occident, car il est facile de constater un progrès marqué pendant l'âge de la pierre. Dès qu'elles possèdent quelques traces de métal, c'est pour perfectionner leurs instruments

(1) *Pfahlbauten, Zweiter Bericht*, von Dr Ferdinand Keller. Zurich, 1858.

primitifs. Quand on étudie dans leur ensemble les matières employées, on voit non-seulement que chaque tribu fabriquait ses instruments et utilisait les roches qu'elle avait sous la main, mais qu'il existait en outre un certain commerce résultant nécessairement de la présence de matières étrangères provenant parfois des directions les plus diverses. L'Helvétie, pauvre en silex, le faisait venir du dehors souvent comme matière brute, à en juger par les éclats et les pièces ébauchées retrouvées à Concise; elle recevait même l'ambre jaune de la Baltique, et la néphrite d'Orient.

Les difficultés que ces premières populations avaient à vaincre ne retrempaient pas impunément leur énergie. L'amour du beau, inné chez l'homme, ne se révèle pas seulement par les ornements personnels, mais aussi par les formes élégantes de plusieurs de leurs instruments.

La découverte de Concise, malgré les types originaux qui lui sont propres, n'est point un fait isolé en Suisse, et l'on est conduit à se demander si les premiers habitants n'occupaient que les rives des lacs. Il est à présumer qu'ils se groupèrent de préférence le long du littoral des bassins, à cause de la sécurité que présentaient les habitations lacustres, mais on serait dans l'erreur si l'on supposait que tous les établissements du même âge ont été élevés au-dessus de la surface des eaux. Il existe des traces non équivoques d'habitations dans des grottes. Les sépultures de cette période, caractérisées par un mode spécial d'inhumation, bien qu'elles soient voisines de la demeure de l'homme, se retrouvent parfois à une assez grande distance des lacs, et l'on ne saurait admettre qu'elles fussent bien éloignées de la demeure du défunt. On peut tirer la même conclusion des instruments en pierre découverts çà et là dans l'intérieur des terres.

Ces observations générales suffiront pour montrer qu'il y a toute une histoire à reconstruire avec ces débris, documents authentiques d'un âge dont les traditions écrites ont perdu le souvenir. Une étude attentive des séries d'antiquités antérieures à notre ère montre en outre que la population de l'âge de la pierre a précédé l'invasion des Celtes, qu'on envisage souvent à tort comme les premiers habitants de l'Europe.

Frédéric Troyon.

RUINES
DE CHAMPLIEU
(OISE)

A treize kilomètres au sud de Compiègne, sur la chaussée de Bruneliaut, hors de la forêt, se trouve un plateau élevé, bordé à l'ouest par une chapelle et un hameau connu sous le nom de Champlieu. Quelques vieilles cartes signalent sur ce point un camp de César. En effet ce plateau, non loin du village d'Orrouy, laissait voir d'assez nombreux atterrissements, des débris de poteries, de tuiles, et les traces d'un théâtre enseveli sous les ronces et des amas de débris. A la fin du mois d'octobre 1857, l'Empereur, étant à Compiègne, visita ces restes, et Sa Majesté reconnut de prime abord qu'ils devaient couvrir des édifices ruinés d'un intérêt considérable. On distinguait au-dessus des atterrissements quelques portions de constructions assez grossières, mais indiquant clairement une enceinte demi-circulaire interrompue de distance en distance. M. Mérimée, M. de Saulcy et moi allâmes à Champlieu, et nous revînmes tous trois avec la conviction que les constructions visibles du théâtre ne pouvaient appartenir à l'époque romaine. Si ces constructions n'étaient pas romaines, elles étaient nécessairement de l'époque mérovingienne; d'ailleurs le système de construction, la taille du moellon, indiquaient une œuvre barbare, un défaut de soin et d'attention qu'on ne rencontre jamais dans les bâtisses romaines, si négligées qu'elles soient. Un théâtre mérovingien était un édifice peu commun; aussi notre opinion fut-elle vivement combattue. Les arguments pour et contre se pressèrent; peut-être eût-il été plus simple d'attendre l'achèvement des fouilles avant d'ouvrir la discussion. Ces fouilles furent bientôt exécutées sous l'auguste patronage de l'Empereur, et elles ont mis au jour non-seulement un théâtre, mais les restes d'un temple romain du troisième siècle. Probablement les atterrissements que l'on voit épars

sur le plateau de Champlieu contiennent-ils d'autres ruines qui plus tard seront déblayées. Quoi qu'il en soit, les restes visibles aujourd'hui ont assez d'importance pour démontrer que ce plateau était occupé par un établissement considérable sous la domination romaine, et plus tard par une de ces *villæ* mérovingiennes qui couvraient le pays de Soissons.

Décrivons d'abord le plateau de Champlieu, fidèlement reproduit par la gravure pl. II. La chaussée romaine, dite de Brunehaut, venant de Soissons et se dirigeant vers Senlis, passe sur le plateau du nord-est au sud-ouest, elle est marquée en AA; elle longe l'enceinte extérieure sud du temple. Une autre voie existe le long de cette enceinte en B, et paraît se diriger du côté de Verberie. A quatre-vingts mètres de la chaussée de Brunehaut, vers le sud, s'élève le théâtre. Des enceintes dont nous avons retrouvé les fondations réunissaient le temple au théâtre; elles sont indiquées en C. Un vallum qui sert de limites à la forêt de Compiègne est encore visible en D, et on en retrouve les traces sur le plateau en E. Vers le sud, au sommet d'une pente peu prononcée qui descend jusqu'à la petite rivière d'Automne, en G, des amas de moellons recouverts de broussailles percent le sol et masquent encore probablement des fondations de constructions assez importantes. La situation de cet établissement est admirable, elle domine tous les alentours et forme la plus belle assiette de camp qu'il soit possible d'imaginer. Les paysans des environs prétendent avoir trouvé en labourant des orifices de puits creusés sur quelques points, mais nous n'avons pu jusqu'à présent vérifier le fait. Toujours est-il que la petite rivière d'Automne coule à près de deux mille mètres des ruines, de l'est à l'ouest.

Examinons maintenant les restes du théâtre, sujet de discussions entre les archéologues. Je ne reviendrai pas sur le texte de Grégoire de Tours, à propros des cirques ou théâtres bâtis par Chilpéric à Soissons ou dans le Soissonnais; je me bornerai à l'examen du monument lui-même, des fouilles et de ce qu'elles ont produit. Lorsque ces fouilles ont été commencées, à peine pouvait-on apercevoir la crête de la précinction extérieure du théâtre. Des gradins, de la scène, de l'orchestre, nulle trace, d'où nous avions conclu non sans quelque fondement que les murs extérieurs et quelques parties des vomitoires étaient de construction postérieure à l'époque romaine, que le théâtre de Champlieu avait été destiné par un roi mérovingien à des représentations de combats d'animaux, d'hommes peut-être, à des tours de jongleurs, car certainement ces rois ne se faisaient pas jouer des comédies de Plaute. Alors la scène n'aurait été qu'une barrière de

bois, une clôture disposée en face du talus en terre qui descendait du corridor supérieur à l'aire inférieure. Les fouilles nous ont donné tort et raison; tort en ce que les restes d'un *pulpitum* et d'une gradination de l'époque romaine subsistent; raison en ce que les constructions supérieures, qui seules étaient visibles il y a un an, appartiennent bien certainement à une époque postérieure à la domination romaine. C'est ce qu'il s'agit de prouver. Que l'on veuille bien jeter les yeux sur le plan et la coupe du théâtre de Champlieu, pl. III. On voit les restes de l'orchestre en C, trois rangs de gradins encore en place en D, la scène et la base du *pulpitum* en E; mais ces restes qui, bien que très-grossiers comme construction, sont évidemment romains, se trouvent au-dessous d'un remblai F, de niveau, à partir duquel commence un talus G formé de *cran* (débris de carrières) dont la pente, beaucoup moins rapide que celle donnée par les restes de la gradination romaine, est épaulée extérieurement par un mur demi-circulaire muni de trente contre-forts couronnés par des talus comme les contre-forts des premiers temps du moyen âge. Sur ce remblai, composé de marne et de débris de carrières, sont posés, sans aucune fondation, les contre-murs du couloir, les murs des vomitoires et ceux des escaliers conduisant à un plancher supérieur qui couvrait ce couloir. Ces dernières constructions n'ont rien de commun avec les bâtisses romaines; non-seulement elles ne sont pas fondées, mais elles consistent en deux parements de petits moellons oblongs entre lesquels on ne trouve qu'un blocage sans mortier. Ces moellons, dans les parties vues, sont taillés au *taillant droit*, la plupart en arêtes de poisson, et cette taille se retrouve sur les contre-forts, sur leurs talus de couronnement, comme sur les parements vus entre ces contre-forts. Mais ce qui prouve encore d'une manière plus sûre que ce talus fait avec du *cran* est postérieur à la construction romaine, c'est qu'il existe en H (*voir le plan*) une branche d'égout qui recueillait les eaux pluviales tombant sur l'aire de l'orchestre; or cette branche d'égout est brusquement interrompue par le remblai du *cran* au point I. Certainement l'égout romain devait aboutir quelque part, il dut être détruit lorsque les dispositions de la gradination de pierre furent changées; les pierres de taille qui forment les piles d'entrée des escaliers et celles qui servent de seuil à la sortie des vomitoires en K (*voir la coupe*) proviennent de la gradination détruite. Il y a donc eu un changement apporté aux dispositions primitives. Pourquoi et comment ce changement a-t-il été fait, c'est ce qu'il faut examiner.

Le théâtre romain dont nous voyons les gradins inférieurs, les

soubassements du *pulpitum*, l'orchestre et la branche d'égout était, autant qu'on en peut juger par les restes apparents, une assez pauvre construction élevée en gros matériaux, mais mal taillés et médiocrement assemblés. Cependant ce théâtre dut servir assez longtemps, car les dernières marches qui de la scène descendaient dans l'orchestre sont encore en place et fort usées. A voir le profil grossier qui sert de socle au *pulpitum*, on ne peut faire remonter ce théâtre au delà du troisième siècle; or il a dû être détruit deux cents ans environ après sa construction. Peut-être la gradination primitive dont nous voyons les restes était-elle terminée par un portique en bois; ce qui est certain c'est qu'en continuant la pente donnée par cette gradination et tenant compte des précinctions, on obtient le profil ponctué PR (*voir la coupe*), qui ne s'arrange pas avec la disposition actuelle du talus composé de *cran* battu. Cet édifice ayant dû être saccagé au moment des invasions et longtemps abandonné, la partie inférieure fut préservée par les débris des parties supérieures; les eaux pluviales et les gelées ruinèrent la gradination; or si sous les rois mérovingiens on eut l'idée d'utiliser ce théâtre, le premier soin fut nécessairement de le déblayer. Mais alors une scène devenait inutile; rétablir les gradins en pierre de taille était un travail trop important; puis à quoi bon? Les barbares s'asseyaient volontiers sur un talus en gazon ou sur des bancs de bois. On renonça donc à déblayer l'orchestre, on le combla même en y jetant des débris ramassés de tous côtés, puis on fit un simple talus avec du *cran*, un mur pour soutenir ce remblai, un couloir pour arriver aux escaliers et vomitoires; on couronna cette maçonnerie par un appentis en bois, et faisant ainsi d'un théâtre romain un *demi-amphithéâtre*, on put, en fermant le tout par deux murs à la place du *postscenium* (ce sont les deux murs ST, *voir la coupe*), obtenir une sorte d'arène à la base du talus, assez étendue pour des combats d'animaux ou quelques jeux barbares. Mais où est la preuve que le remblai de l'orchestre a été fait postérieurement à la dominaton romaine? La preuve, la voici : Ce remblai, que nous avons fait enlever avec le plus grand soin, contenait 1° des débris de vases et de statues en bronze; des feuilles de chêne et quelques menus ustensiles en bronze, du charbon; 2° des médailles dont voici le catalogue :

ROMAINES.

Bronzes. —	Auguste.	1	**Bronzes.** —	Tibère.	1
—	Auguste, autel de Lyon.	2	—	Claude.	1
—	Auguste et Agrippa, autel de Lyon.	1	—	Néron.	1
			—	Vespasien.	4

BRONZE. —	Titus.	1	BRONZES. —	Constance II.	1
—	Domitien.	3	—	Constantin II.	5
—	Trajan.	4	—	Gratien.	1
—	Adrien.	4	—	Valentinien Ier.	1
—	Antonin le Pieux.	4	—	Valens.	3
—	Marc Aurèle.	7	—	Théodose le Grand.	1
—	Commode.	2	—	Honorius.	1
—	*Contremarque* de Tibère.	1	—	Faustine la Mère.	2
—	Claude le Gothique.	1	—	Faustine la Jeune.	1
—	Gallien.	1	—	Crispine, femme de Commode.	1
—	Tetricus le père.	2	—	Hélène, mère de Constantin.	1
—	Constantin le Grand.	6	—	Théodora, belle-mère de Constance Chlore.	3
—	Constantin, Constantinopolis, frappée lors de la séparation de l'empire.	1			

GAULOISES.

8 médailles, dont 2 des Carnutes; 2 des Rèmes; 1 incertaine; des Sénons, des Trévires, de Germanus Indutillilus.

ROMAINES.

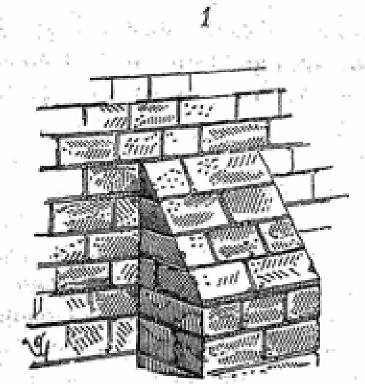
ARGENT. — De la famille Cornelia Sylanus, 1. — Id. Porcia, 1 (1).

Ainsi la dernière médaille est d'Honorius, c'est-à-dire de la fin du quatrième siècle; donc le remblai de l'orchestre du théâtre de Champlieu n'a pu être fait qu'avec des débris recueillis de tous côtés autour du théâtre, et n'a pas été touché depuis le cinquième siècle. Ce remblai n'a pu être fait avant le quatrième siècle, puisqu'on y trouve de nombreuses médailles de cette époque; donc il n'appartient pas à la période romaine. Or comme ce remblai était posé *par-dessus* les soubassements du *pulpitum* et *par-dessus* les gradins, il a dû être fait postérieurement à la destruction de la scène et de la gradination supérieure. Comme le talus de *cran* ne commence qu'au-dessus de ce remblai, ce talus, les murs qu'il supporte et ceux qui le soutiennent sont donc postérieurs au cinquième siècle. Donc le théâtre de Champlieu se compose d'un premier théâtre évidemment romain, théâtre détruit et sur la place duquel, au sixième siècle, on a dû reconstruire un nouvel édifice en se servant des fragments visibles et en laissant sous les débris remblayés, l'orchestre, les soubassements du *pulpitum* et les premiers gradins romains.

Ceci établi, nous allons parcourir le théâtre mérovingien. A la partie

(1) Toutes ces médailles et les objets trouvés à Champlieu sont déposés dans la bibliothèque du château de Compiègne. MM. de Saulcy et de Longpérier ont bien voulu les examiner et les classer.

inférieure, c'est-à-dire à la place de l'orchestre antique, était une aire plane formée par deux murs parallèles formant couloir, bornant l'arène, et par le talus en coquille s'élevant jusqu'au couloir supérieur, mais interrompu par six vomitoires qui de ce couloir donnaient accès, de niveau, à la hauteur du second tiers du talus. On ne pouvait pénétrer dans ce couloir extérieur que par une seule porte V (voir le plan), ce qui fait supposer que les assistants au spectacle étaient choisis et devaient se faire reconnaître avant d'entrer. Du couloir on se répandait sur le talus (probablement garni de gradins de bois) par les six vomitoires, et on montait à un portique supérieur par des escaliers à double rampe en bois. Une quantité considérable de grands clous de fer ont été trouvés sur le talus (1), dans le couloir et dans les cages d'escaliers. D'ailleurs on voit parfaitement encore la trace des marches dans les espaces réservés aux degrés de bois. En déblayant le couloir on a également trouvé une quantité considérable de tuiles de forme romaine mais très grossières, de la cendre et du charbon. Quant à la construction du mur de soutènement extérieur en voici (*figure* 1) l'apparence. Jamais, que nous sachions, les Romains n'ont ainsi couronné des contreforts; jamais ils n'ont taillé le moellon de cette manière avec des parements en arêtes de poisson. Mais si l'on veut absolument que le théâtre de Champlieu soit entièrement romain, nous demandons qu'on nous explique la présence des médailles et fragments de bronze dans le remblai de l'orchestre, comment le talus de *cran* peut avoir été posé sur ce remblai, pourquoi les murs des vomitoires et des escaliers n'ont aucune fondation, pourquoi la gradination inférieure ne se raccorde pas avec le diamètre actuel de la précinction extérieure, comment il se fait que l'égout de l'orchestre se perd dans ce remblai. Si à ces questions on peut nous donner des explications satisfaisantes, nous admettrons que le théâtre de Champlieu est romain, quoiqu'il ne ressemble à aucun théâtre connu bâti par nos anciens domina-



(1) Un certain nombre de ces clous sont déposés à la bibliothèque du château de Compiègne.

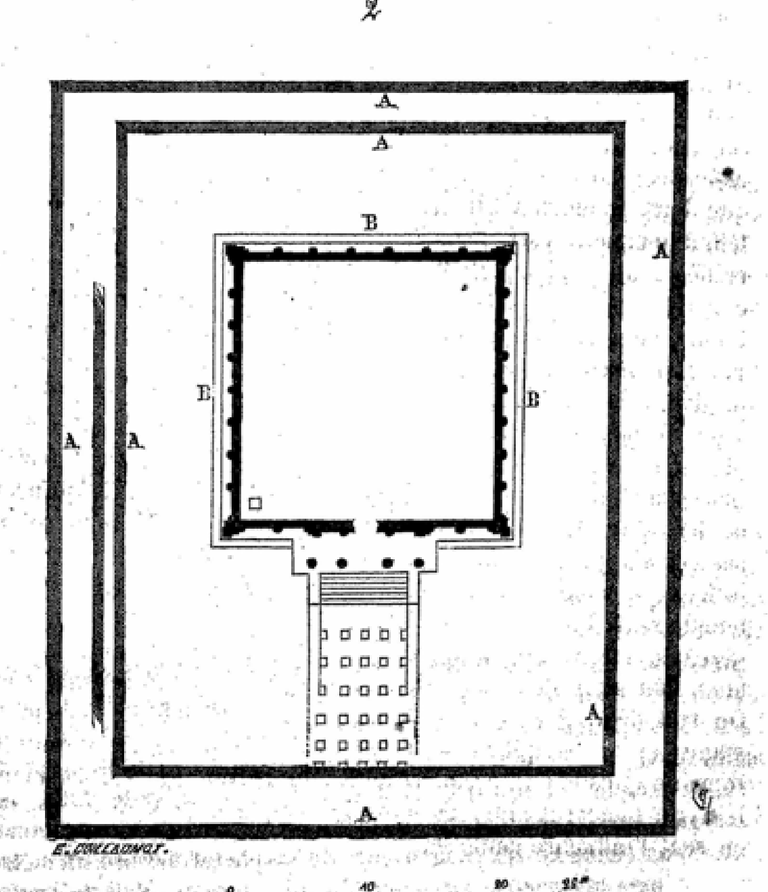
teurs. Avouons cependant que jusqu'au moment où nos preuves auront été regardées comme nulles, il est assez intéressant d'admettre que nous possédons encore en France un théâtre mérovingien. Lorsque M. Mérimée, M. de Saulcy et moi nous croyions avoir vu un théâtre mérovingien à Champlieu, nous retournâmes à Compiègne, assez fiers de la découverte provoquée par la visite de l'Empereur au milieu de ces campagnes pleines de souvenirs. Mais nous comptions sans les archéologues du Soissonnais ou du Beauvoisis. Nous fûmes tous trois tancés vertement : « Un théâtre mérovingien ! allons donc ! Nous sommes de trop bonne province pour avoir autre chose chez nous que des antiquités romaines. »

« Un antiquaire italien, dit M. de Voltaire à propos de César, en passant il y a quelques années par Vannes en Bretagne, fut tout émerveillé d'entendre les savants de Vannes s'enorgueillir du séjour de César dans leur ville. — Vous avez sans doute, leur dit-il, quelque monument de ce grand homme? — Oui, répondit le plus notable; nous vous montrerons l'endroit où ce héros fit pendre tout le sénat de notre province, au nombre de six cents... — Vous ne passez pas par une seule ville de France ou d'Espagne, ou des bords du Rhin, ou du rivage d'Angleterre, vers Calais, que vous ne trouviez de bonnes gens qui se vantent d'avoir eu César chez eux. Des bourgeois de Douvres sont persuadés que César a bâti leur château ; et des bourgeois de Paris croient que le grand Châtelet est un de ses beaux ouvrages. Plus d'un seigneur de paroisse en France montre une vieille tour qui lui sert de colombier, et dit que c'est César qui a pourvu au logement de ses pigeons. Chaque province dispute à ses voisins l'honneur d'être la première en date à qui César donna les étrivières : C'est par ce chemin... Non, c'est par cet autre qu'il passa pour venir nous égorger et pour caresser nos femmes et nos filles, pour nous imposer des lois par interprètes, et pour nous prendre le très-peu d'argent que nous avions. » En fait de citation de textes, celle-ci en vaut bien une autre.

Revenons donc aux Romains, puisque nous sommes si contents d'avoir été bien battus par eux. Nous ne discuterons pas l'âge et l'acte de fondation du temple de Champlieu, qui est bien gallo-romain, élevé en l'honneur d'une divinité païenne, d'Apollon peut-être. Ce temple est *prostyle*, c'est dire qu'il se compose d'une nef quadrangulaire avec un portique sur la face orientale, bâti au sommet d'un emmarchement. L'aire intérieure du temple est élevée d'un mètre quatre-vingts centimètres au-dessus du sol extérieur. Mais ne croyez

pas, lecteur bénévole, qu'en arrivant sur le plateau de Champlieu, vous verrez un temple comme la Maison carrée de Nîmes, ou comme le temple de la Fortune virile de Rome. Non, contentez-vous d'un caniveau qui faisait le pourtour du monument, de quelques marches calcinées par le feu, d'une aire bétonnée relevée de deux mètres et d'une assez grande quantité de fragments de pilastres, de colonnes engagées, de corniches, de chapiteaux entièrement couverts de sculptures d'un assez méchant goût. On fait ce qu'on peut, et les architectes gallo-romains de la fin du troisième siècle n'étaient pas des Apollodores.

Ce temple (*figure* 2) était entouré d'un petit portique dont on



voit encore les fondations en A. Un large caniveau de pierre, encore en place, B, recevait les eaux du toit à la base du stylobate sur lequel reposait l'ordonnance. Ce stylobate, composé probablement de pierres simplement équarries, sans ornements, fut démoli pour en utiliser les matériaux dans quelque édifice du moyen âge, tandis que les colonnes engagées, les pilastres d'angles, les frises, les corniches et chapiteaux couverts de sculptures, étant par conséquent d'un emploi moins facile, restèrent sur le sol, et se sont conservés jusqu'à nos jours. Sur les fragments des gros pilastre d'angle on retrouve des figures, et entre autres un Prométhée et un Icare précipité du ciel. Sur un morceau de frise on voit une femme drapée assise, tenant sur ses genoux le corps d'une jeune fille morte; peut-être la figure assise est-elle une Niobé; puis des têtes de griffons. Ces sujets nous ont fait penser que le temple était dédié à Apollon. Mais il faut dire aussi que l'on remarque un assez bon nombre d'animaux marins; une syrène, des armes. Les fûts des colonnes engagés sont couverts d'écailles, d'imbrications, de rosettes enfermées dans des compartiments carrés ou losangés. Il ne reste que deux fragments d'inscriptions; sur l'un on lit, au-dessus d'une tête d'homme... VMIO; sur l'autre, au-dessus d'une tête de femme coiffée d'un diadème, ROM... Les premières marches du perron sont encore en place et profondément calcinées par le feu; sur l'aire du temple on a trouvé des lingots de plomb fondu, des tuiles, des fragments de marbre, de serpentin et même de porphyre, des tablettes de liais, des charbons, des clous de bronze (1) et des fragments de vases de même métal. En avant du degré on remarque des dés de pierre posés sur le sol, sans fondations. Ces dés paraissent avoir été placés là pour recevoir un dallage de grandes pierres. Ce quinconce de dés est bordé par deux morceaux de murailles. Nous ne sommes pas certain que la *cella* fût précédée d'un péristyle, car les colonnes isolées que nous avons trouvées en assez grand nombre autour du temple sont d'un trop faible diamètre pour avoir appartenu à ce péristyle et proviennent du portique; elles étaient surmontées de chapitaux étranges dont nous donnons (*figure* 3 ci-contre) une copie. On voit déjà, dans cette sculpture, percer le goût de l'époque romane, et ces chapiteaux servent de transition entre la sculpture romaine et celle des premiers temps du moyen âge. L'ornementation est toute romaine, et dans la sculpture barbare de ces têtes on sent l'influence gauloise.

(1) Ces objets sont déposés à la bibliothèque du château de Compiègne.

Le temple de Champlieu était certainement couvert par une charpente lambrissée, car jamais ces murs minces n'ont pu porter une voûte; cette charpente se composait de deux rampants avec deux

3



frontons, les fragments de ces frontons étant assez nombreux. On remarque même les restes d'un fronton circulaire qui peut-être, comme dans beaucoup d'édifices des bas temps, couronnait la porte ou le péristyle. La nef était décorée de sculptures à l'intérieur, puisque quelques fragments des piles d'angles conservent encore leurs ornements à l'intérieur comme à l'extérieur; et, fait à noter, toutes les sculptures extérieures étaient peintes en blanc, en jaune ocre, avec traits brun rouge pour accentuer les contours.

Il est difficile de composer avec le plan de cet édifice et l'ordonnance des colonnes engagées un ensemble d'une proportion heureuse, aussi ne pensons-nous pas que le temple de Champlieu fût un chef-d'œuvre d'architecture : ce n'en est pas moins un des monuments les plus curieux du nord de la France.

Le ministère d'État et de la maison de l'Empereur a fait exécuter ces fouilles sous la direction de la commission des monuments historiques, et les terrains acquis par l'État, soigneusement enclos, garantissent ces ruines précieuses de nouvelles dévastations. Quelques portions de murs ont seulement été consolidées dans le théâtre pour arrêter leur dégradation; mais ces reprises ont été faites de manière qu'il est facile de distinguer les restaurations au milieu des parties anciennes. L'Empereur a voulu de nouveau visiter cette année les ruines de Champlieu; Sa Majesté les avait sauvées de l'oubli dans lequel on les laissait, et c'est bien à sa haute sollicitude pour tout ce qui intéresse l'histoire de notre pays que nous devons ces précieuses découvertes.

E. VIOLLET LE DUC.

DE L'ÉTUDE ET DE L'USAGE

DU MODÈLE VIVANT

CHEZ LES ARTISTES GRECS

Dans quelle mesure les peintres et les sculpteurs anciens ont-ils fait usage du *modèle*, c'est-à-dire de la figure vivante, ordinairement plus ou moins nue, et posant pendant un certain temps sous les yeux de l'artiste, dans une attitude choisie et indiquée par lui-même? Je ne connais aucun texte classique qui réponde à cette question; mais, dans l'étude de l'antiquité, est-il beaucoup de nos curiosités que satisfassent les textes, et que saurait-on des histoires grecque et romaine sans ce que l'on en devine (1)?

Les habitudes de notre société moderne, telles que les ont faites les croyances chrétiennes et le climat, ne fournissent guère à l'artiste d'occasions d'apercevoir le corps humain à découvert, dans toute la beauté du mouvement et de la vie; s'il veut le contempler tel que Dieu l'a créé, l'étudier de près et en reproduire la couleur, les formes et le jeu, il lui faut amener dans son atelier un homme ou une femme qui, par métier et à tant l'heure, se dévêtit devant lui, se laisse placer comme il l'entend la tête, les bras et les jambes, et se tient pendant plus ou moins longtemps immobile sous son regard. Hors de là, tout ce que ne lui dérobe pas notre costume, ce sont les mains et la tête, c'est parfois, au bal par exemple, les épaules et la naissance du sein; c'est parmi des haillons en lambeaux une poitrine amaigrie par la misère, c'est un pied rougi par le froid et barbouillé de la fange du ruisseau.

A l'artiste grec, au contraire, il est à peine besoin de le dire, le nu s'offrait partout librement et comme de lui-même; c'étaient les gymnases où s'exerçaient les adolescents, et les grands jeux de la Grèce, où de solennelles récompenses honoraient les perfections du

(1) Cf. Ottfried Müller, *Archéologie de l'art*, § 328, avec la note 2.

corps, la force, la dextérité, l'agilité, la souplesse; c'était, à Éleusis, Vénus sortant des eaux, devant tout le peuple athénien, sous les traits de Phryné; c'étaient, à Sparte, les luttes et les courses des vierges doriennes, à peine vêtues de la courte tunique sans manches et fendue sur le côté : elle laissait à découvert les bras, la jambe jusqu'au-dessus du genou et l'un des flancs; enfin c'était partout l'enivrement et le désordre des bacchanales, comme ces festins où le plaisir n'eût pas été complet sans la présence et les danses lascives de garçons et de jeunes filles enveloppés de draperies molles et transparentes, qui servaient bien plutôt à relever et à varier leur nudité qu'à la couvrir.

Le peintre ou le sculpteur, de quelque côté qu'il se tournât, rencontrait donc partout de beaux corps dans leur fleur, comme dit le poëte, qui semblaient solliciter ses regards et défier au combat son art rival de la nature. Disposé par son génie, préparé par l'éducation qu'il avait reçue à saisir rapidement et comme au vol le caractère d'une forme, le sens et l'expression d'une attitude et d'un geste, il devait demander, bien plus que ne peuvent le faire maintenant nos maîtres, son inspiration et sa science aux involontaires et naïves confidences de l'action et de la vie. Il y a, dans la nature ainsi étudiée et apprise, une diversité et un imprévu qui la font bien différente de celle qui sert de modèle dans nos ateliers. Si vous savez qu'un étranger, qu'un observateur vous écoute, pensez-vous et surtout parlez-vous comme vous le faites quand vous vous croyez seul avec un ami? L'esprit, dès qu'il a compris qu'on le regarde et qu'on va le juger, s'arrange et se dispose pour donner de lui-même une bonne opinion, et par là perd souvent quelques-unes de ses meilleures qualités et se fait mal connaître. Il en est de même du corps; le mouvement surpris a une simplicité et une franchise où n'atteindra jamais le mouvement composé sous l'œil de l'artiste et par son conseil, l'attitude cherchée et commandée. Enfin, à poser, le corps s'ennuie, si l'on peut ainsi parler, et le laisse voir; cette vivacité, ce feu que nos muscles et nos chairs, aussi bien que les traits du visage, portent tout d'abord dans une action qui les intéresse, ou ne paraissent point ici ou s'éteignent bientôt, et l'on n'a plus alors devant soi en quelque sorte que le mouvement abstrait, quelque chose comme un visage sans expression et sans vie. C'est ainsi qu'un bon plâtre d'après l'antique est souvent plus vivant et plus vrai que le modèle en chair et en os.

Cela ne veut pas dire que les artistes grecs, soit pendant les longues études préparatoires qui précédaient pour eux la pratique de

leur art, soit plus tard même, quand ils étaient arrivés à la plénitude de leur science et de leur talent, pour remplir un cadre, pour achever d'exprimer une idée que leur aurait fournie quelqu'une de ces scènes, quelqu'un de ces spectacles que je viens de rappeler, ne se soient point, eux aussi, servi du modèle vivant, et n'aient pas souvent fait poser devant eux. De modèles d'homme, il n'en est question nulle part, et l'on comprend qu'avec les gymnases, qui leur étaient toujours ouverts, et où le corps de l'homme se montrait sans cesse à eux sous tant d'attitudes et d'aspects divers, ils n'en aient eu guère besoin; il ne faut pas d'ailleurs oublier qu'ils avaient à leur disposition les esclaves, dont ils pouvaient faire tout ce qu'ils voulaient, sans attirer l'attention de personne, sans que l'on remarquât qu'ils les employaient à tel service plutôt qu'à tel autre. Quant au corps de la femme, malgré toutes les occasions de l'apercevoir nu, en tout ou en partie, qu'offrait la liberté des mœurs grecques, il ne pouvait s'exposer et se découvrir à leurs regards aussi continuellement et d'une manière aussi complète; aussi les artistes semblent-ils avoir fait des modèles féminins un bien plus grand usage, comme nous l'attestent divers faits rapportés à d'autres fins par différents écrivains de l'antiquité. Ce sont les plus belles jeunes filles de Crotone posant devant Zeuxis pour son Hélène, et lui apportant ces charmes divers dont il doit faire la beauté parfaite (1); c'est cette Théodote, chez qui Socrate conduisit un jour ses disciples, et qu'il trouva donnant séance à un peintre (2); c'est Laïs, dont les artistes, et Apelles tout le premier, aimaient à copier la gorge et le sein (3). De Théodote, Xénophon nous dit expressément qu'elle faisait ce que nous appellerions le *métier de modèle*. « Des peintres venaient la trouver pour dessiner d'après elle, et elle exposait à leurs yeux toutes ses beautés. » Bien d'autres courtisanes, qui n'ont pas eu, comme Théodote, l'honneur de passer à la postérité pour avoir reçu des leçons de Socrate, faisaient sans doute comme elle, et ajoutaient à leur industrie cette branche lucrative de commerce (4).

GEORGES PERROT.

(1) Cic., *De invent.*, II, 1. (2) Xénoph., *Mémor.*, III, 11. (3) Athénée, III, 588 d.

(4) O. Müller (l. c.) se trompe, à ce que je crois, en pensant trouver dans un passage de Plutarque (*Périclès*, § 13) la mention de femmes qui auraient servi de modèles à Phidias. Voici les mots dont se sert Plutarque : Ἐλευθέρας γυναῖκας εἰς τὰ ἔργα φοιτώσας. Il s'agit ici de femmes de condition libre qui venaient visiter les travaux, les ateliers des sculpteurs et les chantiers de construction. C'est ainsi que l'ont compris tous les traducteurs.

DE

L'APOLLON GAULOIS

César (1) mentionne parmi les divinités de la Gaule un dieu qu'il assimile à Apollon et qu'il représente comme spécialement invoqué contre les maladies. Le grand capitaine romain, si exact et si précis, quand il s'agit de résumer une opération militaire ou de décrire les lieux, a-t-il apporté la même exactitude en ce qui touche la religion? On pouvait en douter; car tout grand pontife qu'il devint, César était un sceptique, n'ayant de foi que dans sa fortune : il s'intéressait médiocrement aux croyances religieuses de son temps, et celles des Gaulois auraient bien pu n'être de sa part que l'objet d'un examen superficiel. Pour s'en assurer, il importe de rechercher si d'autres témoignages viennent confirmer le court exposé que les *Commentaires* nous font de la théologie celtique et de vérifier en particulier si, entraîné par les idées latines, César n'a pas prêté aux dieux de la Gaule des caractères qui ne leur conviennent guère, mais que le conduisaient à supposer des rapprochements arbitraire· entre ces dieux et les divinités de Rome.

L'Apollon gaulois, par exemple, fut-il réellement invoqué comme un protecteur contre les maladies, ou César a-t-il cru reconnaître, à je ne sais quel détail insignifiant, dans un dieu gaulois, l'Ἀπόλλων ἀκέσιος, σώτηρ, ἀποτρόπαιος des Grecs, l'*Apollo medicus, opifer, salutifer* des Latins?

Plusieurs inscriptions découvertes en Gaule donnent à Apollon le surnom de *Grannus* (2), et l'on sait que les surnoms des dieux topiques ne sont autres que les noms indigènes et nationaux de ces

(1) *De bell. gallic.* VI. XVII. *Apollinem morbos depellere.*

(2) Orelli, *Inscript. latin. select.* n° 1997 et suiv. Steiner, *Insc. Rhen.* n° 30, 41.

divinités identifiées par les Romains aux leurs On reconnaît dans cette épithète le mot irlandais et gaëlique *grian*, qui signifie *soleil* (1).

Dion Cassius (2) rapporte que l'empereur Caracalla fit de vains efforts pour obtenir de diverses divinités médicales une réponse sur la maladie dont il était atteint; et l'historien grec nomme Esculape, Sérapis et Grannus. Donc le dieu de ce nom était invoqué dans les maladies.

D'un autre côté, plusieurs des inscriptions où figure le nom d'Apollon Grannus, l'associent à celui de *Sancta Sirona* (3). Cette déesse sur laquelle F. C. Matthiæ (4) a débité beaucoup d'absurdités étymologiques, est visiblement une divinité des eaux minérales. La forme de son nom rappelle les noms de fontaine et de rivière : *Divona, Aronna* (l'Aronde), *Axona* (l'Aisne), *Calarona* (la Chaleronne), *Sagona* (la Saône), *Exona* (l'Essonne) etc. (5), et les lieux où les *ex-voto* ont été découverts confirment ce caractère médical. Les Gallo-Romains (6) paraissent avoir assimilé *Sirona* à Diane (7), et de là encore son association à Apollon. On peut différer sur le véritable sens de son nom, mais son caractère médical suffit à établir le rôle de son parèdre (8). Voilà donc deux premières confirmations de l'assertion de César; j'en ajoute une troisième qui n'a pas encore été, que je sache, remarquée.

(1) *Statuit etiam similiter in regione Aræ, in loco amœnissimo qui ex soli amœnitate et situ Grian-ara, sol sive solarium aræ regionis nuncupatur.* Colgan. *Triad. Thaumat. S. Patric. Septim. vit.* c. XXXVIII, p. 157. Les Celtes introduisaient toujours un *i* devant la nasale, ainsi qu'on le voit dans les mots saint (*sanctus*), main (*manus*), bien (*bene*), chien (*canis*), rien (*rem*), frein (*frenum*), pain (*panis*), viens (*veni*), etc. Et réciproquement, le *grian* en celte a dû donner en latin *granus* ou *grannus*.

(2) LXXVII, p. 1302, éd. Sturz, p. 683.

(3) Orelli, nº 2001, Steiner, nº 41, 305. Cf. Jouannet, *Statistiq. de la Gironde*, T. I, p. 241.

(4) *De Sirona dea Prolusio*. Francf. 1806. In-4º.

(5) *Siron* est le nom d'une petite rivière de l'Aquitaine, mentionnée par Æthicus sous le nom de *Sirio*. Voy. H. Vales. *Notit. Galliar.*, p. 527, col. 2. Une autre localité de la Gaule portait le nom de *Siria-Fontana*, aujourd'hui *Sirefontaine*. Voy. D. Bouquet, *Histor. de France*. T. IX, p. 537. On peut rapprocher de ce nom ceux du Serain et du Seran, affluents de l'Yonne et du Rhône.

(6) On retrouve dans le nom de *Sironius* (Gori, *Inscript. antiq.* IX, nº 31), le nom de cette déesse invoquée comme patronne.

(7) On a découvert à Léomont (Meurthe), dans une source qui jaillit près d'un bois que la tradition dit avoir été consacré à Diane, des médailles en plomb représentant cette déesse, et des *ex-voto* destinés à rappeler des guérisons. H. Lepage, *Le Département de la Meurthe*. T. II, p. 291, 292.

(8) *Sir*, mot irlandais et gaëlique qui entre en composition dans différents mots et

Eumène, dans son *Panégyrique de Constantin Auguste* (1), parle d'un Apollon adoré à Autun dont les eaux bouillantes punissaient les parjures « *Præcipueque Apollo noster cujus ferventibus aquis perjuria puniuntur quæ te maxime oportet odisse* (2).» Ce dieu présidait donc aux eaux chaudes qui servaient à une sorte d'ordalie destinée à découvrir les parjures (3), et le fait explique l'association d'*Apollo Grannus* et de *Sancta Sirona* comme divinités des eaux thermales.

Le rhéteur oppose l'Apollon gaulois à l'Apollon latin dont le culte était domestique dans la famille de l'empereur. Car il a dit d'abord : « *Vidisti enim credo, Constantine*, Apollinem tuum *comitante Victoria coronas tibi laureas offerentem quæ tricenum singulæ fuerunt omen annorum. Hic et enim humanarum numerus ætatum.* » L'emploi des mots *tuus* et *noster* indique l'opposition des deux divinités.

C'était cet Apollon gaulois que l'on adorait dans un temple d'Autun dont le même Eumène nous a fait connaître l'existence.

Ainsi le culte de Grannus se liait en Gaule à celui des fontaines (4), qui y était général et dont subsistent tant de vestiges dans les superstitions populaires. Cette circonstance nous explique les *ex-voto*, *pro salute*, à la divinité *Sulis* adorée en Angleterre (5), personnification féminine du dieu *Soleil*, auquel les populations germaniques attribuaient le sexe féminin, et associée par les Romains dans la Grande Bretagne, à Minerve : DEAE SULI MINERVAE, comme on lit sur des inscriptions découvertes aux eaux de Bath (6), et dans l'une desquelles le consécrateur ajoute : *Pro salute et incolumitate.* Cette Minerve britannique, déesse des eaux thermales, men-

veut dire *perpétuel*. *Sirona* paraît signifier l'eau qui coule toujours (*an*, *on*, *ean*, eau). On peut aussi faire dériver la syllabe *sir*, du welche *sir* répondant à l'anglais *cheer*. Dans ce cas, le mot *Sirona* aurait voulu dire l'*eau bienfaisante*, l'*eau salutaire*. Voy. sur l'étymologie de ce nom, Diefenbach, *Celtica*. T. I. p. 144.

(1) Cap. XXI. Cf. *Pro restaur. schol.* c. IX.

(2) L'usage des épreuves par les eaux des fontaines sacrées existait chez les anciennes populations celtiques. Voy. notamment ce qui est rapporté dans la vie de S. Colomban. Bolland. *Act. sanctor.*, IX Jun. p. 215, col. 2. Colgan. *Triad. thaumat. Vit. S. Columb.* c. IX, p. 353. On retrouve aussi l'emploi de ce mode d'épreuve chez les Grecs et les Romains. Macrob. *Saturn.* V. 19 Ovid. *Fast.* V. 673, 59.

(3) De là son association aux nymphes sur une inscription du Rhin. Steiner, nº 10.

(4) Lysons, *Reliq. britannic.* T. I, p. 8.

(5) Lysons, o.c., p. 9.

(6) C. 22. § 18.

tionnée par Solin et dont le culte se trouvait aussi associé à celui du feu, semble n'être qu'une variante de Sirona.

La protection exercée par le Grannus gaulois sur les eaux minérales, justifie l'ancien nom d'Aix la Chapelle, *Aquæ Granni* (1). Peut-être faut-il encore demander à ce dieu l'étymologie du nom de Granville (*Grannonum*), ville située non loin d'un sanctuaire druidique, le mont Saint-Michel?

Quoi qu'il en soit, un fait résulte des rapprochements auxquels je viens de me livrer, c'est que César avait bien saisi le vrai caractère du dieu Soleil des Gaulois et cette exactitude du petit nombre de mots qu'il lui consacre, doit nous inspirer une grande confiance dans tout ce qu'il rapporte sur la religion de nos ancêtres.

ALFRED MAURY.

(1) Voy. Greppo, *Étude archéolog. sur les eaux thermales*, p. 160. A Aix la Chapelle une vieille tour porta le nom de *Granusthurm*. Radlof, *Weue Untersuchungen des Keltenthums*, p. 393 (Bonn, 1822).

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

On lit dans le *Mémorial* d'Aix : « En creusant une tranchée dans la rue Sainte-Croix pour poser les tuyaux de plomb destinés à la distribution des eaux de la ville, on a trouvé, à quarante centimètres de profondeur, une grande mosaïque romaine qui n'a pas moins de dix mètres de longueur et dont la largeur n'a pu être déterminée. Elle occupe toute la rue, qui a trois mètres, mais ce reste d'antiquité se prolonge sous les maisons riveraines, engagé qu'il est dans les bâtisses, ou a été mutilé pour creuser des fondations. La mosaïque n'a de remarquable que ses vastes proportions : le fond est formé par une agrégation de petits cubes de calcaire blanc; une double bordure noire parallèle s'étend d'un côté et laisse supposer qu'elle fait tout le tour. La simplicité du travail et le manque d'ornements diversicolores font penser que ce parquet devait être celui de quelque salle de pas perdus d'un édifice public, ou de quelque vestibule ou *atrium* de quelque grande habitation. La rue Sainte-Croix est à peu de distance au nord des prisons et du palais de justice actuels, sur l'emplacement desquels s'élevait le Capitole. »

— Le *Moniteur viennois* donne en ces termes le récit d'une découverte qui a été récemment faite dans un champ de la commune de Villette-Serpaize (canton nord de Vienne) : « Le sieur Favier, cultivateur, a trouvé une tête de grandeur naturelle, en bronze, qui paraît avoir appartenu à une statue de même métal, Cette figure, de la plus grande beauté de caractère, offre l'effigie de Faustine jeune, femme de l'empereur Marc Aurèle. Au-dessous d'un riche diadème se lit du reste le nom écrit avec des capitales romaines en relief. Le musée de Lyon vient de s'enrichir de ce nouveau témoignage de la splendeur déchue de la ville de Vienne, d'où sort très-probablement la tête de l'impératrice. »

— On écrit de Liége : « La démolition de notre vieux pont des Arches a amené plusieurs découvertes archéologiques assez importantes. M. Houbotte, ingénieur en chef, chargé spécialement des travaux de la Meuse, s'est empressé de recueillir avec soin tous ces objets et de les renvoyer au musée de la province. Ce don est assez

considérable. Il se compose de quatorze médailles et monnaies en argent, bronze et plomb, d'époques différentes, d'un sceau en plomb du pape Clément VII,—1342 à 1352,—d'une statuette en bronze, d'une hallebarde, de diverses ustensiles en fer et de deux écussons en métal d'assez grande dimension, rappelant la date de l'inauguration de l'éclairage des rues en notre ville et le nom des deux bourgmestres de la cité qui ont été les organisateurs de ce premier service d'éclairage. Ces bourgmestres étaient Jean-Louis Libert de Flémalle et Mathias de Léonard, grand bailli de l'électeur de Trèves. Les écussons portent l'inscription chronogrammatique suivante :

sVb LIbert et LéonarD MILIte LIberI estIs
et VobIs LaMpaDes LUCent.

« L'usage des lanternes, qu'on n'allumait à cette époque qu'en hiver pour l'éclairage des rues, remonte donc à l'année 1711.

« Malgré tous les soins qu'on avait pris, et les plus actives et intelligentes recherches, on n'a pu retrouver les médailles qui avaient été déposées, selon l'usage, dans une des piles, lors de la construction de ce monument. On croit que ces médailles ont été précipitées dans les eaux par suite d'éboulements imprévus survenus pendant les travaux de démolition du pont. » (*Journal de Bruxelles.*)

— On a découvert près du village de Bouy, commune de Chalautre la Petite (arrondissement de Provins, Seine-et-Marne), dans un terrain où s'élevait jadis un tumulus haut d'un mètre, une curieuse sépulture gauloise. Plus de cinquante squelettes ont été déterrés, tous couchés, sauf un, sur le dos, mais placés dans diverses directions. Aucune trace de cercueil n'a été observée. Chaque squelette était supporté et recouvert par des pierres. Les corps semblent avoir été enterrés vêtus, car l'on a recueilli près d'eux des fibules en métal. Les squelettes portaient au cou des colliers de cuivre, et avaient aux bras et aux jambes, des anneaux du même métal. Les formes de ces armilles et de ces *torques* sont extrêmement variées; les uns sont de simples anneaux cylindriques ouverts; d'autres, au point d'ouverture, offrent des renflements coniques dont les bases sont opposées; l'un d'eux présente à l'une de ses branches une encoche et un enfoncement correspondant à l'autre; plusieurs sont ornés extérieurement d'enroulements et de grains pleins et évidés, superposés en triangles. Enfin il en est un d'où pendent un plus petit anneau et quatre lames triangulaires ou pendeloques.

Outre les colliers et les bracelets, on a découvert dans les restes du tumulus de Bouy des fragments de poteries grossières, une hache en silex, des boules en verre bleu et des rondelles en terre

percées au centre. Le nom de Bouy semble être d'origine celtique; car des sépultures gauloises ont été trouvées en France dans d'autres localités de ce nom.

— On a récemment découvert à Daubeuf sur Seine (Eure), derrière un autel sans caractère, un tombeau du treizième siècle. La pierre tumulaire, sculptée en relief, représente un seigneur de l'époque couché sur le dos, la tête nue, posée sur un coussin. Tout son corps est revêtu d'une cotte de maille, excepté la tête et les mains, qui sont jointes et relevées. Une tunique sans manches, serrée autour de la taille, recouvre son armure; l'épée est retenue au milieu de la centure par une courroie, et sur les genoux du défunt repose un bouclier qui porte *d'or à trois croissants montants de gueules 2 et 1*; les pieds sont appuyés sur un chien, symbole funéraire. Aucune inscription ne fait connaître quel est ce personnage Seul, à genoux sur la pierre funèbre, un ange aux ailes déployées veillait naguère sur le dernier sommeil du chevalier; mais cette statue n'existe plus aujourd'hui.

— Des ouvriers occupés aux terrassements du chemin de fer de Soissons à Reims ont mis à nu une mosaïque de cinq mètres trente centimètres de longueur, sur quatre mètres trente centimètres de largeur. Ce curieux spécimen de l'art gallo-romain, formé de petits cubes multicolores de quinze millimètres environ de côté, présente des figures carrées, ovales ou triangulaires, enlacées les unes dans les autres d'une manière bizarre et tourmentée qui atteste plus d'imagination que de goût.

Il est encadré, au nord et au midi, par une plate-bande blanche de trente centimètres de largeur, et à l'est et à l'ouest par une bordure plus large ornée de tiges, de fleurons et de rinceaux. Placée presque dans l'axe du chemin de fer en construction, cette mosaïque repose à vingt centimètres au-dessous du sol, sur une *terri* ou lit de ciment d'environ six centimètres d'épaisseur, appuyé lui-même sur une couche de terre battue et préparée pour le recevoir. Tout autour on retrouve des restes de fondations appartenant sans doute autrefois au bâtiment dont cette mosaïque formait le sol. Au-devant, vers l'ouest, on a mis à jour des substructions assez considérables qui semblent indiquer des restes de caves, de fours et d'autres constructions domestiques.

Le lieu dit *les Pâtures*, où ces découvertes ont été faites, est situé presque au bord de la Vesle, à quatre cents mètres environ de la grande voie romaine de Lyon à Boulogne sur Mer, et à un kilomètre de Bazoches.

BIBLIOGRAPHIE

Some account of domestic architecture in England, from Richard II to Henry VIII, by the editor of the Glossary of architecture. Oxford, J. Henry. 1859. 2 vol. in-8°.

L'architecture religieuse du moyen âge est, depuis plus d'un tiers de siècle, l'objet d'études importantes et approfondies qui ont fait rendre au style appelé longtemps gothique l'admiration qui lui est due. Mais l'histoire de l'architecture civile est beaucoup moins avancée; le petit nombre d'édifices publics et de maisons datant d'une époque où l'on bâtissait surtout pour Dieu, a empêché qu'on ne se fît une idée précise de la marche de l'art et du goût dans cette classe de monuments; cependant il en existe encore assez pour refaire d'une manière complète les annales de l'architecture civile. Certains pays, et en particulier l'Angleterre, le pays conservateur par excellence, possèdent une foule de palais, de maisons, d'habitations princières, de châteaux, de manoirs, dont l'étude attentive fournit les moyens de remplir les lacunes de l'histoire de l'art de construire au moyen âge. Le magnifique ouvrage dont on doit la publication au zèle et au savoir de M. Parker, qui par un excès de modestie n'a pas voulu en réclamer pour lui l'honneur, est déjà à lui seul toute une histoire de l'architecture civile au quinzième siècle. Mais la reconnaissance publique doit percer l'anonyme que l'auteur a essayé de garder.

L'ouvrage donne une description détaillée de toutes les classes d'édifices. Après des remarques générales sur le caractère de l'architecture civile en Angleterre à cette époque, M. Parker traite successivement de la disposition des villes et de leurs maisons, des maisons communes et municipales (*halls*), des chambres et des salles (*chambers*, *offices*), des oratoires et chapelles privées (*domestic chapels*), des portes, portails et porches. Le second volume est un relevé descriptif des édifices du quinzième siècle encore subsistants dans la Grande-Bretagne. Un grand nombre de planches d'une exécution parfaite sont distribuées dans le texte et permettent de suivre les détails dont l'auteur expose avec clarté l'emploi et l'assortiment.

M. Parker ne s'arrête pas seulement à l'étude de l'architecture proprement dite; il nous fait connaître les modes de décoration et d'ameublement, l'aménagement de tout ce qui servait aux nécessités et aux com-

modités de la vie. Son livre est en cela une sorte de commentaire du catalogue du musée de Cluny et un excellent supplément à l'ouvrage de Du Sommerard, son fondateur, sur les arts au moyen âge.

Quelques pièces justificatives et une table des matières fort détaillée terminent l'ouvrage.

Nous ne saurions trop en recommander l'étude aux antiquaires de nos départements, qui trouveront dans l'abondance des planches d'intéressants spécimens de nature à leur fournir de lumineux rapprochements. L'architecte qui cherche des motifs nouveaux, y puisera aussi des inspirations d'autant plus heureuses, que l'on voit déjà au quinzième siècle poindre cette renaissance dont on s'efforce aujourd'hui de rajeunir les élégantes créations.

D'Athènes à Argos, études faites en Grèce, par Alexandre Bertrand, docteur ès lettres. In-12. Didier. — **Essai sur les dieux protecteurs des héros grecs et troyens dans l'Iliade,** par le même. In-8°. Didier et C°.

Le premier de ces deux livres, dû à l'un des membres de l'école d'Athènes, est une étude de la Grèce antique entreprise sur les lieux mêmes, une sorte de levé archéologique et mythologique fait à vue, non avec l'œil de l'arpenteur, mais avec l'esprit d'un homme versé dans la connaissance des anciens. M. Alexandre Bertrand décrit successivement Eleusis, la Mégaride, les abords de l'Argolide, Piada et Epidaure, la plaine et la ville d'Argos, Nauplie, Tyrinthe et Mycènes.

Il se livre à d'intéressantes considérations sur les habitants de l'antique Argolide et sur leurs relations avec les contrées de l'Orient. M. Bertrand a parcouru la Grèce surtout en vue de rechercher dans la configuration des divers cantons, l'origine de la distribution des tribus, l'explication du caractère particulier de leurs institutions et de leurs croyances. Le naturalisme des anciens Grecs représentait sans doute dans ses contours généraux le génie des peuples argiens, mais il reflétait dans les détails les impressions produites sur leur imagination par l'aspect des lieux. C'est donc sur le sol même qu'il faut aller chercher le sens secret de tant de mythes où l'on n'a vu dans le principe que l'œuvre du caprice et de la fantaisie. La fantaisie d'ailleurs repose toujours sur un fond qui n'a pas la mobilité de ses créations. Le livre de M. A. Bertrand est une description rapide d'un pays qu'on ne visite jamais sans ressentir davantage l'admiration provoquée dans notre esprit par les monuments de l'antiquité. C'est aussi un cadre élégant dans lequel trouvent place des aperçus historiques et mythologiques savants et judicieux. Ces aperçus ébauchés dans le premier ouvrage, M. A. Bertrand les détache du tableau où il les a habilement distribués comme les personnages d'un paysage historique, pour en faire l'esquisse d'un livre plus approfondi et plus complet. Dans l'*Essai sur les dieux protecteurs des héros grecs et troyens*, il nous montre le véritable caractère de la vieille religion homérique. Bien que Homère soit le père de

la mythologie, il n'a pas inventé ces figures divines qu'il anime de son génie et colore des nuances délicates de son pinceau. Il avait puisé dans un corps de traditions où les dieux jouaient un rôle déterminé en rapport avec l'extension de leur culte et auquel il s'est presque totalement conformé. Telle est l'opinion de l'auteur, qui reconnaît dans l'Iliade la trace de trois révolutions successives, autrement dit de trois moments dans l'état de la religion grecque : une première, toute pélasgique, qui est encore celle du naturalisme des anciens âges ; une seconde, anthropomorphique, mais où la personnification des parties de la nature est divisée et morcelée; enfin une troisième, résultat et terme des deux autres, où tout se rapproche et se coordonne sous l'influence féconde d'une pensée d'unité nationale. Cet essai doit être rangé parmi les meilleurs ouvrages de mythologie qui aient paru depuis plusieurs années dans notre pays.

Le Mont Gannelon à Clairoix, près de Compiègne, étude d'archéologie, de philologie et d'histoire, par Edmond Caillette de l'Hervilliers. Paris, 1860. In-8°.

Le mont Gannelon est une localité située sur la rive droite de l'Oise, à peu de distance de Compiègne, et qui a déjà plus d'une fois attiré l'attention des archéologues. Des médailles impériales, des statuettes, des armes, des fragments, des vases, de petites meules, y ont été découverts. M. Caillette de l'Hervilliers nous présente dans une intéressante dissertation ses vues sur le caractère de cette localité antique et sur l'origine du nom que la tradition lui impose; il reconnaît là un camp romain, dont il expose et discute la distribution et les détails; il se livre à des recherches approfondies sur l'étymologie du nom de Gannelon et sur le personnage auquel il a été donné.

Gannelon est un héros mythique qui personnifie, comme son nom l'indique, le mensonge et la trahison. Sans arriver à un résultat tout à fait concluant sur la personne du Gannelon dont le souvenir s'attache au camp romain des environs de Compiègne, l'auteur éclaire cependant ce problème historique ; il écarte les hypothèses inadmissibles et montre que le héros des romans de chevalerie appelé Gannelon appartient non au temps de Charlemagne, mais au règne de Charles le Chauve. Le mémoire de M. Caillet de l'Hervilliers se fait remarquer par une érudition sagement appliquée et est de nature à répandre le goût des fortes études archéologiques.

L'Alsace romaine, études archéologiques avec cinq cartes, par A. Coste, juge au tribunal civil de Schelestadt. Mulhouse, 1859. In-8°.

L'Alsace est une des contrées de la France où la domination militaire et politique des Romains a laissé les plus importants vestiges. M. Coste en a fait l'objet d'une étude consciencieuse et intelligente. Après avoir, par

l'exploration des lieux, rétabli le réseau des voies romaines dont les tronçons subsistent dans la province, il a tenté d'assigner la position de deux stations encore contestées, *Argentovaria* et *Olino*. L'une marquée dans la carte de Peutinger, la seconde citée par la *Notice des dignités*. Il cherche à démontrer que la première doit être placée près d'Ohnenheim, dont le territoire a fourni de nombreux débris antiques. Il retrouve la seconde à Horbourg, où l'on avait proposé de fixer la position d'Argentovaria. M. Coste se livre ensuite à des recherches curieuses sur les anciennes fortifications des Vosges, qui se lient naturellement à la description des voies; plusieurs de ces voies, l'auteur les reconnaît dans de vieux chemins du moyen âge; les autres, indiquées sur la table Théodosienne et les itinéraires peuvent être reconnues avec plus de certitude et fournissent à la discussion géographique ses principaux éléments.

A. M.

N° 4



N° 3



RITVEL FVNERAIRE DES EGYPTIENS

Vignettes inédites

N° 2

N° 1

RITVEL FVNÉRAIRE DES ÉGYPTIENS

Vignettes inédites

ÉTUDES

SUR LE

RITUEL FUNÉRAIRE

DES ANCIENS ÉGYPTIENS

I

Quoique la science n'ait pas encore réussi à populariser en France les principales découvertes dues à Champollion et à ses successeurs, je pense que tous les archéologues ont entendu nommer le *Rituel funéraire des anciens Égyptiens*. On sait que l'on trouve souvent avec les momies des rouleaux de papyrus couverts d'écritures de différentes espèces, et il a été facile de reconnaître que ces manuscrits ne contiennent ordinairement que des copies plus ou moins complètes d'un même livre. Les tableaux et les vignettes qui décorent chaque page, dans les plus beaux exemplaires, avaient dès ses débuts attiré l'attention de l'illustre fondateur de l'école hiéroglyphique, et lorsque ses progrès lui eurent permis de traduire çà et là quelques phrases des légendes servant de commentaire aux figures, l'importance de ce monument religieux lui fut révélée tout entière. Champollion reconnut d'abord, par une étude approfondie des tableaux, que les croyances égyptiennes sur les destinées de l'âme après la mort formaient le sujet essentiel du livre. Il est certain que le sens de plusieurs scènes s'offrait comme de lui-même à l'investigateur. On remarque, par

exemple, dans la première vignette, le transport solennel de la momie et la procession qui l'accompagnait au tombeau; elle apparaît également, dans d'autres vignettes, étendue sur son lit funèbre; quelques-unes des figures groupées dans le tableau du pèsement de l'âme et de son jugement peuvent aussi recevoir une interprétation facile.

A une époque plus avancée dans la période successive de ses découvertes, Champollion entreprit une reconnaissance générale du livre funéraire, et les phrases citées dans sa grammaire montrent qu'il avait étendu son travail à toutes les parties du *Rituel* et en avait traduit de nombreux fragments. Les manuscrits laissés par ce savant prouvent néanmoins que le texte d'aucun chapitre n'avait été soumis par lui à une analyse approfondie, et qu'il n'avait tenté sur aucun morceau considérable une traduction suivie, que l'état de la science ne lui permettait pas encore. On voit, par ces manuscrits et par les citations de la grammaire, qu'il avait divisé le *Rituel funéraire* en trois parties; mais je crains qu'il ne faille abandonner aujourd'hui cette division, qui ne repose que sur une première vue trop superficielle.

On admet généralement aujourd'hui que le *Rituel*, dans sa forme dernière et complète, n'est qu'une compilation formée de textes plus ou moins anciens et provenant peut-être de diverses écoles. La réunion des cent soixante-cinq parties que l'on trouve dans l'exemplaire de Turin, écrit en hiéroglyphes, et dans les papyrus les plus volumineux du style hiératique (ou cursif), ne remonte pas très-haut. On n'a pas trouvé jusqu'ici un seul manuscrit du *Rituel* conçu sur ce dernier modèle et dont le style annoncerait une antiquité supérieure au règne de Psammétik Ier. Les chapitres, toujours beaucoup moins nombreux, étaient anciennement disposés dans un ordre différent, et variable suivant les lieux et les époques. L'histoire comparée des rédactions de ce livre sacré sous les diverses dynasties reste à faire en entier; nous nous bornerons aujourd'hui à constater cette variété. Il est très-probable néanmoins que des partisans aussi fanatiques de l'antiquité que le furent toujours les prêtres égyptiens, n'auront pas admis légèrement dans leur canon des livres trop modernes ou dépourvus d'autorité. Si l'on en excepte les chapitres 162, 163, 164 et 165 (1), qui me paraissent des additions successives,

(1) Ces chiffres répondent aux numéros qui désignent les parties du *Rituel* de Turin, dans l'édition publiée par la lithographie, par les soins de M. Lepsius, sous le titre de *Todtenbuch*, etc. Leipzig, 1842.

on peut constater dans tout le *Rituel* une grande unité de style et de langage, et les formes grammaticales, comparées à celles des fragments littéraires écrits dans les quatorzième et quinzième siècles avant notre ère, annoncent une extrême antiquité. Nous possédons des monuments funéraires antérieurs à l'invasion des pasteurs et sur lesquels des fragments importants du *Rituel* ont été transcrits; ce sont des témoins encore vivants de l'ancienneté des principales doctrines et des textes qui les contiennent. C'est ainsi qu'un cercueil de la douzième dynastie avait reçu pour décoration le texte du chapitre intitulé : *De la vie après la mort.*

Lorsque Champollion eut indiqué le *Rituel funéraire* comme devant former la base des études sur la religion des Égyptiens, et après qu'il eut donné dans sa grammaire la traduction de plusieurs phrases appartenant aux diverses parties du livre, les savants qui se consacraient à l'étude des mythologies comparées comprirent promptement la valeur d'un monument qui allait ouvrir à leurs études une mine aussi féconde en documents originaux. Mais Champollion mourut, et les archéologues se sont souvent étonnés que ses disciples leur aient si longtemps laissé désirer la suite des travaux entrepris sur ce riche terrain. Peut-être ne sera-t-il pas inutile, pour justifier à leurs yeux nos délais, d'expliquer les difficultés qui arrêtaient le traducteur consciencieux du *Rituel*.

La première sorte de ces difficultés est toute matérielle : la comparaison des manuscrits fait bien vite reconnaître à l'égyptologue exercé l'extrême incorrection des textes tracés en hiéroglyphes; les textes cursifs (ordinairement nommés *hiératiques*) ne sont pas eux-mêmes exempts de reproches. Nos musées possèdent de magnifiques exemplaires de l'ancien style qui sont toujours écrits en hiéroglyphes linéaires disposés en colonnes; malheureusement les tableaux et les vignettes semblent y jouer le rôle principal; l'écrivain a passé fréquemment des mots, des phrases, des demi-chapitres tout entiers; il semble n'avoir eu d'autre but que de remplir matériellement sa page, dans un travail qui, une fois acheté à l'occasion des funérailles et déposé avec la momie, ne devait jamais être contrôlé par les regards d'aucun homme vivant. Les transcriptions opérées entre les manuscrits des diverses sortes d'écritures devinrent une autre source d'inexactitudes. Ainsi le bel exemplaire hiéroglyphique de Turin est rempli d'erreurs qui prouvent suffisamment que le copiste travaillait d'après un manuscrit cursif; son calame exercé le transcrivait en beaux hiéroglyphes, mais cet excellent calligraphe n'était pas un savant; on remarque en effet que les signes qui, dans l'écri-

ture cursive, se ressemblent jusqu'à la confusion sont précisément ceux qui ont donné lieu à des méprises. Vers l'époque des Ptolémées, où furent écrits la plupart de nos *Rituels* complets, le copiste capable de comprendre suffisamment le texte sacré pour l'écrire avec correction était une exception; les exemplaires parfaits devaient être assez rares, et l'écrivain se tirait d'affaire, vis-à-vis d'un texte corrompu, par un singulier artifice : il inscrivait à la suite les unes des autres toutes les versions douteuses d'un même mot ou d'un même nombre de phrases, en les séparant seulement par les mots *ke ṭat* (*autrement dit*). Plus le texte devient mystérieux et difficile à pénétrer, et plus ces défauts se multiplient. Il est donc impossible d'entreprendre la traduction d'une partie du *Rituel* avec des chances sérieuses de succès, sans avoir comparé un certain nombre de manuscrits et sans avoir fait une sorte d'étude historique sur l'âge des variantes et leur autorité. Mais on appréciera facilement le temps que nécessitent des préliminaires aussi minutieux; il faudra souvent épuiser plusieurs musées avant de réunir les matériaux nécessaires à l'intelligence d'un seul chapitre.

Le second ordre de difficultés est, à mon avis, bien plus grave encore : Indépendamment de l'état imparfait de la science du déchiffrement, qui forcera l'archéologue de bonne foi à laisser des lacunes dans sa traduction, il doit lutter contre les obscurités d'un style chargé d'allusions et de figures, et rendu mystérieux à dessein. Les Égyptiens n'exposent jamais leurs doctrines que sous le voile, très-épais pour nous, de symboles et d'allégories dont la clef ne peut être saisie qu'après de longues études spéciales. L'égyptologue le plus exercé à la traduction des inscriptions historiques reconnaîtra bientôt qu'il n'a fait qu'un premier pas, s'il réussit à traduire le mot à mot de quelques colonnes du *Rituel*. La plupart des phrases peuvent lui paraître ou dépourvues d'intérêt ou sans relation visible entre elles. S'il parvient au contraire à découvrir le véritable sens, toujours sérieux et souvent profond que renferment les allégories du style sacré, le lien des idées deviendra sensible et le dessin apparaîtra. Le travailleur patient sera souvent dédommagé de ses efforts en démêlant, à travers tous ces détours, les traces d'une doctrine éminemment élevée sur les grands objets qui ont toujours préoccupé l'homme avide de croyances religieuses, curieux de son origine et inquiet de sa destinée future.

L'unité d'un être suprême existant par lui-même, son éternité, sa toute-puissance et la génération éternelle en Dieu; la création du monde et de tous les êtres vivants attribuée à ce Dieu suprême;

l'immortalité de l'âme, complétée par le dogme des peines et des récompenses; tel est le fond sublime et persistant qui, malgré toutes les déviations et toutes les broderies mythologiques, doit assurer aux croyances des anciens Égyptiens un rang très-honorable parmi les religions de l'antiquité.

Il est impossible d'attribuer l'adoption de ces doctrines à l'influence du séjour des Hébreux dans la basse Égypte, l'antiquité des principales parties du *Rituel* est bien supérieure à cette époque. Nous possédons même aujourd'hui des exemplaires beaucoup plus anciens que le règne de *Ramsès II*, le contemporain de Moïse. Un *Rituel* du British-Museum a été écrit pour un officier de *Séti Ier*, père de *Ramsès II :* son style le fait classer sans hésitation auprès de plusieurs manuscrits répandus dans nos divers musées, mais non pas comme un des plus anciens. Nous avons dit plus haut que des monuments du premier empire attestaient déjà l'existence de divers chapitres de notre *Rituel*.

Il ne serait donc pas conforme aux règles d'une saine critique d'envisager le fond des doctrines qui ressortiront de ces études comme un produit successif des âges, ou comme un fruit dont l'honneur appartiendrait aux efforts de l'esprit philosophique répandu parmi les prêtres et les lettrés de la cour des Pharaons; c'est un fond traditionnel, consacré par des symboles dont l'adoption paraît remonter au premier berceau du peuple égyptien. Les prêtres le reconnaissaient eux-mêmes, ils n'avaient rien inventé; cette science dans les choses divines, qui a excité l'admiration des plus grands esprits de la Grèce, n'était chez eux que de la tradition, et la seule supériorité que s'attribuaient les maîtres de Thalès, de Pythagore et de Platon, c'était d'avoir conservé fidèlement les leçons de l'antiquité.

Le titre de *Rituel funéraire* a été donné par Champollion au livre qui va nous occuper; on en a contesté la justesse, et M. Lepsius a proposé le nom de *Todtenbuch* ou *Livre des morts*. Cependant l'appellation proposée par Champollion nous paraît pouvoir être conservée. En effet, plusieurs chapitres du livre contiennent des prescriptions pour certaines parties des funérailles; d'autres prières sont formellement indiquées comme devant être récitées pendant la cérémonie de la sépulture. Quoique les paroles soient ordinairement mises dans la bouche du défunt, elles étaient certainement récitées pour lui par les assistants; on voit même, dans la première vignette du livre, un prêtre qui lit le formulaire sur un volume qu'il tient déployé entre ses mains. Enfin des clauses ajoutées à la fin de plu-

sieurs chapitres importants attachent des avantages dans l'autre monde, et même sur la terre, à la connaissance des symboles et à l'accomplissement des prescriptions exposées dans les textes qui les précèdent. Tout cet ensemble justifie suffisamment, suivant nous, le titre choisi par Champollion. Quant aux Égyptiens, les titres du chapitre 1er et du chapitre 163 combinés montrent que l'ouvrage était désigné chez eux par le nom de *Livre de la manifestation au jour*. On entendait par ces mots l'ensemble des circonstances qui devaient amener la transformation lumineuse de l'âme, proclamée juste par la sentence d'Osiris.

A prendre le *Rituel funéraire* dans ce que l'on peut nommer l'édition des derniers temps, il est raisonnable de croire qu'un certain ordre a présidé à l'arrangement des chapitres, devenu constant. Il y a nécessairement des répétitions, et l'on trouve des passages et même des chapitres entiers qui reproduisent les mêmes phrases; c'est à quoi l'on pouvait s'attendre dans une collection de ce genre. Nous essayerons de rechercher ce que peut signifier la composition de certains groupes de chapitres, et pour donner une première idée générale des matériaux réunis dans le *Rituel*, nous commencerons ces études par la traduction de tous les titres des chapitres, avec une explication sommaire des tableaux qui les accompagnent.

II

L'exemplaire de Turin, lithographié sous la direction de M. Lepsius, contient cent soixante-cinq numéros (chapitres ou tableaux); cette division est commode comme exempte de tout système, et nous l'emploierons pour nos citations.

Champollion, dans sa division méthodique du *Rituel*, composait la première partie avec les quinze premiers chapitres; nous croyons cette division conforme à l'intention des hiérogrammates, car ils ont terminé cette portion par une vignette verticale qui interrompt le texte et coupe habituellement tout le manuscrit : elle contient des scènes relatives au texte du chapitre 15. Les quatorze premiers chapitres sont couronnés par une même vignette et par un même titre, qui sert d'introduction au livre tout entier.

1 — « Commencement des chapitres (1) de la manifestation au

(1) *Re*, portion ou chapitre; d'autres divisions sont nommées *scha*, livre.

« jour. De la résurrection des mânes (1) dans *Ker-neter* (2).
« On le dit le jour de l'ensevelissement. Que l'Osiris (3)
« *un tel*, fils de *une telle*, le justifié, avance dans sa mani-
« festation. »

2 — « Chapitre de la manifestation au jour, de vivre après la « mort. »

3 — « Autre chapitre semblable à celui-ci. »

4 — « De traverser vers les chemins du ciel. »

5 — « Qu'il n'est accordé à personne (de faire des travaux?) dans « *Ker-neter*. »

6 — « De faire des figurines (pour les travaux?) dans *Ker-neter*. »

7 — « De traverser les régions d'*Apep* (4), qui sont vides. »

8 — « De quitter l'*Amenti* dans le jour. »

9 — « De quitter l'*Amenti* dans le jour, d'éviter *Ammah* (5). »

10 — « D'être manifesté dans la justification. »

11 — « D'être manifesté devant ses ennemis dans *Ker-neter*. »

12 — « Que l'Osiris *N*. avance dans la manifestation. »

13 — « (Même titre). »

14 — « D'effacer la souillure dans le cœur de l'Osiris *N*. le jus- « tifié. »

La vignette commune à ces chapitres est remplie par la procession funéraire. Les parents et les pleureuses ouvrent la marche; on traîne ensuite les coffrets funéraires et la barque où la momie repose dans son cercueil. Un prêtre conduit une génisse devant la momie et huit autres personnages portent des enseignes sacrées. Un veau bondit devant sa mère, symbole de la nouvelle naissance qui doit donner la vie éternelle au défunt. Les sacrifices et les monceaux d'offrandes sont accumulés en sa faveur; le prêtre lit le formulaire sur un volume déployé entre ses mains. La momie, debout,

(1) Les morts sont désignés sous plusieurs noms : ici le terme *sechu*, que je rends par mânes, signifie celui qui est devenu un esprit.

(2) *Ker-neter*, ou la demeure divine inférieure; c'est le nom le plus ordinaire du séjour des morts, qui étaient censés y entrer, comme le soleil, par l'*Amenti*, l'occident.

(3) Le défunt s'identifiait à Osiris pour être justifié par la protection de ce dieu ; il prend, dans tout le *Rituel*, le titre de l'Osiris *un tel* le justifié.

(4) *Apep*, qui signifie le gigantesque, est le nom du grand serpent ennemi du soleil.

(5) *Ammah* est le nom d'une des demeures funestes de l'enfer.

entre les bras d'Anubis, reçoit un flot de libation purifiante, ce qui se rapporte au chapitre 14. La stèle funéraire, gravée au nom du défunt, et le tombeau où la momie va reposer terminent cette scène, où les anciens manuscrits présentent de très-nombreuses variantes. Le défunt agenouillé adresse ensuite au dieu *Ra* les hymnes qui forment le sujet du chapitre 15 :

15 — « Adoration à *Ra*, *Armachou* (1), lorsqu'il luit à l'horizon « oriental du ciel. »

« Adoration à *Ra*, lorsqu'il se couche dans la montagne « de vie. »

« Adoration à *Toum* (2), lorsqu'il se couche dans la mon- « tagne de vie. »

Le tableau dont nous avons déjà parlé semble ici marquer une division; ces quinze premiers chapitres paraissent former un tout complet, puisqu'ils se terminent par la vue de la lumière qui était le *plérome*, ou le but de tout le pèlerinage infernal. La voûte céleste détermine le lieu où étaient placées les quatres scènes du tableau. Dans la première, les défunts reçoivent les offrandes de leur famille. La seconde se compose du soleil levant, adoré par huit esprits, représentés par des singes cynocéphales. Dans la troisième, les défunts vénèrent la lumière que déverse le soleil placé à égale distance de l'orient et de l'occident. Dans le tableau supérieur, le défunt est introduit dans la barque divine et il est admis à y adorer le dieu de la lumière représenté sous ses trois formes principales, *Ra*, *Atoum* et *Cheper* ou le générateur; cette derrière forme, symbolisée par le scarabée, parait occuper la place d'honneur.

17 — (Le titre est au pluriel). « Chapitres de la résurrection des « mânes; que le défunt est manifesté; qu'il arrive dans « *Ker-neter* et fait partie de la suite d'Osiris; qu'il est « nourri des mets d'*Ounnowre* (3) le justifié; qu'il appa- « raît au jour; qu'il prend toutes les formes qu'il désire..... « que l'âme vivante de l'Osiris *N* le justifié et le dévoué « aux grands dieux de l'Amenti, est admise dans la de- « meure de la Sagesse, après son arrivée. . . . . « . . . . »

(1) *Ra* est le nom du soleil lumineux; *Armachou* signifie le dieu des deux zones, il s'applique ordinairement au soleil levant.

(2) *Toum* ou *Atoum* sont des noms appliqués au soleil et spécialement au soleil de la nuit, qui était censé antérieur au soleil du jour ou *Ra*.

(3) *Ounnowre* ou l'*être bon* par excellence, nom d'Osiris.

Ce chapitre, sorte de formulaire d'initiation, ne paraît pas se relier directement à ce qui précède ou à ce qui suit, si ce n'est comme instruction préalable et nécessaire à l'âme du défunt pour la validité de ses invocations. Nous en donnerons la traduction complète, car il nous a paru le plus important de tout le *Rituel*.

18 — Ce chapitre n'a pas de titre dans les manuscrits que j'ai sous les yeux. Il contient une invocation adressée à Thoth pour la justification du défunt, en mémoire de la justification d'Osiris, proclamée par Thoth dans dix stations successives. Il se relie aux deux chapitres suivants, qui roulent sur le même thème. Les vignettes montrent le défunt invoquant successivement les dieux qui gouvernent chacune des stations.

19 — « Chapitre de la couronne de justification. »

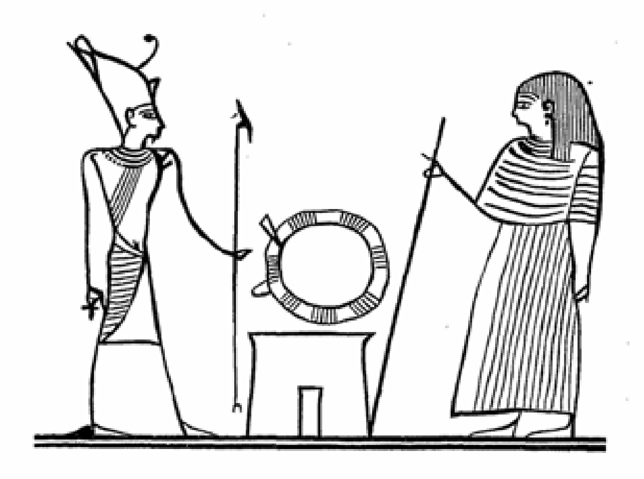
Sans vignette. Quelques manuscrits, plus anciens que celui de Turin, ont ici une couronne tressée en feuillage et posée sur un socle devant le dieu *Atmou;* le défunt est figuré adorant ce personnage divin. La vignette ci-jointe est tirée du papyrus N° 3079, musée du Louvre.



20 — « Autre chapitre de la couronne de justification. »

Sans vignette dans le *Rituel* de Turin. Le papyrus N° 440

du musée du Louvre, me fournit pour ce chapitre la vignette suivante, analogue à la précédente.



21 — « Que la bouche est donnée à celui qui est dans *Ker-neter*. »
Vignette : Le défunt, tenant un vase, tend une tête de bélier à un personnage debout et orné d'une longue coiffure, qui peut figurer l'initiateur.

22 — « Autre chapitre. De donner la bouche à celui qui est dans « *Ker-neter*. »
Vignette : Le même personnage assis sur un fauteuil

23 — « Que celui qui est dans *Ker-neter* ouvre la bouche. »
Le même personnage debout, le défunt lui parle; sa main gauche soutient un vase.

24 — « Que celui qui est dans *Ker-neter* apporte les paroles sa- « crées. »
Vignette : Le défunt en présence du même personnage.

25 — « Qu'il lui est accordé (de donner des ordres?). »
Le personnage à longue coiffure tient à la main un volume; le défunt est debout devant lui.

Les chapitres 21-25 se rapportent tous à une sorte de préparation pour prononcer les paroles sacrées. Le groupe suivant, 26-30, a pour objet le cœur de l'homme. Les textes sacrés semblent distin-

guer deux cœurs, *het* et *hati* (1). *Hati* possède le principe actif de la vie; *het* parait n'être que la substance matérielle, le récipient. Le cœur, dans l'embaumement, était traité à part; mis sous la garde spéciale du génie nommé *Tiumautew*, il était censé conserver le principe de la vie, et le défunt ressuscitait lorsqu'on lui rendait son cœur.

26 — « Chapitre de donner le cœur à celui qui est dans *Kerneter.* »
Vignette : Le défunt, à genoux, tient son cœur sur sa main et parle à son âme, figurée par l'épervier à tête humaine.

27 — « Que le cœur (*het*) ne soit pas ôté à celui qui est dans *Ker-* « *neter.* »
Vignette : Le défunt, à genoux et tenant son cœur, invoque les quatre génies funéraires, protecteurs des viscères.

28 — « Que le cœur (*hati*) ne soit pas ôté à celui qui est dans « *Ker-neter.* »
Vignette : Le défunt vénère un personnage à tête humaine, assis sur un socle. On voit devant lui le vase, symbole du cœur, placé sur le support d'honneur et entouré d'un enroulement en forme de cœur.

29 — « Que le cœur ne soit pas enlevé à celui qui est dans *Ker-* « *neter.* »
Sans vignette.

30 — « Que le cœur de celui qui est dans *Ker-neter* ne soit pas « éloigné de lui. »
Vignette : Le défunt debout, vénère un scarabée, symbole de la génération divine qui doit lui rendre la vie après sa mort.

Les onze chapitres, de 31 à 42, sont tous consacrés aux combats que l'âme avait à soutenir contre des animaux fantastiques répandus dans les régions célestes; le défunt y apprend les paroles sacrées à l'aide desquelles il doit obtenir la victoire. Les vignettes le représentent successivement dans chacun de ces combats; son arme est une longue lance terminée par un dard.

31 — « Chapitre de repousser les crocodiles; que celui qui est dans « *Ker-neter* s'empare des paroles sacrées. »

(1) [hiéroglyphes] *hati* et [hiéroglyphes] seul (*het?*). Ils sont souvent confondus; mais, dans certains passages, on les met en parallélisme ou en opposition.

32 — « De repousser les crocodiles; que l'esprit (1) qui est dans « *Ker-neter* s'empare des paroles sacrées. »

Les premiers crocodiles ont, dans la vignette, la tête retournée, ce que les Égyptiens regardaient comme le symbole d'une chose impossible dans la nature.

33 — « De repousser tous les serpents. »

34 — « Que celui qui est dans *Ker-neter* ne soit pas mordu par « l'avaleur de têtes. »

Sans vignette.

35 — « Que celui qui est dans *Ker-neter* ne soit pas dévoré par les « serpents. »

36 — « De repousser la tortue. »

37 — « De repousser les deux *méri* (deux vipères).

38 — « De vivre par l'air dans *Ker-neter;* il est dit pour repousser « les deux *méri*. »

39 — « De repousser *Rewrow* dans *Ker-neter*. »

On voit par la vignette que *Rewrow* est le grand serpent qui. dans le texte, reçoit ordinairement le nom d'*Apap*, *ennemi du soleil.*

40 — « De repousser celui qui dévore l'âne. »

C'est un serpent qui mord un âne couché.

41 — « Que celui qui est dans *Ker-neter* repousse (les plaies?) »

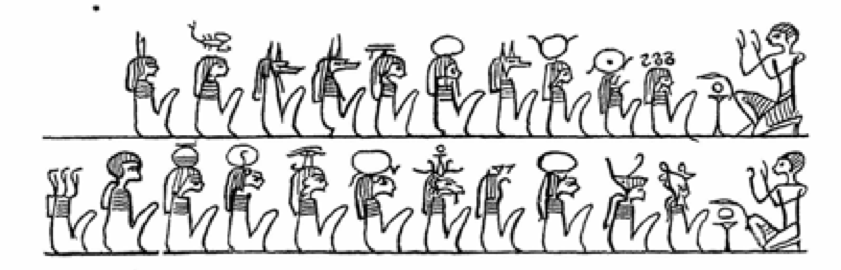
La vignette représente l'homme combattant un serpent qui semble dévorer un morceau de chair attaché aux côtes.

42 — « De repousser les maux et les souillures; de repousser (les plaies?) dans *Ker-neter*. »

C'est dans ce texte que le défunt assimile chacun de ses membres à ceux des divers dieux; ayant ainsi divinisé toute sa substance, il espère échapper aux conséquences de la mort. Le *Rituel* de Turin n'a pas de vignette pour ce chapitre. On trouve souvent dans les beaux exemplaires la série de tous les dieux auxquels chacune des

(1) [hiéroglyphes] *chu*, esprit, c'est l'un des noms des mânes des défunts; il paraît tiré du radical *chu*, lumière.

parties de l'homme est assimilée. (La vignette que nous donnons ici est tirée du papyrus du musée du Louvre, N° 3079.)



Un nouveau groupe de onze chapitres, 43-53, me parait avoir pour but de réunir tout ce qui se rapportait aux maux qui accableront les méchants après la mort, et que l'âme justifiée doit au contraire éviter.

43 — « Que celui qui est dans *Ker-neter* n'ait pas la tête coupée. »
Vignette : Le défunt marchant vers trois personnages portant des sceptres.

44 — « De ne pas mourir une seconde fois dans *Ker-neter* (1). »
Vignette : Le défunt s'avançant vers un petit édifice.

45 — « De ne pas éprouver la corruption dans *Ker-neter*. »
La vignette montre la momie dans les bras d'Anubis, son protecteur spécial.

46 — « De n'éprouver aucun dommage pendant sa vie dans *Ker-*« *neter*. »
Vignette : Le défunt marchant.

47 — « Que celui qui est dans *Ker-neter* ne soit pas détourné de sa « demeure. »
Vignette : Un édifice; à droite, l'âme du défunt; à gauche, l'oiseau *Vennou* (phénix), symbole de l'accomplissement de la période infernale.

48 — « D'avancer dans la manifestation. »
Vignette : Le défunt marchant.

49 — « D'être manifesté contre ses ennemis dans *Ker-neter*. »
Même vignette.

(1) Les réprouvés étaient condamnés à une seconde mort; Horus est représenté coupant la tête aux condamnés.

Ces deux chapitres, qui ne sont que des répétitions des chapitres 10 et 11, paraissent troubler l'ensemble *des choses à éviter;* peut-être ne sont-ils en cet endroit que par suite d'une interpolation.

50 — « De ne pas aller à *Nemma.* »
C'est le nom de l'échafaud infernal, qui est figuré dans la vignette par une épée sur un billot.

51 — « De ne pas marcher en descendant, dans *Ker-neter.* »
Vignette : L'homme en marche

52 — « De ne pas se nourrir de choses corrompues, dans *Ker-neter.*»
L'image du défunt a devant elle une table chargée de mets.

53 — « De ne pas manger de choses corrompues, de ne pas boire « d'ordures, dans *Ker-neter.* »

Les chapitres 54-65 sont consacrés aux faveurs qui attendent les âmes vertueuses; les cinq premières vignettes montrent le défunt tenant la voile enflée, symbole de l'air.

54 — « Chapitre d'accorder des souffles à celui qui est dans *Ker-* « *neter.* »

55 — « Autre chapitre. »

56 — « Autre chapitre. »

57 — « Chapitre de respirer les souffles, de posséder les eaux dans « *Ker-neter.* »

58 — « Même titre. »

59 — « De boire les eaux. »
Le défunt, assis sur un fauteuil, reçoit dans le creux de sa main l'eau que la déesse du ciel lui verse du haut d'un sycomore.

60 — « Autre chapitre. » (Même sujet.)

61 — « Autre chapitre. »

62 — « Autre chapitre. »

63 — « De boire les eaux et de n'être pas desséché par le feu. »
Vignette : Le défunt verse l'eau d'un vase auprès d'une grande flamme.

64 — « Chapitres de la manifestation au jour, en un seul cha- « pitre. »

Plusieurs bons exemplaires ont un titre plus complet et qui semble relier ce chapitre aux suivants, comme pour en former un

groupe; il est ainsi conçu : « Connaissance des chapitres de la manifestation au jour, chapitre par chapitre.

Vignette : Le défunt marchant vers un disque solaire qui déverse ses rayons lumineux devant lui. Ce texte, très-curieux, mais difficile à comprendre, se rapporte à la transfiguration lumineuse de l'âme justifiée. Nous en donnerons une traduction complète.

65 — « Chapitre de la manifestation au jour, de maîtriser ses ennemis. »

Vignette : L'homme en marche.

66 — « De la manifestation au jour. »

Vignette : Même figure.

67 — « D'ouvrir à la suite; autrement dit, de sortir à la suite. »

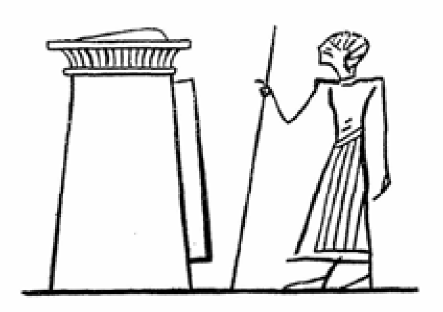
Vignette : Même figure.

68 — « De la manifestation au jour. »

Vignette : Le défunt approche d'une chapelle où se trouve la déesse Hathor.

69 — « Autre chapitre. »

Sans vignette dans le manuscrit de Turin; celle qui suit est tirée du musée du Louvre, papyrus N° 3079; elle est analogue à la précédente.



70 — « Autre chapitre. » Sans vignette.

71 — « De la manifestation au jour, de repousser les maux; que « celui qui est dans *Ker-neter* ne soit pas saisi. »

La vignette représente une vache nommée *Méhur*, qui désigne le point du ciel où le soleil était censé renouveler sa naissance. Un épervier embaumé déploie ses ailes; c'est un nouveau symbole de la vie renaissant de la mort.

72 — « De la manifestation au jour, d'éviter *Ammah*. »
Vignette : Le défunt invoquant deux divinités à tête humaine. Ce chapitre se trouve fréquemment gravé sur les sarcophages, conformément à une prescription contenue dans la rubrique qui le termine.

73 — « D'éviter *Ammah*, dans le jour de quitter l'*Amenti* (1). »
Vignette : L'homme en marche.

74 — « D'ouvrir les jambes et d'être manifesté dans le monde. »
Vignette : L'homme suit un serpent posé sur deux jambes humaines.

75 — « De marcher vers *An* et d'y prendre demeure. »
Vignette : L'homme marchant vers le symbole de la ville d'*An* ou Héliopolis.

Ce chapitre, dans lequel l'âme arrive à Héliopolis, comme le phénix, symbole du soleil, à l'accomplissement de sa période, me paraît terminer l'ensemble des textes plus spécialement consacrés à la *manifestation au jour*, c'est-à-dire au plérôme de l'âme qui devait couronner ses courses dans le ciel nocturne par une transfiguration lumineuse.

Les chapitres 76-88 réunissent les divers types ou transformations que l'âme vertueuse pouvait choisir à son gré pendant le cours de son voyage infernal.

76 — « De prendre toutes les formes qu'il peut désirer. »
Vignette : L'homme en marche.

77 — « De prendre la forme de l'épervier d'or. »
Vignette : L'épervier portant le fouet sacré.

78 — « De prendre la forme de l'épervier divin. »
Vignette : L'épervier perché sur un œuf; l'emblème pend sur son dos.

79 — « De prendre la forme du chef des princes. »
Vignette : L'homme en marche, en face de trois personnages portant des sceptres.

80 — « De prendre la forme du dieu; de prendre l'heure, autre- « ment dit, le chemin des ténèbres. »

(1) Les défunts étaient censés entrer dans les enfers par l'occident, à la suite du soleil ; de là le nom d'*Amenti*, occident, donné au séjour des âmes.

Vignette : L'homme et Osiris, séparés par un disque rayonnant.

81 — « De prendre la forme du lotus. »
Vignette : Une tête humaine sortant d'une fleur de lotus.

82 — « De prendre la forme de *Ptah*, de manger les pains, de boire « les liqueurs, de..... étant vivant dans *An* (Héliopolis). »
Vignette : Le dieu *Ptah*, sous ses emblèmes ordinaires.

83 — « De prendre la forme du *Vennou*. »
L'oiseau peint dans la vignette a exactement la ressemblance d'un vanneau et la ressemblance des noms n'est peut-être pas fortuite. Nous aurons souvent occasion de revenir sur le symbolisme attaché au *Vennou*, qui paraît être le type de la légende du phénix.

84 — « De prendre la forme du *Schenschen*. »
Vignette : Un oiseau de la famille des échassiers.

85 — « De prendre la forme de l'âme, de ne pas entrer dans (la « prison?) : il n'arrivera aucun mal à celui qui en est « instruit. »
La forme de l'âme est ici celle d'un épervier à tête humaine.

86 — « De prendre la forme d'une hirondelle. »
Vignette : Une hirondelle.

87 — « De prendre la forme de *Sata*. »
Vignette : Une vipère à tête humaine.

88 — « De prendre la forme de *Sevek*. »
Vignette : Un dieu de forme humaine avec la tête d'un crocodile.

La série des chapitres suivants me semble comprendre des sujets variés, et je ne vois pas clairement quel lien les rassemble en cet endroit du livre.

89 — « Chapitre de réunir l'âme à son corps, dans *Ker-neter*. »
La vignette représente l'épervier à tête humaine (l'âme), volant vers sa momie, qui repose sur le lit funèbre; elle lui apporte le signe de la vie ☥ (1).

90 — « De donner la parole à celui qui est dans *Ker-neter*. »

(1) Cette scène est souvent reproduite dans de jolis groupes de serpentine verte où le défunt, reposant à côté de sa femme, est visité par son âme.

Vignette : L'homme est debout devant le dieu Thoth, « le « seigneur des paroles divines. »

91 — « De ne pas renfermer l'âme de celui qui est dans *Ker-neter*. »
Vignette : Le défunt marche à côté de son âme, qui vole librement.

92 — « D'ouvrir à son âme, à son ombre; de sortir au jour, d'être « maître de ses jambes. »
Vignette : Le défunt ouvre une cellule d'où son âme s'envole.

93 — « De n'être pas amené vers l'orient dans *Ker-neter*. »
Vignette : L'homme invoque un dieu qui vogue vers le symbole de l'orient, en retournant la tête.

94 — « De demander à Thoth la palette et l'écritoire. »
Vignette : Thoth reçoit l'hommage du personnage qui porte ces deux objets.

95 — « D'ouvrir le lieu où est Thoth. »
Vignette : L'homme devant le dieu Thoth.

96 — « D'ouvrir le lieu où est Thoth, de devenir un esprit lumi- « neux dans *Ker-neter*. »
Sans vignette. Le chapitre suivant lui est souvent joint sans interruption.

97 — Sans titre; le texte commence par ces mots : « Paroles pour « la barque. »
Sans vignette.

98 — « D'arriver à la barque dans *Ker-neter*. »
Vignette : Une barque simple avec un personnage assis; le défunt la main levée l'interpelle.

99 — « D'arriver à la barque dans *Ker-neter*. »
Sans vignette. Chaque partie de la barque somme le défunt de réciter son nom; il répond en prononçant le nom mystique de l'objet qui l'interroge et termine par une invocation générale. Instruit par ces trois chapitres, l'homme va être admis à naviguer avec le soleil, c'est l'objet des divisions suivantes :

100 — « Que l'âme du défunt est reçue; qu'il lui est accordé d'ar- « river à la barque du soleil avec les dieux qui l'accom- « pagnent. »
Vignette : Le défunt conduit avec une perche la barque où le dieu *Ra* est assis et qui vogue sur les eaux célestes. Derrière le dieu est l'oiseau *Vennou*, symbole du retour

périodique du soleil. Devant la barque est dressé l'enseigne de l'orient, but du voyage nocturne. Le dieu Ptah est auprès du symbole *tat* ☥.

101 — « (Des qualités ?) de la barque du soleil. »
Vignette : Barque semblable à la précédente.

102 — « D'arriver à la barque du soleil. »
Vignette : Le dieu *Ra* assis dans sa barque; il est séparé par un autel de l'homme à genoux, qui lève les bras vers lui.

103 — « D'ouvrir le lieu où est Hathor. »
Vignette : Le défunt ouvre un naos où réside la déesse.

104 — « De s'asseoir parmi les grands dieux. »
Vignette : L'homme assis en face de trois personnages qui reposent sur un piédestal.

105 — « Que celui qui est dans *Ker-neter* (consacre son type ?). »
Vignette : Le personnage vénère le signe , chargé de vivres de toutes sortes.

106 — « De recevoir le bonheur dans la demeure de *Ptah.* »
Vignette : Le défunt présente à *Ptah* les figures , qui se traduisent par la *dilatation du cœur*, métaphore usuelle pour indiquer la joie.

107 — « D'avancer dans la manifestation, dans la porte des dieux « de l'occident, parmi les serviteurs de *Ra;* de connaître les « esprits de l'occident. »
Vignette : Une montagne sur laquelle reposent *Ra*, *Serek* et *Hathor*, suivis d'un grand serpent. La description de cette figure se trouve néanmoins dans le chapitre suivant :

108 — « De connaître les esprits de l'occident. »
Vignette : L'homme debout invoque les dieux *Atoum*, *Serek* et *Hathor*.

109 — « De connaître les esprits de l'orient. »
Vignette : Le dieu *Ra* dans une barque; un jeune veau, surmonté d'une étoile, vogue avec lui vers deux arbres près desquels se tient le défunt. Le veau figure le *netertiau* ou dieu du matin, nom de la planète Vénus.

110 — « Chapitre des canaux d'*Atour;* leur longueur est très-grande. « leur largeur est inconnue; ils ne contiennent aucun « poisson, aucun....., aucun reptile. »

Ce titre est écrit au milieu de scènes qui composent un grand tableau, occupant toute la hauteur des manuscrits. Les eaux du canal entourent toute une région où le défunt laboure, sème, moissonne, navigue et vénère diverses divinités. Le Nil céleste préside à la scène et reçoit l'hommage des moissons.

Après le texte du chapitre 110, on trouve de nouveau une vignette verticale interrompant les manuscrits; elle est composée de quatre scènes, couronnées par le signe du ciel. Premier et deuxième compartiment inférieur, le défunt à genoux devant deux personnages de forme humaine, auxquels il semble présenter des offrandes accumulées sur l'autel. Troisième, le défunt, suivant un personnage qui le conduit, vient adorer Osiris et Isis. Quatrième, une barque vogue sur l'eau céleste, elle porte un naos où repose le dieu (générateur) ayant pour tête un scarabée. Isis et Nephthys suivent la barque.

111 — « De connaître les esprits de (la région) *Pa.* »
Sans vignette.

112 — « Autre chapitre de la connaissance des esprits de *Pa.* »
Vignette : L'homme adorant les dieux *Horus*, *Amset* et *Hapi*.

113 — « De connaître les esprits de (Man?). »
Vignette : Le défunt adorant Horus suivi de deux génies.

114 — « De connaître les esprits de *Sésoun* (1). »
Vignette : Le défunt devant *Thoth*, *Sau* et *Atoum*.

115 — « D'être manifesté au ciel, d'éviter *Ammah*, de connaître les « esprits d'*An* (Héliopolis). »
Vignette : Il invoque *Ra*, *Schou* et *Tewnou*.

116 — « De connaître les esprits d'*An.* »
Vignette : Les dieux invoqués sont ici *Thoth*, *Sau* et *Atoum*.

An ou Héliopolis désigne le terme du voyage. Les chapitres suivants font donc un pas en arrière en s'occupant de la porte *Sta*, placée à l'occident.

117 — « De prendre le chemin de la porte *Sta.* »
Vignette : Une porte de la forme des portes de temples, est placée sur une montagne; Anubis y conduit le défunt.

118 — « D'arriver à la porte *Sta.* »
Sans vignette dans le *Rituel* de Turin; celle que nous donnons est tirée du musée du Louvre, papyrus N° 3079; le

(1) *Sésun-nu* ou la *ville de Huit*, nom sacré d'Hermopolis.

défunt tenant en main la voile enflée, s'approche d'un édifice dont la porte est ouverte.



119 — « De sortir de la porte *Sta.* »
Vignette : L'homme tourne le dos à cette même porte.

120 — « D'avancer dans la manifestation. »
Sans vignette.

121 — « D'avancer pendant la manifestation. »
Sans vignette.

122 — « Que celui qui est dans *Ker-neter* avance après la manifestation. »
Vignette : Le défunt salue la porte.

123 — « Autre chapitre. »
Sans vignette.

124 — « De pénétrer auprès des princes d'Osiris. »
Vignette : L'homme en présence des quatre génies protecteurs des viscères.

125 — « Livre de l'entrée dans la salle de la double justice ; l'homme « y repousse les péchés qu'il a commis, pour voir la face « des dieux. »

Ce livre est accompagné du fameux tableau de la Psychostasie et du jugement. Nous donnerons à nos lecteurs une explication détaillée de ces figures avec la traduction du texte entier, qui contient toutes les bases du droit moral et civil des Égyptiens.

126 — Sans titre. La vignette représente un bassin entouré de flammes et gardé par quatre singes. Champollion nommait ce bassin le *purgatoire égyptien*, ce qui prouve que notre savant maître avait compris le sens général du texte. On y trouve en effet une invocation aux esprits chargés d'effacer

la souillure des péchés et la réponse favorable de ces personnages. Suivant la division de Champollion, la seconde partie du *Rituel* se terminerait avec le chapitre 125. Dans l'esprit de cette division on devrait y ajouter le chapitre 126; car les quatre chapitres 123, 124, 125 et 126, semblent avoir trait plus directement que les autres à la justification de l'âme et pourraient former une section.

Chacune des parties qui vont suivre sont intitulées *Sha-t*, livre. Elles ont pour but d'instruire l'âme sur la nature et les habitants des diverses régions célestes qu'elle doit parcourir; leur sujet présente donc de l'analogie avec celui des chapitres 107-116.

127 — « Livre de l'invocation aux dieux des deux zones; il est « prononcé par celui qui s'en approche pour voir ce dieu (1) « dans le ciel. »

Vignette: L'homme invoquant deux triades de divinités.

128 — « Adoration d'Osiris. »

Vignette : L'homme invoquant Osiris, Isis, Horus et Nephthys.

129 — « Livre de l'instruction de celui qui entre dans la barque du « soleil avec ses compagnons. »

Vignette : Le défunt conduit avec la perche une barque qui vogue vers une figure d'Osiris. Une tête d'épervier sortant du fond de la barque désigne le soleil qui va émerger de l'horizon. A la proue, l'oiseau *Vennou* (phénix), accomplit avec l'âme de l'homme la révolution qui va le ramener à l'orient, comme le soleil, dont il est un symbole.

130 — « Livre de donner à l'âme la vie éternelle. Qu'il lui est ac- « cordé d'arriver à la barque du soleil, pour traverser les « princes de la sphère céleste. Il est fait le jour de la nais- « sance d'Osiris (2). »

Vignette : L'homme vogue dans une barque où il est placé derrière le soleil et deux autres personnages divins.

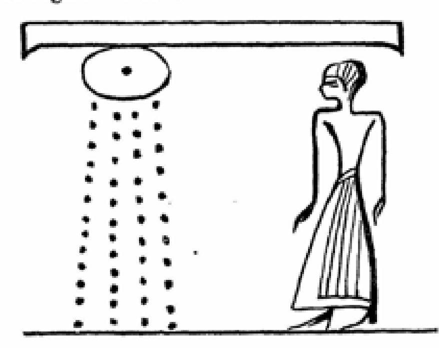
131 — « Chapitre de passer au ciel. »

Sans vignette dans le manuscrit de Turin; nous tirons la suivante du musée du Louvre, papyrus N° 3079. Le dé-

(1) Désignation mystérieuse d'Osiris.

(2) C'est-à-dire le premier des cinq jours épagomènes.

funt s'approche d'un disque du soleil rayonnant, placé sous le signe du ciel.



132 — « Que celui qui est dans *Ker-neter* vient visiter sa demeure. »
Vignette : L'homme arrive près d'un petit édifice.

133 — « Livre de l'instruction des esprits (1) au sujet du dieu *Ra*.
« On le fait le jour du mois. »
Vignette : L'homme conduit à la perche une barque où le dieu *Ra* est figuré assis sous un naos.

134 — « Adoration au soleil au jour du mois; de venir dans sa « barque. » .
Vignette : L'homme est debout à la proue de la barque, qui est occupée par un épervier portant le diadème, suivi de neuf divinités solaires.

135 — « Autre chapitre que l'on dit quand la lune croît en jeunesse, « au jour du mois (2). »
Sans vignette. (Le manuscrit du musée du Louvre, N° 3089.



(1) *Chu*, esprit, l'un des noms donnés aux mânes.

(2) Il semble, d'après ce titre, que le jour dit *du mois*  ne serait

montre ici le défunt invoquant un dieu qui porte sur la tête le disque lunaire.)

136 — « Autre chapitre, à faire dans la fête du sixième jour, au « jour de naviguer dans la barque de *Ra* »

Vignette : L'homme conduisant la barque du soleil.

137 — « Chapitre d'enlever l'étincelle. »

Vignette : Le défunt assis sur un fauteuil entre quatre objets d'une forme indécise.

138 — « Chapitre d'entrer dans Abydos. »

Vignette : Le défunt vénérant les insignes du nôme d'Abydos.

139 — « Adoration à *Toum.* »

Sans vignette.

140 — « Livre des cérémonies du dernier jour du mois de méchir, « quand l'*Outa* est accomplie au dernier jour de méchir. »

La vignette représente l'homme à genoux devant plusieurs personnages divins. Le premier est le chacal noir orné du sceptre ☥; c'est le dieu protecteur du mois de méchir, le sixième de l'année; il est monté sur un pylône qui indique une station. L'œil d'Horus, nommé *outa* 𓂀, porté par un dieu, est également le symbole d'un des points fixes d'une période. *Ra*, ou le soleil, termine le tableau. Il s'agit donc ici d'une des stations du soleil et non de la pleine lune, comme Champollion l'avait d'abord pensé; le texte s'explique d'ailleurs formellement sur le caractère solaire du mythe, indiqué dans ce chapitre à un jour qui partage l'année égyptienne en deux parties presque égales (cent quatre-vingts jours après le premier de Thoth).

141 — « Livre de l'instruction des esprits; de la connaissance des « noms des dieux du ciel du midi et du nord, des dieux « habitant les deux zones, des dieux rangés dans le « *Tiaou* (1). Ce chapitre est dit par chacun pour son père « et sa mère, dans les panégyries de l'*Amenti*. Il sera ainsi « instruit sur le soleil et sur les dieux, parmi lesquels il

que le second jour; en effet, suivant M. Brugsch, la néoménie serait indiquée par le groupe [hiéroglyphe].

(1) Une des sphères célestes, celle où voguaient les âmes.

« doit se trouver. L'Osiris *N.* dit ces paroles au jour de la « néoménie (1), avec les offrandes de pains, de liqueurs, « d'oies, de pièces de viande et de parfums à brûler. Hom- « mages adressés à Osiris dans tous ses noms, de la part « de l'Osiris *N.* le justifié. »

Sans vignette. Le texte est une liste de cinquante-huit noms divins.

142 — « Livre de l'instruction des esprits; qu'il lui est accordé (au « défunt) d'avancer à grands pas; d'être manifesté au jour « dans toutes les formes qui lui plaisent. De la connaissance « de tous les noms d'Osiris dans toutes les demeures où il « aime à résider. »

Sans vignette. Grande litanie composée de cent cinquante invocations adressées soit à Osiris, soit à d'autres divinités. Elle est suivie d'une nouvelle vignette verticale coupant le manuscrit et composée de cinq scènes superposées : 1° dans la partie inférieure le défunt est dessiné dans l'attitude de l'adoration; 2° une barque contenant deux éperviers sur leurs perchoirs, suivis de l'emblème du service religieux [hiéroglyphe]; 3° l'homme vogue dans une barque avec deux disques de grandeur inégale (le soleil et la lune), qu'il semble invoquer; 4° une nouvelle barque avec un seul épervier; 5° une femme, c'est ordinairement la femme ou la sœur du défunt qu'on associe à ses invocations dans plusieurs endroits du *Rituel*.

Les chapitres 144 à 150, qui suivent ces tableaux, forment une nouvelle division que l'on trouve constamment placée vers la fin du livre, dès les plus anciens manuscrits; elle renferme la description de plusieurs séries de portes et de demeures célestes que l'âme devait rencontrer. La connaissance des noms mystiques de ces lieux et de leurs gardiens devait la garantir contre les atteintes de ces génies redoutés.

144 — « De la connaissance des noms des gardiens des sept *Aris* (sortes d'édifices). »

Chaque *Ari* est pourvue d'une vignette qui contient le profil d'une salle avec trois personnages. Le premier est le portier (*ari*), le second

(1) [hiéroglyphe] Voyez la note au chapitre 135.

est le défenseur (*sau*), le troisième est celui qui y commande (*schau em-es*). Le texte apprend à l'homme leurs noms mystérieux. Le chapitre comprend en outre une invocation générale adressée à ces personnages et intitulée : « Rites pour le lendemain matin de la « panégyrie. »

145 — « Commencement des pylônes des champs d'*Anrou* (1) de la demeure d'Osiris. »

Ces *pylônes*, ou grandes portes décorées, sont au nombre de vingt et un; chacun a sa vignette où l'on voit le défunt s'approcher et conjurer le gardien du lieu, en lui récitant les noms mystiques dont le texte lui donne la connaissance.

146 — « Commencement des pylônes de la demeure d'Osiris, dans les champs d'*Anrou*. »

C'est une autre rédaction du même livre pour quatorze pylônes; les mêmes noms mystiques y sont répétés sous chaque vignette; mais il contient un nouveau texte, comme invocation générale.

147 — « Chapitres des *Aris* de la demeure d'Osiris, résidant dans « l'*Amenti;* des dieux dans leurs deux zones, auxquels on « adresse les offrandes sur la terre. »

Nouvelle rédaction du sujet traité au chapitre 144; dans les vignettes, l'homme est simplement mis en face de chaque gardien.

148 — « Livre de l'instruction des esprits touchant le dieu *Ra*, etc. « (Très-long titre qui forme une partie du chapitre). »

Le tableau expliqué par ce chapitre se divise en trois sujets principaux : Dans le premier, le défunt (suivi ordinairement de sa sœur ou de sa femme) adore Osiris, qualifié « générateur dans l'*Amenti*, roi éternel, etc. » Le dieu a la forme de *sokari*, c'est-à-dire la tête d'un épervier, coiffée d'un triple diadème; la déesse de l'*Amenti* le tient dans ses bras.

Le second sujet se compose du taureau mystique que la légende précédente identifie avec Osiris et qui porte le nom de « générateur « des mâles et des femelles. » Il est accompagné des sept vaches ses épouses (2).

La troisième partie réunit les emblèmes des quatre points cardi-

(1) *Anrou* et *Arou* sont deux formes du nom des champs Élyséens de l'enfer égyptien.

(2) Les sept vaches du songe de Joseph sont un singulier trait de couleur locale, qui a rapport au mythe de ce chapitre.

naux. Chacun d'eux est figuré par un gouvernail et par l'œil mystique , emblème d'une station. Les quatre génies protecteurs des viscères de l'homme sont mis en rapport avec ces premiers symboles. Ce tableau, qui interrompt encore le texte, semble marquer une division dans la composition égyptienne.

149 — Sans titre. Il se compose des invocations adressées à quatorze îles ou demeures de la sphère céleste, dont les vignettes représentent les habitants aux formes monstrueuses ou symboliques.

150 — Je ne crois pas qu'on doive le considérer comme un chapitre ; ce n'est qu'une sorte de tableau réunissant la configuration supposée des contrées décrites dans le chapitre précédent. Il interrompt de nouveau le texte, peut-être pour marquer une nouvelle division.

151 — Sans titre. C'est un tableau mêlé de légendes. *a*, *b* (1), Anubis, sous la forme du chacal, monté sur un pylône et placé entre deux momies debout; il invite le défunt à se réveiller. *c*, Isis et Nephthys veillent sur la momie qui est étendue sur son lit funéraire. Elles prononcent les paroles de l'évocation qui doit lui rendre la vie. *d*, *e*, scènes semblables à *a*, *b*.

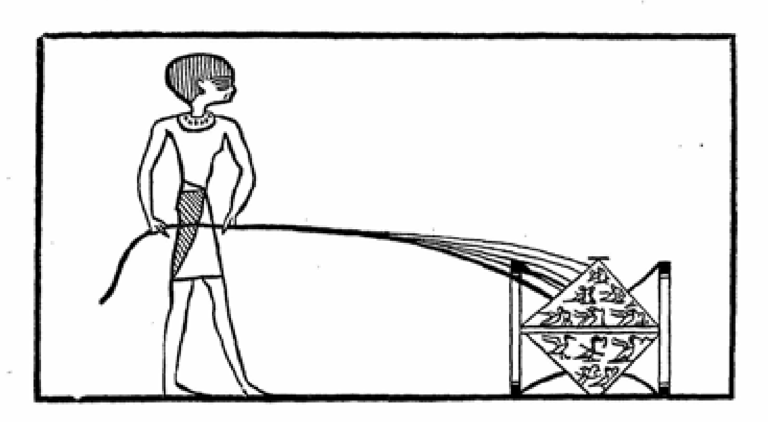
152 — « Chapitre de la construction d'une demeure sur la terre. »
Vignette : Une femme agenouillée verse la libation dans la main de l'homme qui est assis sur un fauteuil; elle lui présente aussi des vivres sur un plateau.

153 — « Chapitre d'échapper aux filets. »

Le *Rituel* de Turin n'a pas de vignette pour ce chapitre; la planche IV, N° 1, montre la figure du filet tendu, copiée sur le beau manuscrit hiératique de M. le duc de Luynes. Dans le N° 2, planche III, copié par M. Devéria, sur le *Rituel de Nev-seni*, à Londres, on voit de plus le défunt échappé au filet. La variante que

(1) Je suis toujours les chiffres et les lettres qui marquent les divisions dans le *Todtenbuch*, lithographié par M. Lepsius.

j'ajoute ici est tirée du manuscrit du Louvre, N° 3084, elle démontre qu'il s'agit de la chasse aux oiseaux d'eau.

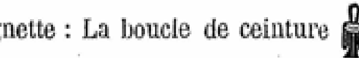


154 — « Qu'il est accordé que le corps ne se dissoudra pas. »
Vignette : La momie reposant sur son lit; un soleil placé sous la voute céleste déverse ses rayons sur elle.

Les chapitres 155-160 sont relatifs aux rites propres à certains objets qui devaient être déposés avec la momie. On trouve quelques autres petits chapitres analogues répandus dans d'autres manuscrits.

155 — « Chapitre du *Tat* d'or que l'on place au col du défunt. »
Vignette : La figure du *Tat*, symbole peu expliqué jusqu'ici.

156 — « Chapitre du *Ta* de *chenem* (quartz rouge) que l'on place « au col du défunt. »
Vignette : La boucle de ceinture



157 — « Chapitre du vautour d'or qu'on place au col du défunt. »
Vignette : Un vautour, les ailes étendues, tenant dans ses serres le signe de la vie.

158 — « Chapitre du collier d'or que l'on met au col du défunt. »
Vignette : Le collier nommé *ousech*.

159 — « Chapitre de la colonne de *neschem* (feld-spath vert) qu'on « place au col du défunt. »

Vignette : L'amulette en forme de colonne Ⲧ.

160 — « Chapitre de la colonne (offerte à Thoth?) dans son adora- « tion. »

Vignette : La même amulette tenant à un collier.

161 — Sans titre. Tableau contenant quatre figures du dieu Thoth, présidant aux quatre vents du ciel. Le texte explique l'orientation du cercueil et les figures qui doivent y présider.

162 — « De produire la chaleur sous la tête du défunt. »

La vignette représente une génisse coiffée avec le disque et les plumes d'autruche, comme la déesse Hathor. La dernière colonne finit par les mots *iu-w pu* (1), c'est fini. On doit en conclure que le *Rituel* se terminait ici dans une première compilation. Il en est encore ainsi dans beaucoup d'exemplaires. Le style du morceau m'engage néanmoins à le considérer lui-même comme moins ancien que les autres parties essentielles du livre.

Les trois derniers chapitres sont certainement d'une époque postérieure; quoique je ne sois pas encore en mesure de préciser le moment de leur introduction. Le titre lui-même nous les signale comme une addition.

« Chapitres apportés pour (faire) un autre livre, ajouté au « livre de la manifestation au jour. »

Cette phrase nous montre que les mots *chapitres de la manifestation au jour*, qui se trouvent en tête du premier titre, constituaient. dans l'intention du compilateur égyptien, le nom de tout le premier livre, finissant avec le chapitre 162. Ces derniers textes sont hérissés de noms mystiques empruntés à des langues étrangères; on y reconnaît quelques mots sémitiques, mais le chapitre 164 en attribue d'autres à la langue des nègres de Nubie.

163 — « Chapitre d'éviter toute lésion au corps de celui qui est en « *Ker-neter*, de le sauver des atteintes de celui qui dévore « les âmes emprisonnées dans le *Tiau*. Que les fautes qu'il « a commises sur la terre ne soient pas élevées contre lui; « que la santé soit rendue à ses chairs et à ses os; qu'il « (revienne?) avec tous les dieux qui (s'échappent?) de

(1) Mot à mot : *Il est venu.*

« *Ker-neter*; qu'il lui soit accordé de sortir et d'entrer par-
« tout où il lui plaira; qu'il accomplisse tous ses désirs et
« ne soit jamais éconduit. »

Vignette : 1° Deux *outas* posés sur des jambes et ornés d'ailes déployées; 2° un serpent porté sur deux jambes, coiffé d'un disque avec deux cornes. Ces figures sont décrites dans le texte.

164 — « Autre chapitre. »

Vignette : Une figure de déesse étendant deux grandes ailes; sa tête est couronnée du double diadème, deux têtes de vautour sortent à droite et à gauche de son col. Devant elle et derrière elle sont deux figures de pygmées monstrueux, portant le fouet sacré sur leurs bras élevés. Ils ont double visage, une tête humaine et une tête d'épervier; leur coiffure est le disque et les deux plumes droites, ornement ordinaire du diadème d'Ammon. Le texte donne une description complète de ces trois figures. La déesse y est dépeinte comme ityphallique et comme reposant sur des griffes de lionne. Plusieurs manuscrits m'ont en effet présenté ces détails, qui n'existent pas dans le *Rituel* de Turin, où les trois têtes de la déesse sont également différentes de celles qu'indiquerait la prescription contenue dans le texte.

165 — « Chapitre de l'arrivée; qu'il ne soit pas....., que son corps
« germe et qu'il boive leurs eaux. »

Vignette : 1° Ammon ithyphallique, ayant pour corps un scarabée; 2° un personnage à tête humaine, portant sur ses épaules deux têtes de bélier. Ce sont les symboles de la nouvelle génération qui doit donner à l'âme la vie éternelle, et le texte se termine en disant que le défunt glorifié brille au sommet du ciel, parmi les astres.

Je me suis attaché, dans cette étude générale, sauf de légères additions, au seul manuscrit de Turin, qui me suffisait pour une première esquisse; j'ai seulement cherché à compléter les vignettes qui manquaient à quelques chapitres. Mais cet exemplaire, malgré son étendue, ne contient pas tous les textes de ce genre, et les explorations que l'on pourra faire dans les manuscrits de diverses collections, amèneront certainement la découverte de nouveaux chapitres intéressants; il y aura aussi de nombreuses variantes à étudier dans les vignettes les plus anciennes. MM. Hincks, Leemans,

Brugsch et Orcurti ont déjà donné des descriptions sommaires des parties que contenaient les manuscrits des musées de Dublin, de Leyde, de Berlin et de Turin. M. Th. Devéria prépare un catalogue détaillé où seront analysés tous les papyrus du musée du Louvre. Si de pareils travaux sont exécutés dans chacun des musées égyptiens, toutes les parties du *Rituel* seront bientôt signalées à l'attention des traducteurs. M. Lepsius a déjà indiqué, sous le N° 116 *bis*, un petit chapitre tiré du manuscrit Cadet. Parmi les morceaux nouveaux et assez nombreux qui me sont déjà connus, je crois utile d'attirer les regards des archéologues sur un texte considérable que j'ai déjà rencontré dans deux manuscrits de style ancien. Je lui donnerai le N° 153 *bis*; il contient un chapitre des *pêcheurs*, qui m'a paru très-curieux.

153 *bis*. Titre. — « Chapitre d'échapper au filet du pêcheur. » Vignette : Trois personnages de forme humaine pêchant dans un bassin; leur filet a la forme d'une seine à moitié tirée; les plombs sont rassemblés au milieu. (*V*. pl. IV, N° 3, vignette tirée du manuscrit de M. le duc de Luynes.) Une variante extrêmement curieuse (*V*. pl. III, N° 4) est copiée sur le manuscrit N° 3092, du musée du Louvre; les trois génies qui manœuvrent le filet sont ici des singes; ils ont renfermé des poissons dans leur seine; le défunt, qui leur a échappé, est assis en dehors du filet.

Les difficultés que j'ai exposées au lecteur se sont présentées à mon esprit dès mes premiers efforts pour la traduction du *Rituel funéraire*, c'est-à-dire en 1846; j'ai pensé dès lors qu'un ensemble aussi étendu ne pouvait pas être attaqué par tous les côtés à la fois, et j'ai concentré mon travail sur les chapitres dont un premier examen m'avait fait soupçonner la plus grande valeur. Je me suis alors attaché à éclaircir le texte de ces chapitres, en collationnant les manuscrits; quelques-unes de mes traductions sont aujourd'hui assez avancées pour être offertes à l'étude des archéologues. Ce sont :

1° Les quatorze premiers chapitres du *Rituel*, hymnes funéraires pour le jour de l'ensevelissement;

2° Le chapitre 15; les hymnes au soleil dans ses deux formes;

3° Le chapitre 17, auquel j'accorderai la priorité dans cette publication, parce que les doctrines y tiennent plus de place que dans aucune autre partie du livre;

4° Le chapitre 64, hymne d'un style mystérieux sur la glorification de l'âme justifiée;

5° 125. Le livre de la confession et du jugement de l'âme, où nous trouverons les éléments de la morale;

6° Nous ajouterons quelques morceaux moins étendus, choisis çà et là, et qui serviront à éclaircir divers points de la croyance religieuse.

La forme que j'ai dû donner à ce travail, en vue du recueil dans lequel il est publié, ne me permet pas une démonstration philologique suivie et d'une étendue suffisante; la reproduction de ces textes, en hiéroglyphes, avec une traduction interlinéaire et leur analyse, est destinée à la chrestomathie égyptienne dont je prépare la publication. Les discussions nécessaires à ce point de vue y trouveront leur place naturelle. Nous nous contenterons d'ajouter à notre traduction soit des remarques utiles pour faire comprendre la cause de nos incertitudes, soit des explications nécessaires pour guider les archéologues qui voudraient pénétrer à notre suite dans les régions si peu connues jusqu'ici de la mythologie pharaonique.

Vicomte E. de Rougé.

(La suite prochainement.)

LES

EXPÉDITIONS DE CÉSAR

EN GRANDE-BRETAGNE

ÉTUDE DE GÉOGRAPHIE ANCIENNE

(SUITE)

Examinons maintenant le terrain, et voyons ce que son étude attentive nous révèle.

1° Le port de Wissant, aujourd'hui enterré sous des masses énormes de sable, a eu jadis une importance très-grande, et Du Cange a surabondamment démontré, à l'aide d'une véritable masse de textes, que dès le sixième siècle c'était habituellement de Wissant que l'on partait pour l'Angleterre.

Parmi ces textes il en est deux qui ont une très-grande importance : ce sont ceux de Guillaume de Poitiers et de Guillaume de Jumiéges, qui, parlant du retour en Angleterre d'Alfred, frère de saint Édouard, nomment le lieu d'embarquement de ce prince, l'un *portus Itius*, et l'autre *portus Wissanti*.

Voici les paroles de Du Cange, empruntées à la traduction latine d'Edmond Gibson. (*Julii Cæsaris portus Iccius illustratus. Oxonii*, 1694, p. 109.) *Gulielmus Gemmeticensis asserit Aluredum sancti Edouardi, regis Angliæ fratrem, e Gallia in Angliam rediturum, portum Wissanti petiisse, et hac transfretantem Doroberniam venisse.— Gulielmus Pictaviensis, archidiaconus de Lizieux, de reditu Aluredi loquens, disertis verbis Icii nomen portui isti attribuit. Doroberniam*

venit Alveredus transvectus ex portu Icio, locus planè singularis ad situm Itii portus illustrandum.

Ptolémée ne cite pas le portus Itius, mais bien le promontoire de ce nom (Ἰκιὸν Ἄκρον), à proximité duquel, vu l'identité de nom, devait de toute nécessité se trouver le portus Itius. Dans toute la région où Ptolémée place ce promontoire il n'y a réellement qu'un seul cap, qu'une seule pointe à laquelle le nom de cap soit dignement applicable, c'est Gris-Nez. Force est donc de reconnaître dans le cap Gris-Nez l'Ἰκιὸν Ἄκρον de Ptolémée, et de chercher le *portus Itius* dans le voisinage immédiat de Gris-Nez.

On pourrait objecter que l'un des deux noms est écrit Itius par un *t*, Ἴτιον par un *tau* (Strabon), tandis que dans Ptolémée il est écrit Ἰκιόν par un *kappa*. On peut répondre à cela que les manuscrits des *Commentaires* donnent les variantes Itius, Icius, Iccius; que l'un des deux passages relatifs au frère de saint Édouard donne le nom *portus Icius*. Il est donc certain que sous les deux formes se cache un seul et même nom.

Quelle fut dans l'antiquité l'importance du port de Wissant? Très-grande, si nous en jugeons par l'ensemble des textes que Du Cange a recueillis; non moins grande, si nous en jugeons par ce que nous apprend l'étude du terrain. Le Wissant moderne n'est qu'un village de très-peu d'importance, traversé par un large ruisseau, le ruisseau de Herlan, qui va pour ainsi dire se perdre dans les sables. A droite et à gauche de la dépression du terrain, dépression encore assez large, au milieu de laquelle le ruisseau a tracé son lit, s'étendent des dunes élevées, couvertes de broussailles serrées, et qui paraissent aujourd'hui arrêtées dans leur marche. Ces dunes, comme partout où des dunes se sont formées, s'alignent parallèlement à la plage par mamelons successifs. A partir de la rive gauche du ruisseau de Herlan, et en arrière de la chaîne des dunes, règne une petite plaine basse, en deçà de laquelle le terrain se relève pour se relier aux terres cultivables. Dans l'opinion des gens du pays, opinion évidemment traditionnelle, la petite plaine en question constituait le bassin du port, qui avait deux issues vers la mer, autrement dit une entrée et une sortie. Il existe effectivement à gauche de la crique dans laquelle vient se jeter à la mer le ruisseau de Herlan, et à seize cents mètres, un débouché qui, à travers les dunes, va aboutir à la plage (1), en donnant passage à un autre ruisseau, nommé ruisseau

(1) Pour bien résumer la description de la région comprise entre Gris-Nez et Wissant, voici les distances et les noms des lieux qui se rencontrent sur ce parcours:

du Phare. Sous les dunes qui garnissent les bords actuels du ruisseau ont été souvent trouvées d'énormes pièces de chêne, devenues noires et dures comme de l'ébène, et qui faisaient certainement partie d'estacades ou de murs de quai en bois. Lorsqu'on veut extraire des pierres pour construire les maisons dans le village moderne, on fouille les dunes de droite, et à quelques pieds de profondeur au-dessous du sable on arrive à mettre à nu des constructions antiques, qui servent de carrières aux habitants. Dans toute cette partie de droite le sable des dunes est mélangé de tuileaux et de fragments de poterie, parmi lesquelles il s'en trouve beaucoup qui appertiennent certainement à l'époque gallo-romaine.

Il est donc indubitable qu'à une époque reculée le port de Wissant a dû avoir une importance très-réelle, que des fouilles bien conduites révéleraient immédiatement d'une manière indubitable. La tradition du pays, tradition peu vraisemblable d'ailleurs, est que le port entier a péri sous les sables en une seule nuit. Il est beaucoup plus naturel d'admettre que l'ensablement a été lent et successif, qu'on n'a lutté contre lui qu'avec des moyens inefficaces, et que le port n'a été définitivement perdu et abandonné que lorsqu'il n'y a plus eu moyen de faire autrement. Cela seul peut expliquer comment pendant tant de siècles Wissant a été un port fréquenté et adopté de prédilection pour les traversées de France en Angleterre, comment enfin, toute résistance contre la lente formation des dunes cessant, l'œuvre de la nature a continué et s'est accomplie pour la ruine définitive de ce port illustre. Serait-il possible de lui rendre la vie? C'est ce dont je n'ai pas à m'occuper ici, quoique je pense qu'avec les moyens dont l'industrie humaine dispose à notre époque il n'y ait pas d'impossibilité absolue à refaire de Wissant ce qu'il était autrefois, c'est-à-dire un port de cabotage.

Notons qu'à partir de Wissant, une route antique, connue sous le nom de *chemin vert*, se dirige vers le cap Gris-Nez et vers Ambleteuse. Disons de suite que c'est très-probablement sur le parcours de cette voie qu'a eu lieu le combat héroïque des trois cents légionnaires de César, contre un corps de six mille Morins.

A deux mille trois cents mètres de la pointe même de Gris-Nez se trouve l'endroit appelé le Châtelet, où prend naissance le ruisseau du Phare. Du Châtelet à la motte du Phare il y a encore deux mille trois cents mètres, et de cette motte à l'embouchure du ruisseau de Herlan il n'y a que seize cents mètres. Enfin entre les embouchures des deux ruisseaux du Phare et de Herlan, la dépression séparée de la mer par les dunes a un développement de dix-neuf cents mètres. C'est là ce que les gens du pays regardent comme l'ancien port.

2° Wissant étant une fois identifié avec le *portus Itius*, il faut retrouver au nord et à huit milles le *portus ulterior* de César, port dans lequel les dix-huit transports destinés à la cavalerie, lors de la première expédition, furent retenus par le vent, et ne purent opérer leur jonction avec la flotte avant l'appareillage général.

Au delà de Blanc-Nez, vers Calais, se trouve une petite crique que je n'ai pas visitée et qui, précisément parce qu'elle sert actuellement de port à un village de pêcheurs, pourrait avoir été le *portus ulterior* en question ; c'est Sangatte ou Sandgate (porte de sable) ; mais de Wissant à Sangatte il n'y a que huit mille six cents mètres, et comme huit milles équivalent à onze kilomètres et demi, à très-peu près, la distance paraît plus faible que celle qu'il faudrait trouver.

Remarquons que la position de Sangatte est telle, qu'à cause de la présence du cap Blanc-Nez, qu'il fallait doubler, tout vent de la partie du sud et de l'ouest devait clouer les transports de César dans le port, sans leur permettre de s'élever en mer et de doubler Blanc-Nez.

D'Anville s'est naturellement occupé de la recherche du *portus ulterior*, et remarquant que les huit milles indiqués par César font exactement la distance de Calais à Blanc-Nez, il en a conclu que Calais devait être le port désigné, bien que Calais n'ait d'existence reconnue, comme port, qu'à partir du treizième siècle. Mais quoique, suivant la remarque de d'Anville, *Blanc-Nez soit un des points qui forment l'anse de Wissant*, il paraît difficile d'admettre son opinion. D'abord, la côte entre Gris-Nez et Blanc-Nez ne forme guère une anse bien caractérisée ainsi que le suppose d'Anville ; elle est même sensiblement rectiligne, et de Blanc-Nez à Wissant il y a deux mille sept cents mètres dont il faut tenir compte ; de Calais à Wissant il y a donc seize mille trois cents mètres, lesquels représentent onze milles, ce qui est trop fort de trois milles ; de Sangatte à Wissant, en s'élevant le moins possible au large il y a à très-peu près neuf kilomètres ou six milles seulement. Aucune des distances obtenues n'étant celle qu'il faut trouver, je laisse à d'autres le soin de décider si Sangatte doit être considéré comme ayant remplacé le *portus ulterior* de César, ou bien si c'est Calais. J'avoue que pour ma part je me range du côté de d'Anville, et verrai dans Calais le *portus ulterior*, jusqu'à démonstration du contraire.

3° P. Sulpicius Rufus avait été laissé à la tête d'un détachement suffisant, à la garde du *portus Itius*. Il faut donc retrouver, soit dans la tradition locale, soit sur le terrain même, la trace du poste occupé par Rufus. Cette fois encore le terrain et la tradition sont d'accord et parlent haut, comme on va le voir.

A cinq cents mètres du village moderne de Wissant et à l'est, se trouve un énorme mamelon, formé incontestablement de terres rapportées, qui domine le pays environnant et du haut duquel on pouvait parfaitement surveiller et le port et la campagne. Ce mamelon est connu de tout le pays sous le nom de camp de César, nom qui, cette fois, me semble parfaitement applicable. On pense bien que j'ai visité en détail ce point important, et voici ce que j'y ai trouvé : un plateau elliptique, dont la surface est un peu concave au centre, couronne le mamelon ; son grand axe de l'ouest à l'est a quatre-vingt-quatorze mètres, son petit axe n'en ayant que cinquante-six à cinquante-sept; à l'ouest l'ellipse est très-aplatie et cette portion de la courbe présente une face sensiblement rectiligne de cinquante et un mètres de développement : sur cette face aboutit une rampe de cinq mètres de largeur, qui traverse un fossé à fond de cuve, large de huit à dix mètres et régnant sur tout le pourtour du plateau. L'escarpe a de douze à quinze mètres de hauteur, tandis que la contrescarpe n'en a que trois ou quatre. A partir de cette contrescarpe, un glacis, recoupé par de grandes rampes latérales, rachète le monticule du camp de César avec le niveau des champs au milieu desquels il est placé. Le mamelon paraît avoir une quarantaine de mètres de hauteur.

Je suis bien tenté de croire que cet ouvrage n'est pas dû aux Romains, et qu'il en faut attribuer la construction première aux Morins. Ceux-ci en avaient fait probablement l'*oppidum* de leur port, et Rufus, trouvant tout établi un lieu de défense si complétement à sa convenance, s'y posta pendant l'expédition de César, avec le détachement qui devait protéger le port d'embarquement de l'armée.

Plus loin j'aurai à parler d'un autre camp qu'il faudra nécessairement aller étudier sur place, et qui doit encore être rattaché très-probablement aux expéditions maritimes de César.

4° A deux lieues et demie ou trois lieues kilométriques au plus, il doit exister au sud du *portus Itius* un petit port dans lequel durent s'abriter les deux transports séparés de la flotte pendant la traversée du retour, et à bord desquels étaient embarqués les trois cents soldats qui, pendant quatre heures, tinrent vaillamment tête à six mille Morins.

D'abord, puisque les deux vaisseaux de charge en question durent renoncer à rallier le gros de la flotte, c'est qu'un obstacle insurmontable les força de rester à l'ancre au point où ils avaient atterri, bien qu'ils fussent fort rapprochés du port qu'il aurait fallu atteindre. Cet obstacle doit être évidemment le cap Gris-Nez, que les deux

navires ne purent doubler, et au delà duquel, vers Boulogne (c'est-à-dire au sud), doit être cherché le mouillage des deux transports.

Or, à point nommé et à la distance voulue, se trouve le petit port d'Ambleteuse, qui doit être celui que nous cherchons. En effet, de Wissant à Ambleteuse il y a dix mille deux cent cinquante mètres en ligne droite, et par la route la plus directe on compte onze kilomètres. Il n'y a donc pas à hésiter cette fois, et c'est bien dans le petit port d'Ambleteuse que vinrent débarquer les trois cents légionnaires dont nous avons raconté le beau fait d'armes.

5° Le *portus Itius,* au dire de César, ne peut être éloigné de la côte d'Angleterre que d'environ trente milles, qui équivalent à quarante-quatre ou quarante-cinq kilomètres.

Les mesures prises sur l'excellente carte de l'état-major ne donnent que trente-cinq à trente-six kilomètres, ou vingt-quatre milles, par la ligne la plus courte entre Wissant et la côte d'Angleterre. Cette ligne aboutit vers le centre d'une assez longue bande de côtes, qui est garnie de falaises élevées et en face de laquelle César vint infailliblement chercher d'abord un point de débarquement. Ces falaises s'abaissent et disparaissent tout à fait au nord près de Walmer-Castle, et au sud près de Hythe. Les distances prises entre ces deux points et Wissant, sur la carte de l'état-major, nous donnent, pour la première, quarante kilomètres ou vingt-sept milles, et, pour la seconde, quarante-six kilomètres ou trente et un milles. Si donc nous pouvions penser que César, en parlant des trente milles à franchir entre le portus Itius et la Bretagne, a, comme cela paraît probable, entendu parler de la distance entre les deux points de départ et d'arrivée, il faudrait donner la préférence à la pointe sud des falaises dans lesquelles s'ouvrent les ports de Douvres et de Folkestone, et chercher dans son voisinage le point de débarquement et l'emplacement du camp naval de César.

D'Anville, dans son excellent mémoire, a récapitulé les différentes estimations de la traversée d'Angleterre trouvées par lui dans les historiens et les géographes de l'antiquité. Mais malheureusement ces traversées ne sont pas celles dont nous nous occupons en ce moment, et presque toutes partent de Gessoriacum, qui n'est que la ville basse de Boulogne, y compris Capécure (et non le Portel, comme l'a cru Walckenaer, qui semble avoir ignoré que le Portel est éloigné de Boulogne de plus de trois kilomètres, et séparé de la ville par une colline très-élevée).

C'est ainsi que l'itinéraire d'Antonin donne *a Gessoriaco de Galliis, Ritupis in portu Britannorum stadia numero CCCCL.*

Ce port de Bretagne a été d'un accord unanime reconnu au lieu moderne de Rich-Borrow, près Sandwich. De Boulogne à Sandwich d'Anville trouve trente-trois à trente-quatre mille toises, ce qui lui donne un stade de soixante-quatorze toises, en supposant exact le nombre rond de l'itinéraire.

Ce même chiffre rond de quatre cent cinquante stades est encore fourni par Dion Cassius (lib. XXXIX), par Bède (*Hist. ecclesiast. sub init.*) et par l'*Itinéraire maritime* dans les termes suivants : *De Galliis e portu Gessoriacensi ad portum Ritupium stadia* CCCCL.

Pline (lib. IV, cap. XVI) dit : *Abest* (*Britannia insula*) *a Gessoriaco Morinorum gentis littore, proximo trajectu quinquaginta millia*.Or, de Boulogne à Folkestone ou Douvres, il n'y a que cinquante-deux kilomètres, ce qui donne trente-cinq milles seulement et non cinquante, comme le dit Pline, qui n'est pas plus exact que les autres, mathématiquement parlant.

Strabon et Eusthate seuls nous ont donné des chiffres relatifs à la traversée de César. Le premier dit (lib. IV) que cette traversée fut de trois cent vingt stades, le second n'en compte que trois cents. Le stade ordinaire étant de cent quatre-vingts mètres, nous aurions ainsi, en traduisant les deux chiffres de Strabon et d'Eusthate, cinquante-sept mille six cents mètres et cinquante-quatre mille mètres, ou en d'autres termes trente-huit et trente-six milles romains. Nous n'avons donc que des chiffres en désaccord et desquels nous ne pouvons rien tirer de précis. César a-t-il eu la prétention d'être plus précis en nous transmettant le chiffre de trente milles? Je ne crains pas de dire que non; lui aussi il a estimé en nombre rond la traversée du *portus Itius* à la côte bretonne, et d'ailleurs ce chiffre est prudemment accompagné du correctif *circiter*, qui prouve bien qu'il n'est qu'une estimation et non une mesure. Ajoutons que les mesures que nous venons d'énumérer, à savoir quatre cent cinquante stades, cinquante milles, trois cent vingt stades, trois cents stades et trente milles, trahissent tous par leur physionomie la valeur purement approxamative à laquelle ils peuvent prétendre.

6° Le portus Itius doit être situé de telle façon que le navire partant de ce port pour la côte d'Angleterre par la voie directe, et avec vent du nord-ouest, a précisément vent debout.

Rien de plus facile que de vérifier ce fait; il suffit de prendre la carte et d'appliquer sur le point de Wissant le centre d'un rapporteur, on voit immédiatement que l'angle droit formé par les deux rayons dirigés de Wissant vers l'ouest et vers le nord, est partagé en deux angles égaux ou de quarante-cinq degrés par le rayon qui joint

Wissant et Douvres. Ce rayon marque naturellement la direction du vent *Corus* ou du nord-ouest; il marque certainement la route directe des navires romains partant du *portus Itius* pour le point le plus rapproché de la côte d'Angleterre; donc le vent du nord-ouest est précisément vent debout pour un navire essayant d'aller de Wissant à Douvres, ou de *portus Itius* au point le plus voisin de la côte d'Angleterre.

On le voit, toutes les conditions qu'implique le texte de César, lorsqu'il s'agit de déterminer la véritable position de son *portus Itius*, sont rigoureusement satisfaites par le point de Wissant; c'est donc Wissant qui est l'illustre *portus Itius*, sur le compte duquel on a écrit bien des volumes.

Il me reste à mentionner l'existence d'un monument antique qui vient ajouter une preuve de plus à toutes celles que j'ai énumérées en faveur des droits légitimes de Wissant à la célébrité du *portus Itius*. Le chapitre VIII du cinquième livre des *Commentaires* nous apprend que César, en partant pour sa seconde expédition de Bretagne, laissa sur le continent Labiénus avec trois légions et deux mille cavaliers, afin de garder les ports (et non le port), de pourvoir à l'approvisionnement de l'armée, et enfin de surveiller les mouvements des Gaulois.

Evidemment, de ces trois services à rendre à l'armée, il y en a deux au moins qui ne peuvent être rendus que par un camp très-voisin du port principal, c'est-à-dire du *portus Itius*.

Au chapitre XI nous voyons encore qu'après la fatale nuit qui anéantit une partie notable de la flotte romaine, l'ordre fut expédié à Labiénus de faire immédiatement construire par les légions qu'il avait sous la main le plus possible de navires neufs. Nouveau service exigé et qui ne pouvait être rendu que par des légions placées dans le voisinage immédiat du port d'embarquement. Si donc nous avons raisonné juste en voyant le *portus Itius* dans Wissant, nous pouvons espérer de retrouver dans le voisinage de Wissant les traces d'un camp romain, qui sera très-vraisemblablement celui qu'occupèrent les légions et la cavalerie de Labiénus.

Ce camp ne peut être confondu avec le petit poste placé sur le monticule dit camp de César, et que nous voyons à cinq cents mètres à l'est de Wissant : quelques cohortes à peine pouvaient s'y loger; et si, ce dont je ne doute pas, Labiénus a fait occuper militairement ce poste, il a dû avoir son camp ailleurs.

Or, contre le hameau de Sombre-Haute, situé à deux mille deux cents mètres au nord de Wissant, se trouve une colline nommée le

mont d'Averloo, et que couronne un espace rectangulaire retranché, avec terrassements et fossés. Un des habitants de Wissant (celui qui m'a donné tous les détails que j'ai déjà utilisés), fort curieux, tout campagnard qu'il est, des souvenirs de l'antiquité relatifs à son modeste village, m'a affirmé que c'était un camp des Romains, et m'a offert de m'y conduire immédiatement. Malheureusement le temps me manquait pour effectuer cette promenade, et j'ai dû me borner à recueillir les renseignements qui m'étaient donnés. Comme j'ai pu constater la précision de tous ceux provenant de la même source et que je pouvais contrôler *de visu*, je ne conserve aucun doute sérieux sur l'exactitude de cette indication. Il est donc certain pour moi qu'il existe au-dessus de Sombre-Haute, un camp de quelques hectares de surface, et dans lequel il faudra reconnaître le camp des trois légions et des deux mille cavaliers de Labiénus. Je recommande à l'attention des archéologues boulonnais (et il n'en manque pas de très-instruits et de très-sérieux) d'étudier avec soin les restes de ces antiques retranchements, auxquels se rattachent de si beaux souvenirs.

Maintenant que nous avons étudié dans tous ses détails la question topographique relative aux deux expéditions de César en Angleterre, du moins en ce qui touche la côte gauloise, il est nécessaire d'examiner de même, mais plus brièvement, ce qui concerne la côte anglaise.

Récapitulons d'abord les données que nous avons à discuter. Avant son premier voyage, César envoya C. Volusenus avec une galère opérer une reconnaissance de la côte qu'il voulait aborder et envahir. Volusenus partit d'un port qui n'appartenait pas aux Morins, car ce ne fut que postérieurement à son départ que César se rendit dans leur pays. Probablement la galère exploratrice partit de l'embouchure de la Somme. Dès lors elle dut longer la côte basse et plate qui s'étend au sud de la chaîne de falaises abruptes qui règne depuis Hythe au sud jusqu'à Walmer-Castle et Deal au nord, c'est-à-dire sur une étendue de près de vingt-quatre kilomètres. Au premier abord, il ne semble pas présumable que Volusenus, après avoir reconnu, pendant quelques milles, ces falaises qui formaient un obstacle pour ainsi dire insurmontable à toute tentative de débarquement de vive force, se soit obstiné à les suivre jusqu'au point où elles s'abaissaient pour faire place de nouveau à une plage ouverte et basse. On pourrait même penser que Volusenus, qui rentra le cinquième jour après son départ, ne dut pas par conséquent donner beaucoup de temps à son exploration et qu'il se contenta d'avoir un point de débarquement assuré à signaler à César. Enfin on serait encore porté à conclure de la tentative même que fit César en mettant le cap droit sur les falaises, que la nature

de ces falaises avait été mal étudiée, et que le général romain n'était pas suffisamment renseigné pour être assuré qu'il ne pourrait débarquer son armée au pied même de ces falaises.

Nous allons voir pourtant que ces raisonnements, tout plausibles qu'ils sont, tombent devant des faits matériels. Rappelons-nous que la flotte, en arrivant devant un rivage escarpé et garni d'ennemis en armes, dut s'arrêter à distance, et que là seulement César crut devoir communiquer à ses subordonnés le rapport qu'il avait reçu de Volusenus. Lorsque cette sorte de conseil de guerre fut tenu, la flotte était à l'ancre et elle y resta depuis la quatrième heure du jour, c'est-à-dire depuis dix heures du matin (on était parti avec mi-marée, à la troisième veille, c'est-à-dire un peu après minuit) jusqu'à la neuvième heure du jour, c'est-à-dire jusqu'à trois heures de l'après-midi. En ce moment le vent et le courant de la marée devenant favorables, toute la flotte leva l'ancre en même temps, et après avoir parcouru environ sept milles (ou onze kilomètres), elle se trouva en face d'une plage ouverte et douce. Il devait être un peu moins de cinq heures du soir lorsque le débarquement fut tenté, et par conséquent les circonstances de ce débarquement, quelque disputé qu'il ait été, trouvent bien leur place dans le reste de la journée, puisqu'on n'était alors qu'à la fin d'août ou dans les premiers jours de septembre.

Quatre jours après (le jour de la pleine lune), les dix-huit transports partis de Sangatte ou de Calais se montrèrent en vue du camp, et furent presque aussitôt assaillis par une tempête qui força les uns de retourner au port qu'ils avaient quitté, et qui porta les autres vers la partie inférieure de l'île, laquelle est plus rapprochée de l'ouest. De là ils durent s'efforcer au plus vite de regagner le continent. Voilà un renseignement qui est contraire à l'opinion qui place le lieu du débarquement de César vers Hythe et non vers Walmer-Castle et Deal. En effet, un seul et même coup de vent permit à une partie des dix-huit transports de regagner Calais ou Sangatte, et poussa les autres vers une région inférieure de l'île plus à l'ouest; c'était donc forcément un vent de la partie du nord, et pour qu'un vent de cette espèce ait permis de regagner Calais ou Sangatte, il fallait nécessairement qu'on fût dans le nord de ces deux ports. Or on était en vue du camp romain, donc ce camp était vers l'extrémité nord de la ligne des falaises, du côté de Deal.

Mais il y a plus et de simples considérations de courants viennent assurer l'opinion qui place à Deal le point de débarquement de César.

F. de Saulcy.

La suite prochainement.

SUR UNE

INSCRIPTION GRECQUE

RAPPORTÉE DU

SÉRAPÉUM DE MEMPHIS

PAR M. AUG. MARIETTE

AUJOURD'HUI DÉPOSÉE AU MUSÉE DU LOUVRE

ESSAI DE RESTITUTION ET D'INTERPRÉTATION (1)

I

Parmi les inscriptions grecques, en général très-courtes, que M. Auguste Mariette a découvertes dans son exploration aux environs de Memphis, et dont quelques-unes sont aujourd'hui déposées dans les galeries du Louvre, il y en a une qui mérite particulièrement l'attention des antiquaires : c'est celle qui se lit sur un bloc en pierre calcaire de quarante-six centimètres sur trente, provenant du

(1) Lors de la seconde lecture que je fis du présent essai à l'Académie des belles-lettres, mon savant confrère, M. Ph. Le Bas, voulut bien me communiquer une autre restitution du même texte, qui lui semblait plus satisfaisante que la mienne ; et, en me la communiquant, il m'autorisait à la publier. Je m'empresse d'user de cette permission, laissant aux amateurs d'épigraphie le choix entre les deux restitutions. Qui sait si, appuyées d'un juste commentaire, les conjectures de M. Le Bas ne m'eussent pas converti moi-même ? Qui sait d'ailleurs si quelque découverte ulté-

dromos situé entre l'hémicycle, où figuraient les statues de plusieurs philosophes grecs, et le Sérapéum proprement dit. Elle a été retrouvée parmi les débris d'un petit temple ou d'une chapelle, voisine de celle où était la belle statue du dieu Apis déposée aujourd'hui dans notre musée égyptien. Les caractères semblent appartenir au temps d'Alexandre ou des premiers Ptolémées ; ils rappellent même ceux d'une dédicace trouvée près de Memphis et que l'on croit écrite par des soldats grecs de l'armée de Chabrias, vers l'an 360 avant Jésus-Christ (1). Si la date de l'inscription ne peut être placée aussi haut, néanmoins le mur même sur lequel on la lisait étant du règne de Ptolémée Soter Ier, le document paraît se ranger parmi les plus anciens documents grecs que l'Égypte nous ait transmis. Il est d'ailleurs gravé avec une netteté remarquable et ne laisse aucun doute à la lecture, si ce n'est que le texte qui se continuait jadis, à droite et à gauche, sur deux blocs latéraux, est aujourd'hui mutilé par la perte de ces deux blocs, et que les lettres finales de la droite sont moins faciles à déterminer que celles de la gauche. En ne tenant compte que des caractères soit intacts, soit parfaitement déterminés par les traits qui en restent, voici ce qu'on peut lire de l'inscription :

λλος το λυχναπτιον ανε
πο του θεου κακως διακει
ρειαις χρωμενος τοις π
υκ ηδυναμην υγιειας
υ

Il est tout d'abord facile d'en conclure :

1° Que c'est l'acte d'une offrande faite au dieu Sérapis ;

2° Que l'objet offert est un λυχνάπτιον, objet sacré dont nous essayerons plus bas de déterminer la nature.

rieure faite au Sérapéum ne viendra pas nous mettre plus sûrement d'accord, sans discussion ?

Ἀρίστυ]λλος τὸ λυχνάπτιον ἀνέ[θηκα ἐξυγ-
ιασθεὶς ὑ]πὸ τοῦ θεοῦ · κακῶς διακεί[μενος γὰρ καὶ
πάσαις λα]τρείαις χρώμενος τοῖς πρ[όσθεν ἀναθή-
μασιν ο]ὐκ ἠδυνάμην ὑγιείας [τυχεῖν παρ'ἄλλου
θεο]ῦ.

N. B. A la place de ἀναθήμασι, M. Le Bas lirait aussi volontiers ἐνυπτίοις ou ὀνείρασιν, comme dans la restitution que je propose.

(1) Letronne, *Inscr. d'Ég.*, vol. I, n. XXXIV ; *Corpus Inscr. gr.*, n. 4702.

On peut aussi regarder comme probable :

3° Que l'auteur de l'offrande était encore malade au moment où il l'a faite, quoique se servant de certains remèdes dont l'indication a disparu.

En partant de ces données, fournies par le texte même, en les rapprochant de divers autres textes recueillis dans les auteurs et sur les monuments, j'ai cru pouvoir compléter cette inscription ainsi qu'il suit :

ʼΑΡΙΣΤΥ]ΛΛΟΣ ΤΟ ΛΥΧΝΑΠΤΙΟΝ ΑΝΕ[ΘΗΚΑ ΥΠΟ-
ΛΑΒΩΝ Υ]ΠΟ ΤΟΥ ΘΕΟΥ ΚΑΚΩΣ ΔΙΑΚΕΙ[ΣΘΑΙ ΕΠ-
ΕΙ ΚΑΙ ΙΑΤ]ΡΕΙΑΙΣ ΧΡΩΜΕΝΟΣ ΤΟΙΣ ΠΕ[ΡΙ ΝΑΟΝ
ΟΝΕΙΡΟΙΣ Ο]ΥΚ ΗΔΥΝΑΜΗΝ ΥΓΙΕΙΑΣ [ΤΥΧΕΙΝ
ΠΑΡ'ΑΥΤΟ]Υ

Ἀρίστυ]λλος τὸ λυχνάπτιον ἀνέ[θηκα, ὑπο-
λαβὼν ὑ]πὸ τοῦ θεοῦ κακῶς διακεῖ[σθαι, ἐπ-
εὶ καὶ ἰατ]ρείαις χρώμενος τοῖς πε[ρὶ ναὸν
ὀνείροις, ο]ὐκ ἠδυνάμην ὑγιείας [τυχεῖν
παρ' αὐτο]ῦ.

Ce que je traduis par :

« [Moi] Aristyllus, j'ai dédié ce *lychnaption*, pensant que j'étais malade par la volonté de Dieu, puisque, tout en me servant des remèdes indiqués par les songes [qu'il envoie] près du temple, je ne pouvais pas obtenir de lui la santé. »

On arrive donc à former un sens raisonnable en ajoutant quelques lettres seulement de chaque côté des quatre lignes principales, et à la gauche de la cinquième, qui certainement est la dernière de toutes et n'avait jamais été remplie, comme on peut s'en convaincre par l'examen du monument. L'inscription ainsi restituée contient : trente-deux lettres à la première, à la seconde et à la quatrième ligne, trente-quatre à la troisième, légère inégalité qui n'a rien de fort inquiétant si l'on songe 1° que, sur une longueur égale, ces lignes offraient déjà, avant la restitution, un nombre inégal de lettres, à savoir : dix-neuf pour la première et la troisième, vingt pour la seconde, seize pour la quatrième ; 2° que le nombre plus au moins grand de certaines lettres de largeur différentes, produit naturellement des effets de ce genre dans les inscriptions qui ne sont pas gravées en colonnes de lettres perpendiculaires (στοιχηδόν), selon l'ancienne manière des Attiques. Ainsi, bien que par la perte des deux blocs

de droite et de gauche, le champ des restitutions paraisse presque illimité, et par conséquent les chances d'erreur presque innombrables dans une telle tentative, les suppléments proposés semblent déjà nous rassurer à cet égard, en donnant à l'ensemble de l'inscription un sens assez conforme aux indices fournis par la partie du texte qui nous est parvenue.

Mais ces remarques et ces présomptions générales ne suffiraient pas à justifier nos conjectures, si nous n'y ajoutions, ligne par ligne, les preuves que peuvent nous fournir soit des monuments analogues, soit d'autres témoignages de l'antiquité.

Pour l'avouer tout d'abord, le nom même de l'auteur de la dédicace demeure inconnu, à moins qu'un heureux hasard ne permette quelque restitution certaine des premières lettres dont il se composait. On sait seulement à quelle classe de noms éminemment grecs il appartenait (1), et tout indique, dans l'inscription, un personnage de la bonne société, un Grec jaloux d'écrire correctement sa langue; son nom ne peut donc être un de ces noms latins grécisés comme Τράγκυλλος=*Tranquillus* (2), Ὅμουλλος=*Homullus* (3), Γέμελλος=*Gemellus* (4), que l'on trouve dans l'histoire et sur des monuments d'une moindre antiquité.

Le mot ἀνέ[θηκα] est trop commun dans les formules de dédicace (5) pour avoir besoin d'être ici spécialement justifié. Dans ὑπολαβών (je pourrais lire aussi ὑπέλαβον γὰρ) ὑπὸ τοῦ θεοῦ κακῶς διακεῖσθαι, ce dernier verbe a le sens du passif de διατιθέναι, *mettre en un certain état, afficere*, comme dans l'exemple suivant, qui est de Thucydide : ἀλλ' ὁρᾶτε δὴ ὡς διάκειμαι ὑπὸ τῆς νόσου (6), et qui rappelle une autre locution également classique : εὖ ou κακῶς πάσχειν ὑπό τινος.

Ce qui d'ailleurs ajoute à la vraisemblance de notre restitution, c'est que l'on trouve assez fréquemment ἀνακεῖσθαι employé comme

(1) Voyez Pape, *Griech. Eigennamen*, p. 10 de la première édition. Le nom Ἀρίστυλλος se lit dans une inscription attique de notre Musée du Louvre (*Corpus*, n. 169,) qui est antérieure à l'archontat d'Euclide.

(2) Suidas, au mot Τράγκυλλος (*Suetonius Tranquillus*, le célèbre historien).

(3) *Corpus inscr. gr.*, n. 519, inscr. d'Athènes.

(4) Inscription XXXVI du colosse de Memnon; (n. 361 du Recueil de Letronne; n. 4708 du *Corpus inscr. græc.*).

(5) En voici un seul exemple, dans une dédicace à Esculape et à Hygie : ..... Τὴν, παιδίον (l. παιδεῖον) τρίχα Ἀσκληπιῷ κα[ὶ] Ὑγείᾳ μετὰ εὐχῆς ἀνέθηκαν.... (Le Bas *Voyage arch.*, partie II, n. 2080. Cf. *Corpus*, n. 2391, 2393, 5996, 6001).

(6) VII, 77. Cf. les exemples réunis dans le *Thesaurus* d'H. Estienne, au mot διάκειμαι.

synonyme du parfait passif de ἀνατίθημι, en parlant d'objets consacrés ou déposés dans un temple ou dans un lieu profane (1).

Quant à la croyance même qu'atteste cette locution κακῶς διακεῖσθαι ὑπὸ τοῦ θεοῦ, elle est encore démontrée par les mots grecs comme θεόληπτος, *possédé d'un dieu;* νυμφόληπτος, *possédé par les nymphes*, c'est-à-dire d'un délire que les nymphes ont envoyé; φοιβόληπτος, *possédé d'Apollon*. Que si ces mots et les mots de composition semblable peuvent s'entendre à la rigueur en bonne part, il n'en est pas de même de θεοβλαβής et de ses dérivés, où se montre nettement la maligne influence d'un dieu offensé soit par la négligence, soit par quelque acte coupable d'un mortel (2). On a précisément dans Hérodote un exemple de ce dernier genre de vengeance : c'est la fameuse *maladie féminine* que Vénus Urania envoya aux Scythes, pour les punir d'avoir pillé un de ses temples (3).

A la fin de la troisième ligne, on distingue deux traits Γ, qui peuvent être aussi bien le reste d'un P que d'un E. On pourrait donc lire ou : περὶ ναόν, les songes thérapeutiques ayant quelquefois lieu dans l'enceinte extérieure du temple (4); ou πρόσθεν, les songes de notre personnage ayant *précédé* son offrande (5); ou, enfin, πεμφθεῖσιν, ces songes ayant dû lui être *envoyés* soit directement, soit indirectement par quelqu'un de ces prophètes reclus, κάτοχοι, ἐν κατοχῇ ou ἐγκάτοχοι, dont la singulière condition nous a enfin été expliquée, presque révélée par les papyrus grecs provenant du Sérapéum de Memphis (6). La dernière de ces trois restitutions nous paraît la moins probable, parce qu'elle dépasse un peu le nombre des lettres

(1) Thucydide, III, 114 : Τὰ νῦν ἀνακείμενα (σκῦλα) ἐν τοῖς Ἀττικοῖς ἱεροῖς. Cf. VII, 71.

(2) Hérodote, I, 127; VIII, 137.

(3) Hérodote, I, 105 : Καὶ τοῖσι τούτων αἰεὶ ἐκγόνοισι ἐνέσκηψε ἡ θεὸς θήλεαν νοῦσον, ὥστε ἅμα λέγουσί τε οἱ Σκύθαι διὰ τοῦτό σφεας νοσέειν καὶ ὁρᾶν παρ' ἑωυτοῖς τοὺς ἀπικνεομένους ἐς τὴν Σκυθικὴν χώρην ὡς διακέαται, τοὺς καλοῦσι ἐναρέας οἱ Σκύθαι.

(4) Aristophane, *Plutus*, v. 659 et suiv., surtout v. 729 (ἐξηξάτην οὖν δύο δράκοντε ἐκ τοῦ νεώ), où l'on voit que ce dieu ne se révélait pas dans son sanctuaire même, mais dans le τέμενος, auprès des autels ou βωμοί. C'est aussi ce qu'atteste formellement un passage d'Aristide, *Disc.* XXIV, p. 486, qui sera cité plus bas. On peut conjecturer que des scènes analogues se retrouvaient dans les pièces d'Antiphane et de Philétérus (Moyenne Comédie), qui toutes deux avaient pour titre : Ἀσκληπιός.

(5) Aristide, XXXIII, p. 458 : τὰ πρόσθεν ὀνείρατα. Cf. p. 469, 474, et XXVII p. 546.

(6) Reuvens, *Lettres à M. Letronne*, III, p. 103 ; Brunet de Presle, *Mémoire sur le Sérapéum de Memphis*, p. 15, 26, 28. Cf. *Corpus inscr. gr.*, n. 6000, où l'on voit figurer les ἱερόφωνοι d'un temple de Sérapis, en Italie.

où se renferment, dans notre texte, les restitutions correspondantes. Mais le mot ὀνείροις ou l'un de ses équivalents, ὀνείρασιν, ἐνυπνίοις, nous paraît mis presque hors de doute par les rapprochements qui précèdent et par les exemples qu'on y pourrait ajouter de cet usage depuis si longtemps consacré dans les temples d'Esculape et de Sérapis (1).

Nous possédons encore la rédaction plus ou moins complète de quelques-uns de ces songes, soi-disant écrits sous la dictée de Dieu par le Grec Ptolemæus, contemporain du roi Philométor (2). Par ce côté donc, l'inscription du Sérapéum, ainsi restituée, se trouve en parfait accord avec des documents authentiques qui proviennent du même lieu : les dates et les lieux coïncident d'une manière frappante. Mais si, à propos d'Aristide, on s'étonnait de nous voir invoquer un auteur plus récent de quatre siècles que le monument en question, nous pourrions ici encore montrer la perpétuité des usages religieux et médicaux dont nous parlons dans les temples d'Esculape. En effet ce que faisait Ptolemæus au temps de Philométor, sous la dictée du Sérapis égyptien, Aristide atteste que l'Esculape de Smyrne lui recommandait de le faire (3). Ainsi la distance des siècles n'est pas une objection contre les rapprochements qui précèdent ni contre ceux qui vont suivre, car notre inscription témoigne de pratiques et de croyances qui se conservèrent à peu près les mêmes jusque sous l'empire ; et cette inscription, par conséquent, ne peut avoir de meilleur commentaire que les *Discours sacrés* du rhéteur Aristide, discours tout remplis de ses confidences, du récit de ses visions, de ses voyages, de ses offrandes au dieu grec Asclépius, que le rhéteur confond souvent, comme faisait la croyance populaire, avec le dieu égytien Sérapis (4).

Le même Aristide, qui (c'est le lieu de s'en souvenir ici) avait longtemps voyagé en Égypte, constate, et en général et par son propre exemple, l'usage d'attester les bienfaits du dieu sauveur non-

(1) Cicéron, *De divin.*, II, 59 ; Cf. A. Maury, dans la *Revue de philologie*, I, p. 450, et dans la *Revue archéologique*, VI, p. 114 ; VII, p. 257.

(2) Pupyrus n. 72, de Leyde, cité par Reuvens, *Lettres*, III, p. 103 : Ἃ εἶδον περεὶ (pour περὶ) τῆς (ou τὴν)..... ἐνύπνια. Aristide, XXIV, p. 499 : Καὶ διὰ παντός τοῦ ἱεροῦ κατακλίσεις, ἐν ὑπαίθρῳ τε καὶ ὅπου τύχοι, καὶ οὐχ ἥκιστα δὲ ἐν τῇ ὁδῷ τοῦ νεὼ ὑπ' αὐτὴν τὴν ἱερὰν λαμπάδα.

(3) XXIV, p. 465 : Εὐθὺς ἐξ ἀρχῆς προεῖπεν ὁ θεὸς ἀπογράφειν τὰ ὀνείρατα, καὶ τοῦτ' ἦν τῶν ἐπιταγμάτων πρῶτον. Ἐγὼ δὲ τῶν μὲν ὀνειράτων, τὴν ἀπογραφὴν ἐποιούμην, ὁπότε μὴ δυναίμην αὐτοχειρίᾳ, ὑπαγορεύων.

(4) Voyez surtout *Disc.* XXV, p. 500, Asclépius et Sérapis rapprochés comme deux divinités toutes semblables ; XXVI, p. 530 et 345.

seulement par des paroles, mais par des offandes plus durables (1); enfin il nous laisse voir ailleurs que les oracles d'Esculape n'étaient pas toujours clairs, et qu'il en fallait trop souvent deviner le sens *sous* les mots (2). Vers le même temps Marc Aurèle remercie les dieux de ne lui avoir jamais donné que de clairs avertissements pour la conduite de sa vie et pour la guérison des maladies dont il était atteint (3). Ces avertissements des dieux étaient donc souvent obscurs, et le suppliant qui s'adressait à eux était plus d'une fois obligé de renouveler ses questions et ses prières. Cela nous explique assez bien comment notre Grec du Sérapéum étant demeuré malade après une première consultation, avait pu attribuer à la colère du dieu, même du dieu de la médecine, un mal peut-être imaginaire (ainsi que semblent souvent l'être ceux d'Ælius Aristide); cela explique l'idée de sa pieuse offrande. La conscience de notre voyageur, une fois allégée, ne pouvait manquer d'agir utilement sur l'état de son corps. C'est ainsi que dans une inscription athénienne nous voyons un certain Archédémus, natif de Phères, atteint d'un délire qu'il attribue aux nymphes, dédier à ces divinités *un antre* ou sanctuaire souterrain (4). Ni Vénus ni Phébus n'étaient par eux-mêmes des dieux méchants; Asclépius, qu'on a plus tard identifié avec Sérapis, Asclépius, le fils d'Apollon et l'élève du centaure Chiron, était spécialement le dieu secourable aux malades. Mais toutes ces divinités, même les plus bienfaisantes, pouvaient affliger de quelque plaie le mortel qui les avait offensées; puis, quand on avait justement apaisé leur colère, elles réparaient à leur tour le mal dont elles avaient été cause. C'est ainsi qu'Apollon nous apparait tour à tour comme le dieu qui afflige les mortels de certains fléaux et comme le dieu qui les en défend ou qui les en guérit (5).

Telle était, à l'égard de plusieurs divinités, la croyance générale

(1) *Disc.* vi, p. 66 : Οἱ μὲν ἀπὸ στόματος οὑτωσὶ φράζοντες, οἱ δὲ ἐν τοῖς ἀναθήμασιν ἐξηγούμενοι. Cf. xxvi, p. 514, 515, où il décrit une de ses offrandes et transcrit les quatre vers qu'il y avait joints.

(2) xxiii, p. 446 : Μετὰ δὲ τοῦτο ὄναρ γίγνεται, ἔχον μέν τινα ἔννοιαν λουτροῦ, οὐ μέντοι χωρίς γε ὑπονοίας. Cf. p. 447 *initio*.

(3) *Pensées*, I, c. 17 : ἐναργῶς καὶ πολλάκις.

(4) *Corpus inscr. græc.*, n. 456 : Ἀρχέδημος ὁ Φεραῖος ὁ νυμφόληπτος φραδαῖσι νυμφῶν τὸ ἄντρον ἐξεργήσατο (*sic*). Le n. 459 est une inscription constatant la dédicace d'une maison et d'un jardin à Asclépius, en vertu d'un oracle.

(5) Voyez, par exemple, le rôle d'Apollon dans le premier livre de l'*Iliade*. Cf. de Witte, l'*Expiation d'Oreste* (1850, p. 16, extrait des *Annales de l'Institut archéologique*); id. *Élite des monuments céramographiques*, t. II, p. 10.

des anciens. La foi populaire s'égarait en cela jusqu'à des fables encore moins dignes de la majesté divine. En ce qui concerne Esculape, Pindare nous raconte, et Tertullien rappelle avec une mordante ironie, que ce dieu protecteur et réparateur de la santé osa un jour, séduit par le vil appât du gain, ramener un homme de la mort à la vie, de quoi Jupiter le punit en le foudroyant (1). On s'explique ainsi tant d'offrandes qui ont pour objet de prévenir ou d'apaiser la colère des dieux païens, en particulier celle d'Esculape, et cela nous ramène aux derniers mots de notre dédicace grecque et à la partie de notre restitution qui nous semble la mieux assurée.

Les mots qui nous restent à justifier, τυχεῖν παρ' αὐτοῦ, forment une seule locution dont les deux parties se tiennent étroitement entre elles. Or le verbe τυγχάνειν m'était naturellement suggéré par le génitif ὑγιείας, et je retrouve la même locution, entre autres exemples, dans une inscription attique récemment publiée par l'éditeur de l'*Éphéméride archéologique d'Athènes* (2) : Κή]ρυξ Σμαράγδο[υ] ἐσμ?.... τυχὼν ὑγιείας Δελ[φινίῳ Ἀπόλλωνι]. L'inscription est de basse époque, mais la formule en est d'ailleurs correcte. Maintenant, les mots παρ' αὐτοῦ sont aussi faciles à justifier par plusieurs exemples d'Aristide, qui a ici la double autorité d'un atticiste et d'un fidèle témoin des superstitions relatives à Sérapis (3).

A ce propos, on remarquera que l'idée de *santé*, ὑγιεία, si naturellement unie à celle de la divinité bienfaitrice, en devenait volontiers l'attribut quand cette divinité était du sexe féminin, comme dans la célèbre inscription du monument élevé à *Athené Hygie*, par les Athéniens, sous le gouvernement de Périclès (4). Mais si la divinité à laquelle s'adressait l'hommage reconnaissant du malade guéri par elle était du sexe masculin, comme Asclépius ou Esculape, l'idée de *santé* devait s'y adjoindre plus volontiers sous la forme

(1) Pindare, *Pyth.*, III, 47 et suiv. Boeckh. Tertullien, *Apolog.*, c. 14 : « Est et ille de Lyricis (Pindarum dico) qui Æsculapium canit avaritiæ merito, qua medicinam nocenter exercebat (l'auteur paraît écrire ici d'après un souvenir inexact de la légende rapportée par Pindare), fulmine vindicatum. Malus Jupiter, si fulmen illius est, impius in nepotem, invidus in artificem.

(2) N° 2749.

(3) XIII, p. 413 : Πολλάκις τὸ φρέαρ τοῦτο συνεβάλετο εἰς τὸ τυχεῖν ὧν ἔχρῃζον παρὰ τοῦ θεοῦ. Cf. XXIV, p. 487 et XXIII, p. 463 : Γενομένης παρὰ τοῦ θεοῦ βοηθείας. Ce dernier mot se retrouve, avec le même sens, chez Marc Aurèle, *Pensées*, I, 7.

(4) Le Bas, *Voyage arch. en Grèce et en Asie Mineure*, Inscriptions, pl. VIII; Rangabé, *Antiq. helléniques*, n. 43, t. I, p. 36.

d'une divinité distincte, d'une divinité πάρεδρος et σύνναος, et c'est ainsi que tant de monuments, dès une époque assez ancienne, nous offrent la déesse Ὑγιεία (1) associée au dieu Ἀσκληπιός ou bien à Σάραπις, comme le serait son épouse ou sa fille, comme l'est son fils Τελεσφόρος (2), dont le nom semble rappeler aussi l'*accomplissement* d'une promesse, l'*effet* d'une cure médicale. L'inscription du Sérapéum nous offre l'idée de santé sous une forme plus abstraite, et c'est là peut-être un indice de plus en faveur de la date reculée à laquelle nous reportons ce monument.

Quoi qu'il en soit de cette conjecture, l'inscription ramenée, autant que je l'ai pu, à un état voisin de son intégrité primitive, il faut en spécifier plus exactement le caractère; on se demandera ensuite ce qu'était le don offert par notre Grec au dieu Sérapis, comment cette offrande pouvait être ainsi placée dans un ædicule, hors du temple principal.

Il y a bien des genres d'hommages aux dieux sur les monuments épigraphiques (3). Pour nous borner à ceux qui seuls nous intéressent en ce moment, les inscriptions votives jusqu'ici connues peuvent se ramener à deux classes principales. Les unes contiennent des vœux adressés à quelque dieu protecteur, soit par un malade, soit par une personne bien portante, mais qui prie le dieu pour le salut de quelque autre personne aimée; les dédicaces de ce genre sont surtout caractérisées, en grec, par le verbe εὔχομαι et le substantif εὐχή (4). La seconde classe contient les remerciments ou les hommages de reconnaissance offerts au dieu par celui qu'il a sauvé du péril : ce sont les χαριστήρια ou εὐχαριστήρια (5). Quelquefois aussi le

(1) *Corpus inscr. græc.*, n. 510, 2038, 2046, 2390 et suiv., 2428, 2429, etc.; Orelli, *Inscr. lat.*, n. 1237, 1576, 1580, 1581, etc.; Le Bas, *Voyage*, etc., II, n. 2080, 2083.

(2) Aristide, *Disc.* xxv, p. 494; Pausanias, II, II, § 7 : Τὸν Εὐαμερίονα τοῦτον Περγαμηνοὶ Τελεσφόρον ἐκ μαντεύματος, Ἐπιδαύριοι δ' Ἄκεσιν ὀνομάζουσι. (Cf. Eschyle, *Choeph.*, v, 541 : Εὔχομαι τοὔνειρον εἶναι τοῦτ' ἐμοὶ τελεσφόρον). *Corpus inscr. græc.*, n. 511, inscription athénienne fort mutilée, qui contenait trois hymnes : un à Asclépius, un autre à Hygia, le troisième à Télesphorus.

(3) Voir, en général, sur ce sujet, le livre de Tomasini, *De donariis ac tabellis votivis* (Utini, 1639, 4), surtout le chap. XXXIII : *Vota pro ægrotantium salute.*

(4) Exemples dans le *Corpus*, n. 497, 503, 504, 506, 512, 2038, 2046, 2393, 2429 *b*, 4684 *c*. Le Bas, *Voyage archéol.*, pl. des Inscr., n. 13; Inscr., partie II, n. 2080.

(5) *Corpus*, n. 495, 498, 2429. Voyez surtout, n. 5980, les quatre guérisons miraculeuses opérées, sous le règne d'Antonin, par Esculape, dans son temple de l'île du Tibre.

composé προσεύχεσθαι se trouve, même au temps du plus pur atticisme, avec le sens de remercîment pour un bienfait accompli (1). Au milieu de ces monuments et de ces usages divers, notre inscription semble offrir un caractère tout nouveau; elle renferme comme un second appel à l'intervention salutaire du dieu, jusque-là invoqué sans effet; et nous nous défierions de cette apparente nouveauté, si le rhéteur Aristide ne nous fournissait fort à propos tant de précieux témoignages pour la justifier. Quand on voit, dans les discours du rhéteur de Smyrne (2), à combien de mécomptes et de méprises étaient sujets les malades qui venaient consulter Esculape; combien, dans ces espèces d'hôpitaux religieux (3), se multipliaient, outre les erreurs involontaires et innocentes, les occasions de spéculer sur la crédule générosité des visiteurs; alors on trouve moins étrange ce fait d'un second appel à l'intervention bienfaisante du dieu. Par un effet du hasard, la pierre du Sérapéum est jusqu'ici le seul exemple que les monuments nous offrent en ce genre; mais dût-il rester toujours unique pour nous, cet exemple en suppose, je dirais presque en démontre beaucoup d'autres.

Maintenant, qu'est-ce que le λυχνάπτιον dédié par notre Grec au dieu de la santé? Le mot λυχνάπτιον paraît ici pour la première fois; mais il vient se ranger naturellement dans une série de composés analogues où sa place était, pour ainsi dire, marquée d'avance. En effet le mot λυχναψία, désignant l'action à laquelle servait l'instrument appelé λυχνάπτιον, se lisait déjà dans un poëte de l'Ancienne Comédie, Céphisodore, auquel Athénée l'emprunte, comme synonyme de λυχνοκαυτία (4). D'un autre côté, le mot λυχνάπτης, *allumeur de lampes*, est donné par Hésychius comme synonyme de δᾳδοῦχος, ce qui indique un usage sacré, et une inscription athénienne du temps de l'empire nous offre en effet une femme attachée, avec le titre de λυχνάπτρια καὶ ὀνειροκρίτις (allumeuse des lampes sacrées et devineresse de songes) à un temple de Vénus, dont elle fait réparer

(1) Aristophane, *Plutus*, v. 841, 958. Cf. Diphile, dans Athénée, VII, p. 291, F : Ἀποθύει τις εὐχήν, et dans le *Corpus*, n. 5794 : Ἐκτελῶν εὐχὴν ἐμήν.

(2) Voir, entre beaucoup d'autres exemples, *Disc.* XXIII, p. 458 et suiv., surtout p. 463, une espèce de dialogue entre Aristide et le dieu.

(3) Voy. A. Gauthier, *Rech. sur l'exercice de la médecine dans les temples, chez les peuples de l'antiquité* (Paris et Lyon, 1844), ouvrage d'une érudition superficielle, mais pourtant utile à consulter sur cette question.

(4) XV, p. 701, A. Cf. Pollux, *Onomast.*, VII, 178; X, 115, où le mot est expliqué par λυχνοκαΐα.

à ses frais quelques parties (1). On sait d'ailleurs que c'était un usage assez commun de consacrer des lampes dans les temples, particulièrement dans les temples d'Esculape (2). Si donc notre λυχνάπτιον n'était pas un objet de luxe et de pur ornement, comme tant d'autres objets semblables énumérés dans les inventaires des temples (3), ce que d'ailleurs la beauté de l'inscription laisse volontiers croire, cet instrument était destiné sans doute aux λυχνάπται grecs de Sérapis, qui allumaient les lampes du Sérapéum. Mais l'inscription a dû être placée tout près de l'instrument offert au dieu, sous la niche où peut-être il était encadré, et alors comment se retrouve-t-elle parmi les débris d'un édifice ornant le *dromos* qui conduisait au temple? Le secourable Aristide, qui est vraiment notre exégète ou cicérone pour les antiquités de Sérapis, avec lequel il vécut en si pieuse intelligence, Aristide nous fournira encore la clef de cette énigme. Au début même de son premier *Discours sacré*, racontant un de ces songes bizarres où il cherchait à deviner les indices d'un traitement utile à sa pauvre santé, il se représente dans le vestibule d'un temple d'Asclépius; il y conversait, dit-il, avec un de ses amis, lorsqu'il aperçoit un des serviteurs du dieu, à qui il demande où est le prêtre, et le serviteur répond « qu'il est derrière le temple, occupé auprès des lampes sacrées; que le gardien du temple emporte avec lui les clefs et que le temple est en ce moment fermé; toutefois il restait à la porte une petite ouverture qui donnait sur l'intérieur..... (4). » Or que voit Aristide dans l'intérieur? Non point le prêtre, mais une statue rajeunie du dieu. Le prêtre en question n'était donc pas dans une arrière-partie du temple, mais bien der-

(1) *Corpus*, n. 481 (monument qui est aujourd'hui au Musée britannique). Cf. n. 523, où l'on voit qu'une Vénus égyptienne était aussi adorée dans Athènes; ce qui établit un rapport de plus entre le monument athénien et la pierre du Sérapéum.

(2) Le Bas, *Voyage archéol.*, pl. XIII des Inscriptions : ..... M. Ἐρέννιος Ἑρμόλαος ὑπὲρ Ἐρεννίας Ἀλκῆς τῆς θυγατρὸς εὐχὴν Ἀπόλλωνι τὰς λυχνίας σὺν τοῖς λύχνοις. *Corpus*, n. 5997 : Διὶ Ἡλίῳ μεγάλῳ Σαράπιδι —— τὸ κρηπίδειον, λαμπάδα ἀργυρᾶν —— πολύλυχνον. etc. Rangabé, *Antiq. hellén.*, n. 808 : Ἀσκλαπιῷ λύχ[νος], dans une inscription d'Orchomène. Cf. Les *Lucernæ fictiles* de Passeri, I, tab. 33 et 98, où la formule de dédicace est inscrite sur la lampe même.

(3) Voyez, par exemple, Rangabé, *Antiq. hellén.*, n. 857 et 865.

(4) XXXIII, p. 447 : Ὁ δὲ ἔφη ἐξόπισθε τοῦ νεώ (remarquez la force de ἐξ dans ἐξόπισθε, qui seule suffirait à résoudre la question) · καὶ γὰρ εἶναι περὶ λύχνους ἤδη τοὺς ἱερούς · τὰς δὲ δὴ κλεῖς ἀνακομίζειν τὸν νεωκόρον · καὶ τυχεῖν ἐν τούτῳ κλεισθὲν τὸ ἱερόν, οὕτω μέντοι, ὥστε καὶ συγκεκλεισμένου εἴσοδόν τέ τινα λείπεσθαι καὶ τὰ ἔνδον · ὁρᾶσθαι.

rière et en dehors, et là aussi se trouvaient des lampes sacrées, ce qui n'empêche pas qu'il y en eût aussi dans l'intérieur, comme l'atteste Aristophane pour l'*Asclepiéum* d'Athènes (1). Bien plus, un autre texte d'Aristide nous parle de songes obtenus par des malades *sur la route du temple* et *près de la lampe sacrée* (2). Or si dans l'*Asclepiéum* de Smyrne on voyait ainsi des lampes sacrées autour et en dehors du temple, les alentours du *Sérapéum* grec à Memphis ont pu être ornés de semblables offrandes, et le lieu où M. Mariette a trouvé la pierre en question, c'est-à-dire une chapelle située sur la route du temple, n'a plus rien qui doive nous surprendre.

On sait d'ailleurs, ce qui n'est pas inutile à constater ici, que les anciens, et les Égyptiens en particulier, ont connu comme nous l'usage des illuminations, et que dans leurs édifices religieux, comme au dehors de ces édifices, les lampes pouvaient servir à cet usage (3).

Il s'agit donc ici bien évidemment d'un objet consacré non pas au simple éclairage de l'édifice, mais à quelque usage religieux.

Cela posé, si l'on cherche à déterminer la nature et l'usage de l'instrument appelé λυχνάπτιον, deux conjectures se présentent :

1° Ou bien l'*allumoir* en question servait à allumer les lampes sacrées. C'était quelque manche ou support de luxe, auquel s'adaptait la mèche, appelée λαμπάδιον ou λεπτὸν κηρίον dans le lexique d'Hésychius (4), et peut-être θρυαλλίς dans une scholie, d'ailleurs assez obscure, des *Nuées* d'Aristophane (5); c'était peut-être aussi quelque petite lampe en métal précieux, fixée à l'extrémité d'un manche qui permît de s'en servir comme d'un allumoir.

2° Ou bien le λυχνάπτιον était le support commun de plusieurs lampes que les fidèles allumaient dans une intention pieuse, comme nous voyons encore brûler des cierges dans nos églises. Cette supposition s'accorde encore mieux avec l'idée d'une offrande de grand prix, telle que semble l'indiquer l'inscription du dromos de Sérapis. Une fort belle pièce de bronze, qui du musée de Clot-Bey a récemment

(1) *Plutus*, v. 668.

(2) Hérodote, II, 62; Lucilius ap. Nonium, *De indiscr. gen.* § 96, 1. v. *Forus;* Macrobe, *Saturn.*, I, 7; Plutarque, *Cicer.*, 24. Cf. *Reliq., lat. serm.*, p. 335 (le premier des décrets connus sous le nom de *Cenotaphia Pisana*).

(3) *Disc.*, XXIV, p. 486. cité plus haut.

(4) Hésychius, s. v. Λαμπάδιον, glose dont la fin est corrompue, mais peut être rétablie à l'aide de Platon, *Republ.*, I, *initio*, et de Philon le Juif, t. I, p. 36. Cf. Pollux, I, 254.

(5) Vers 768 (760) : Κατασκεύασμά ἐστιν ὑάλου τροχοειδές, εἰς τοῦτο τεχνασθέν,

passé dans la collection du Louvre, se compose d'une colonnette à trois pieds, terminée par le haut en forme de cuvette ou de vasque, et d'une lampe à deux becs, dont le corps s'adapte justement à cette cavité. Voilà un ensemble auquel convient passablement l'idée que nous pouvons nous faire du λυχνάπτιον de Memphis. Que si nous croyons devoir agrandir encore par la pensée l'instrument offert au dieu Sérapis, rien n'empêche de se représenter, à l'extrémité de la colonne de bronze, une cuvette à plusieurs compartiments ou plusieurs cuvettes supportées par autant de branches différentes, où viendraient s'adapter autant de lampes. On aurait ainsi sous les yeux un *candélabre à lampes,* comme on connaissait déjà des *candélabres à cierges,* désignés en latin par le mot *ceriolare* (1). L'autorité des monuments ne manque pas non plus à cette conjecture (2). L'offrande serait ainsi plus digne de la générosité du donateur et répondrait plus exactement encore à l'usage pieux que nous avons supposé.

C'est là du reste une question sur laquelle le dernier mot appartient aux antiquaires plutôt qu'aux philologues. J'ajouterai que ce n'est pas la seule question que, sur ce sujet, la philologie puisse soumettre à la science des antiquaires.

En archéologie, comme en histoire naturelle, il est souvent bien difficile de fixer avec précision le sens des termes techniques employés par les auteurs anciens, quand ces termes ne sont pas accompagnés d'une description ou d'une définition exacte de l'objet indiqué. Cela doit surtout arriver à propos des termes qui sont d'un emploi rare et pour lesquels on n'a pas même la ressource de comparer entre eux divers exemples. Pour citer quelques faits à l'appui de cette observation générale, et pour les choisir voisins de ceux mêmes que nous venons de discuter, quand on rencontre dans l'*Onomasticon* de Pollux (3) les expressions λύχνος δίμυξος et λύχνος

ὅπερ ἐλαίῳ χρίοντες καὶ ἡλίῳ θερμαίνοντες προσάγουσι θρυαλλίδα καὶ ἅπτουσι. Suit une fausse explication du texte. Aristophane suppose qu'en dirigeant *de loin* sur les tablettes du juge la chaleur concentrée par une lentille, on fondra la cire de ces tablettes et on effacera ainsi le texte d'une accusation. Voyez le même usage de la lentille attesté par Pline, *Hist. nat.*, XXXVII, 2, et par Lactance, *De opificio Dei*, c. 10.

(1) Orelli, *Inscr. lat.*, n. 2505 sq., 2515, 4068. *Cf.* Millingen, *Vases grecs*, pl. XXXVI.

(2) *Antich. di Ercolano*, Lucern., tav. LXIV; *Museo Borb.*, vol. VII, tav. XXX; K. O. Müller, *Denkmaler der alten Kunst*, t. II, taf. XLI, n. 504; exemples dont je dois l'indication à l'obligeance de M. de Witte.

(3) II, 72; VI, 103; X, 115.

τρίμυξος, « lanterne à deux, à trois mèches,» on applique facilement et volontiers ces locutions aux nombreuses lampes soit en bronze, soit en terre cuite, qui, outre l'ouverture centrale par où on y versait de l'huile, offrent deux ou trois ouvertures latérales, également destinées à recevoir autant de mèches plongeant toutes par leur extrémité inférieure dans le même bassin. Les recueils d'antiquités offrent même des corps de lampes percés d'un plus grand nombre de becs (1). Mais on s'explique moins ce que pouvaient être les *lucernæ bilychnes*, mentionnées dans un document latin provenant de Petilia en Calabre (2). Étaient-ce des lampes à deux becs comme le λύχνος δίμυξος, ou n'étaient-ce pas plutôt des lampes à deux compartiments ou des espèces de candélabres supportant chacun deux lampes? Pour ma part, je n'oserais rien décider sur ce sujet. Un autre terme de ce genre, ὀβελισκολύχνιον, aussi mentionné par Pollux (3), devrait désigner une petite lampe fixée au bout d'une tige de métal. Mais Athénée, qui trouvait ce mot dans l'historien Théopompe, conjecture qu'il signifie la même chose que le ξυλολυχνοῦχος, relevé par lui dans le poëte Alexis (4). Voilà donc les anciens déjà incertains sur le sens du premier de ces deux mots, de tous les deux peut-être. D'ailleurs la synonymie que propose Athénée ne paraît guère admissible : il y a dans l'instrument désigné par le second mot une partie *en bois* que rien ne fait supposer dans la composition de l'ὀβελισκολύχνιον. La forme du mot ξυλολυχνοῦχος rappelle les mots :

τιμοῦχος,	qui suppose	τιμή.
σκηπτοῦχος,	—	σκῆπτρον (avec suppression du ρ).
δημοῦχος,	—	δῆμος.
εὐνοῦχος.	—	εὐνή ;

elle rappelle surtout :

δᾳδοῦχος,,	qui suppose	δᾷς — δᾳδός,
λαμπαδοῦχος,	—	λαμπάς — λαμπάδος.
λυχνοῦχος,	—	λύχνος.

Le ξυλολυχνοῦχος était donc le *support* d'un ξυλόλυχνον ou ξυλόλυχνος.

(1) *Lucernæ fictiles Musei Passerii*, II, tab. 82 (lampe à trois becs); tab. 50 (lampe à quatre becs); III, tab. 79 (lampe à sept becs), etc.

(2) Orelli, *Inscr. lat.*, n. 3678 ; plus correct dans Mommsen, *Inscr. regni Neapol.*, n. 79.

(3) *Onomasticon*, VII, 103.

(4) *Dipnosoph.*, XV, p. 700 E : Ξυλολυχνούχου δὲ μέμνηται Ἄλεξις, καὶ τάχα τούτῳ ὅμοιόν ἐστι τὸ παρὰ Θεοπόμπῳ ὀβελισκολύχνιον.

Mais ce dernier mot ne s'est trouvé jusqu'ici que sous forme latine, dans une inscription où la leçon est douteuse et dont l'authenticité n'est pas bien établie (1). Assurément les documents latins suffisent à faire foi des mots qu'ils nous ont seuls conservés; ils ont fourni déjà et ils fourniront encore de précieux suppléments aux lexiques de la langue grecque. Par exemple, le mot *zotheca* (espèce de niche, ζωθήκη) semblera de bon aloi à tous les hellénistes, bien qu'on ne le trouve que dans Pline le jeune (2) et dans quelques inscriptions latines (3). Mais ici nous manquons même de ces autorités indirectes, et nous sommes réduits à rétablir, sur de simples analogies, le mot ξυλόλυχνος dans la série des composés où entre le mot λύχνος. Il serait donc trop hasardeux d'en vouloir déterminer le sens avec précision.

On voit par ces exemples combien de recherches restent encore à faire sur cette partie de l'histoire de l'industrie ancienne, et combien de telles recherches sont délicates. Ce sera notre excuse si nous n'avons pas pu fixer plus sûrement la signification du mot nouveau que l'inscription du Sérapéum ajoute à nos lexiques. Mais d'un autre côté, sans engager la critique par des assertions téméraires, nous avons cru qu'il était opportun en cette occasion, comme il est utile en général, de provoquer la curiosité des savants en nous empressant de leur soumettre, avec le texte d'un document inédit, les conjectures que ce document avait pu nous suggérer (4).

E. EGGER.

6 mars 1857.

(1) Orelli, n. 2512 : *Plisthenes, Leophronis, Cerycibus* | *et pop. præsentipus* (sic) *ante porticum* | *xylolychnum* (*xylolychnucon* dans les deux éditions d'Antonini, *Proserpinæ*. — Cf. Mommsen, *Inscr. regni Neapol. spuriæ*, n. XXI et p. 11, 15. — Le mot *lychnuchus*, connu d'ailleurs par Ammonius, s. v. λυχνοῦχος, et par Pollux, *Onomast.*, VI, 103, etc., se trouve dans l'inscription n. 2511 du *Recueil* d'Orelli.

(2) *Epist.* II, 17, § 21. Cf. V, § 26, où il en dérive le diminutif latin *Zothecula*.

(3) Orelli, *Inscr. lat.*, n. 1368, 2006, 3889.

(4) Des circonstances indépendantes de la volonté de l'auteur avaient jusqu'ici retardé la publication de ce mémoire.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

MONUMENTS DÉCOUVERTS A VIENNE

La *Revue archéologique* a reproduit dans son dernier numéro, page 62, d'après le *Moniteur viennois,* l'annonce d'une intéressante découverte faite récemment sur le territoire de la commune de Villette-Serpaize, près de Vienne. Il s'agit, on se le rappelle, d'une tête de femme en bronze, de grandeur naturelle, ornée d'un diadème, sur lequel on lirait, suivant le correspondant du journal de Vienne, le nom de l'impératrice *Faustine.* Ces renseignements étaient inexacts; une lettre que nous venons de recevoir de M. Martin-Daussigny, conservateur du musée archéologique de Lyon, auquel ce monument appartient aujourd'hui, nous donne le moyen de les rectifier. On lit en effet une inscription sur le diadème dont cette tête est ornée; mais cette inscription contient toute autre chose que le nom de *Faustine.* En voici un dessin, réduit de moitié sur le fac-simile de grandeur naturelle qui nous a été adressé par M. Martin-Daussigny :

L·LIL… …X·F·LAENA·Q· COL · ANEN

On voit que les premières lettres ont été en partie emportées par une cassure du bronze; mais il en reste assez pour qu'on puisse les reconnaître toutes d'une manière certaine, à l'exception de la sixième, qui peut être un D ou un G.

Cette inscription doit se lire ainsi :

L(ucius) Liludius [ou *Lilugius*], *S*[*e*]*x*(*ti*) *f*(*ilius*), *Laena*, *q*(*uaestor*) *col*(*oniae*), *An*[*i*]*en*(*sis*).

c'est-à-dire,

Lucius Liludius [*ou* Lilugius] Laena, fils de Sextus, de la tribu Aniensis, questeur de la colonie.

Elle nous apprend que la statue dont cette tête faisait partie avait été

consacrée probablement dans quelqu'un des temples de la colonie de Vienne par un questeur de cette colonie; et en effet, suivant M. Martin-Daussigny, cette tête, qui est réellement fort belle, présente le type ordinaire de la déesse Junon.

Le sigle ANEN, qui doit se lire ANIEN (1), est l'abréviation de *Aniensis*, nom de la tribu à laquelle appartenait ce magistrat. Ordinairement le nom de la tribu se met à l'ablatif, après l'indication de la filiation (ici SEX. F.) et avant le surnom (ici LAENA); mais quelquefois on en fait un adjectif qui s'accorde avec le nom du personnage auquel il se rapporte (2), et alors on peut lui donner, comme ici, un autre place.

Ce monument nous offre le premier exemple qu'on ait encore rencontré d'un citoyen de Vienne inscrit dans la tribu *Aniensis*. Tous ceux que les inscriptions nous avaient fait jusqu'ici connaître étaient inscrits dans la tribu *Voltinia*. Mais si, à l'origine, tous les citoyens d'une colonie étaient ordinairement inscrits dans une même tribu, on conçoit facilement que cet état de choses devait rapidement se modifier, par suite de la faculté qu'avaient les ordres de décurions de s'agréger des citoyens étrangers à leur colonie, citoyens qui, en changeant de domicile, ne devaient pas pour cela changer de tribu.

L. Renier.

On vient de faire à Vienne d'autres découvertes d'antiquités; on y a trouvé plusieurs inscriptions, une curieuse statuette en bronze et une mosaïque. Nous ne sommes pas encore en mesure de faire connaître le texte des inscriptions; mais nous trouvons dans le *Moniteur viennois* une description de la statuette dont nous croyons pouvoir reproduire ici la substance, en la rectifiant et en la complétant au moyen des détails qui nous sont fournis par une lettre de M. Auguste Allmer.

Les fouilles commencées à Vienne, à l'angle sud-est du champ de Mars, sous la direction de l'architecte voyer de la ville, se continuent. On vient de découvrir une statuette de bronze, représentant une femme ailée, entièrement vêtue et dont la tête est ceinte d'une couronne murale sur le devant de laquelle, au-dessus du front, existe un petit vide qui semble simuler la porte d'une forteresse. Les ailes étaient éployées; la gauche est seule conservée et les détails des plumes sont d'un grand fini. Sur la côte de cette aile, et presque vers le milieu, est posé un petit buste de la grosseur d'une noisette, représentant un jeune homme barbu, coiffé du bonnet phrygien.

Le poignet droit manque, ainsi que l'avant-bras gauche jusqu'au coude.

(1) La lettre I étant représentée par le second jambage de la première N. C'est ainsi qu'on trouve ARNE et ARNENSIS pour ARNIE et ARNIENSIS. *Inscr. de l'Algérie*, n. 3660, 4247, etc.

(2) HARNIENSIS, *Inscr. de l'Alg.*, n. 2864; ARNENSIS, *ibid.*, n. 4247; PAPIRIVS, *ibid.*, n. 2978.

Le bras droit, replié depuis le coude, est tendu en avant. Tout indique que le bras gauche avait la même direction.

Cette statuette a environ vingt centimètres de hauteur et vingt-trois centimètres de la base au plus haut point du développement de l'aile, qui dépasse par conséquent la couronne murale.

Elle est déposée provisoirement au secrétariat de la mairie, où l'on peut la voir, ainsi qu'une clochette avec son battant, une petite hache-marteau assez semblable à celles dont on se sert aujourd'hui, sauf l'inclinaison de la partie postérieure formant le marteau, et la lame d'un grand couteau. Ces deux derniers objets sont assez fortement oxydés.

Quant à la mosaïque, M. Allmer lui-même en a donné, dans le *Progrès* de Lyon du 15 janvier, la description suivante, que nous croyons également devoir reproduire :

« Cette mosaïque décorait le sol d'une salle à manger ou *triclinium* de cinq mètres quatre-vingts centimètres de largeur sur huit mètres trente centimètres de longueur, faisant partie d'une habitation romaine située à l'angle sud-est du champ de Mars. Elle est fine, et c'est une des plus belles qu'on ait trouvées à Vienne. L'ordonnance de sa décoration consiste en un système de compartiments octogones d'un mètre environ, alternant avec d'autres compartiments carrés plus petits, disposés par trois sur cinq bandes, et séparés entre eux par une tresse à trois couleurs accostée de filets à dentelures, blanc et noir. Chacun des tableaux, au nombre de quinze, résultant de cet arrangement, renfermait une figure. Outre ces quinze tableaux, dix quarts d'octogone coupés par la rencontre d'une bordure offrent autant de caissons trapéziformes, ornés chacun d'un fleuron. Une marge blanche rehaussée d'un semis et un filet noir forment l'encadrement général de la mosaïque.

« Le sujet représenté est facile à reconnaître ; c'est le mythe d'Orphée charmant les animaux par les sons de la lyre. Le chantre de Thrace est assis sur un rocher, tenant de la main gauche l'harmonieux instrument. Sa tête, entourée de longs cheveux dont les boucles flottantes tombent jusque vers le bas des joues, exprime l'inspiration. Tandis que de la main droite il fait vibrer les cordes sonores, des quadrupèdes accourent et bondissent doucement autour de lui, des oiseaux écoutent avec ravissement, deux arbres dans le lointain se penchent vers le poëte,

Blandum et auritas fidibus canoris
Ducere quercus (1).

« Orphée est vêtu à la phrygienne ; il est coiffé du *pileus ;* une tunique à manches retenue par une ceinture et une chlamyde bleue, d'une riche teinte, enveloppent son corps. Ses jambes sont serrées dans un caleçon plissé descendant jusque sur ses pieds, qui sont chaussés de sandales. Ce

(1) Horace, *Od.* I, 12, 11.

vêtement est vert, nuancé de jaune. Beaucoup de couleurs employées dans la représentation de cette figure ne se rencontrant pas dans les marbres, ont été obtenues au moyen de pâtes vitrifiées d'un brillant effet. Le visage, qui est formé de cubes très-fins, est bien dessiné ; le regard dirigé vers le ciel, la bouche entr'ouverte rendent fidèlement l'action de chanter.

« On remarque que la lyre est heptacorde, qu'elle est dépourvue du coffret de sonorité appelé μαγάς, appendice ordinaire du βάρβιτος ou grande lyre, et que c'est en la pinçant avec les doigts, et non en la frappant du πλῆκτρον, qu'Orphée en tire les sons vainqueurs qui faisaient rétrograder les vents, danser les arbres des forêts, et qui suspendaient le cours des fleuves.

« L'encadrement du médaillon octogone qui renferme la figure d'Orphée diffère de celui des autres médaillons de même forme. Il présente, au lieu d'une tresse, un méandre en cubes blancs serpentant sur une zone à fond brun. L'artiste n'aurait-il pas eu en vue d'exprimer ainsi un fleuve arrêté dans sa marche par le charme de la merveilleuse musique?

« Les quadrupèdes qui entourent ce médaillon sont au nombre de six dans autant d'octogones, savoir : un *cheval*, un *sanglier*, un *cerf* dont on n'aperçoit plus que le bois et les pieds de derrière, un *taureau* non moins maltraité, dont il ne reste que le poitrail, une corne et la queue ; un *lion* d'un remarquable effet, et une *panthère*.

« Les oiseaux, qui alternent dans des carrés avec les quadrupèdes, sont une *perdrix*, une *perruche* huppée à riche plumage, un *oiseau bleu* à crête rouge, une seconde *perruche* verte, un *canard*, une espèce de *pintade* en couleur noire, dont on ne voit que la tête, et enfin trois autres oiseaux dont il subsiste trop peu de chose pour qu'il soit possible de les déterminer.

« Une autre mosaïque représentant le même sujet, Orphée entouré d'animaux, et qui a également été trouvée à Vienne, se voit au musée de Lyon; mais il s'en faut de beaucoup qu'elle ait la valeur de celle que nous venons de décrire. Celle-ci, soit à raison de la dimension des figures, soit sous le rapport du dessin, de la fidélité des images, de la composition et de l'effet général, est assurément une œuvre d'art de beaucoup de mérite et une des plus précieuses reliques d'*opus musivum* qui nous soient restées de l'antiquité. »

BIBLIOGRAPHIE

Dictionnaire des antiquités romaines et grecques, accompagné de deux mille gravures d'après l'antique, par Anthony Rich, traduit de l'anglais sous la direction de M. Chéruel. Paris, Firmin Didot, 1859. In-12.

Présenter dans un résumé substantiel et sous un format commode l'ensemble des notions les plus élémentaires que l'on possède sur les mœurs, les usages et les arts de l'antiquité, le tout classé par ordre alphabétique, de façon que le lecteur trouve promptement le fait, la définition qu'il cherche, tel est le but que s'est proposé M. Anthony Rich et qu'il a heureusement atteint dans un ouvrage dont la traduction vient de paraître sous les auspices d'un savant historien, M. Chéruel. Ce livre rendra un vrai service aux études classiques, car, à la portée de tous, il répandra des notions d'archéologie qui manquent presque totalement aux élèves, bien souvent aux professeurs eux-mêmes, et sans lesquelles on ne saurait acquérir une intelligence véritable des auteurs. Les articles de ce dictionnaire sont courts, quelquefois même par trop abrégés. Mais le grand nombre de planches exécutées d'après les monuments et distribuées dans le texte leur donne un intérêt particulier. Nous regrettons que l'auteur n'ait pas eu plus souvent recours aux médailles dont les revers offrent une foule de représentations qu'on chercherait vainement sur les bas-reliefs et les vases. Les monnaies eussent fourni, par exemple, des types curieux de ces statues grossières des dieux remontant aux temps primitifs et désignées sous le nom de *xoanon*, nom qu'on a omis dans le dictionnaire de M. Rich. Très-complet pour les antiquités romaines, ce dictionnaire laisse malheureusement de côté les antiquités étrusques, italiques, qu'il ne note qu'en passant, quoiqu'il soit désormais difficile d'en séparer l'étude des monuments de la ville éternelle, dont le berceau doit être cherché chez les populations aborigènes de l'Ausonie.

Il y a aussi à regretter des lacunes pour les antiquités lyciennes, phrygiennes, qui se confondent en tant de points avec les antiquités helléniques. Les définitions données des fonctions relatives à l'administration romaine ne tiennent pas assez de compte des lumières fournies dans ces derniers temps par l'épigraphie latine. Mais à part ces imperfections et quelques autres, inséparables de tout ouvrage analogue, le dictionnaire de M. Rich

ne mérite que des éloges et il est assurément supérieur à ce qui avait paru jusqu'à présent en ce genre. M. Chéruel, qui a bien voulu aider de ses conseils le traducteur anonyme, a rendu un notable service à l'archéologie, en propageant par l'autorité de son nom, un ouvrage qui doit en populariser le goût. Même les antiquaires de profession ont souvent besoin d'avoir sous la main un de ces abrégés qui leur épargnent pour l'instant de plus longues recherches et suppléent aux défaillances de leur mémoire.

Les Églises de la terre sainte, par le comte Melchior de Vogué. Paris, 1860. In-4°.

Ce bel ouvrage, exécuté avec un grand luxe et enrichi de magnifiques planches, est une histoire de l'architecture chrétiene en Palestine. L'auteur a visité et dessiné lui-même les monuments dont il nous donne une si complète description. Il ne néglige pas non plus leur histoire; mais cette histoire, il y cherche avant tout, des lumières qui puissent éclairer la question archéologique, objet principal de ses recherches. Doué d'un sentiment vif de l'art et d'un coup d'œil exercé, M. le comte de Vogué a distingué deux divisions principales dans l'histoire des monuments religieux de la Syrie. L'une byzantine, antérieure aux croisades; l'autre française, correspondant au temps de la domination franque en Orient. La première représentée par un petit nombre d'édifices; la seconde ayant laissé de nombreuses traces que l'on peut répartir en plusieurs groupes. Il définit les traits qui caractérisent les deux époques, et démontre la concordance de sa division avec les indications tirées des événements. Dans les descriptions qu'il fait de la basilique de la Nativité à Bethléem, de l'église du Saint-Sépulcre, de celles de Sainte-Anne et de la Madeleine, à Jérusalem, des autres édifices de la ville sainte ou élevés dans ses environs, il établit toujours d'une manière heureuse et frappante le contraste des deux styles. L'auteur a joint à l'étude des monuments de la terre sainte et de ceux du littoral syrien, un coup d'œil sur les monuments de Chypre et de Rhodes, et placé en appendice de vieux textes de voyageurs et de chorographes, qui justifient plusieurs de ses assertions.

M. de Vogué combat avec beaucoup de force l'opinion que l'ogive soit née des croisades, mais il reconnait que ces guerres ont pu hâter le jour où elle a été employée en Occident; il repousse l'origine orientale que certains antiquaires avaient attribuée à l'architecture dite gothique. L'influence des croisades, qui fut si considérable dans le domaine des idées, lui semble avoir été presque nulle dans le domaine de l'art.

Nous ne discuterons pas ces résultats, qui n'ont pas d'ailleurs pour eux que l'opinion de M. de Vogué, et nous dirons seulement que le livre de cet antiquaire est digne des méditations de tous les amis de l'art, et assurément l'un des plus propres à nous initier à l'histoire de ses vicissitudes en Orient.

Histoire des ducs et des comtes de Champagne, depuis le sixième siècle jusqu'à la fin du onzième siècle, par H. d'Arbois de Jubainville. Paris, Durand, 1859. In-8°.

M. H. d'Arbois de Jubainville, un des élèves les plus distingués qu'ait formés l'école des chartes, a fait depuis longtemps de l'histoire de la Champagne l'objet de ses études et de ses patientes investigations. On lui doit le *Pouillé du diocèse de Troyes*, un *Voyage paléographique dans le département de l'Aube*, des *Études sur Clairvaux*, une *Histoire de Bar sur Aube*, un *Essai sur les sceaux des comtes et des comtesses de Champagne*, des *Études sur les archives des quatre petits hôpitaux de la ville de Troyes*. Nul n'était donc mieux préparé à écrire l'histoire des anciens ducs et comtes de cette province, et l'ouvrage qu'il vient de donner au public reçoit du seul nom de son auteur, une garantie d'exactitude et de solidité que la lecture ne fera que justifier.

Il se divise en quatre livres : 1° Les ducs de Champagne du sixième au huitième siècle ; 2° les comtes de Troyes au neuvième siècle ; 3° les comtes de Champagne de la maison de Vermandois ; 4° les comtes de Champagne de la maison de Blois au onzième siècle.

L'ouvrage commence par un savant chapitre sur la Champagne moderne et la Champagne mérovingienne ; c'est une bonne page de géographie historique, qui fixe ce qu'il faut entendre sous le nom de cette province, dont les limites ont varié avec le temps ; car il n'existait pas de *Champagne ecclésiastique*. Autre était la Champagne administrative, autre la Champagne militaire, autre la Champagne judiciaire ou féodale.

M. d'Arbois de Jubainville suit pas à pas la marche des événements et raconte simplement les faits ; il leur trouve par eux-mêmes assez d'éloquence, pour ne pas sentir le besoin d'y répandre les couleurs d'un style qui en réchauffe l'intéret et en aiguise le piquant.

Ce livre n'est que le tome Ier d'une histoire complète de Champagne que nous promet l'auteur. Sept années de perquisitions dans les archives de l'empire et celles d'une foule de départements, dans plusieurs bibliothèques, ont permis à M. d'Arbois de Jubainville de rassembler un grand nombre de matériaux dont il a tiré comme le suc historique, et qui prennent dans son ouvrage leur place naturelle ou servent d'appui à ses assertions. Ces pièces justificatives, mises en appendice, ne forment pas la partie la moins neuve d'une histoire qui promet d'effacer tout ce qui a été jusqu'à présent écrit sur l'une de nos plus riches et plus importantes provinces.





1



2

TOMBEAU DE JOVIN A REIMS.

1 face gauche

2 face droite

LES

EXPÉDITIONS DE CÉSAR

EN GRANDE-BRETAGNE

ÉTUDE DE GÉOGRAPHIE ANCIENNE

(FIN)

Je vais m'efforcer d'être bref dans l'exposé de ces considérations toutes techniques. Pour éviter d'être abandonné par la marée, la flotte romaine avait dû appareiller à demi-montée du flot, à très-peu près; cette demi-montée avait eu lieu vers minuit. Voyons maintenant quelles sont les données importantes que nous fournissent les observations faites avec soin sur la direction des courants entre Gris-Nez et Calais. Nous en déduirons, par rapport à la navigation de César, des faits qui auront pour ainsi dire une rigueur mathématique.

A marée montante, les premiers flots, le long de la terre, portent au sud-est.

A demi-flot, le courant porte à l'est-sud-est.

A pleine mer, à Calais, il porte à l'est-nord-est.

A mi-canal, il porte à l'est-nord-est.

Et trois heures après la pleine mer, à trois milles au large, il porte encore à l'est-nord-est.

Voici maintenant quelles sont les vitesses de ces courants :

A demi-montée et à un mille et demi au large, la vitesse est de un mille et demi.

A pleine mer, devant Calais, et à trois milles au large, elle est de quatre milles.

A mi-canal, elle est de quatre milles.

Voilà pour le flot; passons au jusant :

A demi-baissée, sa direction à deux milles au large est ouest-quart-sud-ouest.

A basse mer, à Calais, ouest.

A mi-canal après basse mer, ouest-sud-ouest.

Les vitesses successives du jusant sont :

A demi-baissée, à deux milles au large, un mille et demi.

A basse mer, à deux milles au large, trois milles.

A mi-canal, quatre milles.

L'étale de vive-eau, à Boulogne et à Calais, est ordinairement de quarante minutes, tandis que l'étale de morte-eau est de une heure et demie.

Pendant les trois premières heures, la mer monte assez lentement; de la troisième à la cinquième, elle monte rapidement, pour diminuer ensuite progressivement de vitesse.

Enfin, à Boulogne et à Calais la pleine mer, qui a lieu entre minuit et une heure, arrive deux jours après la nouvelle ou la pleine lune.

Voyons maintenant à tirer parti de ces données. En admettant que César appareille à mi-flot, vers minuit, d'un point placé entre Gris-Nez et Calais, le courant le porte en ce moment à l'est-sud-est; une fois arrivé à mi-canal, ce courant le porte à l'est-nord-est, c'est-à-dire à peu près parallèlement à la côte gauloise, et cela pendant trois heures encore après la pleine mer. Il lui fallait donc pour faire route à tout le moins une jolie petite brise de la partie de l'est. César atteignit la côte bretonne à dix heures du matin; il avait donc subi pendant six heures le courant qui le drossait à l'est-nord-est avec une vitesse de quatre milles à l'heure. A six heures du matin, le jusant avait atteint sa demi-baissée, et la direction du courant était ouest-sud-ouest, avec une vitesse de quatre milles à l'heure. Ce renversement de courant compensait donc, à très-peu près, ce qui aurait été perdu de route, si le vent n'eût pas été favorable, c'est-à-dire qu'il ramenait la flotte vers la côte d'Angleterre.

Une fois cette côte atteinte (à dix heures du matin), on resta à l'ancre jusqu'à la neuvième heure (c'est-à-dire trois heures de l'après-midi), heure à laquelle la marée renversa et le courant changea pour devenir favorable à la route qu'il fallait faire pour atteindre à sept milles une plage facilement abordable. Examinons ceci. A neuf heures du matin il y avait eu basse mer, et le courant portait alors vers l'ouest, ou plus exactement à l'ouest-sud-ouest. Ce courant resta ainsi trois heures encore, c'est-à-dire jusqu'à midi. Ce fut alors que

le courant dut renverser et qu'il commença à être facile de faire bonne route; mais on ne leva l'ancre qu'à trois heures; donc il avait fallu perdre trois heures à attendre que tous les navires de l'expédition eussent rallié. A trois heures de l'après-midi on avait devant soi trois heures de courant portant à l'est-nord-est. La brise d'est, qui avait probablement faibli dans la journée, fraîchit de nouveau en ce moment, puisque César nous dit qu'il eut en même temps le vent et la marée pour lui, et qu'il eut bientôt atteint le point de débarquement. Or, puisque le courant favorable pour atteindre ce point était un courant portant à l'est-nord-est, il en résulte invinciblement que ce point doit être cherché par le nord des falaises anglaises faisant face à Gris-Nez, c'est-à-dire vers Deal, et non au sud de cette rangée de falaises.

Nous venons d'analyser tous les détails topographiques relatifs à la côte bretonne, tirés du livre IV de César, passons au livre V.

La flotte quitte le port (Wissant) au coucher du soleil; elle part à destination du point de débarquement reconnu l'année précédente, et elle part (*leni africo provectus*) poussée par une légère brise du sud-ouest. Si ce vent était favorable pour gagner la pointe nord des falaises bretonnes, il ne l'était guère pour cingler vers la pointe sud de ces mêmes falaises; nouvelle raison pour chercher vers Walmer-Castle et Deal le point de débarquement de César, plutôt que vers Hythe; car pour gagner ce point il eût certainement attendu la venue d'un vent plus favorable que le sud-ouest. Voilà donc César en route au coucher du soleil; vers minuit la brise tombe tout à fait et la flotte s'en va en dérive au gré de la marée. Au point du jour on s'aperçoit qu'on a été drossé par un courant hors de la route, et qu'on a laissé la côte bretonne à bâbord, en s'en éloignant.

En ce moment la marée renverse, et on fait force de rames à bord de tous les vaisseaux pour regagner le point connu de débarquement (*ut eam partem insulæ caperet, qua optimum esse egressum superiore æstate cognoverat*). Certes ce dut être une rude besogne pour les soldats qui firent office de matelots, et qui se ménagèrent si peu que vers midi les gros et lourds vaisseaux de charge étaient arrivés au point voulu en même temps que les galères. Quiconque a navigué sait parfaitement ce qu'il faut d'habitude pour manœuvrer convenablement un aviron, combien l'allure d'une embarcation, même très-légère, souffre de l'inexpérience de ceux qui manient les rames, et combien surtout est écrasante la fatigue de ceux-ci. Nous pouvons donc hardiment conclure de cette observation des faits, que la flotte, dans les six ou sept heures qui se sont écoulées entre le

moment où elle a viré de bord et celui où elle a atteint le point de débarquement, n'a pu parcourir qu'une route peu considérable. Je ne crois pas qu'il soit possible d'estimer cette route à plus de trois lieues kilométriques, en admettant que tout a été pour le mieux.

Maintenant, si nous prenons la carte, nous reconnaîtrons facilement que la flotte romaine a pu être portée dans le nord-est, jusque par le travers, sinon de North-Foreland, du moins de Ramsgate, sans perdre la terre de vue, et avoir ainsi une quinzaine de kilomètres à parcourir à l'aviron pour regagner Walmer-Castle ou Deal, point déterminé du débarquement projeté.

Cette fois encore nous pouvons, à l'aide de l'étude des courants, démontrer que notre hypothèse est la seule soutenable.

Récapitulons les faits physiques dont nous trouvons la trace dans le récit de la seconde traversée de César pour se rendre en Angleterre.

Il part au coucher du soleil; or, comme l'expédition a duré à tout le moins un mois, et que le retour s'est effectué avant l'équinoxe, nous pouvons placer le départ vers le 15 août. C'est donc entre sept et huit heures du soir que l'appareillage a eu lieu. On part avec une douce brise du sud-ouest, et pendant quelques heures à partir de l'appareillage le courant porte à l'est-nord-ouest. Tout concourt à pousser la flotte dans le nord.

Vers minuit la brise mollit et tombe, et le courant drosse la flotte sans obstacle. Au point du jour on voit qu'on a laissé la côte de Bretagne à bâbord et qu'on s'en est fort éloigné. Ici l'action du courant subie pendant la nuit est palpable. C'est en ce moment que la marée renverse; mais pour des navires au large, on ne peut juger du renversement de la marée que par le changement de direction du courant. Ce changement n'a lieu à mi-canal que trois heures au plus tôt après le renversement réel de la marée. Donc au point du jour, c'est-à-dire vers quatre heure du matin, la marée baissait effectivement depuis trois heures, c'est-à-dire depuis une heure du matin. La marée du départ avait donc commencé à monter entre huit et neuf heures du soir. Dès lors il est clair que la flotte n'avait pas levé l'ancre lorsque la marée montante était arrivée à mi-flot. Il n'y a par suite qu'une conclusion raisonnable à tirer de ce fait, c'est que la flotte était sortie du port depuis une marée au moins et attendait au large l'ordre de lever l'ancre et de faire route vers la côte d'Angleterre. Cette disposition préliminaire devient tout à fait vraisemblable, si l'on songe que la flotte romaine comptait huit cents voiles et qu'un pareil nombre de bâtiments serait dans l'impossibilité absolue d'é-

voluer de façon à franchir avec ordre et sans abordages, en cinq ou six heures, l'entrée d'un port aussi resserré que devait l'être celui du *portus Itius*.

En définitive, nous n'avons rien à déduire de l'heure de l'appareillage; mais il n'en est plus de même lorsqu'il s'agit de ce fait que vers minuit, la brise ayant tout à fait molli, les vaisseaux de César ont été portés par le courant dans la partie du nord, puisque la côte d'Angleterre a été laissée à bâbord, de minuit à quatre heures du matin, pour les navires arrivés à tout le moins à mi-canal; le courant les a poussés dans l'est-nord-ouest de quatre milles par heure; il a donc été perdu seize milles marins en dérive, et ce sont ces seize mille, augmentés de toute la route utile à faire, qui ont nécessité une *nage* obstinée de huit heures.

Trois milles à l'heure, c'est certainement le maximum que l'on peut espérer avec ce moyen d'impulsion, quand on a le courant pour soi; or le courant, une fois le renversement opéré, poussait la flotte dans l'est-sud-ouest, et il a fallu lutter contre ce courant pour atterrir sur la côte bretonne, au point de débarquement déterminé à l'avance. D'ailleurs nous savons que la vitesse du courant est plus considérable à mi-canal que le long des côtes, aussi bien d'Angleterre que de France. Donc, tout bien considéré, il est matériellement impossible de chercher ce point de débarquement ailleurs qu'à l'extrémité nord de la chaîne des falaises opposée au point de départ, c'est-à dire ailleurs qu'à Walmer-Castle et Deal.

D'Anville n'est pas de cette opinion et je regrette profondément de me trouver sur ce point en désaccord avec un savant si justement célèbre. Voici le raisonnement qu'il fait :

« ... C'est qu'ayant reconnu au point du jour qu'il laissait la terre à sa gauche, il lui a fallu naviguer en revirant de bord depuis ce temps-là jusqu'à midi, secondé du courant, et son monde, soldats ainsi que matelots, se servant de la rame avec vigueur, pour arriver au lieu de débarquement. Comme la reconnaissance de la côte ne peut tomber que sur l'île de Thanet, puisqu'au delà du promontoire nommé North-Foreland, il n'eût été possible de voir la terre qu'en s'engageant dans l'embouchure de la Tamise, la côte de Thanet est trop voisine de Walmer-Castle pour croire qu'une navigation forcée depuis la pointe du jour jusqu'à midi, et que le courant favorisait, n'ait valu qu'environ huit milles, ou moins de trois lieues françaises. Ce n'est donc pas du côté de Walmer-Castle, ou sur la droite ,que César a dirigé sa route en rangeant la côte, pour faire sa descente sur un rivage plat et découvert; c'est plu-

tôt sur la gauche et du côté de Hythe. Nous trouverons ainsi que depuis le matin jusqu'à midi, dans la saison d'été qui précédait l'équinoxe, la navigation aura valu environ vingt-cinq milles romains, ou six à sept lieues marines de vingt au degré, ce qu'on ne doit pas trouver excessif. »

J'ai dit tout à l'heure pourquoi il me semblait impossible que la lourde flotte de César eût, en six ou sept heures, franchi à l'aviron, même aidée du courant, un espace énorme de plus de trente-sept kilomètres, que d'Anville estime lui-même à ce chiffre. Il établit très-bien que dans l'opinion qui place le point de débarquement à Deal ou à Walmer-Castle, la route faite par la flotte a été d'environ huit milles romains ou douze kilomètres. J'ai déjà dit et je répète que ce chiffre seul me déciderait à abandonner l'opinion de d'Anville. Des transports pesamment chargés ne font assurément pas une lieue à l'heure à l'aviron, et ceux qui les montent doivent s'estimer fort heureux s'ils font la moitié de cette route excessive.

Pour moi donc il est certain que César a débarqué dans ses deux expéditions près de Deal. Hâtons-nous d'ajouter que sur ce point nous sommes d'accord avec la tradition. Voici à ce sujet ce que d'Anville lui-même s'est chargé de constater ; je transcris ses paroles :

« Entre les auteurs bretons d'outre-mer, Ninnius, aussi décrié pour les fables qu'il débite que Galfridus Monmuthensis, a écrit que César combattit les Bretons, en descendant dans leur île, à Dole, ou, comme on écrit aujourd'hui, Deale : *Cæsar ad Dole bellum pugnavit.* »

J'admets très-volontiers que Ninnius a débité beaucoup de fables ; mais à coup sûr il a été dans le vrai relativement au fait dont il s'agit.

De ce que César raconte qu'à la vue de la flotte formidable qui menaçait leurs côtes les Bretons s'éloignèrent de la plage et se cachèrent dans des lieux élevés (*a littore discesserant ac se in superiora loca abdiderant*), d'Anville tire encore un argument en faveur de Hythe. Voici ce qu'il dit à ce propos :

« Or ces lieux élevés règnent effectivement au-dessus de Hythe et forment une chaîne dont l'extrémité rencontre la mer près de Folkestone. Ajoutons que César s'étant avancé à environ douze mille dans le pays, il rencontra une rivière dont le passage lui fut disputé. Or cette distance d'environ douze milles se porte en effet, à partir de Hythe, sur la rivière de Stowr, aux environs d'un lieu nommé Wye, duquel elle continue de couler vers Canterbury. »

Remarquons d'abord que les expressions du texte, *a littore disces-*

serant ac se in superiora loca abdiderant, n'impliquent pas le moins du monde le voisinage immédiat des hauteurs qui servirent de refuge aux Bretons et du point de débarquement. Les masses bretonnes s'enfuirent épouvantées, *multitudine navium perterritæ ;* donc elles durent, en abandonnant la défense de la plage, chercher des positions avantageuses, où elles pussent attendre l'ennemi, ayant pour elles la double supériorité du nombre et du terrain.

La preuve irréfragable de ce que je viens de dire est tout entière dans les premières lignes qui suivent immédiatement les expressions que je viens de commenter. Que lisons-nous en effet (lib. V, cap. IX)?

« *Cæsar, exposito exercitu, ac loco castris idoneo capto, ubi ex captivis cognovit, quo in loco hostium copiæ consedissent, cohortibus X ad mare relictis et equitibus CCC, qui præsidio navibus essent, de tertia vigilia ad hostes contendit... Ipse, noctu progressus millia passuum citer XII, hostium copias conspicatus est. Illi, equitatu atque essedis ad flumen progressi, ex loco superiore nostros prohibere, et prælium committere cæperunt.* »

Il fallut tirer des interrogatoires subis par les prisonniers les indications nécessaires pour aller chercher l'ennemi. Douze heures, et certes ce n'est pas trop, furent employées au débarquement de l'armée et à l'établissement du camp, et vers minuit César se mit en marche. Il lui fallut faire environ douze milles, ou dix-huit kilomètres, pour apercevoir l'ennemi, établi sur un terrain dominant de l'autre côté d'une rivière, dont le passage fut effectué de vive force. Très-certainement les Bretons, en renonçant à défendre le rivage, ne perdirent pas une minute pour gagner le point où ils espéraient arrêter les Romains. La proximité des hauteurs qui dominent Hythe ne peut donc en rien légitimer le choix de ce point pour y opérer un débarquement que César devait s'attendre à voir, comme la première fois, chaudement disputé. C'est même le contraire, et débarquer au-dessous d'une chaîne de collines, où l'ennemi pouvait se cacher et préparer des coups impossibles à prévoir, eût été peu adroit. Ce que d'Anville croit favorable aux prétentions de Hythe va justement contre ces prétentions et manifeste les droits de Deal.

Voyons au reste ce que la carte d'Angleterre nous apprend. De Deal au bord du Stowr il y a dix-sept ou dix-huit kilomètres; de Hythe à la même rivière, il y en a une vingtaine. Donc la distance de Deal est bien mieux d'accord avec les douze milles indiqués par César, que celle de Hythe. Sauf meilleur avis, le passage du Stowr eut lieu tout proche de Canterbury.

Le lendemain de cette victoire César fut ramené au camp du bord de la mer par la triste nouvelle de la perte d'une partie de sa flotte. Le désastre réparé autant que possible, il revint sur ses pas, reprit la même position qu'il avait dû quitter volontairement dix jours plus tôt, et de là il se dirigea sur la Tamise, qui séparait les contrées maritimes des États de Cassivellaunus, que les peuplades bretonnes avaient unanimement choisi pour conduire la guerre contre les Romains. *Cujus fines a maritimis civitatibus flumen dividit, quod appellatur Tamesis, a mari circiter millia passuum LXXX.* C'est donc en un point où la Tamise coule à environ quatre-vingts milles ou cent vingt kilomètres de Deal, qu'il faut chercher le lieu où César passa ce fleuve à gué. Ces cent vingt kilomètres nous amènent à Kingstown. La Tamise peut-elle en été devenir guéable en ce point, ou si elle ne l'est pas, quel est le lieu unique, à ce que dit César, où elle est guéable? (*Quod flumen uno omnino loco pedibus, atque hoc ægre, transiri potest.*) C'est ce que j'ignore entièrement, et ce que les antiquaires du pays sont seuls à même de découvrir.

Quoi qu'il en soit, je crois avoir établi 1° que César s'embarqua deux fois à Wissant, qui est le *portus Itius;* 2° que le *portus ulterior* est Calais, plus probablement que Sangatte; 3° que le *portus inferior* est Ambleteuse; 4° que le point de débarquement est Deal; 5° que la rivière franchie de vive force en Angleterre est le Stowr, et que son passage eut lieu près de Canterbury; 6° que le poste établi à la garde du *portus Itius* occupe le plateau que dans le pays on appelle aujourd'hui le camp de César; 7° enfin que le camp de Labiénus, pendant la seconde expédition en Angleterre, fut placé au-dessus du village de Sombre, sur le mont d'Averloo.

F. DE SAULCY.

LE

TOMBEAU DE JOVIN

A REIMS

I

JOVIN

Vers l'an 365 de Jésus-Christ un temple magnifique se construisait au voisinage de la ville de Reims. Un illustre guerrier, qui était en même temps un pieux chrétien, élevait ce monument à la gloire de Dieu, sous l'invocation de saint Agricole et de saint Vital, martyrisés à Bologne, sous Dioclétien. Ce guerrier était Jovin.

J. Tristan (1) et dom G. Marlot (2) ont donné de grands détails sur sa famille et sur sa vie : ne pouvant rien y ajouter, nous nous contenterons d'indiquer les points dont la connaissance s'appuie sur des témoignages irrécusables, en insistant davantage sur ceux qui sont demeurés douteux ou que la critique n'a pas assez remarqués.

Élevé par Julien au commandement des armées romaines en Illyrie, puis en Gaule, Jovin avait été l'auxiliaire le plus utile de ce prince contre les Allemands (3). Trois fois vainqueur, sous Valentinien Ier, des mêmes envahisseurs de ce pays, il avait reçu de lui l'honneur le plus insigne qui pût être accordé à un sujet,

(1) *Commentaires historiques*, 1re partie, Hadrian, méd. XXXII.

(2) *Histoire de la ville, cité et université de Reims.* (Reims, 1843, in-4°, tome Ier, pp. 524 et sq.)

(3) Ammien Marcellin, livre XXI, *passim*.

celui de voir l'empereur s'avancer en grande pompe hors des portes de Paris pour le recevoir (1). En 367 il était élevé à la dignité de consul (2). Enfin trente ans après, son nom brillait encore d'un tel éclat dans la Gaule, que sans autre titre que celui d'appartenir à la famille de Jovin, deux de ses descendants étaient portés à l'empire par les populations reconnaissantes (3).

Reims, en particulier, avait associé dans sa gratitude le lieutenant de Julien au prince dont le gouvernement fort et paternel épargna bien des douleurs à la seconde Belgique; elle n'oublia pas non plus que lui-même l'avait plus tard sauvée de l'invasion; et, justement glorieuse d'avoir été choisie par un chef militaire aussi renommé pour y faire sa résidence, elle inscrivit son nom au livre d'or de ses enfants. Une tradition ancienne regarde Jovin comme Rémois de naissance et non d'adoption. Aucune raison solide ne paraît l'appuyer. En effet, si Jovin était parent de saint Agricole, ce qu'assurent d'anciennes chroniques de l'abbaye de Saint-Nicaise, et si saint Agricole était Bolonais, comme on peut l'induire des actes de son martyre (4), il y aurait de fortes présomptions pour croire que Jovin n'était pas Rémois. Avant de venir en Gaule pour y exercer le commandement supérieur des armées, il avait occupé le même poste en Illyrie. Enfin, si l'on admet avec Baronius et comme semble le prouver la ressemblance des noms, qu'une jeune fille nommée Fl. Jovina, dont l'inscription (5) existe à Rome, appartenait à sa famille, tout porte à croire qu'il était Italien, ou du moins qu'il avait résidé en Italie autant qu'en Gaule.

Quant au séjour qu'il aurait fait à Reims en particulier, les lois de cette époque, datées de Reims, vraisemblablement rédigées sous son inspiration et dont plusieurs lui sont adressées (6), la construction

(1) Op. cit. lib. XXVII, cap. II.

(2) Loc. cit.

(3) Tillemont, *Hist. ecclésiast.*, tome XVI, p. 208; *Hist. des empereurs*, tome V, p. 32 et seq.

(4) Ap. D. Th. Ruinart, *Acta martyrum sincera.*

(5) Voici cette inscription :

FL. IOVINA. QVÆ. VIXIT
ANNIS. TRIBUS. D. XXXII. DEPOS
NEOFITA. IN. PACE. XI. KAL. OCTOB

Une inscription des bas temps, rapportée par Orelli (n. 6734), mentionne un Fl. Jovinus, qui avait été commandant (EX. P. P., ex præposito) des troupes de l'Istrie.

(6) *Cod. Theod.*, t. II, p. 433. — D. Bouquet, *Rec. des histor. de France*, t. I, p. 754, — Bréquigny, *Table chronol. des diplômes*..., t. I, p. 4.

d'une grande et magnifique église, sa sépulture enfin, en déposent surabondamment pour les dernières années de sa vie. Pour les temps antérieurs, il n'y a que les présomptions à tirer du choix que Julien, auteur principal de l'avancement de Jovin, fit de Reims pour quartier général et pour centre de ses opérations contre les Allemands.

Marlot (1) et tous les écrivains rémois à sa suite ont dit et redit que Jovin suivit Julien dans sa guerre contre les Perses. Ils croient pouvoir s'autoriser en ce point du silence d'Ammien; mais la conclusion opposée nous semble résulter clairement de ce que rapporte l'historien latin dans la suite de son récit (2).

A peine élu, Jovien fait porter à Malaric l'ordre de prendre le commandement de l'armée des Gaules à la place de Jovin, qui lui est suspect. Malaric refuse, et quand Jovien l'apprend, une députation de l'armée des Gaules vient le trouver pour faire sa soumission. Alors, le nouvel empereur, assuré de la fidélité de Jovin, lui dépêche Arinthée à Reims, avec une lettre par laquelle il le prie de reprendre le haut commandement qui lui avait été retiré, et de mettre au service de sa cause l'influence qu'il a sur les troupes.

Voilà ce que dit Ammien, je l'ai presque traduit. Il me parait clair d'après cela que si Jovin avait fait partie de l'expédition de Perse, ou bien il aurait pris part avec les autres chefs à l'élection de Jovien, et ce dernier n'aurait pas eu lieu de le craindre; ou bien il aurait quitté l'armée de Perse dans des dispositions hostiles, et Jovien l'eût fait arrêter pour l'empêcher de nuire. L'inquiétude de l'empereur sur les dispositions de Jovin à son égard vient, ce nous semble, de ce que le général est éloigné et de ce qu'il exerce une autorité incontestée dans un pays, sur une armée amis de Julien, et où le bruit que l'ancien César des Gaules n'était pas mort avait trouvé un instant créance et occasionné un soulèvement.

Suivant le même Ammien, Jovin fut revêtu de la dignité de consul en 367, sous Justinien; les fastes consulaires ne mentionnant pas d'autre magistrat de ce nom, suivant la remarque de Tillemont (3). il faut que ce soit de lui également que parle Sidoine Apollinaire, dans la pièce intitulée *Narbo*, en le désignant sous le nom de Jovin l'ancien, *Priscus Jovinus*. Nous pensons donc pouvoir, d'après cela, admettre les inductions que Tristan et après lui Marlot, ont tirées de

(1) Tome I, p. 526. L'auteur anonyme de l'article *Jovin*, dans la *Biographie* Michaud, a reproduit cette erreur.

(2) Lib. XXV, cap. x.

(3) Loco citato.

cette pièce, relativement à la famille de Jovin, et notamment que sa lignée était ce que la Gaule renfermait de plus élevé, qu'une de ses filles, mariée à Narbonne, était la mère de Consentius, hôte de Sidoine, et qu'à la même famille appartenaient Jovin et Sébastien, dont Orose (1) vante la haute naissance et qui prirent la pourpre sous l'empire d'Honorius et d'Arcadius.

Nous ne trouvons rien sur l'époque de la mort de Jovin (2); mais celle de sa retraite nous paraît plus facile à déterminer. En effet, Ammien, parlant de Théodose le père, dit qu'il remplaça Valens Jovinus dans le commandement de la cavalerie : « *In locum Valentis Jovini successit, qui equorum copias tuebatur* (3). »

Je ferai remarquer d'abord qu'on a donné à Jovin, dans ces derniers temps, tantôt le nom de Valérius, tantôt celui de Valentinus. L'abréviation, qui est la même pour des noms différents, est apparemment l'origine de cette erreur.

Quant au changement raconté par Ammien, Hadrien de Valois (4) le fixe à l'an 370, et il faut qu'il ait eu lieu en effet dans la première moitié de cette année, car la loi *De veteranis*, qui est du 16 des calendes de février, autrement dit du 17 janvier, est encore adressée à Jovin, avec le titre de *magister militum per Gallias;* et celle *De nuptiis gentilium*, qui est du 5 des calendes de juin, c'est-à-dire du 28 mai, est adressée à Théodose, à qui l'en-tête donne la qualité de *magister equitum*.

La différence des deux titres ne doit pas tirer à conséquence. Il résulte en effet de l'histoire d'Ammien et du code Théodosien, qu'on disait indifféremment *maître de la milice, maître de la cavalerie et de l'infanterie* (5), ou simplement *maître de la cavalerie*, pour désigner le commandant supérieur des troupes de toutes armes dans une certaine circonscription (6). La maîtrise des armes, *magisterium armorum*, retirée puis rendue à Jovin par Jovien, était encore la même chose. Nous ne voyons pas de motifs sérieux d'entendre au-

(1) Lib. VII, cap. XLII.

(2) On la fixe généralement en l'année 370.

(3) Lib. XXVIII, cap. III.

(4) Ad Ammian., loc. cit., édit. de Leyde, 1693.

(5) Loi adressée à Jovin en 365.

(6) M. Walckenaer (*Géographie de la Gaule*) pense que les deux commandements de l'infanterie et de la cavalerie, habituellement séparés, n'ont été souvent réunis dans une seule main pour la Gaule, qu'à cause des circonstances difficiles où elle était placée, ou pour prévenir tout conflit d'autorité entre les deux chefs. Nous ne croyons pas cette opinion suffisamment justifiée.

trement le titre de *magister rei castrensis*, que le même historien donne à Jovin et à Sévère, chargés par Valentinien de veiller sur les ailes de son armée, dans l'expédition qu'il entreprit sur les bords du Rhin, au printemps de l'année 368.

La qualité de préfet de Rome que donnent à Jovin les manuscrits de Saint-Nicaise cités par Marlot ne repose sur rien, du moins nous n'avons trouvé aucun document authentique qui la justifie.

II

SÉPULTURE DE JOVIN

ÉGLISE JOVINIENNE OU ÉGLISE DE SAINT-AGRICOLE ET DE SAINT-VITAL, DEPUIS SAINT-NICAISE

L'inscription suivante, conservée par Flodoard, ne laisse aucun doute sur l'endroit choisi par Jovin pour sa sépulture :

Felix militiae svmpsit devota Jovinvs
Cingvla, virtvtvm cvlmen provectvs in altvm,
Bis que datvs meritis eqvitvm peditvm que magister,
Extvlit aeternvm saeclorvm in saecvla nomen;
Sed pietate gravi tanta haec praeconia vicit,
Insignes que trivmphos relligione dicavit,
Vt qvem fama dabat rebvs svperaret honorem,
Et vitam factis posset sperare perennem.
Conscivs hic sancto manantis fonte salvtis
Sedem vivacem moribvndis ponere membris,
Corporis hospitivm laetvs metator adornat,
Reddendos vitae salvari providet artvs.
Omnipotens Xristvs, ivdex venerabilis atqve
Terribilis, pie longanimis, spes fida precantvm,
Nobilis eximios famvlis non impvtat actvs :
Plvs ivsto fidei ac pietatis praemia vincant.

« Jovin embrassa avec succès le métier des armes : il parvint au comble des honneurs militaires, et élevé deux fois par ses services à la dignité de maître de la cavalerie et de l'infanterie, il s'est acquis un nom immortel pour les siècles des siècles. Mais sa haute piété mérite encore de plus grands éloges : il a sanctifié par la religion ses triomphes éclatants, et par là il s'est élevé au-dessus de la gloire

que la renommée accordait à ses hauts faits, et il s'est assuré par ses œuvres l'espérance de la vie éternelle. Il choisit ce lieu, où coulent les eaux saintes du salut, pour que ses restes y puisent une vie nouvelle, et c'est avec la joie de l'espérance qu'il embellit l'asile où ils doivent attendre la résurrection des corps. Le Christ tout-puissant, juge adorable et terrible, et cependant bon et miséricordieux, fidèle espoir de ceux qui l'implorent, ne tient pas compte à ses serviteurs de leurs actions d'éclat. Mettons donc au premier rang les œuvres de la foi et de la piété (1). »

Voilà ce qu'on lisait en lettres d'or sur le portail ou à l'entrée de l'église bâtie par les soins de Jovin.

Lacourt (2), qui n'est pas de facile composition en fait de tradition et qui aime surtout à s'en prendre à Flodoard, ne croit pas que cette inscription soit contemporaine de Jovin. Il ne peut admettre que le général se donne ainsi de l'encens, et croit que toute cette rhétorique est du neuvième siècle, qu'elle se ressent du style et du génie d'Hincmar.

Ces raisons ne nous paraissent pas assez fortes pour rejeter une pièce sur la valeur de laquelle Flodoard pouvait être parfaitement renseigné, puisque selon toute apparence, on voyait encore cette inscription de son temps. On a du reste des inscriptions en vers de la même époque; leur style ne diffère guère de celle-ci que par une plus grande sécheresse. La richesse exubérante qui la rend suspecte accuse peut-être une main ecclésiastique; aussi bien n'avons-nous pas la prétention de l'attribuer au pieux soldat dont elle célèbre la munificence et les vertus. Si cette inscription avait été l'œuvre d'Hincmar, il est probable que Flodoard l'aurait su, lui qui a recueilli avec tant de soin et pour ainsi dire entassé dans son ouvrage, tout ce qu'il a pu trouver sur ce prélat, et qui vivait à une époque encore pleine de son souvenir.

Lacourt ajoute que si Jovin avait fait placer lui-même cette inscription, il eût parlé de son consulat. Mais comment supposer, disons-nous à notre tour, qu'Hincmar n'eût dit mot de ce nouveau titre de Jovin, lui si curieux de tout ce qui pouvait contribuer à la gloire de Reims?

(1) *Flodoardi Historia Remensis ecclesiæ,* lib. I, cap. VI.

(2) Jean Lacourt, chanoine de Notre Dame de Reims, mort en 1730, auteur de notes sur l'*Histoire* de D. Marlot et de nombreux manuscrits que possède la bibliothèque de Reims, particulièrement sur l'histoire de cette ville. M. Louis Paris en a publié un fragment sous le titre de *Durocort* ou les *Rémois sous les Romains*. Reims, 1844, in-18.)

Nous admettrons donc l'authenticité de cette inscription; et comme elle mentionne les deux fois que Jovin fut élevé à la dignité de maître de la milice, sans parler de son consulat, nous la placerons entre les années 363 et 367 de Jésus-Christ, dont la première est la date du rétablissement de Jovin dans le commandement supérieur qui lui avait été un instant ôté, et la seconde celle de son consulat. Ainsi, nous semble-t-il, sera fixé également le temps où fut terminée l'église de Saint-Agricole.

Hadrien de Valois (1) insinue, il est vrai, que le consulat de Jovin est relaté dans ces mots de l'inscription :

... virtvtvm cvlmen provectvs in altvm
....
Extvlit aeternvm saeclorvm in saecula nomen,

qui signifieraient, selon lui, que « Jovin fut élevé à la plus haute dignité de l'État, c'est-à-dire au consulat, et que, porté, en raison de cette dignité, sur les tablettes historiques de l'empire, son nom passera d'âge en âge jusqu'à la postérité la plus reculée. »

Cette explication alambiquée et que justifierait à peine l'esprit du temps où vivait Jovin, ne trouve aucun appui dans la contexture de notre inscription. Malgré l'autorité de l'illustre érudit, il est clair pour nous que ces expressions plus ou moins poétiques sont tout uniment des formules élogieuses motivées par l'admiration de l'auteur de l'inscription pour son héros.

Nous devons dire encore que la date donnée plus haut n'est pas celle que Marlot assigne à la construction de l'église. « J'estime, dit-il, que Jovin fit bastir l'église de Saint-Agricole vers l'année 330, puisque dix ans après, le vénérable Aper, cinquiesme archevesque de Reims, y fut inhumé (2). » Le testament de saint Remy nous apprend, en effet, que les cinq prédécesseurs immédiats de saint Nicaise furent inhumés dans l'église jovinienne; Aper, qui mourut vers 350, est l'un des cinq évêques ainsi désignés, sans que le testament le nomme cependant, non plus que les autres, de sorte que Marlot lui-même, ne trouvant rien de certain sur la mort et la sépulture de ce prélat, pas plus que sur sa vie, dit quelques pages plus loin, et cette fois

(1) Ad Ammian. Marcellin. Lib. XXVIII, cap. III; édit. de Leyde, 1693.

(2) Lacourt adopte à peu près les calculs de Marlot pour l'époque de la fondation de l'église, et relève à ce propos les expressions de Flodoard, lequel dit que l'église était bâtie depuis longtemps quand saint Nicaise y fut enterré, tandis que l'intervalle ne devait être que d'une soixantaine d'années.

d'une manière beaucoup moins affirmative, que « Aper *semble* être l'un des cinq confesseurs qui furent inhumés en l'église Saint-Agricole. » Cette différence dans le langage du savant bénédictin montre, sinon que nous avons raison, du moins que nous pouvons n'avoir pas tort.

Du reste, si l'église élevée par Jovin devint la sépulture des évêques dont nous venons de parler, la qualité de cimetière que lui donne Flodoard, nous autorise à penser qu'antérieurement à ces évêques, le lieu choisi par la piété de Jovin était déjà vénérable par la sépulture de plusieurs confesseurs de la foi; de même qu'à Rome les basiliques les plus anciennes, celles élevées par Constantin notamment, eurent pour fondement les cryptes où les premiers chrétiens avaient abrité leur vie contre la persécution, et où leurs frères avaient recélé leurs corps après leur mort. Il est donc permis de croire qu'Aper a été inhumé en ce lieu avant la construction de l'église jovinienne, avant son achèvement du moins, achèvement que suppose l'inscription dont nous nous occupons.

Nous ne savons pas jusqu'à quelle époque elle fut conservée; toutefois nous sommes porté à croire qu'elle ne survécut pas à la ruine de l'église bâtie par Jovin.

Nous avons mentionné déjà une ancienne chronique de l'abbaye de Saint-Nicaise où l'on a puisé différents faits relatifs à Jovin. A défaut de l'original, qui est perdu, Marlot en a laissé un extrait en français à la suite d'un coutumier de l'abbaye conservé aujourd'hui dans la bibliothèque de Reims (1). On y voit que l'église et le domaine qui lui appartenait devinrent la proie de laïques puissants, mais peu soucieux de la gloire de Dieu, et que les saints mystères avaient cessé depuis de longues années d'y être célébrés, si ce n'est d'aventure par quelque prêtre de passage, lorsque l'archevêque Gervais, ému de pitié à la vue des combles effondrés, des murs et du portail tombant en ruines, ne put s'empêcher de pleurer la négligence de ceux qui avaient laissé dépérir un si somptueux bâtiment. Il racheta donc du comte de Champagne, Thibault Ier, qui le détenait, le domaine de l'église, pour le rendre à sa première destination, et entreprit en 1056 de la reconstruire. Plus tard elle prit le nom de Saint-Nicaise; plus tard encore, en 1229, elle fut reconstruite telle que nos pères l'ont vue, et détruite enfin de fond en comble sou nos yeux.

(1) Manuscrit C $\frac{196}{193}$, sous ce titre : *le Principe, rétablissement et suites de la célèbre abbaye de Saint-Nicaise de Reims.*

L'inscription dit très-clairement que la sépulture de Jovin était dans l'église même; c'est donc à tort que M. Fleury a écrit dans la *Chronique de Champagne* (1) que son tombeau était dans le cimetière placé le long de la voie Césarée, au voisinage du temple; induit en erreur par le nom de *cimetière* donné à l'église, l'auteur de l'article que nous rappelons n'avait qu'à se reporter à Flodoard pour comprendre le sens de cette dénomination. Le chroniqueur du neuvième siècle dit que saint Nicaise fut enterré « *in cœmeterio Sancti-Agricolæ, templo quondam a Jovino fundato magnificeque decorato* (2) : » Dans le cimetière de Saint-Agricole, c'est-à-dire dans l'église fondée et magnifiquement ornée par Jovin.

Nous avons dit plus haut quelle était l'origine de ce nom de cimetière. Le bourg Saint-Remy possédait plusieurs églises ainsi dénommées et qui s'étaient élevées sur les cryptes où la foi chrétienne naissante s'était longtemps abritée. Le caveau de Saint-Martin, dont Lévesque de Pouilly nous a laissé la description, et dont l'origine chrétienne nous a été révélée en même temps par M. Ravenez (3) et par le savant auteur des *Inscriptions chrétiennes de la Gaule* (4), cette crypte, disons-nous, fait connaître ce que devait être originairement le lieu où s'éleva l'église de Saint-Agricole. Nous avons donc appris sans étonnement que les fouilles occasionnées par la destruction de Saint-Nicaise avaient mis au jour, de 1814 à 1817, des chambres sépulcrales du même genre. Le regrettable Povillon-Piérard, qui a été l'unique témoin de ces fouilles, en a consigné les résultats dans ses notes manuscrites (5). Le zélé archéologue n'avait malheureusement pour l'aider dans ses recherches que la complaisance plus ou moins grande de M l'exploitateur (6),

(1) Tome IV, page 4.— M. Jacob Kolb, dans sa *Description hist. de Rheims*. p. 61, dit la même chose.

(2) *Hist.*, lib. I, cap. VI. — M. Amédée Thierry, dans l'ouvrage intitulé : *Charlemagne et les Huns* (*Revue des Deux-Mondes*, année 1856, tome Ier, p. 782), a parlé en termes inexacts du martyre de sainte Eutropie, sœur de saint Nicaise. « Reims, dit-il, montrait les cadavres décollés de Nicaise et d'Eutropie. » Or aucun historien n'a écrit que sainte Eutropie ait été décapitée. Flodoard dit que les ennemis furieux l'égorgèrent (lib. I, cap. VI). Notre observation n'a qu'un rapport éloigné avec le sujet qui nous occupe; nous la plaçons ici uniquement pour qu'elle ne soit pas perdue.

(3) *Recherches sur les origines des églises de Reims, de Soissons, de Châlons*, etc. Reims, 1857.

(4) M. Edm. Leblant.

(5) *Monuments religieux de la ville de Reims*, 2e partie; *Histoire abrégée du célèbre monastère de Saint Nicaise* : manuscrits de la bibliothèque de Reims.

(6) M. Coraux-Boulanger.

comme il l'appelle, et celle de ses ouvriers; l'insouciance des administrations et celle des habitants, qu'expliquent assez les préoccupations d'une pareille époque, ne devaient pas porter bonheur au monument le plus respectable peut-être que notre sol ait jamais recélé; et si la crypte chrétienne de Saint-Martin disparut dans les mains dédaigneuses et légères du dix-huitième siècle, après qu'on l'eut décrite et gravée (1), celles de l'église Saint-Agricole n'eurent pas même l'honneur d'occuper le crayon des artistes ni la plume des savants. Le peu de renseignements que nous en avons est enfoui dans les manuscrits du naïf archéologue, qui croyait y voir les restes et même différentes pièces du palais de Jovin, sans réfléchir que ce général avait dû faire construire l'église non pas sur l'emplacement de son palais, mais à proximité. Il n'imaginait pas que les fragments de mosaïque qu'il avait trouvés pouvaient avoir appartenu à des chambres sépulcrales, et cependant les peintures dont l'une des chambres était revêtue et dont il nous a conservé le dessin (2), expliquaient suffisamment leur présence; il pouvait encore les regarder comme provenant de l'ancienne église, quand au-dessus de ces débris et de ces chambres ou caveaux se rencontraient des fragments de sculpture d'une époque intermédiaire.

La chambre la mieux conservée, visitée en juillet 1817, était recouverte par trois grandes dalles de pierre formant plafond. Cette fermeture n'était pas primitive et doit être reportée à l'une des reconstructions de l'église; car l'une des pierres, provenant apparemment d'une sépulture, ou peut-être de l'intérieur même de la chambre, dans laquelle se retrouvait une couleur analogue, était encadrée d'un cordon peint en rouge et portait, également en rouge, une inscription que nous reproduirions, ici s'il était possible de tirer quelque parti d'une esquisse dans l'exactitude de laquelle nous n'avons pas une entière confiance.

Quoi qu'il en soit de ces débris à jamais perdus, nous devons dire

(1) M. Lacatte-Joltrois, dans son manuscrit intitulé : *Mémoires histor. sur la ville de Reims, topographie*, dit que le caveau subsista, avec l'église Saint-Martin, jusqu'en 1793, et que sa démolition n'eut lieu qu'après le refus de l'autorité municipale d'en faire l'acquisition. Ce monument vénérable aurait donc subsisté plus longtemps que nous ne le pensions. Toutefois nous devons dire que M. Lacatte seul en parle dans ces termes; il a pu confondre la crypte de Saint-Martin avec celles de Saint-Nicaise dont il ne dit rien, et dont l'acquisition fut proposée à l'administration, suivant Povillon-Piérard.

(2) *Monuments religieux de la ville de Reims*, 2e partie, page 312; *Histoire abrégée du célèbre monastère de Saint-Nicaise*, page 173.

encore, pour compléter ce qui regarde l'église Saint-Agricole, que le nom le plus usité pour la désigner était celui d'église jovinienne. C'est celui que lui donne le testament de saint Remy: « *Ecclesia joviniana tituli sancti Agricolæ, ubi ipse vir christianissimus Jovinus et sanctus martyr Nicasius.,. requiescunt* (1). »

De plus, les religieux célébraient chaque année l'obit de Jovin le 7 de septembre, le jour de sa mort, suivant le nécrologe de l'abbaye dont parle Marlot, mais qui n'est pas venu jusqu'à nous. Un cérémonial de 1742 (2) en fait mention.

Il n'est donc pas douteux que Jovin n'ait eu sa sépulture dans l'église fondée par lui.

III

ETAT ET DESCRIPTION

DU MONUMENT CONNU SOUS LE NOM DE TOMBEAU DE JOVIN

Ce monument est un grand *coffre* (3) de marbre blanc, d'un seul bloc, portant deux mètres quatre-vingt-quatre centimètres de longueur sur un mètre quarante centimètres de largeur (4) et un mètre cinquante centimètres de hauteur.

Le marbre n'est pas de premier choix comme teinte; sa masse présente en outre des inégalités de grain, surtout prononcées sur les faces latérales; et une longue *paille* ou fente, qui part de la base et s'étend jusqu'à près des deux tiers de la hauteur, semble menacer de séparer quelque jour la face principale en deux parties.

Ce côté seul est sculpté en plein relief, tandis que les deux autres présentent une simple ébauche où la main de l'artiste, peut-être même celle d'un ouvrier moins habile, a dessiné à grands traits quelques figures sans saillie, ainsi qu'on le fait pour des parties de moindre importance.

Mais, malgré cette différence dans le travail, il est facile de voir que le sujet est unique et qu'il se continue sans interruption sur les faces latérales.

(1) Apud *Flodoard. Hist.*, lib. I, cap. XVIII.

(2) Biblioth. de la ville de Reims, ms. C $\frac{194}{191}$.

(3) Les Italiens nomment ce genre de monuments *arca sepolcrale.*

(4) Il est engagé de trente centimètres environ dans la baie dont il occupe aujourd'hui l'ouverture.

On compte dans l'ensemble du monument quatorze personnes d'âge, de sexe et de conditions divers, dont le costume diffère aussi, sauf le manteau (*abolla* ou *sagum*, suivant l'ampleur et la nature de l'étoffe), que la plupart portent agrafé sur l'épaule droite au moyen d'une broche (*fibula*).

Le personnage le plus apparent est le premier en avant à gauche de la face antérieure; il a les cheveux courts et la face imberbe (*tonsus*), et porte le costume des chefs militaires d'un grade élevé, tel qu'on le voit généralement dans les monuments du deuxième siècle, savoir : le caleçon (*femoralia*) couvrant les cuisses au-dessus du mollet; la tunique étroite, courte et dont les manches couvrent seulement l'épaule (*colobium*); la cuirasse ou corselet suivant ou mieux figurant les formes du corps sans le comprimer, composé d'écailles imitant les plumes d'un oiseau (*lorica plumata*), orné vers le bas d'un double rang de lambrequins longs à panaches ou enroulements, et aux épaulières d'un rang de lambrequins également roulés; le manteau court, agrafé sur l'épaule droite, relevé sur la gauche; enfin, aux pieds, les brodequins à orteils découverts (*campagus*), garnis de fourrures, ornés de rinceaux en relief. Sa main droite, dont les doigts sont brisés, tenait probablement un épieu (*venabulum*); la gauche est cassée au poignet.

Ce personnage paraît donner un ordre auquel répondent : 1° le jeune homme placé à sa gauche en arrière, à la figure imberbe, à la chevelure abondante (*comatus*), coiffé d'un élégant bonnet phrygien, qui tient par la bride le cheval prêt à recevoir son maître; 2° un autre jeune homme à pieds et jambes nus, à tête échevelée (*crinis sparsus*), vêtu d'un manteau et d'une tunique courte à manches, nouée à la hauteur des reins, qui s'avance derrière le cheval et remplit avec lui la face gauche, présentant à son maître un casque à mentonnières (*buccula*), et tenant de l'autre main une pique (*hasta*), dont la hampe est appuyée sur son épaule; 3° un enfant entièrement nu, sauf le manteau qui couvre ses épaules, soutenant un casque à la grecque, formant masque pour la figure, avec une tête de bélier sur le côté, et dont le cimier est brisé. L'enfant paraît également offrir ce casque au personnage placé près de lui; nous remarquerons toutefois que cette coiffure paraît trop petite pour ce dernier, mais aussi trop grande pour l'enfant.

A l'arrière plan est un homme à cheveux courts, à barbe épaisse et bouclée (*cincinnus*), vêtu comme les autres, autant qu'on en peut juger par le peu qu'il montre de son corps. Il paraît s'entretenir avec le jeune homme au bonnet phrygien.

En avançant vers la droite, nous trouvons une jeune femme au regard fier, à l'attitude ferme et tranquille, bien que son attention soit tout entière à la scène émouvante qui se passe sous ses yeux et qu'elle soit prête à y prendre une part active. Sa tête est couverte d'un casque à cimier, portant deux ou même trois crêtes (*triphaleia*), dont l'une est brisée; une abondante chevelure s'en échappe (1) et laisse tomber une boucle (*antia*) jusque sur son épaule droite, qui est nue comme le bras, comme le sein du même côté (*expapillata*), grâce à la forme de sa tunique, qui est ouverte d'un côté (*exomis*), de façon à laisser plus de liberté à ses mouvements, tandis que de l'autre elle est maintenue par une broche et forme un nœud à plis abondants. Ce vêtement est serré à la fois aux reins et au-dessous du sein (*succincta*). Nous retrouvons ensuite les chausses collantes du principal personnage que nous avons vu précédemment. Quant à la chaussure, elle tient à la fois du *campagus* et de la *crepida;* la partie inférieure a la forme d'un chausson découvert dont les bords, percés d'œillets (*ansæ*), sont tendus par une courroie (*obstragulum*); le haut est disposé à peu près comme nous l'avons vu dans le personnage que nous venons de rappeler. La main droite de notre amazone tient un épieu; un vaste bouclier ovale (*clypeus*) est passé à son bras gauche, et sa main, du même côté, s'appuie sur la garde de son épée (*parazonium*).

A leurs pieds, par derrière, sont deux animaux tués, dont un sanglier et un cerf à bois aplati, qui paraît être un intermédiaire entre le genre cerf proprement dit et le renne. On sait que les animaux de ce dernier genre abondaient dans les Pyrénées à l'époque à laquelle nous attribuons notre monument; la différence du climat devait lui donner des allures plus vives que celles qu'on connaît au renne des contrées septentrionales et le rendre propre à la chasse à l'égal du cerf commun.

Plus loin, à peu près au centre, un personnage à cheval, imberbe, à cheveux courts, vêtu d'une tunique à manches longues (*tunica manicata*) serrée aux reins, et du manteau, les jambes couvertes de chausses collantes, tient de la main gauche les rênes de son cheval et s'apprête de la droite à percer le lion qui s'avance à sa rencontre. Le pied droit est brisé et l'on ne voit pas de quelle forme était la chaussure. Le trait qui va atteindre le lion ne dépassait pas dans sa longueur la main gauche du chasseur, car on voit à la hauteur de

(1) La chevelure devait avoir plus de saillie, elle paraît avoir été brisée et retouchée avec peu de soin.

sa poitrine le commencement du fer. Quant au lion, il a déjà la poitrine transpercée par une arme semblable, dont le fer sort au-dessus de son épaule et dont la hampe brisée se voit en avant. Un homme renversé à terre essaye, à l'aide d'un bouclier ovale (*parma*), de soutenir le choc de l'animal. Cet homme porte une chevelure en désordre, moustaches, favoris et bouquet de barbe au menton. Il est vêtu comme le précédent, sauf la chaussure et le pantalon. Ce dernier est large (*braccæ*), s'étend sur toute la jambe et se trouve pris à son extrémité inférieure dans les souliers (*calceus*), lesquels sont en cuir et s'éloignent peu de la forme des nôtres, enveloppant tout le pied, avec des cordons noués sur le coude-pied et une ouverture en cœur un peu au-dessous.

Les mains sont brisées, mais il est facile de voir que celle qui est passée au bouclier tenait deux javelots dont la pointe fait saillie sur la bande inférieure du monument. Sous le lion est étendu un animal à cornes du même genre que celui dont nous avons parlé plus haut.

Au second plan est un second personnage à cheval, vêtu comme le premier, et lançant comme lui une javeline sur l'animal, mais ayant les cheveux longs et en désordre, des moustaches et de la barbe parsemée en bouquets sur le visage.

Viennent ensuite deux hommes à pied. Le premier porte une tunique ouverte (*exomis*) sans manches ; sa chaussure est la même que celle de l'amazone, quoique moins ornée. Il a les cheveux demi-longs, la moustache et les favoris. Sa main droite est brisée ; de la gauche il porte soit des javelots, soit plutôt un lacet, engin de chasse fréquemment employé alors, et paraît être l'auxiliaire du cavalier voisin, de même que l'homme renversé à terre devait être au service du personnage à cheval aux pieds duquel il est tombé.

L'homme qui occupe l'angle droit du monument est chaussé comme le precédent ; il n'a pas d'autre vêtement que son manteau, il porte les cheveux longs et la moustache, le reste de son visage est sans barbe. Son bras droit est brisé au-dessus de la saignée ; la main gauche, que recouvre le manteau, paraît s'être appuyée sur une longue pique, aujourd'hui brisée, dont le bout touchait la bande supérieure du monument.

Entre les deux hommes on voit, dans le haut du bas-relief, quelques rameaux de verdure, et entre eux et le deuxième cavalier, la tête d'un homme à cheveux courts, sans barbe apparente.

La face droite du sarcophage est occupée par deux hommes à cheveux longs et barbus, vêtus tous deux de la tunique à manches et du manteau. Celui qui paraît s'éloigner a les pieds nus ; l'autre a des

bottines en lanières (*caliga*), il tient une pique d'une main et de l'autre la laisse d'un chien.

Trois autres chiens figurent dans le reste du monument, un à l'angle gauche, sous le premier cheval, un près de l'épaule droite de l'homme renversé, le troisième sous le lion. Aucun d'eux n'a le museau intact; il est difficile conséquemment de déterminer l'espèce à laquelle ils appartiennent. La seule chose que nous puissions constater, c'est que l'encolure est médiocrement effilée, les oreilles demi-longues et droites, les épaules et les côtes saillantes, et que leur forme répond à celle que l'on voit le plus fréquemment dans les monuments d'origine romaine. Tous portent un collier à bords et à clous saillants, mais sans pointes.

Les trois chevaux ont pour *stragulum* ou caparaçon une peau de bête dont le mufle s'applique en deux parts sur le poitrail. Deux ont la bride ornée de galons sur les bords et de clous au milieu, avec pendants de métal au *frontal*. Les mêmes portent au cou une courroie en forme de martingale ou de collier (*monile*, *pharetræ*), à laquelle pendent comme ornement, pour l'un, celui de l'angle gauche, un croissant renversé (*lunula*); pour l'autre, celui qui est au centre, de petites sonnettes, des feuilles de lierre et des trèfles alternant (*crepundia*). Les rênes du même cheval sont tressées.

Enfin un léger pilastre affectant la forme carrée, complétement dégagé dans sa longueur, soutient, à l'angle gauche, la corniche du monument. Les deux faces apparentes sont remplies par une branche de lierre courante; le chapiteau est orné de feuilles de roseaux; il se relie avec la corniche au moyen d'un segment de coupole, dont la face extérieure présente la statue d'un fleuve couché dans les eaux, entouré de plantes aquatiques, appuyé de son bras gauche sur une urne, et tenant de la droite un roseau.

Dans l'esprit des cosmogonies anciennes, le principe humide est considéré comme la source de la vie; par suite, tout ce qui rappelle ce principe, et particulièrement la perpétuité de l'existence dans l'eau, reproduit l'opposition des idées de vie, de mort et d'éternité, et devient un symbole funéraire (1). On retrouve cette figure de fleuve dans deux médaillons de bronze frappés à Éphèse en l'honneur d'Antonin, et le sens funèbre qui lui appartient se complète par un cyprès, par un édicule funéraire, par la figure de Jupiter

(1) F. Lajard, *Recherches sur le culte du cyprès pyramidal chez les peuples civilisés de l'antiquité*. (Mémoires de l'Académie des inscript. et belles-lettres, t. XX, page 341 et planche IV, fig. 4 et 5.)

lançant la foudre et déversant les eaux du ciel sur la terre (1). Notre bas-relief est moins complet, sa signification n'en est pas moins claire cependant, et le pilastre qui lui sert de support rentre dans le même sens par son chapiteau et par les branches de lierre qui courent le long de ses parois extérieures.

On sait que ce monument, avec la pierre tumulaire de l'architecte L. Bergier, a été déposé en 1800 dans l'église cathédrale de Reims, dont une portion seulement était alors consacrée au culte, et que le choix de l'emplacement a eu pour but d'en faire jouir plus facilement les curieux. Il avait été placé d'abord dans la grande nef, entre deux piliers; les besoins du culte ont obligé depuis à le reléguer où il est aujourd'hui, devant l'ancienne porte de la collatérale sud. Il prendra place au musée de la ville aussitôt que l'administration municipale pourra disposer d'un local convenable, qu'appellent une foule de restes antiques qui demeurent depuis vingt ans dans le voisinage de la porte Mars, exposés à toutes les causes de destruction, ou qui gisent inconnus dans les dépendances de l'hôtel de ville

Avant son déplacement, le cénotaphe occupait, dans l'église de Saint-Nicaise, l'entrée à droite de la porte principale du grand portail, contre la muraille. Il était élevé sur trois colonnes de marbre gris, dont les bases, suivant les gravures qui les ont reproduites en entier, indiquent le quatorzième siècle, c'est-à-dire l'époque de l'achèvement de l'église qui a subsisté jusqu'à nos jours. Cette place lui devint funeste; car le vent ayant abattu en 1540 l'immense verrière du grand portail, couvrit l'intérieur de l'église de fragments de pierre. C'est à la chute de ces matériaux qu'on attribue les fractures que l'on remarque dans la face principale du monument, c'est elle aussi qui paraît avoir défoncé les dalles qui en formaient le couvercle. Avant cette époque apparemment avaient cessé d'exister les panneaux de menuiserie qui l'enveloppaient, et dont l'encadrement vermoulu tenait encore sur plusieurs points de son pourtour au moment du déplacement. Les scellements en sont encore visibles.

La chambre creusée à l'intérieur n'a pas encore été mesurée d'une

(1) *Opere cit.* — La même figure symbolique se voit encore 1° sur un tombeau publié par Montfaucon (tome V, pl. CXXV), qui veut que ce soit le Styx, mais sans appuyer ce sentiment de raisons valables; 2° sur une lampe du *Musée Passeri* (tome II, pl. XCIII). Toutefois on croit que dans ce dernier exemple on doit voir le fleuve Scamandre assistant au débarquement des Grecs qui viennent assiéger Troie. Nous inclinons à donner le même sens symbolique au fleuve sculpté entre les quatre vertus cardinales, qui figure au musée de Cluny sous le n. 72, bien qu'il appartienne à la renaissance.

manière exacte, et les relations de ceux qui l'ont visitée diffèrent beaucoup. Marlot a écrit, dans l'histoire latine aussi bien que dans la française, que cette chambre était partagée en trois parties au moyen de cloisons de même matière que la masse du monument. Il ne parle pas d'ossements. Peu d'années après, Lacourt visite à son tour le même intérieur et assure que Marlot se trompe (1) : « J'ai vu, dit-il, le dedans du tombeau, dans lequel il y a plusieurs ossements; il est séparé en deux par des pierres qui servent à distinguer les testes et les costes, et les gros os des jambes et des bras, mais nullement par la même pierre de marbre; et ces pierres sont des morceaux de croisillons de fenestres. » Cette note, que je copie sans y rien changer, malgré son incorrection, est significative, mais elle ne nous explique pas comment il y avait plusieurs têtes pour un seul corps.

Du temps de Marlot, le coffre sépulcral était ouvert et sans courcle; il y a apparence qu'il en fut ainsi jusqu'à la révolution. A cette époque, quelle qu'en soit la cause, les ossements avaient disparu; car, si nous en croyons Povillon, on ne trouva plus qu'un peu de poussière et quelques fragments de bottines. L'espèce de pain dont parle le chroniqueur pouvait bien n'être autre chose qu'un fragment de la verrière détruite. Il mentionne aussi dans ses manuscrits un vase, dont il ne parle plus dans sa description imprimée de Notre-Dame; et il est d'autant plus regrettable que nous n'ayons rien de précis sur ce point, que la présence, dans une sépulture, d'un vase de telle ou telle forme, intact ou percé de trous, peut aider à déterminer l'âge de cette sépulture et même le culte auquel le mort appartenait.

Nous avons dit que la pierre qui couronne le monument est de date récente : elle a été placée lors de son installation dans l'église cathédrale (2). L'inscription latine :

Fl. Val. Jovino. Rem. Cos. ab. V. C. A. CIↃ CXX.

est du même temps; elle est assez incorrecte pour qu'on ne s'y trompe pas.

CH. LORIQUET,
Bibliothécaire et archiviste de la ville de Reims.

(*La suite au prochain numéro.*)

(1) Marlot annoté, livre Ier.

(2) Ce couvercle a été formé au moyen de deux dalles tumulaires empruntées à l'église de Saint-Nicaise.

LE

PHILOSOPHE DAMASCIUS

ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

SUR SA VIE ET SES OUVRAGES

I. — VIE ET DOCTRINE DE DAMASCIUS

Le philosophe Damascius fut le dernier représentant de la doctrine néoplatonicienne. Depuis la fin du troisième siècle après Jésus-Christ, cette doctrine avait revêtu, comme on le sait, un caractère particulier. « Le nouveau platonisme, écrit un historien de la philosophie, se forma au sein de l'école toujours nombreuse du platonisme d'Alexandrie et fut l'ouvrage d'un zèle ardent et enthousiaste. Ses partisans étaient jaloux d'atteindre les dernières sommités de la science ; ils prétendaient à la connaissance de l'absolu et à une intime union avec lui (ἕνωσις), comme à la destination finale de l'homme. Le moyen qui devait y conduire, c'était la contemplation de l'absolu (θεωρία) (1). »

(1) *Manuel de l'histoire de la philosophie*, traduit de l'allemand de Tennemann, par M. V. Cousin. Paris, 1829. 2 vol. in-8°. Tome Ier, § 201, p. 280. — Tennemann ajoute : « Les causes qui amenèrent dans la science ces habitudes nouvelles furent premièrement la décadence du véritable esprit grec, et sa fusion toujours plus intime avec l'esprit oriental ; en second lieu la manie toujours croissante, introduite par l'imitation des Orientaux, de l'exaltation et de l'enthousiasme que l'on fortifiait par de fréquents appels aux révélations célestes, tout en déprimant le mérite philosophique de Platon (Plotin. *Enn.* II, IX, 6) ; en dernier lieu le génie dominant de l'époque et l'état de dissolution où était tombé l'empire romain. Deux autres causes contribuèrent aux progrès de la nouvelle école, savoir : les contradictions des nouveaux sceptiques, qui repoussaient toutes prétentions à une connaissance rationnelle,

Nous n'essayerons pas d'ajouter une page à l'histoire de la philosophie néoplatonicienne, ni même de toucher aucune des questions qui se rattachent à la période éclectique de cette philosophie, bien que ce soit à cette période finale qu'appartienne Damascius. Nous nous bornerons à remarquer ici que les doctrines aristotéliques et platoniciennes, tant affaiblies, ainsi que les doctrines secondaires, par les bouleversements de l'empire romain, avaient reçu un nouvel éclat et retrouvé une vigueur nouvelle dans les tendances éclectiques qui caractérisent l'enseignement du néoplatonisme, depuis Ammonius Saccas et Plotin, jusqu'au moment où l'arrêt prononcé par l'empereur Justinien contre les philosophes vint fermer la bouche à celui d'entre eux dont nous avons à parler.

Ammonius Saccas, le premier, avait cherché (on croit que ce fut sous l'inspiration du philosophe Potamon) à concilier le système d'Aristote, la théorie de Platon et les doctrines orientales; il fonda une école dans la ville d'Alexandrie, et les traditions de son enseignement se continuèrent, avec de légères variations, près de deux cent cinquante ans. Il s'est rencontré parmi ses successeurs et ses autres disciples des hommes dont la célébrité a franchi le domaine de la littérature philosophique : Longin, Plotin, Porphyre et Jamblique, l'empereur Julien, les deux Olympiodore, Proclus, Marinus, Syrien, Zénodote. Cette école a compté aussi plusieurs femmes illustres : Asclépigénie, la docte et malheureuse Hypatie, Sosipatra, l'une et l'autre disciples de Proclus, Édésia, femme de Syrien. C'est avec notre Damascius que l'on voit se rompre cette *chaine d'or*.

Damascius n'était pas indigne de ses principaux prédécesseurs, autant que l'on peut en juger par une lecture rapide, mais complète de son grand ouvrage, intitulé *Doutes et solutions sur les premiers principes*.

La première partie de ce livre a été publiée en 1826, par le professeur Kopp, à Francfort sur le Mein. La seconde partie, regardée le plus souvent comme un ouvrage distinct, est restée inédite. C'est à M. Egger que nous devons la connaissance de ce fait important; il

et les appréhensions que la marche victorieuse du christianisme faisait concevoir pour la religion jusque-là dominante, et menacée désormais d'une ruine complète. Enfin l'importance toute nouvelle qu'avait prise le platonisme parmi les païens dans leur lutte contre le christianisme, jointe à ce contact plus habituel des idées orientales, firent paraître et se développer avec un éclat nouveau cette philosophie enthousiaste, relevée par l'esprit scientifique de la Grèce et réunissant diverses doctrines déjà connues. » (P. 281.)

l'avait signalé dès 1836 (2). Mais ce qui donne le plus de prix à l'œuvre de Damascius, ce n'est peut-être pas la manière dont il soulève les questions abstraites et dont il en fait l'examen; c'est l'abondance et la valeur des notions que son livre renferme, sur la théologie orphique et orientale, sur les principes des philosophies assyrienne, égyptienne, chaldaïque. Nous avons réuni la plupart des textes inédits où se rencontrent ces notions éparses; nous nous sommes borné à les publier et à les traduire, d'autres sauront les mettre en œuvre.

Bien des philologues ont fait mention et de Damascius et de ses œuvres. Nous citerons particulièrement, au seizième siècle, François Patrizzi, Aug. Steuchus; au dix-septième, Th. Burgès, H. Dodwell, Gale, Hyde; au dix-huitième, l'Espagnol Iriarte, les deux savants italiens Muratori et Morelli; Luce Holstein, l'oncle de Lambécius, ainsi que ce dernier, J. Chr. Wolf et surtout Brucker; en France, notre Villoison, et parmi les contemporains, MM. Egger, Vacherot, J. Simon et Barthélemy Saint-Hilaire. Quelques-uns de ces érudits, nous le verrons plus loin, ont publié des extraits du livre des *Premiers principes*, extraits qui tantôt se composent de plusieurs pages, tantôt n'excèdent pas un petit nombre de lignes.

Les articles consacrés à la vie de Damascius et à ses écrits dans les divers ouvrages d'histoire littéraire et de bibliographie sont la plupart très-incomplets ou remplis d'inexactitudes (3). La meilleure biographie de Damascius est encore aujourd'hui celle dont M. Kopp a fait précéder son édition partielle des *Premiers principes*. Le savant éditeur a rapporté plusieurs textes grecs dont les précédents biographes n'avaient pas tenu compte, et qui jettent du jour sur la vie de Damascius et sur son époque. En reprenant le même sujet, nous ne dépasserons pas non plus le cercle des connaissances préliminaires : des notes biographiques sur le philosophe, quelques morceaux empruntés à la partie encore manuscrite de son grand ouvrage et qui intéressent l'histoire des religions et de la philosophie, un tableau sommaire des questions traitées par notre auteur dans ce livre et en d'autres écrits; enfin une notice abrégée mais aussi complète que possible des manuscrits que devra consulter l'éditeur, non plus d'une partie, mais de la totalité de Damascius, tel est le

(2) *Coup d'œil sur quelques travaux de la philologie grecque contemporaine*, dans le *Journal général de l'instruction publique*, tome V, nº 86.

(3) Pour ne citer qu'un exemple, les détails bibliographiques insérés dans l'*Histoire de la littérature grecque profane*, de Schœll (édition de 1825, tome VII, p. 117), sont presque tous inexacts.

programme que nous avons à remplir. Nous terminerons par l'exposé rapide de quelques idées touchant la publication définitive du traité des *Premiers principes*.

Damascius naquit en Syrie, à Damas (4). On ignore la date exacte de sa naissance, mais il est permis de la placer avec M. Kopp entre les années 480 et 490 de notre ère.

Il passa son enfance dans sa ville natale et vint ensuite faire ses premières études au centre même des lumières, dans les écoles d'Alexandrie. Pendant trois ans il y suivit les leçons de rhétorique d'un certain Théon, qu'il ne faut pas confondre avec les philosophes mathématiciens Théon de Smyrne, et Théon d'Alexandrie. Damascius professa la rhétorique à son tour pendant une dizaine d'années, mais la philosophie le réclamait, et l'avenir montra que telle était sa vocation véritable.

La chaire éclectique d'Alexandrie, à l'époque où Damascius vint en cette ville, était occupée, non sans éclat, par le platonicien Ammonius, fils du philosophe Herméas (ou plutôt Hermias), qui, dans l'école d'Athènes, avait succédé à Syrien (5). Cet Ammonius, disciple lui-même de Proclus, a laissé des commentaires sur divers traités aristotéliques, entre autres sur le livre *De l'interprétation;* on lui attribue aussi la biographie d'Aristote publiée sous son nom dans cette belle édition des œuvres du Stagirite que Buhle avait entreprise. Zacharie, l'évêque de Mitylène, l'ancien disciple d'Ammonius, écrivit un dialogue auquel il donna le titre d'*Ammon*, pour combattre ses opinions sur l'éternité du monde. Ammonius, que l'on qualifie généralement de philosophe péripatéticien, expliqua néanmoins à Damascius les ouvrages de Platon et lui donna aussi des

(4) On ne saurait dire sans trop s'avancer, croyons-nous, que l'on ignore le véritable nom de notre philosophe, et que Damascius était un surnom tiré de sa ville natale. (Voy. *Nouv. biogr. générale*, article *Damascius*). Le mot Δαμάσκιος est plutôt un nom propre d'homme, et Δαμασκηνός l'adjectif immédiatement dérivé du nom grec de la ville de Damas. C'est ainsi que dans notre langue on distingue le nom de *François* et l'adjectif *français*.

(5) Voyez dans le *Dictionnaire* de Bayle un article assez court mais intéressant sur Hermias, qui était « un fort honnête homme. » — Voyez aussi dans le *Magasin encyclopédique* (3e année, p. 21 et suiv.), une notice sur ce philosophe, par Sainte-Croix.

Dans le catalogue de la bibliothèque impériale de Vienne, rédigé par Lambécius (édition de Kollar, tome VII, p. 42), on lit qu'Hermias, auteur, comme on sait, d'un précieux commentaire sur le *Phèdre*, fut un des maîtres de Damascius.

leçons d'astronomie; il exposait cette science d'après le système de Claude Ptolémée. (Photius, *Biblioth.*, cod. 181.)

Mais Damascius ne pouvait borner aux leçons d'Ammonius son instruction philosophique; il sentait le besoin de comparer les doctrines, d'étendre le champ de ses observations et de ses études : il partit pour Athènes. Depuis Hiéroclès, le dixième ou onzième successeur de Plotin, qui professait vers la fin du quatrième siècle, le néoplatonisme, sans disparaître entièrement dans les écoles d'Alexandrie, avait son siége principal sous les ombrages des jardins académiques. Damascius y trouva Marinus, autre disciple de Proclus et son biographe. Marinus lui enseigna la philosophie, à ce que disent les uns, les mathématiques, disent les autres, tels que Photius (*lieu cité*). Ce dernier écrivain présente Marinus comme ayant enseigné la philosophie aristotélique à Isidore de Gaza, qui devait devenir le professeur de notre philosophe. Il est donc probable que la première opinion est plus fondée que la seconde. Elle est adoptée par Brucker (*Hist. crit. philosoph.*, t. II, p. 349).

Damascius reçut ensuite, ou peut-être même simultanément avec les leçons de Marinus, celles d'Isidore de Gaza, qui à cette époque n'avait pas encore quitté Athènes pour Alexandrie. Isidore lui enseigna la dialectique, et le traité des *Premiers principes* nous permet de juger que ces leçons ne furent point perdues. Au milieu des difficultés inhérentes à la matière que traitaient les philosophes néoplatoniques, les juges les plus sévères ont reconnu dans ses écrits une force de raisonnement qui semblerait, au premier abord, incompatible avec des subtilités presque insaisissables, Tout nous induit à supposer qu'Isidore était son maître de prédilection. Nous savons qu'une étroite amitié les unit, et Photius nous a conservé les débris d'une *Vie d'Isidore* écrite par Damascius, où celui-ci fait un grand éloge de son maître. Nous ajouterons que le portrait d'Isidore, tel qu'il est tracé dans ce fragment de biographie, atteste que le philosophe de Gaza n'était pas un dialecticien pur et simple, mais plutôt un véritable stoïcien, un moraliste.

On croit que Damascius avait également suivi les leçons d'Hégias, successeur immédiat de Marinus, et celles d'Héliodore, frère d'Ammonius. Quoi qu'il en soit, après la retraite d'Isidore, Damascius n'en resta pas moins auditeur à l'école d'Athènes, où Zénodote, le successeur de son maître et ami, lui enseigna la philosophie, s'il est vrai qu'il eût Marinus pour professeur de mathématiques, ou cette dernière science, suivant la tradition la plus admissible.

C'est ainsi que Damascius, renonçant à l'enseignement de la rhé-

torique, était redevenu disciple lui-même, et consacrait toute son attention à la doctrine philosophique qui, depuis Plotin, se transmettait d'âge en âge. Aussi, lorsque la mort ou la retraite de Zénodote rendit vacante la chaire éclectique, notre philosophe se trouva tout naturellement désigné pour être le successeur, le *diadoque* (διάδοχος), et le nom lui en est resté, comme il est resté à Proclus, comme il restait peut-être à tous les héritiers de l'enseignement néoplatonique. Mais, selon toute apparence, il ne put jouir longtemps de cet honneur.

L'an 529 de notre ère, l'empereur Justinien ferme l'école philosophique d'Athènes, et trois ans plus tard, en 532, après avoir banni les principaux philosophes, il confisque les biens fort considérables que possédait l'association des platoniciens.

C'est dans les textes grecs de l'histoire contemporaine, écrits sous l'impression des événements mêmes, qu'il faut voir le conflit des diverses puissances qui, pendant deux siècles, livrent à la philosophie une guerre opiniâtre et finissent par lui disputer jusqu'à son existence légale. « Vers cette époque, lisons-nous dans les *Chroniques* de Jean Malala (tome II, p. 184; citation de Kopp), vers cette époque, une grande persécution eut lieu contre les païens; une foule d'entre eux eurent leurs biens confisqués...; alors moururent Asclépiodote, Phocas, Thomas le Questeur... Ces événements répandirent partout la terreur... » — Ἐν αὐτῷ δὲ τῷ χρόνῳ διωγμὸς γέγονεν Ἑλλήνων μέγας, καὶ πολλοὶ ἐδημεύθησαν.... καὶ ἐκ τούτου πολὺς φόβος γέγονεν. — Vient ensuite le décret qui frappe les philosophes; écoutons encore Malala : « Sous le consulat de ce même Décie (l'an 529), l'empereur Justinien fit un décret et envoya des instructions qui tendaient à défendre *que personne n'enseignât la philosophie dans la ville d'Athènes*, ne commentât les lois, etc. » — ὁ αὐτὸς βασιλεὺς θεσπίσας πρόσταξιν ἔπεμψεν **ΕΝ ΑΘΗΝΑΙΣ** κελεύσας **ΜΗΔΕΝΑ ΔΙΔΑΣΚΕΙΝ ΦΙΛΟΣΟΦΙΑΝ**, μήτε νόμιμα ἐξηγεῖσθαι.....

Les écoles athéniennes du néoplatonisme furent donc tout à coup, d'un trait de plume, privées de leurs professeurs et de leurs auditoires. Élèves et maîtres dispersés, ruinés, exclus du vaste empire où domine Justinien, sont réduits à chercher au pied du trône de Chosroës, son plus grand ennemi, un asile qui les puisse protéger contre leurs persécuteurs. Procope, Théophane, la *Chronique d'Alexandrie*, Photius, Zonaras, Malala, et surtout Agathias, en un mot tous les Grecs qui ont écrit l'histoire de ce temps, fourniraient quelques traits à ce tableau. Du reste, elle pouvait s'en prendre à elle-même de ses malheurs : pourquoi avait elle introduit dans les systèmes ra-

tionnels de Platon et du Stagirite cet élément qui n'est, on l'a dit (6), que l'abdication de la philosophie, le mysticisme? Pourquoi était-elle devenue « un mélange de dialectique, de morale, d'enthousiasme et de théurgie (7)? »

Quoi qu'il en soit, nous ne saurions admettre avec M. Kopp (p. VII), que Damascius ait établi une école clandestine à peu près vers cette époque, après qu'Isidore et Zénodote eurent interrompu leurs leçons. D'un autre côté, les biographies qui mentionnent ces divers détails, sont presque unanimes pour ajouter que le philosophe et quelques-uns de ses amis allèrent immédiatement après l'édit de Justinien se réfugier en Perse auprès du roi Chosroës; mais il faut observer qu'en 529, ce prince n'était pas encore monté sur le trône, et que son règne commence en l'année 531, c'est-à-dire plus d'un an après la suppression de cette école éclectique d'Athènes. Ce fut donc plutôt vers 532 qu'une nouvelle pléiade, sept philosophes néoplatoniciens, sortirent de l'empire grec et se dirigèrent avec confiance vers le royaume de Perse. — Agathias, cité par M. Kopp, nous a conservé leurs noms; c'étaient Damascius de Syrie (notre Damascius), Simplicius de Cilicie, Eulalius le Phrygien, Priscien de Lydie, Hermias et Diogène, tous deux Phéniciens, et Isidore de Gaza (8). — Le seul titre de bannis, de fugitifs romains devait être pour eux une puissante recommandation. Les rois Sassanides n'avaient jamais pu rester en paix avec les empereurs d'Orient, malgré les concessions de Constantinople. Le désir d'accroître leur territoire aux dépens de l'empire romain, et les dangers que faisait craindre la propagation de la religion chrétienne, devenue, depuis Constantin, la religion officielle de l'empire, étaient pour eux des motifs perpétuels de guerre. On devait voir en Damascius et dans ses compagnons d'infortune, les derniers débris de la philosophie antique, le dernier rempart que le paganisme pût opposer encore aux conquêtes de la loi nouvelle.

Mais ce n'est pas tout: la terre, suivant la remarque d'un philologue, était alors gouvernée par trois princes philosophes, le roi

(6) Voy. Barthélemy Saint-Hilaire, *Rapports sur le concours relatif à l'école d'Alexandrie*. 1845.

(7) Voy. dans l'*Encyclopédie*, l'art. *Éclectisme*.

(8) Suidas, s. v. Πρεσβεῖς, cite un passage d'Agathias où les faits sont présentés autrement. Après avoir nommé les sept philosophes, l'auteur ajoute : οὗτοι ἦσαν οἱ φιλόσοφοι οἱ εἰς Περσίδα διαπρεσβευσάμενοι σὺν Ἀρεοβίνδῳ. — « Tels furent les philosophes députés en Perse avec Aréobinde pour traiter de la paix. » Le nom d'Aréobinde figure plusieurs fois dans Procope; mais rien ne prouve qu'il y soit question du personnage nommé par Agathias et Suidas.

pour un même signe. Ainsi le signe qui a la valeur syllabique *an* représentait en assyrien le mot dieu, qui se disait *ilou*, tandis qu'en médo-scythique on ne trouve pas pareille anomalie. Cette idée tendrait donc à nous faire regarder les Médo-Scythes comme les inventeurs de l'écriture cunéiforme.

Je ne dirai qu'un mot des compléments phonétiques dont la découverte est due à M. Oppert, et qui viennent heureusement réduire le nombre des polyphones. C'est une particularité qui avait déjà été constatée pour l'égyptien et le japonais. Un signe idéographique étant susceptible d'éveiller plusieurs idées, pour éviter la confusion, les Assyriens écrivaient d'abord l'idéogramme et lui donnait la terminaison phonétique qu'aurait eu le mot s'il eût été écrit phonétiquement. On pourra trouver dans les transcriptions du savant assyriologue des nombreux exemples de ce fait.

Le livre de M. Ménant est la meilleure défense qui ait été écrite des études assyriennes actuelles; il est clair, il est précis; il est de nature à faire tomber de premières et de naturelles défiances. L'auteur n'a point encore attaché son nom à des essais d'interprétations; mais, préparé comme il l'est, nous ne doutons pas qu'il ne réussisse à éclaircir pour sa part quelques-unes des obscurités dont demeure environnée une question qu'il a déjà mise en lumière. A. M.

Groupe antique représentant un gladiateur terrassé par un lion, notice par M. Jules Chevrier. (Châlon, 1859, in-4°)

On a découvert en septembre 1856, dans une cave d'une des maisons de Châlon sur Saône, un groupe antique en pierre blanche représentant un combattant renversé sous l'étreinte d'un lion. Ce groupe était enfoui au milieu d'autres débris, tels que pierres cubiques de petit appareil, fragments de colonnes, etc. Sa hauteur est de $0^{m},97$ et sa largeur de $1^{m},15$. Il a été acquis par le musée de Châlon, dont il fait aujourd'hui un des plus curieux morceaux. Ce monument ne se recommande pas toutefois par l'excellence du travail; l'exécution en est lourde et grossière, la composition maladroite et ignorante, et l'intérêt qu'il présente se réduit presque exclusivement aux détails de l'armure que porte le combattant. M. Chevrier a fait de cette armure l'objet d'une étude approfondie. Frappé de la ressemblance de l'équipement de la figure avec celui des gladiateurs représentés à Pompéi sur le tombeau de Castricius Scaurus, il a tiré de ce rapprochement d'heureux éléments pour l'interprétation de son sujet; ce qui l'a conduit à chercher quelle était l'armure distinctive de chacune des classes de gladiateurs. Sans se prononcer d'une manière absolue sur l'âge du groupe, M. Chevrier montre que la vraisemblance doit le faire regarder comme une œuvre du quatrième siècle.

La curieuse photographie qui accompagne la notice de M. Chevrier permet à ceux mêmes qui n'ont pas le monument sous les yeux, de contrôler les aperçus proposés par l'auteur. A. M.

Annuaire de la société archéologique de la province de Constantine. (1858-1859). Paris, Leleux, in-8°.

Le grand nombre de monuments que renferme la province de Constantine a éveillé chez les Français fixés dans cette province le goût de l'archéologie. Une société a été fondée en vue de l'entretenir et de faire connaître au monde savant le résultat de ses investigations. Chaque année de nouveaux monuments sont venus grossir le trésor amassé par les archéologues algériens, et l'annuaire de la société archéologique de la province de Constantine n'a pas tardé à être classé parmi les recueils qui peuvent le plus servir à l'avancement de nos connaissances sur l'antiquité. Déjà trois volumes avaient paru, tous renfermant sur l'épigraphie latine, punique ou arabe, sur les constructions romaines de la province d'intéressants mémoires. Le quatrième annuaire ne le cède en rien aux trois qui l'ont précédé; nous pouvons même dire qu'il est encore plus riche en documents. Nous y trouvons les mémoires suivants : *Questions de chronologie et d'histoire à propos d'une épitaphe du cinquième siècle* (celle de l'évêque Novatus), par M. le général Creuly. — *Mémoire historique et archéologique sur Tebessa (Theveste) et ses environs.* — *Inscriptions romaines découvertes dans la même ville et dans les environs de Lambèse*, par M. le capitaine Moll. — *Inscriptions inédites de la subdivision de Batna*, par M. le capitaine Payen. — *Description de quelques lampes funéraires du musée de Constantine.* — *Inscriptions latines découvertes dans la province depuis 1858, ou recueillies pendant la publication du volume*, par M. Cherbonneau. — *Lettres sur le camp de Kseur, près de Bougie*, par M. Pelletier. — *Découverte de dix-huit stèles numidiques faite à Constantine.* De nombreuses planches accompagnent l'ouvrage. Nous avons remarqué notamment celles qui représentent les sujets suivants : le temple de Minerve à Theveste, dessiné par M. Moll, curieux monument d'ordre corinthien dont les colonnes monolithes sont de marbre blanc veiné de bleu ; l'arc de triomphe de Caracalla dans la même ville ; la statue d'un empereur romain découverte à Philippeville, dessinée par M. Meurs; un bas-relief servant de seuil à un gourbi, à Aïn-Phowa, le pagus Phuensium ; le tombeau d'Aumasgaris, chez les Nemenchas. Mais ce qui fait par-dessus tout l'importance de l'annuaire que nous annonçons, c'est le nombre considérable d'inscriptions inédites qui s'y trouvent rapportées. L'une d'elles mentionne, d'après M. Moll, un personnage du nom d'Aumasgaris. Il y a encore quelque doute à cet égard, et en présence des lectures parfois incertaines que présentent les monuments épigraphiques, il est bon que les éditeurs se bornent à reproduire le résultat de leur copie ou de leur estampage, sans tenter d'y introduire aucune des corrections que l'interprétation leur suggère. Il nous est impossible d'analyser ici des mémoires qui demandent à être lus dans tous leurs développements, de reproduire les inscriptions si diverses et intéressantes à tant de titres dont le recueil fourmille. Nous ne saurions davantage suivre M. le général Creuly dans la description

de l'épitaphe du célèbre Novatus qu'avait déjà publiée M. Léon Renier, discussion aussi intéressante pour l'épigraphieq ue pour l'histoire du christianisme dans cette province. Nous nous bornerons donc à renvoyer le lecteur à l'annuaire, dont on retrouvera signalés plus haut, par une personne plus compétente, quelques-uns des mérites spéciaux. A. M.

NOTICE HISTORIQUE ET BIBLIOGRAPHIQUE

SUR M. LE COMTE BARTOLOMMEO BORGHESI.

M. le comte Bartolommeo Borghesi, qui vient d'être enlevé aux lettres savantes après avoir été élu, peu de temps auparavant, par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à la place d'associé étranger laissée vacante par la mort de Ritter, était né le 11 juillet 1781, à Savignano, près de Rimini, au pied de Saint-Marin, dans la Romagne.

En 1821, il fut obligé de quitter Savignano pour se soustraire aux poursuites pontificales, et se retira à Saint-Marin, d'où il n'est guère sorti depuis que pour aller à Rome, en 1842, comme plénipotentiaire de la république, sa patrie d'adoption, qui lui avait donné asile et dont il a fait la gloire. Dans cette retraite, M. Borghesi consacra tout son temps à l'étude de l'épigraphie et de la numismatique romaines. On peut dire qu'il a fait mieux que régénérer ces sciences; il les a conduites si loin et en a fait sortir tant d'enseignements nouveaux, qu'il est devenu comme le créateur de l'exégèse historique par les inscriptions. Nous n'apprendrons rien à nos lecteurs en disant que les premières notions exactes que l'on ait possédées sur l'administration militaire, politique, religieuse, et sur les fastes consulaires datent des travaux de M. Borghesi. Il est tel mémoire, tel article dont les importants résultats se cachent sous le titre le plus modeste et qui renferment de ces précieuses révélations qui éclairent toute une époque : ces travaux, publiés pour la plupart dans des recueils périodiques, sont de véritables chefs-d'œuvre de science, de méthode, de raisonnement, et ajoutons, de style; car personne n'écrivit l'italien avec plus de pureté et d'élégance que le solitaire de Saint-Marin. Mais il faut bien avouer qu'il est très-difficile de lire et d'abord de réunir tant de travaux épars dans les revues, les journaux, les ouvrages étrangers, où ils sont quelquefois intercalés sous forme de lettres. Il n'est déjà pas fort aisé de découvrir, sous des titres souvent insignifiants, des études du plus haut intérêt, comme son admirable travail sur l'administration romaine dans l'article sur le consul Burbuleius. M. Borghesi, exigeant pour lui-même, s'instruisant tous les jours et se perfectionnant depuis quarante ans dans une science où il était passé maître dès sa première publication sur les *Fastes capitolins*, n'a pas voulu autoriser une seconde édition de l'ensemble de ses articles,

C'est ce qui nous a décidé à en donner une liste bibliographique aussi complète qu'il nous a été possible de la dresser. Il n'existe qu'une seule bibliothèque qui contienne à peu près ses œuvres complètes : c'est celle de la petite ville de Savignano, patrie de l'illustre épigraphiste. C'est là que M. Noël Des Vergers, l'ami, l'admirateur et le disciple de M. Borghesi, a pu compléter à peu près celle qu'il avait commencé, en dépouillant les recueils scientifiques favorisés de ces précieuses communications. C'est à l'extrême obligeance de notre aimable et savant compatriote, que nous devons la plupart des éléments de cette liste analytique, ou du moins explicative, que nous avons disposée suivant l'ordre chronologique (1).

En examinant d'ailleurs l'ensemble des travaux de M. Borghesi, publiés aujourd'hui, on est frappé, sinon de leur unité, du moins de la préoccupation constante qui fait le fond de toutes les communications du savant de Saint-Marin : c'est cette grande restitution des fastes consulaires. N'est-ce pas là, en effet, la charpente de l'administration romaine, dont tous les ressorts sont si bien connus de M. Borghesi. C'est là le but de toute sa vie, de cette vie solitaire, si exceptionnellement laborieuse, loin des soins vulgaires et des obligations banales. Le grand ouvrage de M. Borghesi, résultat de cinquante ans de travail, et qui sera publié après lui par M. Bocchi, professeur à Bologne et son ami, est l'histoire complète des fastes consulaires rétablis et expliqués. Nous en avons vu chez M. Borghesi le volumineux manuscrit, et nous croyons que tous les articles publiés jusqu'a ce jour sous son nom ne sont, pour ainsi parler, que des feuilles volantes de cet immense recueil. C'est ce qui explique comment, à travers l'apparent et naturel isolement d'articles détachés, il n'est pas impossible d'en saisir le lien, la pensée dominante et de les rattacher à un ensemble encore inédit, mais dont la publication sera comme la lumière complète sur les institutions romaines.

Nous devons rappeler, à la gloire de M. Borghesi, que personne n'a plus fait que lui pour hâter l'importante entreprise du *Corpus universale inscriptionum latinarum* que la France devait aborder, et que le gouvernement prussien poursuit et achèvera certainement dans un avenir assez prochain.

Depuis la publication du recueil de Gruter en 1601, il n'y eut pas de tentative sérieuse pour réunir les inscriptions latines en un seul recueil avant le Français Seguier et Scipion Maffei, de Vérone, qui entreprirent en 1732 le catalogue de tous les monuments connus. Muratori, en 1739,

(1) Malgré tous nos efforts, nous n'espérons pas encore être arrivé à donner un catalogue complet ; nous serions infiniment obligé à ceux de nos lecteurs qui s'occupent d'épigraphie, de nous faire connaître les titres d'ouvrages que nous aurions oubliés et que M. Borghesi avait lui-même oubliés, étant dans l'usage d'envoyer avec une libéralité inépuisable ses doctes explications sous forme de lettres, à des correspondants souvent obscurs, qui publiaient quelquefois ces renseignements sans que celui dont ils émanent en fût prévenu.

publia, comme on sait, à Milan, un nouveau *Thesaurus*, complément de celui de Gruter. Mais ces deux recueils réunis étaient loin de présenter l'ensemble complet des textes épigraphiques. Le catalogue de Seguier, poursuivi avec activité par ce savant, s'arrête en 1785. Malheureusement, il suit l'ordre alphabétique au lieu de l'ordre géographique, qui semble préférable aujourd'hui, et dont on reconnait les avantages pour le classement méthodique et les recherches. Ce catalogue, d'ailleurs, est demeuré inédit et il n'en existe que trois exemplaires : un est à la bibliothèque impériale de Paris, un autre appartient à M. Noël des Vergers, le troisième est en *fiches* chez MM. F. Didot. Ce qui fait le prix et l'intérêt du catalogue de Seguier, c'est qu'il ne se borne pas à indiquer l'existence, la provenance et l'emplacement des monuments ; il dresse la bibliographie complète des travaux auxquels chaque inscription a donné lieu. M. des Vergers a pris soin de continuer, depuis 1785 jusqu'à nos jours, les précieuses indications de Seguier.

En 1835, Olaüs Kellermann, savant danois, reprit le projet de Seguier et de Maffei, et il fut encouragé dans cette voie par M. Borghesi, qui lui écrivit alors, à la date du 31 juillet de cette année, une lettre fort remarquable où il indiquait les moyens et la méthode à suivre dans ce grand travail de classement. Le projet de Kellermann fut exposé à l'académie de Copenhague ; malheureusement ce savant mourut sans avoir pu donner suite à cette idée féconde et utile dont M. Borghesi ne cessa de solliciter la réalisation.

En 1843, M. Villemain, alors ministre de l'instruction publique, reprit le dessein de cette grande publication. Une commission fut nommée qui comprenait des savants latinistes, tels que MM. Letronne, Burnouf père, Le Clerc, Hase, Egger, mais pas un épigraphiste. M. N. des Vergers, cependant, fut nommé correspondant des travaux de la commission en Italie et entreprit un voyage très-fructueux ; il publia deux lettres adressées à Letronne, l'une en 1845, l'autre en 1847, dans lesquelles il retraçait les phases diverses par lesquelles avait passé le projet du *Corpus*, depuis Gruter jusqu'à nos jours, et examinait dans quelle mesure il conviendrait de répondre aux ouvertures que faisait alors la Prusse, touchant cet objet ; car M. Villemain venait de quitter le ministère et tout semblait arrêté. Ce fut malheureusement le signal de l'abandon du projet auquel M. Borghesi avait promis de concourir, et qui avait été encouragé par lui avec autant de zèle qu'il avait mis d'ardeur à le provoquer. Aujourd'hui c'est le triumvirat scientifique allemand et italien de MM. Th. Mommsen, W. Henzen et de Rossi, qui préside avec activité, sous le patronage du roi de Prusse, à l'accomplissement de cet important recueil, et le jeune docteur Hübner voyage en ce moment en Espagne pour relever et choisir (chose difficile !) les inscriptions si peu et surtout si mal connues de la péninsule ibérique. Nous avons vu les envois considérables faits de Rome par M. Henzen à Berlin, où M. Mommsen centralise tous les documents, et nous avons confiance, grâce à l'ardeur et au discernement de tels hommes, que bientôt l'Allemagne sera en mesure de donner au monde savant le monument

durable d'un *Corpus universale* exact, complet, bien ordonné et méthodiquement divisé. Mais n'oublions pas que c'est M. Borghesi qui a été le promoteur persévérant de cette belle œuvre et qui a posé, dans sa lettre du 31 juillet 1835, les principes aujourd'hui mis en pratique à Berlin.

OUVRAGES, ARTICLES, NOTES, COMMUNICATIONS DE M. LE COMTE BARTOLOMMEO BORGHESI.

1813. — *Lettera di Bartolomeo Borghesi all' abbate Luigi Nardi sopra due medaglie di Augusto rappresentanti l'arco di Rimino*. Cette lettre est datée de Savignano, 28 septembre 1813 ; 16 p. gr. in-4° ; elle est insérée dans l'ouvrage de Nardi (p. 65 à 81) intitulé : Descrizione antiquario — architettonica, con rami dell' arco di Augusto, Ponte di Tiberio, e tempio malatestanio di Rimino. Rimino, 1813. (*Rare*.)

1817. — *Della Gente Arria romana e di un nuovo denaro di Marco Arrio secondo*. Dissertazione di Bartolomeo Borghesi, pubblicata dal dott. Gio. Labus. Milano. Co' tipi di Giovanni Pirotta 1817. In-8. (115 p.)

Le savant de Savignano a montré dans cette importante dissertation, une des plus longues qu'il ait faites, comment, à l'aide des monnaies et de l'épigraphie, on peut rétablir l'histoire d'une famille romaine. L'épigraphiste Labus, de Milan, ravi trop tôt à la science et dont les dissertations éparses sont si difficiles à réunir, était lié d'amitié avec M. Borghesi et ils s'étaient partagé le domaine de l'épigraphie. Labus devait se charger de la partie militaire, M. Borghesi se réservait les fastes consulaires et les grandes magistratures.

1818 et 1820. — *Nuovi frammenti dei fasti consolari Capitolini* illustrati da Bartolomeo Borghesi : Parte prima. Milano, Giuseppe Maspero in Santa Margherita, 1818, 126 p. in-4° ; — Parte seconda. Milano, Manini, e Rivolta, 1820 ; 220 p. in-4°.

Pour indiquer la pensée et le but de cet important travail de M. Borghesi, auquel il y aurait tant à retoucher aujourd'hui et qui n'est guère que le préambule de son grand ouvrage manuscrit, mais qui ne renferme pas moins d'excellentes parties et qui nous offre un modèle de méthode scientifique dans l'emploi de l'épigraphie, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ici les réflexions de M. Noël Des Vergers, extraites en partie de son article sur les *Fastes* dans l'*Encyclopédie moderne* :

« ... Quelque soit l'époque à laquelle les *Fastes capitolins* ont été gravés, époque évidemment antérieure à l'an de Rome 724, l'orthographe des noms et l'ensemble de la composition prouvent qu'ils ont été rédigés d'après un monument original d'une antiquité et d'une autorité incontestables. On a voulu que ce fussent les Fastes composés par Pomponius Atticus. Mais comment supposer que le livre d'Atticus n'ait pas été constamment sous les yeux de Tite-Live lorsqu'il dictait son histoire ! Et cependant nous avons la preuve que Tite-Live a bien souvent négligé de consulter les Fastes, dont les tables sont conservées maintenant au Capi-

tole. S'il l'eût fait, il eût évité sans doute bien des omissions, des erreurs qu'on aurait jamais cru possibles chez un historien dont la réputation est si universellement établie, erreurs dont on ne peut douter d'après l'examen si plein de doctrine et de critique que M. le comte Borghesi a fait des nouveaux fragments retrouvés par l'abbé Fea, sous le pontificat de Pie VII. Il est donc probable que les marbres capitolins n'étaient pas aussi populaires, aussi répandus que l'œuvre d'Atticus. N'était-ce pas plutôt des documents solennels rédigés d'après les monuments les plus authentiques conservés au Tabularium, mais que Tite-Live et Denys ne consultaient pas toujours, ayant trop souvent recours à des sources moins pures. Reste à savoir maintenant si, parmi les anciens chroniqueurs, on ne pourrait pas en reconnaître quelqu'un qui ait eu sous les yeux les Fastes du Capitole et qui les ait fidèlement suivis. Or, cette importante découverte a été faite par M. le comte Borghesi, et est un de ses plus beaux titres à la reconnaissance de tous les hommes qui aiment les études sérieuses. Il a remarqué qu'un anonyme auquel on doit la chronologie des consuls depuis le commencement de la république jusqu'à l'année 354 est, au milieu de ses anomalies et de ses contradictions avec Tite-Live ou les autres classiques, en accord constant avec les marbres capitolins; de telle sorte qu'au milieu des formes barbares qu'il emploie, il connaissait souvent mieux les consuls que le grand annaliste de Padoue. Cet anonyme avait-il réellement vu les Fastes, ou travaillait-il d'après quelque autre ouvrage puisé aux mêmes sources? C'est ce qu'il était important de constater pour décider avec plus d'autorité de la confiance qu'il méritait : or les ingénieuses observations de M. Borghesi ont prouvé qu'il avait réellement transcrit ses monuments d'après les marbres originaux.

« Il avait malheureusement adopté le système d'indiquer, pour chaque année, deux noms seulement des magistrats romains : en sorte que s'il s'agissait des deux consuls ordinaires, il écrivait le dernier nom de chaque consul, tandis que si ces magistrats étaient des tribuns militaires, il prenait les derniers noms des deux tribuns qui occupaient la dernière place.

« Or, dans les Fastes rédigés par cet anonyme, les consuls appartenant à l'époque la plus ancienne sont souvent appelés *Nepos*. Cette bizarrerie a été pour M. le comte Borghesi une découverte des plus importantes, en lui prouvant que l'anonyme avait réellement écrit d'après les marbres du Capitole. En effet, toutes les fois que dans ceux-ci le consul n'a pas de surnom, *cognomen* (ce qui est assez fréquent dans les époques anciennes), la place destinée à ce *cognomen* se trouve remplie par le mot *Nepos* (petit-fils d'un tel), qui est exprimé alors non plus par l'abréviation N, mais est écrit tout entier. De là l'erreur de l'anonyme, qui a cru que le mot *Nepos* était vraiment le surnom dont il occupait la place et qui l'a inséré dans sa chronique. Une preuve tout aussi frappante a été tirée par M. Borghesi du nom des consuls pour l'an de Rome 631 : ils sont appelés par l'anonyme *Metellus* et *Appellatus*. Or ce dernier nom n'appartient nullement au collègue de Métellus, qui était Titus Quintus Flaminius. Cette anomalie serait inexplicable si nous ne possédions pas le fragment des Fastes capitolins de cette même année, où on lit :

L. Cæcilius Q. F. Q. N. Metellus
Qui in H. H. Belearica appellatus e.

« Cette erreur grossière de l'anonyme est donc une preuve nouvelle qu'il a pris les tables maintenant au Capitole pour base de son travail, lequel peut, jusqu'à un certain point, depuis la belle découverte de M. Borghesi, suppléer aux parties qui nous manquent de cet important document. »

1819. — *Museo lapidario Vaticano.* In Giornale Arcadico, t. I, 1819, p. 55-65; 178-194; 335-337; t. III, p. 55-61.

Dans cette precieuse série d'articles, M. Borghesi examine plusieurs inscriptions de la Vaticane qui lui fournissent la matière d'intéressantes dissertations sur l'histoire romaine.

1821. *Lettera al sig. conte Battista da Persico, podestà di Verona, sopra un antico cippo migliare.* Giornale Arcad. t. X, 1821, p. 211-229.

1821 et suiv. — *Osservazioni numismatiche : Decade.* Giornale Arcadico du t. XII à XVIII, plusieurs articles; et dans les t. XXV, XXVI, XXVIII, XXXVI, LXIV, LXXXIII.

Cet ouvrage, fameux dans la science sous le nom de Décades numismatiques, est une mine précieuse de renseignements sur les légats proconsulaires, dont il explique et retrouve la famille et la chronologie à l'aide des médailles. C'est l'ouvrage le plus considérable et le plus savant qu'on ait encore donné sur les médailles consulaires.

Ces articles commencent en 1821. Les 15 premières décades ont été publiées dans les volumes suivants :

T. XII, 1821. Décade I, p. 183-207, et Décade II, p. 373-400.
T. XIII, 1822. Décade III, p. 65-99, et Décade IV, p. 342-375.
T. XIV, 1822. Décade V, p. 355-394.
T. XV, 1822. Décade VI, p. 41-80.
T. XVI, 1822. Décade VIII, p. 203-254.
T. XVII, 1823. Décade IX, p. 56-106.
Décade X, p. 365-397.
T. XVIII, 1823. Suite de la Décade X, p. 36-63.
T. XXV, 1825. Décade XII, p. 67-111.
Décade XIII, p. 359-395.
T. XXVI, 1825. Suite de la Décade XIII, p. 53-72.
T. XXVIII, 1825. Décade XIV, p. 64-87 et 208-241.
T. XXXVI, 1827, Décade XV, p. 65-94 et 320-349.

1821-1823. — *Nuovi frammenti de' fasti consolari Capitolini*, in atti dell' Academia romana di archeologia. T. I, partie I, en 1821. Partie II, 1823. (Réimpression du travail cité plus haut.)

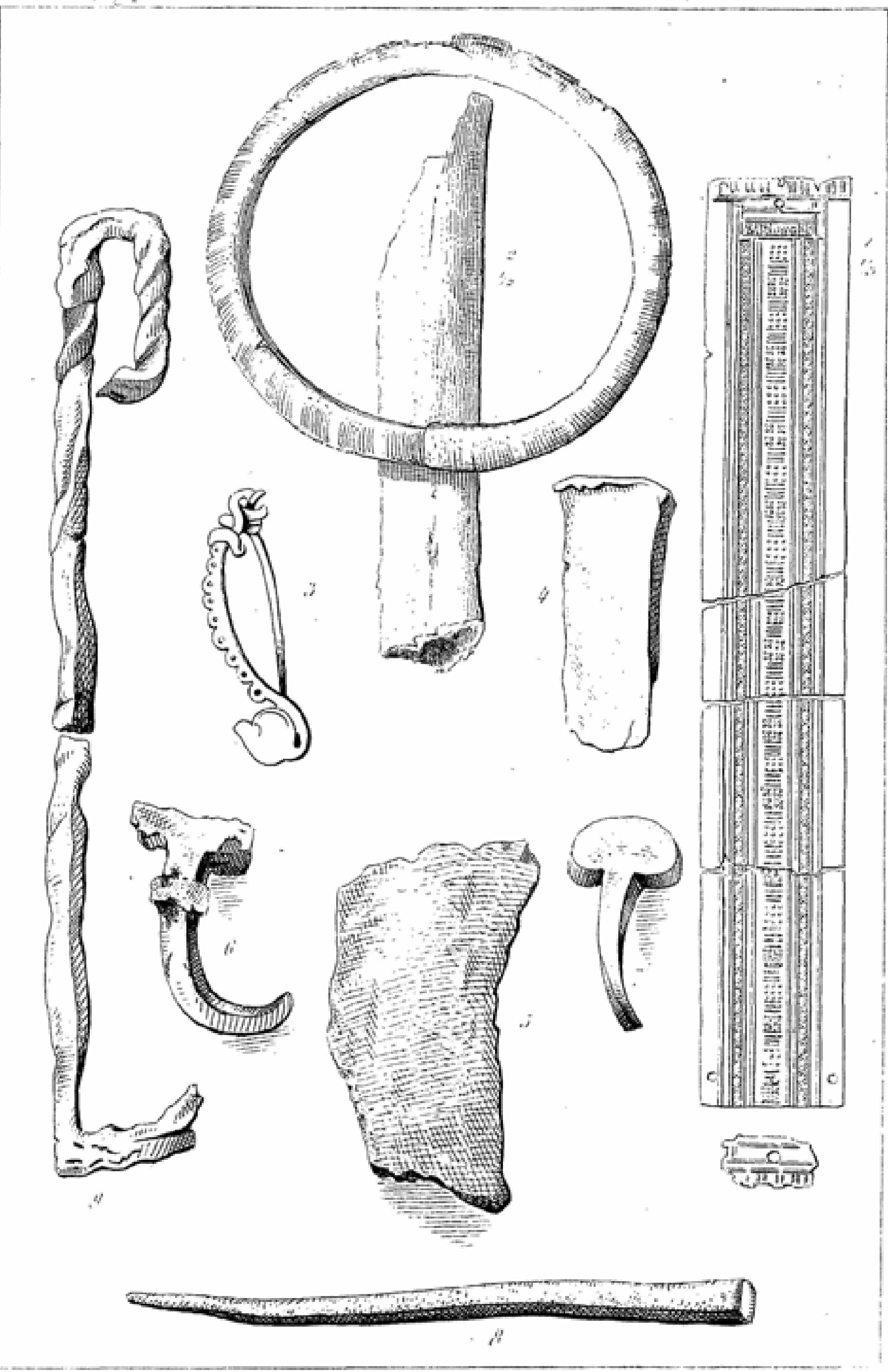
1824. — *Sul Codice antigiustinianeo di Mgr Mai.* Giornale Arcadico, t. XXII, p. 48-95. (Important.)

L'ouvrage qui fait l'objet de l'examen critique de cet article est intitulé :

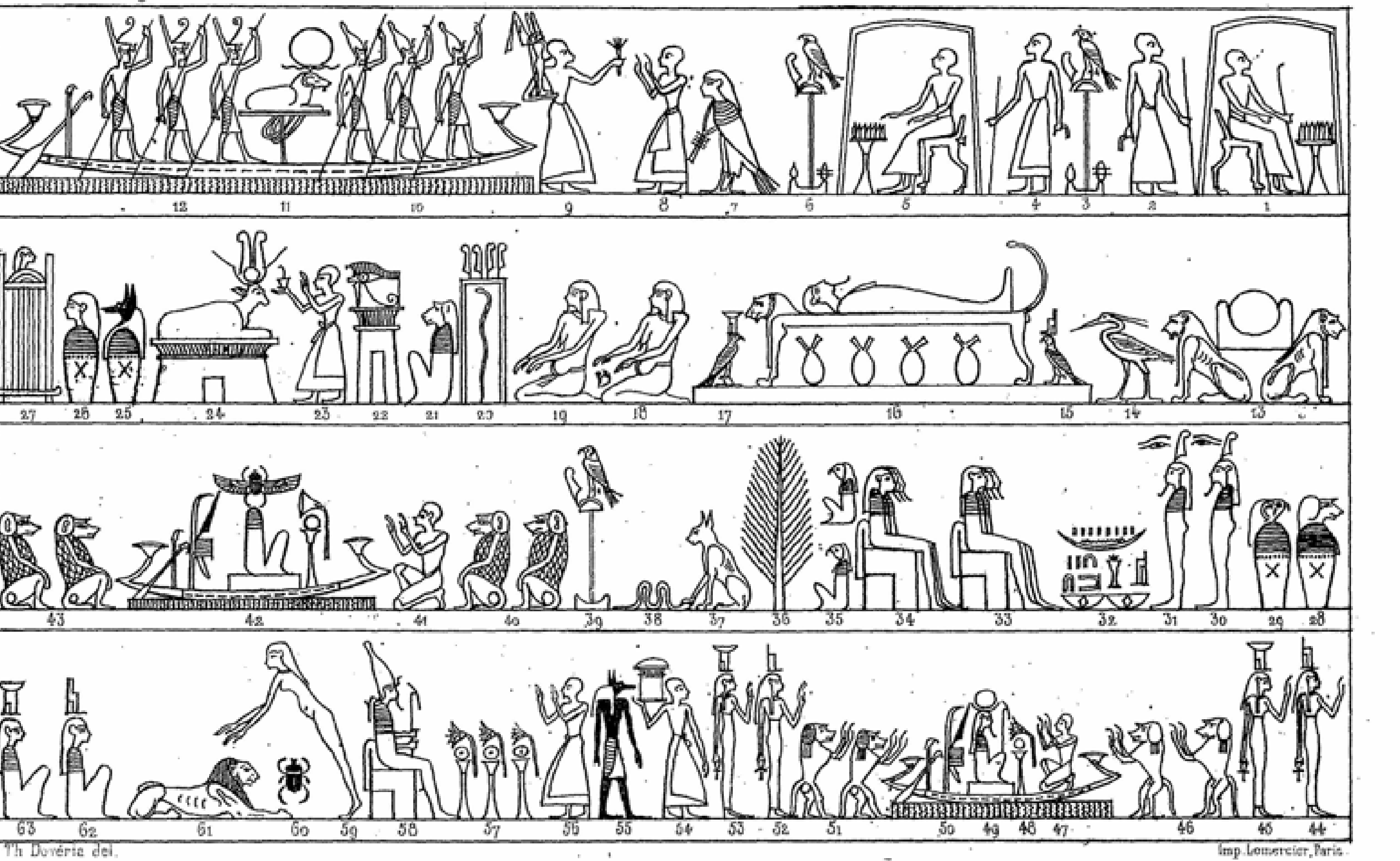
Juris civilis antejustinianei reliquiæ ineditæ ex codice rescripto Bibliothecæ pontificiæ Vaticanæ, curante Angelo Maio Bibliothecæ ejusdem præfecto.

E. Desjardins.

(*La suite au prochain numéro.*)



ANTIQUITÉS D'ALAISE.



RITVEL FVNÉRAIRE DES ÉGYPTIENS

Vignettes du Chapitre XVII *(Papyrus Cadet.)*

LES TOMBELLES

ET

LES RUINES DU MASSIF ET DU POURTOUR D'ALAISE

TROISIÈME RAPPORT

FAIT A LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS, AU NOM DE LA COMMISSION CHARGÉE DE DIRIGER LES FOUILLES (1).

Messieurs,

Je viens vous rendre compte de la troisième série de fouilles (2) exécutées sous vos auspices dans l'intérêt de la question d'Alesia.

Nos opérations, tant sur le massif même que sur le pourtour de l'inépuisable Alaise, n'ont été ni moins vastes ni moins heureuses que celles de l'automne précédent. Cinquante-cinq *tumulus* ont été ouverts, des tranchées et sondages ont été exécutés sur plusieurs points où les replis évidemment artificiels du terrain promettaient, sinon des découvertes matériellement importantes, au moins des constatations utiles.

Les fonds employés à ces études provenaient en partie d'une allocation votée par le conseil général du département du Doubs, en partie de la somme de deux cents francs qui nous avait été gracieusement offerte par M. le duc de Luynes, ce Mécène de notre siècle,

(1) Lu dans les séances des 15 décembre 1859, 14 janvier et 10 mars 1868.

(2) Voir mes deux précédents rapports dans la *Revue archéologique,* quinzième année, pp. 298-313, 589-612; pl. 337-338, 348-349.

dont les éminents travaux et les généreux encouragements contribuent à l'envi aux progrès des sciences historiques.

Deux membres de votre commission, M. Alphonse Delacroix et l'auteur de ce rapport, se sont seuls trouvés en mesure de coopérer à la direction des fouilles de 1859. Je devais mentionner ce fait pour établir la part considérable qui revient dans l'accomplissement de notre tâche au précieux concours d'hommes aussi zélés que recommandables. Vous avez nommé avant moi M. J. Quicherat, autorité incontestable et incontestée en matière d'archéologie et de critique ; MM. le docteur Émile Delacroix et le capitaine d'artillerie Bial, si profondément versés, le premier dans les études chimiques et ostéologiques, le second dans la science des antiquités militaires ; M. l'abbé Maisonnet, curé d'Alaise, dont l'activité, le dévouement et l'intelligence spéciale de nos recherches grandissent avec le retentissement de la question d'Alesia ; M. Demontrond, maire de Refranche, à qui nous devons une foule d'indications du plus haut intérêt.

Cela dit en manière de préface, j'entre dans mon sujet.

Je diviserai ce récit en deux parties. Je parlerai d'abord des fouilles pratiquées sur le massif lui-même ; je décrirai ensuite nos opérations sur le pourtour de l'*oppidum*.

I

MASSIF D'ALAISE.

Les sépultures qui peuplent en si grand nombre toutes les régions du massif peuvent être ramenées à trois groupes, correspondants aux trois grandes périodes de l'existence d'Alesia. Les plus anciennes nous paraissent avoir pour caractères spécifiques la privation absolue d'objets en métal et la grossièreté de forme, l'impureté de pâte, la rugosité d'aspect des débris de poteries qui s'y rencontrent ; d'autres, que nous croyons voisines ou contemporaines du siége, montrent assez souvent le bronze et le fer et presque toujours une assez grande quantité de poterie, dont la matière, très-imparfaite encore, a été conduite, au moyen du tour, avec une habileté relative et une certaine recherche de l'élégance et de la variété des formes ; d'autres sépultures enfin, celles-ci postérieures à la conquête des Gaules, apparaissent dans les couches supérieures et quelquefois au cœur même des *tumulus*, et présentent tous les caractères nettement dessinés des incinérations gallo-romaines. Cette classification, qui n'a rien d'ab-

soin ni de définitif, résume cependant assez bien nos impressions générales.

Les *tumulus* de *Sur Scey*, qui confinent aux premières maisons du village d'Alaise, ont servi de trait d'union entre les fouilles de l'an dernier et celles de cette année. Deux *tumulus* mixtes, c'est-à-dire contenant des incinérations gallo-romaines superposées à des enfouissements d'origine celtique, avaient été attaqués au mois d'octobre 1858.

Un nouvel examen des décombres de la première de ces tombelles nous a permis de recueillir la moitié d'une hache, ou marteau tranchant en serpentine noire. Cet instrument de guerre, qui devait avoir une longueur de neuf à dix centimètres sur une épaisseur de trente-cinq millimètres, est encore en usage chez les Scandinaves et chez quelques-unes des peuplades sauvages de l'Océanie.

Le second de ces *tumulus*, dont une fouille très-incomplète avait fait sortir l'an dernier ce précieux fond de pot portant une estampille au nom d'Alesia, a été scrupuleusement remué dans chacune de ses parties. Les débris de deux grands *dolium* et de petits vases en terre tantôt rougeâtre, tantôt noire, y représentaient la céramique gallo-romaine, tandis que les fragments d'un vase en pâte noirâtre, impure, irrégulièrement cuite, remplie de grains de quartz, saupoudrée de mica et muni d'un grossier filet à l'étranglement du col y révélaient l'inhumation celtique. Ce dernier élément était d'ailleurs porté jusqu'à l'évidence par le mélange des ossements humains avec des os de cheval, de chien et de sanglier. Ajoutons à ce qui précède trois fragments de meules portatives, dont deux en grès rouge et un en grès bigarré; une rondelle plate en fer, sorte d'anneau brisé d'un diamètre intérieur de cinquante-quatre millimètres; les débris extrêmement détériorés d'une bandelette en fer ayant été fixée sur un objet que nous ne saurions déterminer au moyen de clous distants l'un de l'autre de trois centimètres, et dont les têtes conservent encore les traces d'un revêtement de bronze.

Ces résultats ne manquaient pas d'un certain intérêt; aussi nous résolûmes-nous à ne point abandonner la nécropole de *Sur Scey* sans avoir interrogé quelques autres sépultures. Tous les *tumulus* de cette région où nous fîmes planter la pioche appartiennent sans exception à cette même famille des *tumulus* mixtes, et sont affectés d'un écrasement considérable qui a produit entre les deux couches funèbres un pêle-mêle que j'ai eu déjà l'occasion de signaler.

L'un des *tumulus* auxquels nous nous adressâmes avait été endommagé par le tracé d'un chemin et fortement déprimé par le passage

des voitures. Son diamètre primitif avait dû être d'environ huit mètres. Les incinérations gallo-romaines y avaient laissé comme traces des os brûlés, des tessons provenant d'amphores, de cruches, de pots et d'assiettes de formes et de pâtes très-variées; treize clous en fer ayant servi d'attaches à un ou plusieurs coffrets ; un style en fer, sorte de clou long de douze centimètres et grossièrement aplati à sa partie supérieure en manière de pelle. Le contingent celtique consistait en ossements d'hommes et de chevaux à l'état naturel, en deux fragments de meules de granit et de grès blanc, et en poteries noirâtres à pâte courte, celluleuse, et abondamment pourvues de quartz et de charbon.

Deux autres *tumulus* de cinq à six mètres de diamètre, et ayant subi les mêmes altérations que les précédents, ont donné, avec des os d'hommes et de chevaux, les deux sortes de poteries que nous connaissons. L'une de ces tombelles a fourni en outre un petit ciselet de fer long de deux centimètres.

Après la fouille, exécutée sans succès, d'un *tumulus* au lieu dit *A la vigne*, dans le voisinage de *Sur Scey*, nous ramenâmes nos travailleurs dans cette dernière région sur un nouveau *tumulus* mixte de sept mètres de diamètre, habilement construit en pierres et en terre. L'élément gallo-romain, qui dominait dans cette tombelle, nous a valu un assez grand nombre de débris de vases en terre fine, un morceau de tuile à rebords, deux clous en fer, plus la moitié d'une tringle en même métal recourbée à ses extrémités et munie, vers sa partie centrale, d'une sorte d'anse. Ces trois derniers objets nous ont paru provenir de l'armature d'un coffret funèbre. La couche celtique nous a livré à son tour des os d'hommes et de chevaux, les mâchoires et quelques ossements d'un chien de la plus grosse espèce, quelques échantillons de poterie brunâtre et les fragments d'une meule en grès gris à grains saillants.

Deux *tumulus* de quatre mètres de diamètre, voisins du précédent et offrant, à l'extérieur comme à l'intérieur, la même disposition que lui, ont présenté cette constante association du squelette humain et de la carcasse du cheval, de la poterie gallo-romaine et du rude tesson celtique.

Concurremment avec les *tumulus* de *Sur Scey*, nous explorâmes l'un des bourrelets de terre qui serpentent en lignes interminables aux abords du village d'Alaise et qui semblent être les vestiges d'un système de précinctions. Une fouille de quelques heures a fait sortir, avec des ossements humains et des poteries, la preuve que les clôtures de l'*urbs* celtique avaient été utilisées pour loger des sépultures.

Dans le prolongement de *Sur Scey*, entre les *Mouniots* et la colline des *Châteleys*, s'étend le communal des *Feuilles*, vaste friche toute bosselée de *tumulus* généralement petits et très-pauvres. Des deux *tumulus* ouverts, cette année, aux *Feuilles*, l'un n'a rien fourni, tandis que l'autre, ayant dix mètres en diamètre, a livré des esquilles d'os humains mêlés à des charbons et à des rognons de terre brûlée, les débris d'un vase en terre jaunâtre revêtue d'une couverte noire, et des ossements plats et allongés provenant de la cuisse d'un cerf ou d'une bête analogue.

Du communal des *Feuilles*, en franchissant le monticule des *Châteleys*, on arrive promptement au lieu dit *En Essertey*, à environ deux cents mètres du village d'Alaise, dans la direction du nord et à une distance à peu près égale du col qui aboutit au moulin *Chyprey* et procure au massif l'une de ses plus belles entrées. Qu'on ajoute à cela la fertilité du terrain, le voisinage d'une source abondante, une vue agréable, et les champs d'*Essertey* apparaîtront comme l'un des points du massif les plus propres à asseoir une habitation. Des restes de terrassements et des murgers abondamment pourvus de tuileaux romains témoignaient d'ailleurs de l'existence en cet endroit de constructions antiques et nous semblèrent des indices suffisants pour motiver une fouille. Quelques sondages, suivis bientôt de tranchées régulières d'une profondeur moyenne de soixante centimètres, mirent au jour une muraille large de soixante-dix centimètres, grossièrement maçonnée à chaux et sable et reposant sur une fondation d'un mètre cinquante centimètres en largeur, faite de pierres brutes fichées dans le sol en manière de pilotis. Une seule ligne de mur a été suivie sur une longueur de quatre-vingt-cinq mètres; une seconde ligne, coupant la première à angle droit, a été dégarnie sur une longueur de sept mètres seulement. Ces deux lignes, à en juger par les empreintes laissées sur le terrain et par les souvenirs des cultivateurs, se prolongeaient bien au delà et faisaient partie d'un bâtiment quadrangulaire offrant deux façades principales d'au moins cent mètres de long et deux façades latérales d'environ cinquante mètres. Quelques débris provenant des ruines de ce vaste édifice ont été recueillis dans les creusages. Tels sont : une trentaine de clous de formes et dimensions très-variées; d'innombrables morceaux de tuiles et de poteries appartenant à la fabrique romaine; des ossements de divers animaux; un morceau de fer percé d'un trou; un fragment de feuille de bronze qui paraît avoir servi à garnir le manche d'un instrument; le pied d'une grosse fibule de bronze; la moitié d'une boucle en bronze massif; une délicate fibule composée

d'une lamelle pointue suspendue à un fil de bronze, lequel, après un double enroulement, se termine verticalement en aiguille extrêmement fine; une grande section de meule en grès blanc, présentant un ourlet lisse et une surface intérieure piquée et creusée au marteau; les menus fragments d'une autre meule en grès moins fin que le précédent et des vestiges de bois brûlé. Ces diverses constatations prouvent que l'établissement d'*Essertey* appartient à la période gallo-romaine et qu'il était de nature à abriter plusieurs centaines d'individus. Ainsi se trouve, une fois de plus, résolue dans le sens affirmatif la question de savoir si le massif d'Alaise a été occupé postérieurement à la catastrophe qui lui vaut aujourd'hui une si grande célébrité.

Cette diversion terminée, nous avions hâte de reprendre nos études sur les sépultures, merveilleux écrins où reposent les véritables pièces justificatives de la découverte qui nous occupe. A cet effet nous nous rendîmes au *Fori*, monticule boisé qui occupe le centre du massif et dont la plate-forme supérieure a pu fournir un excellent poste d'observation. Sur la partie haute du revers occidental du *Fori*, un *tumulus* de quatorze mètres de diamètre et d'une hauteur moyenne d'un mètre, assez régulièrement construit en terre et en gros quartiers de pierre, n'avait conservé que de menues esquilles d'os humains et un petit fragment d'un disque plat en bronze, peut-être d'une boucle d'oreille. Au fond de la tombelle se montrèrent, mêlés à la terre du sol, quelques-uns de ces charbons purificateurs dont les sépultures gauloises ont déjà offert tant d'exemples.

L'abondance des *tumulus* n'est point particulière aux pentes du *Fori*; elle se remarque également sur la vaste tonsure appelée le *Pré-Maillot*, qui existe au sommet de ce monticule. Les nivellements de la culture ont fait disparaître en cet endroit une très-grande quantité de mottes funèbres; mais les empreintes et quelques restes d'un certain nombre d'entre elles sont encore apparentes sur le sol. L'un de ces vestiges, provenant d'un *tumulus* d'au moins douze mètres en diamètre, recélait un squelette humain couché de l'ouest à l'est et les ossements d'un cheval. A la hauteur de la ceinture de l'homme s'est trouvé un grossier morceau de lame de couteau en fer et, vers les jambes, plusieurs fragments d'un petit vase en pâte noire à couverte jaunâtre.

En quittant la plate-forme du *Fori*, nous ne traversâmes le village de Sarraz que pour gagner les pittoresques hauteurs du *Fourré*, dont les curieuses sépultures ont déjà, à deux reprises, captivé votre attention. Sur la partie la plus élevée de cette colline, qui forme

l'angle sud-est du massif, à cent mètres environ de la magnifique tombelle étudiée au mois de juin 1858, s'élevait, au lieu dit *le Souillard*, un *tumulus boule* de dix-sept mètres de diamètre et d'une hauteur de près de deux mètres. Ce monticule, habilement bâti en terre et en grosses pierres, était ombragé par un certain nombre de sapins qui devinrent un obstacle réel à notre exploration. Une fouille complète étant impossible, nous pûmes néanmoins, grâce à la bienveillance de M. Bidalot, mandataire de M. le comte de Pourtalès, propriétaire du sol, exécuter une large tranchée allant du nord-est au sud-ouest et variant, selon la direction des maîtresses racines, de sept à neuf mètres de largeur. Ce travail a mis au jour neuf squelettes couchés sur des lits de larges dalles, abrités par des toitures de pierre et enfouis à une profondeur qui ne dépassait pas quatre-vingt-dix centimètres.

L'unique squelette rencontré dans la direction de l'est avait la tête au nord et les pieds au sud. Dans la motte de terre qui contenait les vertèbres du cou, gisaient épars onze grains de collier (pl. XII, fig. 1). Le plus considérable de ces menus objets est en pâte de verre noire et opaque; il a sept millimètres de diamètre sur quatre de hauteur. Les autres, variant de quatre à cinq millimètres de diamètre sur une hauteur de trois à cinq, sont en terre ocreuse d'un brun rougeâtre. Ce genre d'ornement, très-fréquent dans les sépultures franques et mérovingiennes, était déjà en usage à l'époque celtique, ainsi que l'a démontré récemment la fouille du *tumulus* de Montramé. A quelque distance du collier furent recueillis sur le même squelette les débris très-endommagés d'un petit plastron en bronze mince décoré, au moyen de l'estampage, de filets horizontaux se succédant deux par deux à des intervalles irréguliers. Ce plastron, assez semblable à la plaque exhumée l'an dernier du *tumulus* de *Combe-Bernon*, se fixait sur le corps à l'aide de cordons métalliques, sortes de torsades en fils de bronze dont un fragment nous est parvenu.

La région nord-ouest était occupée par les restes de trois cadavres placés côte à côte et paraissant avoir eu les têtes au sud et les pieds au nord. Parmi les ossements de ces trois squelettes se sont trouvés divers objets qu'il nous a été impossible, malgré la plus scrupuleuse attention, de restituer individuellement à leurs propriétaires. Ce sont : une lame de couteau en fer ayant perdu sa pointe, mais conservé sa soie et atteignant encore huit centimètres et demi; une paire de fibules en bronze (pl. XII, fig. 2 et 3) composées d'une demi-coquille saillante de deux centimètres de diamètre, d'un pied terminé en bouterolle et munie d'un petit disque à la naissance de l'épingle;

deux petites calottes en bronze provenant de la fracture de deux fibules; les débris du fourreau d'une petite épée qui, à en juger par un certain nombre de parcelles de bronze et une bouterolle en bronze massif, devait présenter quelque analogie avec l'arme du même genre trouvée dans le gros *tumulus* du *Fourré* (1); un gros anneau de bronze massif sans soudure dans lequel étaient encore engagés quelques portions des os d'un bras. Ce rustique bracelet, n'ayant qu'un diamètre intérieur de soixante-douze millimètres, c'est-à-dire trop étroit pour livrer passage à la main d'homme la plus petite, était sans doute encore un de ces cercles symboliques dans lesquels on emprisonnait les bras des enfants dévoués à certains cultes.

Au centre du *tumulus* se trouvaient deux corps dirigés parallèlement d'est en ouest. Le premier de ces individus n'avait conservé qu'un petit fil de bronze mince et recourbé, paraissant avoir servi de boucle d'oreille; le second possédait deux petites fibules (pl. XII, fig. 4) semblables, moins la demi-coquille, à celles qui s'étaient rencontrées dans la région du nord-ouest. Ces deux fibules occupaient sur le corps les positions ordinaires de cette sorte d'ornements, c'est-à-dire le dessous du cou et le voisinage de la ceinture.

Vers l'ouest gisait un couple de squelettes dirigés parallèlement, et en sens inverse, du nord au sud. Celui de ces corps qui se rapprochait le plus du centre de la tombelle nous a paru appartenir au sexe féminin. Cette présomption n'a d'ailleurs d'autre fondement que la trouvaille d'une aiguille à coudre (pl. XII, fig. 5) en bronze, longue de six centimètres et demi, pointue des deux bouts et présentant vers le quart de sa longueur un trou en forme de losange destiné à passer le fil. L'objet que je viens de décrire, avec ses caractères propres qui le distinguent de l'aiguille à coudre des époques romaine et franque (2), n'a pas encore, que je sache, d'analogue dans les collections publiques ou privées; sa découverte est une véritable bonne fortune, en ce qu'elle fournit un élément tout nouveau de critique à l'archéologie de la Gaule indépendante. Le second individu de ce même groupe attira notre attention par la dépression et l'épanouissement très-prononcé des arcades sourcillières de son crâne. Nous n'avons rencontré sur lui d'autre mobilier qu'un fragment de la lame d'un grossier coutelas en fer et deux fibules situées l'une parmi les vertèbres du cou, l'autre dans les os du bassin. La première de ces fibules, exactement semblable aux petites broches exhumées de la partie nord-ouest

(1) *Revue archéologique*, quinzième année, pl. 337, fig. 3.

(2) L'abbé Cochet, *Le tombeau de Childéric Ier*, pp. 145-147.

du *tumulus*, conservait encore des traces du vêtement de cuir auquel elle avait adhéré. La seconde fibule (pl. XII, fig. 6), longue de douze centimètres, est le monument le plus considérable du genre qui soit encore sorti des tombelles d'Alaise; elle présente, comme toutes les fibules du *Souillard*, un disque vertical à son sommet et une base en forme de bouterolle.

Chacun de ces neuf squelettes était descendu en terre avec une escorte de vases dont les débris nous ont offert une pâte épaisse, grossière, celluleuse, remplie de grains siliceux, noirâtre à l'intérieur et rougie très-inégalement à la surface externe par suite d'une mauvaise cuisson.

Dans le fond du *tumulus*, au niveau du sol naturel, se sont montrés de petits charbons, derniers vestiges du sacrifice purificateur qui précédait toute funéraille.

Nous avons dû encore établir une ligne de démarcation entre les inhumations celtiques et un certain nombre d'incinérations gallo-romaines pratiquées dans l'intérieur du *tumulus*. La distinction devenait ici d'autant plus difficile que, par suite du tassement, les deux couches sépulcrales se trouvaient enchevêtrées sur plusieurs points. Notre expérience toutefois n'a pas laissé la moindre place au doute, et, l'élément celtique degagé, nous avons pu restituer sans hésitation à l'apport gallo-romain les ossements calcinés; les innombrables débris de petits vases en terre fine ou en verre très-variés de forme et de pâte; une fiole dite lacrymatoire extrêmement altérée par le feu; une larme creuse en verre, sorte de petite fiole à parfum; quatre clous en fer, dont deux privés de têtes et deux à têtes rondes.

Après avoir fouillé un *tumulus* de sept mètres de diamètre non loin du précédent, sans autre résultat qu'un petit fragment de poterie celtique, nous quittâmes le massif, emportant la satisfaction d'avoir établi sur des bases solides la preuve que les Gallo-romains ont souvent enfoui les cendres de leurs morts dans les sépultures de l'époque antérieure, et, à un point de vue plus spécial, le fait de la permanence des habitations sur un sol que ses traditions religieuses et son importance militaire rendaient également précieux aux vainqueurs et aux vaincus.

II

POURTOUR D'ALAISE.

Les sépultures du pourtour d'Alaise ont sur celles du massif lui-même l'avantage de présenter une plus grande homogénéité de construction et de contenu, de fournir par là même des arguments d'une nature plus immédiate et plus concluante à l'élucidation du grand fait militaire qui nous occupe. Ici nous ne rencontrerons que par accident ces poteries aussi informes qu'impures, et dont la facture barbare reflète un état social des plus rudimentaires. Nous n'aurons pas à vous montrer la sépulture du Gallo-romain avec son pompeux cortége de vases, de verreries et de coffrets, greffée sur la rustique pyramide qui abrite le cadavre du Celte. Le mélange que nous observerons présentera de tout autres caractères. L'élément romain pur côtoiera souvent l'élément celtique; mais ces deux couches, parallèles et non successives, montreront deux civilisations parvenues à leur apogée et rivalisant encore, après dix-neuf siècles, de grandeur et de goût.

Dans cette nouvelle exploration du pourtour d'Alaise, nous nous sommes attachés, comme l'an dernier, à diriger nos recherches sur tous les points où des vestiges importants, des accidents caractéristiques et des lieux dits significatifs rappelaient quelque circonstance du siége d'Alesia.

Nous nous adressâmes tout d'abord à la partie du territoire d'Éternoz qui s'emboîte dans les découpures orientales du massif d'Alaise et fournit au *Camp de mine* une sorte de contre-fort gigantesque dont les pentes abruptes viennent plonger dans le Lison. C'est là que, sur la lisière du bois de Borne, au milieu d'un pâturage ombragé par de vieux chênes, s'élevait un *tumulus* de dix mètres de diamètre, construit en terre et en pierrailles avec une ceinture de gros quartiers à sa base. La région centrale de cette tombelle était occupée par un squelette dirigé dans le sens du sud au nord. A l'est et à l'ouest se montrèrent d'autres ossements humains extrêmement détériorés.

Une quantité considérable de très-petits *tumulus* pullulaient autour du précédent; nous en ouvrîmes quelques-uns, mais sans rien obtenir.

Nous gagnâmes ensuite le bois de Borne, dont l'un des triages, dit le *Pré-Bretin*, est sillonné par les lignes d'une vaste castramétation. Les murgers provenant de la ruine de cet ouvrage ont une certaine analogie avec les entassements pélagiques qui couronnent les crêtes d'un grand nombre des montagnes du Péloponèse et de la basse Italie. Dans l'intérieur et autour de la castramétation se trouvent en très-grand nombre des *tumulus*, les uns ronds, les autres ovoïdes, mais tous formés de gros quartiers de roche calcaire, et qui, en raison de cette circonstance, n'ont pu sauvegarder leur dépôt funèbre contre les éléments et les animaux destructeurs. L'un de ces *tumulus*, fouillé par nous l'année dernière, avait livré deux petites armilles et une grande boucle d'oreille en bronze. Moins heureux cette année, nons n'avons retiré de la fouille de trois nouveaux *tumulus* que quelques menues esquilles d'ossements humains.

En quittant le territoire d'Éternoz, nous avions hâte d'opérer sur un sol plus favorable à la conservation des corps et des objets qui les entourent. A cet effet, nous ne pouvions mieux choisir que la bordure du plateau d'Amancey, qui commande l'une des principales entrées du massif d'Alaise et domine le *Champ de guerre* de Coulans, le *Champ de guerre* de Refranche, les *Champs-Carriots*, les *Champs-Couteaux* et les *Champs-Colliers*. Cette position appartient à la ligne des *prærupta loca*, contre laquelle, selon les personnes qui continuent avec nous à voir l'*Alesia* de César dans Alaise, vinrent expirer les derniers et héroïques efforts de Vercingétorix. Ici, comme ailleurs, des files interminables de *tumulus* et des vestiges de retranchements se joignent aux vraisemblances topographiques pour confirmer, ce me semble, l'authenticité de l'attribution.

Le riche butin qui était résulté de notre séjour de l'été précédent sur les hauteurs de Refranche nous donnait un légitime espoir.

Nous débutâmes cette fois encore, au lieu dit *Sur le mont*, voisin du communal des *Gaules*, par l'ouverture d'un *tumulus* conique de huit mètres de diamètre qui ne nous procura que quelques parcelles d'ossements humains et une dent de porc.

Sans nous laisser décourager par le mince résultat de ce premier pas, nous attaquâmes immédiatement un second *tumulus*, celui-ci de forme elliptique, atteignant quatorze mètres de diamètre du nord au sud, et une hauteur centrale d'environ soixante centimètres. Les premiers coups de pioche donnés au sommet de cette tombelle mirent au jour une sorte de sarcophage composé de grandes dalles brutes posées de champ et enfoncées dans le sol naturel à une profondeur de dix centimètres. La hauteur totale de cette logette était

d'environ soixante-dix centimètres, et sa largeur de cinquante centimètres ; quant à sa longueur, on ne saurait exactement la fixer, en raison de l'affaissement des dalles qui servaient de parois aux petits côtés. Dans le sens de la longueur du sarcophage, c'est-à-dire d'est en ouest, se trouvaient deux squelettes couchés parallèlement en sens inverse, et au-dessous d'eux quelques os de cheval, plus un morceau de poterie de fabrication celtique. Le tout était très-imparfaitement abrité par une grosse lave brute formant couvercle.

A. CASTAN.

(*La suite prochainement.*)

ÉTUDES

SUR LE

RITUEL FUNÉRAIRE

DES ANCIENS ÉGYPTIENS

CHAPITRE XVII

(Suite.)

V. 22. — « Je suis une âme en ses deux jumeaux .. »

« Il l'explique : Osiris entre dans *Tatou*, il y trouve l'âme de *Ra ;* « alors ils s'unissent l'un à l'autre et ils deviennent son âme, « ses jumeaux. (Ses deux jumeaux) (1), c'est *Horus vengeur de* « *son père* et *Hor-went-an*.... Autrement dit : l'âme en ses deux « jumeaux, c'est l'âme de *Ra* avec l'âme d'*Osiris*, c'est l'âme de « *Schou* avec l'âme de *Tewnou ;* ce sont les âmes qui résident « dans *Tatou.* »

On pourrait songer à traduire la préposition ☥ HeRi par *dans* ou *entre, au milieu* (de ses deux jumeaux). Ainsi entendue, la for-

(1) Ces mots, essentiels au sens, manquent dans le manuscrit de Turin et dans le *Rituel* Cadet; mais ils se trouvent dans tous les textes hiératiques.

mule indiquerait une *triade* : j'ai préféré l'autre sens parce que les gloses se rapportent toutes à une *dualité*. Plusieurs manuscrits portent : « Alors son âme devient en deux jumeaux. » Ce n'est pas le soleil matériel, c'est son âme seule qui participait à la divinité suprême. Le lieu de cette union mystérieuse, [hieroglyphs] *Tatou*, se trouve à tout instant dans les textes qui ont rapport aux mystères d'Osiris. Suivant la géographie de M. Brugsch, on devrait regarder *Tatou* comme le nom sacré de la ville que les textes grecs appellent *Mendès*. Les deux âmes jumelles de *Ra* et d'*Osiris* sont ailleurs placées dans les rapports de père et de fils.

[hieroglyphs] *Teunu-t* est une déesse à tête de lionne, compagne de *Schou*, dont nous avons vu les attributions ; ce couple forme une nouvelle expression de la dualité divine, divisée en principe mâle et principe féminin. Le manuscrit de Turin offre, dans la partie correspondante de la vignette, un dieu *Ra*, à tête d'épervier ; mais le papyrus Cadet porte à la même place deux dieux exactement semblables et superposés l'un à l'autre ; on y reconnaîtra facilement les deux jumeaux du texte.

V. 23. — « Je suis ce grand chat qui était à (l'allée?) du « Perséa dans *An* (Héliopolis), dans la nuit du grand « combat ; celui qui a gardé les impies dans le jour « où les ennemis du seigneur universel ont été « écrasés. »

« Il l'explique : Le grand chat de (l'allée?) du Perséa dans *An*, « c'est *Ra* lui-même. On l'a nommé chat en paroles allégoriques ; « c'est d'après ce qu'il a fait qu'on lui a donné le nom de chat. Au« trement, c'est *Schou*, quand il fait. . . . . « . . . . . de *Sev* et d'*Osiris*. Celui qui est à (l'allée?) du Perséa « dans *An*, c'est celui qui rend justice aux fils de la défection pour « ce qu'ils ont fait. La nuit du combat, c'est quand ils sont arrivés « à l'orient du ciel ; il y eut alors un combat dans le ciel et dans le « monde entier. »

Le symbolisme du chat n'est pas du tout éclairci par cette glose ; mais la vignette vient à notre secours : On y voit (1) un chat auprès d'un arbre (2), tenant sous sa patte la tête d'un serpent. Dans la

(1) V. Vignette du papyrus Cadet, n° 37.
(2) *Ibidem*, n° 36.

vignette d'un très-ancien manuscrit (1), le chat tient un sabre et tranche la tête du reptile.



Un papyrus du Louvre (2) nomme le lion à la place du chat. On voit que c'est à titre de destructeur des animaux nuisibles que le chat est ici comparé au soleil. Horapollon (L. I, ch. 10), en nous apprenant que le soleil avait à Héliopolis une idole en forme de chat, fournit une autre explication du même symbolisme : il aurait été tiré d'une observation sur la pupille des chats, dont la dilatation aurait suivi dans ses proportions la hauteur du soleil au-dessus de l'horizon. Je ne crois pas que ces minuties soient dans le véritable génie de l'Égypte antique; ce sont des remarques postérieures. La notion qui ressort de notre texte, comparé à la vignette, me semble bien plus simple, « on l'a nommé chat d'après ce qu'il fait; » le destructeur des animaux immondes était un parfait représentant du soleil sorti victorieux de son combat contre les puissances typhoniennes. La chatte était consacrée à *Beset*, ou *Bast*, forme gracieuse de *Pacht*, fille de *Ra*.

Il est difficile d'apercevoir, au premier abord, un lien entre ces deux versets et les précédents; je crois cependant que ce lien existe. On sait que l'Égyptien, pour donner quelque valeur à sa prière,

(1) Papyrus de Dublin; la même figure se trouve dans le Papyrus de Leyde mentionné ci-dessus.

(2) Manuscrit tracé à l'encre blanche par le grammate *Tenana*.

parlait souvent au nom d'un dieu auquel il s'identifiait. Après avoir invoqué les assesseurs du juge et demandé l'oubli de ses péchés, l'Osiris, pour donner de l'autorité à ses paroles, nomme la divinité à laquelle il prétend s'assimiler, ce sont : 1° le dieu à la double face ou l'*âme en deux jumeaux;* 2° La lumière purifiante sous l'emblème du chat, vainqueur du mal. L'invocation suivante est d'un sens beaucoup plus clair :

V. 24. — « O! *Ra*, dans son œuf! qui rayonne par son disque, qui luit à son horizon, qui (nage sur sa matière?), qui a horreur du retard, qui marche sur les supports du dieu *Schou*! Celui qui n'a pas son second parmi les dieux; qui produit les vents par les feux de sa bouche et qui éclaire le double monde par ses splendeurs! Sauves l'Osiris N. de ce dieu dont la nature est un mystère et dont les sourcils sont les bras de la balance, dans la nuit où se fait le compte d'*Aouaï*. »

« Il l'explique (c'est celui qui étend le bras?) : La nuit du compte d'*Aouaï*, c'est la nuit où la flamme (tombe) sur les condamnés. »

Le style égyptien se sert très-souvent de la troisième personne pour le personnage interpellé dans une allocution; j'ai conservé cette tournure, parce qu'il faut avant tout rechercher ici l'exactitude. Quelques expressions restent douteuses dans cette belle invocation au soleil, entre autres le terme [hiéroglyphes] VÂA que je traduis conjecturalement par *matière*. Il est employé souvent dans le sens de *nourriture* et aussi d'*argile*; mais la signification doit être plus générale dans un grand nombre de phrases analogues à celle qui m'embarrasse.

Les supports du dieu *Schou*, chargés de soutenir le ciel, sont souvent figurés comme quatre poteaux fourchus au sommet [hiéroglyphes].

La dualité divine se montre ici sous une nouvelle forme : *Ra*, le dieu visible, est invoqué comme médiateur auprès du dieu caché qui est Osiris, le souverain juge, ou le dieu vengeur, exécuteur du jugement.

J'hésite sur la traduction de la première glose parce que le terme [hiéroglyphe] *a* se prête à plusieurs traductions : au sens propre, c'est le *bras*, et la locution *an a-w*, littéralement : *adducens bracchium*, rappellerait

alors l'expression *in bracchio extenso*, que la Bible applique à l'action divine. Mais [hiéroglyphe] *a* signifie également *acte, moment, fois :* on pourrait donc traduire *an a-w*, « celui qui vient à son heure. »

La déesse [hiéroglyphes] *Aouaï* est le châtiment personnifié; son nom signifie *discuter, vérifier*, et, dans un autre sens, *nuire, faire du mal;* ce n'est pas la flamme qui réconcilie, comme celle de *Hotepeschous*, le feu d'*Aouaï* saisit les maudits (*cheri-u*-les frappés), après le compte redoutable établi devant Osiris.

V. 25. — « Celui qui pousse les impies à la demeure du billot pour détruire leurs âmes. »

« Il l'explique : C'est (*Smu?*), c'est l'annihilateur d'Osiris. Autrement dit, c'est *Sapi;* il a une seule tête portant la plume (la justice). Autrement, c'est l'épervier Horus qui a plusieurs têtes; l'une porte la justice, l'autre l'iniquité; il rend le mal à celui qui l'a fait, la justice à qui l'apporte avec soi. Autrement, c'est Horus de *Sechem* (1). Autrement, c'est Thoth, c'est *Nofre-toum*, fils de *Bast :* ce sont les chefs qui repoussent partout les ennemis du seigneur universel. »

L'abattoir des damnés est symbolisé par une épée sur un billot [hiéroglyphe]; il est ordinairement appelé *nemma* (c. ⲛⲟⲙϯ violence). L'exécuteur est ici l'ennemi d'Osiris, un Typhon. J'hésite pour la lecture de son nom (*Smu* (2) ou *Schesmu*); le symbole est un pressoir, il doit signifier l'*écrasement*. La seconde glose le caractérise comme un serpent que les textes les plus récents nomment *sapi*, juge. Le plus ancien manuscrit du Louvre l'appelle *Apap;* c'est le nom ordinaire du génie du mal, sous la forme du grand serpent, ennemi du soleil.

Une version toute différente est contenue dans les trois gloses suivantes; elles attribuent l'exécution du jugement à Horus lui-même ou à d'autres dieux compagnons d'Osiris; on voit en effet, sur les sarcophages et dans les peintures des tombeaux, Horus qui décapite lui-même les damnés et leur applique cette terrible peine de

(1) *Sechem*, suivant les conjectures très-ingénieuses de M. Brugsch, serait le nom égyptien de Létopolis. V. *Géographie*, t. I, p. 242.

(2) Si la lecture *Smu* se confirme, ce sera sans doute le nom de *Smy*, donné au Typhon par le Traité d'Isis et d'Osiris (chapitre 62), avec ceux de *Seth* et de *Bébon*.

la seconde mort éternelle, dont l'exemption est toujours promise à l'âme vertueuse.

V. 26. — « Sauvez l'Osiris N. de ces gardiens qui amènent « les bourreaux qui préparent les supplices et l'im« molation; on ne peut échapper à leur vigilance, « ils accompagnent Osiris. Qu'ils ne s'emparent pas « de moi, que je ne tombe pas dans leurs creusets. « Car je le connais, je sais le nom du (*Matat?*) qui « est parmi eux, dans la demeure d'Osiris, le trait « invisible qui sort de son œil, circule dans le monde « par le feu de sa bouche. Il donne ses ordres au « Nil sans être visible. L'Osiris N. a été juste dans le « monde, il aborde heureusement auprès d'Osiris. « Que ceux qui siégent sur leurs autels ne me fassent « pas d'opposition, car je suis un des serviteurs du « seigneur suprême (suivant les préceptes du scara« bée?). L'Osiris N. s'envole comme un épervier, il « se nourrit comme (l'oie) *Smen*, il ne sera jamais « détruit comme (le serpent) *Nahav-ka*. »

(*) « Il l'explique : C'est Anubis, c'est Horus habitant la demeure « de. . . . . Autrement, c'est Horus dans *Scheni*. Autrement, « ce sont les chefs qui ont repoussé les ennemis du seigneur univer« sel. Autrement, c'est le grand commandant de *Scheni*. »

Le commencement de la formule est un peu différent dans quelques manuscrits. Ils parlent ici de « gardiens à l'odeur fétide, aux doigts acérés, qui torturent et qui immolent, » et je pense que c'est la plus ancienne version. Les creusets où brûlent les damnés apparaissent dans les peintures funéraires, Je crois que le mot de *creuset* convient mieux que celui de chaudières que Champollion avait appliqué au mot *ka-tu*, auquel je fais allusion en ce moment, parce que je ne vois pas de liquide dans ces vases. L'exécuteur mystérieux, désigné dans le texte sous le nom de *Matat(?)*, serait, suivant la glose, une forme d'Horus, ou bien Anubis. Son trait vengeur s'échappe de son œil; nous avons déjà vu l'œil du soleil pris pour son pouvoir léthifère. Le manuscrit de Turin dit *le trait de sa main*; mais tous les textes plus anciens portent ici : *de son œil*, ce doit être la vraie le-

çon; elle se relie avec la très-ancienne superstition du mauvais œil. Il est à remarquer, pour l'intelligence des derniers mots du verset, que le défunt parle de lui-même tantôt à la première et tantôt à la troisième personne. Ces deux locutions paraissent employées à peu près indifféremment, et les manuscrits ne s'accordent pas entre eux à ce sujet. On trouve quelquefois, pendant un chapitre entier, *je fais, je dis*, etc., tandis qu'un autre manuscrit portera : l'*Osiris un tel fait, dit*, etc.

L'oie *Smen* semble avoir été consacrée à Ammon; sa figure ne diffère pas de celles des oies du Nil; elle est représentée sur un piédestal, comme les autres animaux qui recevaient un culte. *Nahav-ka*, dont on n'a pas encore défini le rôle spécial, est figuré par un serpent sur deux jambes humaines ou par un personnage à tête de vipère (1); c'est aussi le nom de l'un des quarante-deux juges, assesseurs d'Osiris. *Scheni* signifie *détour, repli*, peut-être *labyrinthe;* c'est une demeure dont la signification me paraît souvent funeste.

V. 27. — « Qu'ils ne s'insurgent pas contre moi, que je ne « tombe pas dans leurs creusets. »

(*) « Il l'explique : Ce sont ceux qui siégent sur leurs autels; c'est « la figure de l'œil du soleil, avec la figure de l'œil d'Horus. »

Il y a une certaine confusion dans cette version que j'ai donnée cependant, parce qu'elle est la plus complète : elle est reproduite par le manuscrit de Turin et par tous les exemplaires de style récent. Le texte reprend quelques mots du verset précédent et y ajoute une nouvelle rubrique d'explication. Cela serait contraire à la marche générale de la composition. L'ancien manuscrit en écriture blanche supprime toute la portion que j'ai compris entre les deux astériques, c'est-à-dire la rubrique du verset 26 et la formule du verset 27; ainsi réduite, la leçon paraît néanmoins complète, et l'explication ne commence qu'à la rubrique du verset 27 : « Ceux qui siégent sur leurs autels, etc. » La glose précédente a certainement été introduite plus tard dans le texte, elle aura troublé l'économie des rubriques.

Le manuscrit de Turin se montre de nouveau inexact dans cette

(1) Le nom de *Nahav-ka* me semble se rapporter au rajeunissement de l'existence par la résurrection.

dernière explication; il dit « la figure du soleil; » tous les textes hiératiques s'accordent pour indiquer ici *l'œil du soleil*, déjà connu de nous dans son rôle de vengeur.

V. 28. — « Ah! seigneur de la grande demeure, roi suprême
« des dieux! sauves l'Osiris N. de ce dieu qui a le vi-
« sage du *Tesem* et les sourcils d'un homme, et qui se
« repaît des maudits; et (de) (1) l'esprit du bassin de
« feu qui dévore les corps, (vomit?) les cœurs et les
« rejette en excréments. »

« Il l'explique : Celui qui dévore les multitudes est son nom, il « est dans le bassin de *Pount* (l'Arabie). Le bassin de feu est dans « *Anrutew* vers *Scheni*; quiconque y arrive (impur?) tombera im« molé. Autrement dit, *Mates* est son nom, c'est le gardien de la « porte d'occident. Autrement, *Baba* est son nôm, c'est lui qui défend « ce repli de l'Amenti. Autrement, celui qui vient à son heure est « son nom. »

Le personnage à la figure de *Tesem* est placé, par la glose, dans le bassin d'Arabie, qui ne peut être que la mer Rouge, comme l'a reconnu M. Brugsch. Le *Tesem* est un quadrupède appartenant à la race féline, peut-être un loup cervier. Le mâle du chat domestique a été désigné tout à l'heure par le mot *chau* (2).

Pour la seconde phrase j'ai suivi le manuscrit le plus ancien, qui me paraît offrir un sens plus clair; les autres manuscrits portent l'*angle du bassin de feu* à la place de l'*esprit*. C'est également ce manuscrit à l'encre blanche qui me fournit la leçon *ut sat, ejecit stercus;* les autres disent simplement : *il rejette les corps*. Cette singulière punition, qui consiste à faire détruire le corps d'un damné par la digestion d'un démon, laisse place à quelque doute, parce que la phrase contient un mot encore obscur pour moi, (*Chenep*, extraire, arracher, ou bien verser, vomir?). Le bassin de feu est placé vers les régions funestes déjà connues, *Anrutew*, la stérile, et *Scheni*, le détour. Il est possible que cette dernière place soit identique avec la ville ou bourgade nommée *Schennu*, dans le nôme de Memphis, citée par M. Brugsch dans sa *Géographie* (t. I, p. 242).

(1) Il faut évidemment sous-entendre la même invocation : « Sauves l'Osiris N. « de l'esprit, » etc.

(2) Les *Tesems* sont aussi rappelés, dans le chapitre 13, comme de mauvais génies qu'on évite par l'aide d'Horus.

La glose nous propose plusieurs noms pour l'esprit funeste : *Mates*, « poignard ou bourreau; » c'est peut-être le même surnom que les Égyptiens avaient donné à Artaxercès III après le meurtre d'Apis. *Baba* peut être identifié avec le nom de *Bébon*, que le Traité d'Isis et d'Osiris donne à Typhon. Le nom de *Baba* est déterminé par le signe des quadrupèdes [hieroglyph]; c'était certainement un des personnages à tête bestiale et pourvus d'une queue qui sont représentés armés de glaives dans d'autres vignettes du *Rituel*. (V. le chap. 145. v.)

V. 29. — « Ah, seigneur de la victoire dans les deux mondes ! « seigneur du rouge (sang), qui commande à la de- « meure du billot, qui se repaît des entrailles ! (sauves « l'Osiris N.) (1). »

« Il l'explique : C'est le cœur d'Osiris, c'est lui qui est dans toute « immolation. »

Plusieurs exemplaires, au lieu de *nev nerau*, seigneur de la victoire, portent *nev neva*, seigneur du feu. Le rapport de l'explication avec la formule est très-obscur pour moi ; le texte est néanmoins complet et les manuscrits s'accordent en ce point. Il semble que la mort violente d'Osiris soit considérée comme une victoire et que la mémoire de cette mort ait été rappelée dans les sacrifices sanglants, pour leur donner une plus grande force expiatoire par l'introduction symbolique du cœur d'Osiris.

V. 30. — « Celui qui a reçu la double couronne, dans l'allé- « gresse, à son arrivée dans (la demeure royale de « l'enfant?). »

« Il l'explique : Celui qui a reçu la double couronne, dans l'allé- « gresse, à son arrivée dans la royale demeure de l'enfant, c'est « Osiris. »

V. 31. — « Celui qui a reçu l'ordre de régner sur les dieux, « dans ce jour où le monde a été constitué, par le « seigneur universel ! »

« Il l'explique : Celui qui a reçu l'ordre de régner sur les dieux,

(1) Ceci est ajouté dans quelques manuscrits seulement et doit être négligé, car l'invocation ne commence qu'au verset 34.

« c'est Horus, fils d'Osiris, qui a pris le gouvernement à la place de « son père Osiris. Le jour de constituer les deux mondes, c'est le « complément des mondes, à l'ensevelissement d'Osiris, l'âme bien- « faisante, dans la royale demeure de l'enfant. »

La formule précédente ne fixe pas d'époque pour le règne d'Osiris; celui d'Horus, son fils, commence à la constitution définitive du monde. Dans le premier verset, c'était *Ra*, le soleil, qui remplissait exactement la même fonction, à son premier lever. Horus est donc le même personnage, avec un simple changement de nom. La dernière phrase nous révèle clairement un des sens mystiques attachés à la mort et aux cérémonies de l'ensevelissement d'Osiris. Au point de vue cosmogonique, leur entier accomplissement marquait la fin de la nuit éternelle et des temps du chaos, ainsi que l'introduction des lois nouvelles qui devaient conserver l'harmonie des mondes définitivement constitués. C'est toujours *la demeure royale de l'enfant* (*Suten-ha Senen?*), à laquelle on rattache ces faits primordiaux. Nous avons dit que M. Brugsch pense que la localité terrestre assimilée à ce lieu céleste était l'oasis de Siouah ou d'Ammon: rien ne nous indique jusqu'ici ce qui pourrait avoir amené à donner un rôle cosmogonique aussi important à cette localité si éloignée de la vallée du Nil. Les preuves de M. Brugsch ne nous paraissent pas d'ailleurs être complètes en ce qui concerne cette identification, qui serait de la plus grande importance.

Le vieux manuscrit à l'encre blanche a, pour ces deux versets, un texte beaucoup plus court; on y lit seulement : « Celui qui a reçu la « double couronne, dans l'allégresse, à son entrée dans *Ha-suten-* « *senen*, c'est Osiris, quand il lui a été ordonné de réunir les deux « mondes par le seigneur universel. Le jour de la réunion des deux « mondes, c'est l'action de compléter les deux mondes, c'est l'ense- « velissement d'Osiris, etc. »

Ce manuscrit supprime ainsi une rubrique; malgré l'autorité que lui assure son antiquité, je pense qu'ici il est incomplet; l'autre texte se concilie mieux avec l'ensemble du chapitre, en distinguant les deux règnes d'Osiris et d'Horus.

V. 32. — « Celui qui donne (les existences?) et qui détruit les « maux, qui dispose le cours du temps ! »

« Il l'explique : C'est le dieu *Ra* lui-même. »

Le terme que je traduis par *existences* [hieroglyphs] (*Ka-u*) est très-difficile à définir; il paraît souvent désigner le *type* d'un personnage, son essence ou son modèle idéal. C'est sous ce nom que certains rois ont fait adorer leur type déifié. Au pluriel, il se prend aussi pour les *vivres*, les moyens de l'existence. Dans ce passage, où il est opposé aux *défectuosités* (*asew-u*), il peut signifier tous les *dons heureux* ou les *principes* de la vie.

Il est à remarquer que les versets 29, 30, 31 et 32 paraissent indiquer le même personnage sous diverses attributions. En effet cette portion commence par l'allocution : *Ah! seigneur de la victoire*, etc., et se termine au verset 33 par la prière : *Sauves l'Osiris N.*, etc., au singulier.

C'est donc bien certainement un même dieu qui est invoqué sous des appellations que la glose applique successivement aux trois personnes d'Osiris, d'Horus et de Ra. On ne saurait sans cela saisir l'enchaînement de ces diverses fractions de la formule sacrée, et je ne doute pas que tel ne soit l'ordre des idées qu'on doit y reconnaître. Ainsi réunis, ces cinq versets forment au contraire la suite naturelle du verset 28.

V. 33. — « Sauves l'Osiris N. de ce dieu qui saisit les âmes,
« qui avale les cœurs, qui se repaît de cadavres. . . . . .
« . . . . . . (1), qui terrifie les faibles. »

« Il l'explique : C'est *Set*. Autrement l'exécuteur, c'est Horus, fils « de *Sev*. »

Cette prière relie les derniers versets aux précédents; il s'agit toujours du sort de l'âme après la mort. Le dieu suprême, dans ses diverses formes, est invoqué contre les terribles effets du jugement. La glose varie toujours sur l'exécuteur, dont le pouvoir repose tantôt entre les mains de *Set* et de ses démons, et tantôt entre les mains d'Horus. Ce dieu, considéré comme fils de *Sev* et frère d'Osiris, recevait le nom d'Horus l'aîné, *Harouëri*.

V. 34. — « O! (dieu) scarabée dans sa barque! celui dont la
« substance existe par elle-même, autrement dit,
« éternellement! sauves l'Osiris N. de ces gardiens

(1) Il y a ici un membre de phrase inintelligible pour moi, et pour lequel les manuscrits varient singulièrement.

« sagaces à qui le seigneur des esprits a confié la sur-
« veillance de ses ennemis, qu'il leur a livré pour les
« immoler (dans la place de l'annihilation?); à la
« garde desquels personne ne peut échapper. Que je
« ne tombe pas sous leurs glaives, que je n'entre pas
« dans leur boucherie, que je ne m'arrête pas dans
« (leurs demeures?), que je ne tombe pas sur leurs bil-
« lots, que je ne me pose pas dans leurs (réseaux?),
« qu'il ne me soit rien fait de ce que détestent les
« dieux. Car je suis un prince dans la grande salle,
« l'Osiris N. le justifié. Celui qui a passé pur dans le
« *Mesek;* celui (qui a donné la matière? de la nuée?)
« dans *Ta-nen.* »

« Il l'explique : Le dieu scarabée qui est dans sa barque, c'est le « dieu *Ra*, *Har-em-achou* lui-même. Les gardiens habiles, ce sont « les (singes) *Benne;* c'est Isis, c'est Nephthys. Les choses que dé- « testent les dieux, c'est le compte de sa malice. Celui qui a passé « pur dans le *Mesek*, c'est Anubis, qui est derrière le coffret qui ren- « ferme les entrailles d'Osiris. Celui (qui a donné la matière de la « nuée?) dans *Ta-nen*, c'est Osiris. Autrement dit, (la matière de la « nuée?) dans *Ta-nen*, c'est le ciel, c'est la terre. Autrement, c'est la « victoire de *Schou* sur les deux mondes dans *Ha-souten-senen*. La « nuée, c'est l'œil d'Horus. (Le lieu) de *Ta-nen*, c'est le lieu (de réu- « nion?) d'Osiris.

Dans la partie de la vignette qui répond à ce verset (1), on voit une barque où siége un dieu à tête de scarabée. Il est adoré par le e défunt et par quatre génies sous la forme de singes cynocéphales, suivis d'Isis et de Nephthys. Ainsi que la glose nous l'apprend, ce sont les personnages désignés dans la formule comme *les gardiens habiles*.

La vignette contient également la figure d'Anubis, sous sa forme ordinaire, marchant derrière le personnage qui porte le coffret (2).

Le mot *chepera*, scarabée, signifie, au figuré, *être* et *générateur*,

(1) Nos 40-45 de la vignette, dans le papyrus Cadet.
(2) Nos 54-5 de la même vignette.

d'après le symbolisme bien connu que la doctrine égyptienne attachait à cet insecte. Cette formule, d'une haute importance, est rendue un peu différemment dans le manuscrit blanc du Louvre : « Celui dont la substance est un être double, éternellement, » *pau-ti ta-w teta*. C'est une expression nouvelle de la génération éternelle en dieu *Ta*, que je traduis d'une manière générale par *substance*, se prend aussi quelquefois dans l'acception restreinte de *corps*. Suivant la glose, cette substance, source éternelle de son propre être, ne serait autre que *Ra*, le soleil. Le nom d'*Har-em-achou*, ou « Horus dans les deux horizons » (du levant et du couchant), était un surnom solaire dont le grand sphinx de Gizeh était spécialement doté et qu'une inscription grecque a transcrit par Αρμαχις.

Les manuscrits offrent quelques variantes de rédaction dans ce verset. Ainsi on lit, après « la surveillance de ses ennemis, » ceux « qu'il livre à l'immolation dans la demeure de la destruction, » et plus loin, « qu'ils ne poussent pas leurs glaives contre moi ! » une autre variante porte : « que je n'entre pas dans la demeure d'annihi« lation !...... que je ne me repose pas sur leurs lits (1). »

Après l'invocation où le défunt énumère les peines qu'il veut éviter, grâce à l'intervention divine, il termine sa prière par une dernière phrase qui reste extrêmement obscure, quoique chaque mot ait donné lieu à une glose particulière.

Le mot *mesi*, que je traduis conjecturalement par *matière première*, est determiné tantôt par les ténèbres, tantôt par un pain, symbole des *aliments* (ou pâtes ?). Osiris est indiqué ici dans son action cosmogonique, puisque la glose explique ces mots par la victoire de *Schou*, qui consistait, comme nous l'avons dit, dans le soulèvement de la voûte liquide du ciel. C'était la fin du chaos ; aussi cet événement est-il placé au même lieu céleste que la première naissance du soleil, *Ha-souten-senen*. *Ta-nen* est un nom de lieu qui peut s'interpréter les *pains de la forme*. Osiris serait donc considéré comme ayant donné la matière première du ciel et de

(1) J'entends ces mots de certains lits représentés dans les tombeaux des rois et qui me paraissent destinés à des supplices.

la terre. Le lieu (de la réunion?) d'Osiris peut indiquer l'endroit où le corps d'Osiris avait été reconstitué, après le succès des recherches d'Isis; nous avons déjà vu en effet que l'accomplissement des funérailles d'Osiris était le symbole de la constitution définitive du monde. Osiris, assis sur un trône et adoré par le défunt, termine la partie de la vignette qui se rapporte à ce verset. Certains papyrus ont au contraire la figure d'Atoum (1).

V. 35. — « *Atoum* construit ta maison, les deux lions fondent « ta demeure. Ils accourent, ils accourent; Horus te purifie, *Set* (te renouvelle?), tour à tour. L'Osiris N. vient « dans ce monde, il a repris ses jambes. Il est *Toum* et « il est dans son pays. Arrière, lion lumineux qui est à « l'extrémité! Recule devant la valeur de l'Osiris N. le « justifié, recule devant la valeur d'Osiris; il se garde « avec soin et n'est pas aperçu des gardiens. L'Osiris N. « est lui-même Isis, tu observes qu'il a déployé ses che- « veux sur lui. Il a (atteint la fin de?) sa route, autre- « ment dit, son but. Isis l'a conçu, Nephthys (l'a « nourri?), Isis a effacé ses souillures, Nephthys a re- « tranché ses péchés. La victoire est à moi, la vaillance « est dans mes mains, (je touche ceux dont les bras sont « multiples?). Je m'approche des hommes pieux et je « repousse les fils de tes ennemis. Je chasse ceux qui « ont noirci leurs bras. Je reçois (les deux frères?) de la « palme. (Je produis?) les habitants de *Ker* et d'*An* « (Héliopolis). Tous les dieux sont saisis de crainte de- « vant ma vaillance et mes grandes ardeurs. Je venge « chaque dieu de celui qui l'insulte, mes traits le frap- « pent aussitôt qu'il apparaît. Je vis suivant mes désirs. « Je suis *Ouati*, seigneur du feu : quiconque s'élèvera « contre moi, malheur à lui! »

« Il l'explique : Le mystère de la formation (donné par Amon?), « c'est le nom du (réseau?). (Celui qui voit à l'instant ce qui est ap- « porté?), est le nom du coffret. Autrement, c'est le nom. . . . . (2).

(1) V. papyrus Cadet, nos 56-58 de la vignette.

(2) Ce passage est corrompu et diffère dans chaque manuscrit, je n'oserais pas en hasarder la traduction.

« Le lion lumineux qui est à l'extrémité, c'est le phallus d'Osiris; « ou bien, c'est le phallus de *Ra*. Celui qui a déployé les cheveux « sur lui et qui (a terminé sa route?), c'est Isis lorsqu'elle se voile; « alors elle ramène ses cheveux sur elle. *Ouati* en flammes, c'est « l'œil de *Ra*. Ceux qui s'élèveront contre moi, malheur à eux! Ce « sont les compagnons de *Set* (quand il les approche?). En effet « (puisqu'il amène le feu?), il lui sera accordé par le jugement des « habitants de *Tatou*, de détruire les âmes de ses ennemis. »

Ce dernier verset est consacré à la transformation définitive de l'homme justifié et à la nouvelle demeure qu'il doit occuper. C'est Atoum qui se charge de l'établir, le premier verset nous l'a montré comme l'auteur du ciel. Les dieux qui coopèrent à cette œuvre sont le couple divin de *Schou* et *Teunu*. Nous savons en effet que *Schou* représente les forces célestes.

Je traduis par « renouveler » le mot NuTeR. Comme substantif, *nouter* signifie « dieu; » comme verbe, au sens propre, il reçoit pour déterminatif la pousse du palmier , déterminatif de la germination, de la jeunesse, et le volume qui s'applique, entre autres choses, aux idées de calcul. Je pense que l'idée qui a présidé au choix de ce mot pour désigner un dieu, est l'éternelle jeunesse renouvelée périodiquement. Les rois sont représentés au milieu d'une scène où les dieux Horus et *Set* leur versent sur la tête les symboles de la purification et de la divinité ou du rajeunissement . Ce doit être la représentation de quelque rite d'initiation, enseignant la transfiguration de l'âme.

En disant de l'homme ressuscité qu'il est *Toum*, le texte joue sur le nom de ce dieu; on trouve en effet le groupe TeMu, comme un des noms *des hommes, de la race humaine* (en copte ⲧⲱⲙⲉ *homo*).

Quoique les premiers mots ne soient pas suivis d'une rubrique, je pense qu'on pourrait commencer un nouveau verset avec les mots « Arrière, lion lumineux, » qui se retrouvent au commencement de la glose; ils n'y sont précédés que par l'explication des noms symboliques donnés au (réseau?) (1) et au coffret. La formule ne par-

(1) C'est le mot *hat* déterminé par un paquet et quelquefois

lant pas de ces objets, la glose peut être déplacée et avoir trait au verset précédent en ce qui touche le réseau. On voit, dans la vignette, le coffret funéraire porté devant Anubis. La mention d'Ammon, dans cette partie de la glose, me paraît une altération d'époque récente. Le manuscrit blanc du Louvre nomme, à la place de ce dieu, *Hémen*, divinité d'un nom voisin, mais qu'on trouve sur des monuments appartenant aux plus anciennes époques. La dernière scène de la vignette se compose de divers personnages nommés dans notre verset (1). Isis et Nephthys président à ce groupe : sous la déesse du ciel, étendue en forme de voûte, on voit un scarabée, symbole de la génération nouvelle, par laquelle l'homme justifié va revivre dans le sein d'Isis. C'est donc dans le ciel qu'est placé le siége de cette gestation divine. L'Osiris en ressortira comme un être entièrement pur et doué d'un valeur invincible pour combattre les ennemis des dieux. La chevelure dénouée dont Isis se voile a pour but de mieux couvrir les mystères de cette conception. Le « lion lumineux » de la formule est couché dans la vignette au-devant d'Isis et semble en défendre l'approche; mais les gloses ne nous aident pas à éclaircir son véritable caractère.

Le sens le plus naturel du texte semblerait indiquer une constellation caractérisée par *la figure du lion, et qui paraîtrait préposée à* la garde du point mystérieux où devait s'accomplir le renouvellement de l'existence. On peut rapprocher ce passage et la vignette qui lui est propre, du groupe qui symbolise le renouvellement de l'année, au centre des plafonds du Ramesséum et du monument de Séti Ier. Le lion céleste y semble présider à la scène centrale du calendrier que la légende nomme *la naissance du dieu*. D'après notre commentaire égyptien, ce lion serait l'emblème de la force génératrice d'*Osiris* ou de *Ra* (2). L'âme justifié le conjure, en s'identifiant à Isis elle-même, dans le sein de laquelle il va revivre. Cette nouvelle nature, où rien n'altère plus sa pureté, lui communique la force des esprits célestes; il va désormais les assister dans leur combat perpétuel contre les mauvaises puissances. Il est assimilé aux divinités d'Héliopolis, c'est-à-dire aux dieux solaires dont *Atoum* paraît avoir été le principal type dans cette ville. Je ne sais pas ce que

par (un filet ou une cage?) , son véritable sens reste douteux.

(1) Voyez les n°s 59-63, dans la vignette du papyrus Cadet.

(2) Le phallus du soleil est aussi conjuré par le défunt au chapitre 93 du *Rituel*.

signifient les *deux frères* ou les *deux pousses de la palme* (1) sur lesquels la glose reste muette. Mon savant confrère, M. Vincent, me propose, comme une conjecture tirée des circonstances locales, de reconnaître un symbole de génération dans la réunion des deux fleurs distinctes du dattier, mâles et femelles. Le sens exact de toutes ces allégories ne pourra être déterminé qu'à l'aide des textes sacrés successivement traduits et comparés aux figures des monuments.

L'Osiris, après avoir célébré ses forces nouvelles, termine son hymne par une expression qui doit le faire considérer comme un astre, source de lumière et de feu. Il est, dit-il, « *Ouaṭi* en feu, » ce que la glose explique par *l'œil du soleil;* nous savons que la puissance destructive a déjà été nommée ainsi. En effet, la glose ajoute qu'il est armé d'une flamme capable de détruire les compagnons de Set qui s'approcheraient de lui. Les âmes divinisées étaient placées par les Égyptiens dans la sphère des étoiles fixes, sources de lumière, où elles étaient censées rangées à la suite de *Sahou* (Orion), dans lequel résidait l'âme d'Osiris.

Il nous reste à chercher pourquoi le défunt prend, dans cette formule, le nom de *Ouaṭi*. Cette appellation, sous laquelle on désigne fréquemment la déesse du nord, par opposition avec *Souvăn*, déesse du midi, me suggère une dernière conjecture : Le feu dans *Ouaṭi* me paraît pouvoir s'interpréter très-raisonnablement par le solstice d'hiver où le soleil va prendre une nouvelle naissance. Ainsi se couronne l'allégorie perpétuelle que l'on établissait entre la vie, la mort et la résurrection de l'homme, et les périodes diurnes et annuelles qui ramenaient le soleil au même point de l'horizon. L'Osiris termine son discours par une conjuration, sous forme de menace, contre les ennemis de son âme. Ce sont, dit la glose, les *compagnons de Set*, véritables démons, les ennemis perpétuels des âmes divinisées. Celles-ci ont cependant le pouvoir de les éloigner, armées qu'elles sont d'une flamme capable de détruire les âmes de ces êtres malfaisants (2).

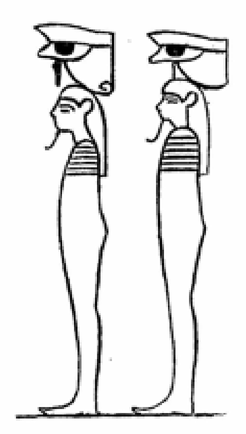
Les enseignements répandus dans ces versets et dans leurs commentaires doivent être groupés par ordre de matière, pour qu'on

(1)  *Sen-ti vaner.*

(2) Il existe encore quelques portions de la vignette dont nous n'avons pas donné l'explication dans le cours du chapitre, parce que leur attribution ne nous paraissait pas aussi claire. On remarquera aux nos 30 et 31 du papyrus Cadet deux personnages

puisse concevoir quelque idée de leur ensemble. Une exposition claire et didactique des dogmes religieux eût été quelque chose d'incompatible avec l'esprit du sacerdoce égyptien et, nous pouvons ajouter,

en forme de momie; le papyrus du Louvre n° 3091 leur place sur la tête deux yeux symboliques (outa) au lieu d'yeux ordinaires.



D'après leur position (après les quatre canopes), je conjecture qu'ils représentent « les seigneurs de la double justice » nommés au verset 21; ils portent en effet la plume de la justice sur leurs têtes. Le groupe qui les suit (n° 33) désigne plusieurs jours de fêtes; je ne les vois pas rappelés dans le texte, où il n'est question que du our nommé « viens à nous! » Après la barque du scarabée, qui a trait au verset 34, le papyrus Cadet nous montre une autre barque (n°s 47-50), où le dieu semble avoir un disque lunaire pour diadème; mais les autres manuscrits s'accordent pour lui donner un caractère solaire. Le papyrus du Louvre n° 3081 lui met un nouveau scarabée dans son disque; ce n'est donc qu'une seconde expression du même dieu invoqué au verset 34.



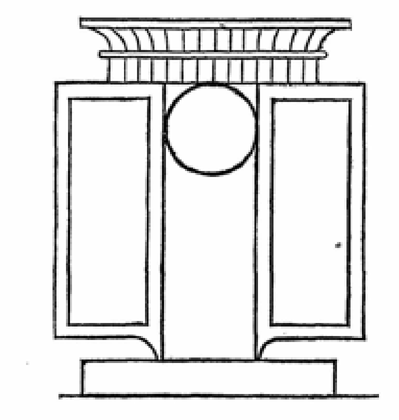
Nous avons cru également utile d'ajouter ici quelques figures qui manquent dans

avec l'esprit de tous les corps sacerdotaux des peuples antiques. On ne soulevait devant l'initié que les premiers voiles des mystères; guidé par ces révélations imparfaites, il devait conquérir la sagesse à l'aide de ses propres efforts et dans la mesure que comportait la perspicacité de son esprit. En étudiant les gloses de ce chapitre,

la grande vignette du manuscrit Cadet. La première est la figure de *Phra* hiéracocéphale, indiquée au commentaire du verset 4; elle est tirée du papyrus du Louvre nº 3081.



La figure suivante est une variante de la porte mentionnée au verset 15; elle a été copiée par M. Devéria sur le manuscrit de Dublin.



La curieuse variante de la vache *mehour* (citée au verset 19), que nous donnons

souvent plus obscures que le texte sacré, il est impossible de ne pas songer au célèbre axiome : *Qui potest capere capiat*, qu'on peut considérer comme la règle générale de l'enseignement symbolique. Il n'en est pas moins vrai que nous pouvons maintenant constater plusieurs points importants de la croyance égyptienne, en rapprochant les textes que nous venons de traduire de quelques passages empruntés à d'autres monuments et en réunissant ceux qui s'appliquent :

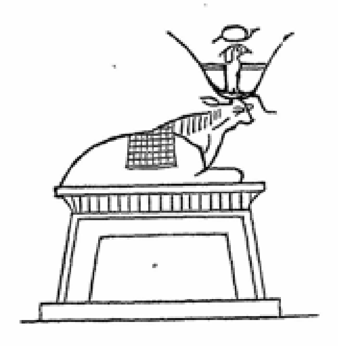
1° Au dieu suprême et à ses personnifications;

2° A la cosmogonie;

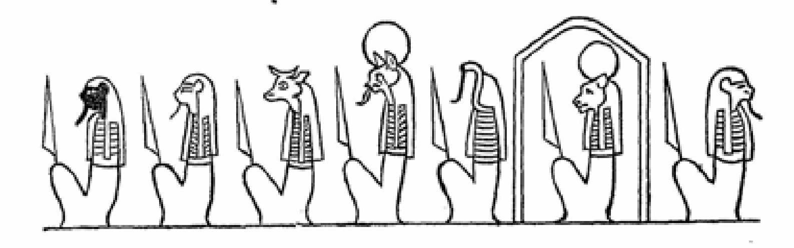
3° Au sort de l'homme pendant la vie et après la mort.

Le dieu suprême est défini dans plusieurs de nos formules comme « celui qui existe par lui-même; celui qui s'engendre lui-même « éternellement. » De là l'appellation de *Pau-ti* : « Dieu double ou « être double, » c'est-à-dire père et fils, suivant la face du mystère

ici, est tirée du papyrus du Louvre n° 3081.



Nous y ajouterons enfin une excellente représentation des sept esprits du verset 21, copiée également par M. Devéria sur le beau manuscrit de Dublin. Leurs têtes symboliques les font reconnaître pour les esprits vengeurs de la seconde série énumérée dans ce verset.



qu'on veut principalement considérer. Sa félicité découle de cette éternelle paternité ; « il jouit en lui-même. » Ce premier aspect de la divinité est symbolisé par le scarabée, auquel une croyance vulgaire attribuait la propriété d'engendrer seul et sans le secours d'une femelle.

J'ai eu occasion, dans le mémoire que j'ai cité plus haut, de faire voir que la croyance à *l'unité* de cet être suprême ne fut jamais complétement étouffée en Égypte par le polythéisme. Une stèle de Berlin, de la dix-neuvième dynastie, le nomme « le seul vivant en substance. » Une autre stèle, du même musée (1) et de la même époque, l'appelle « la seule substance éternelle, » et plus loin, « le « seul générateur dans le ciel et sur la terre, qui ne soit pas en« gendré. »

La doctrine d'un seul dieu, dans le double personnage de père et de fils, était également conservée à Thèbes et à Memphis. La même stèle de Berlin, provenant de Memphis, le nomme : « Dieu se faisant « dieu, existant par lui-même ; l'être double, générateur dès le com« mencement. » La leçon thébaine s'exprime dans des termes presque identiques sur le compte d'Ammon, dans le papyrus de M. Harris (2) : « Être double, générateur dès le commencement ; dieu se « faisant dieu, s'engendrant lui-même. »

L'action spéciale attribuée au personnage du fils ne détruisait pas l'unité ; c'est dans ce sens évidemment que dieu est appelé *ua en ua*, « le un de un (3) ; » ce que Jamblique traduira plus tard assez fidèlement par les termes de πρωτος τοῦ πρώτοῦ θεωῦ, qu'il applique à la seconde hypostase divine.

Le dieu suprême est « créateur du ciel et de la terre ; il a fait tous « les êtres ; les lois de l'existence dépendent de lui. »

D'autres textes nous disent en effet qu'il « est seigneur des êtres « et des non-êtres. »

Dieu « gouverne son œuvre, » la vie et tous les biens viennent de lui ; prié par l'homme, il écarte les maux. Il est encore invoqué par l'âme, après la mort, pour obtenir un jugement favorable et pour éloigner les puissances malfaisantes des esprits typhoniens.

Le dieu suprême recevait différents noms suivant les localités où on l'invoquait : *Phthah* de Memphis et *Ammon* de Thèbes sont les plus célèbres de ces noms divins ; ni l'un ni l'autre n'apparaissent

(1) N° 1375.
(2) Ce manuscrit contient un hymne de Ramsès III, adressé à Ammon.
(3) Pyramide votive du musée de Leyde.

dans notre chapitre ; Dieu y est introduit sous trois hypostases : *Cheper* ou le scarabée, *Atoum* et *Ra*.

1° *Cheper* signifie *être* (en copte ϣⲱⲡⲓ) et *engendrer*. Nous avons expliqué tout à l'heure que le scarabée, *Cheper*, était le symbole de dieu, considéré comme la propre source de son être ;

2° *Atoum ;* son nom peut se rapprocher de deux radicaux (1) : *tem* est une négation ; on peut y voir *l'inaccessible*, *l'inconnu* (comme à Thèbes, *Amoun* signifiant *mystère*). *Atoum* est en effet désigné comme « existant seul dans l'abîme, » avant l'apparition de la lumière. C'est dans cette période obscure qu'*Atoum* fait le premier acte de la création, ce qui permet de rapprocher également son nom du copte ⲧⲁⲙⲓⲟ *creare*. *Atoum* est aussi le prototype de l'homme (en copte ⲧⲁⲙⲉ *homo*), qui devient « un *Toum* » parfait après sa résurrection ;

3° Quelques passages des formules et presque toutes les gloses attribuent encore tout ce qui constitue l'essence du dieu suprême à *Ra*, qui, dans la langue égyptienne, n'est autre chose que le soleil, et il est certain que l'idolâtrie solaire pénétra profondément toute la religion égyptienne depuis un temps très-reculé. Plusieurs passages de notre chapitre établissent cependant que le personnage de *Ra* joua originairement un rôle notablement inférieur. L'être suprême est appelé « l'adoration de *Ra* et l'âme de *Ra*. » Dans ses rapports avec Osiris, *Ra* est également introduit sur un pied d'infériorité ; Osiris l'appelle et il vient ; il est vrai qu'il s'unit ensuite avec lui dans une intime égalité. Si *Ra*, dans la doctrine que nous exposons, n'est pas autre chose que le soleil matériel, il n'en faut pas conclure que cet astre n'ait pas été d'abord pris lui-même pour un symbole et pour une manifestation de la lumière divine. Les noms de *Cheper* et d'*Atoum*, que nous venons d'étudier, sont très-souvent aussi appliqués au soleil, et nous avons vu néanmoins qu'il est impossible de leur refuser une signification beaucoup plus élevée. Le soleil, qui semble se donner lui-même chaque jour une nouvelle naissance, était l'emblème le plus naturel de la perpétuelle génération divine.

La triple hypostase de *Cheper*, *Atoum* et *Ra* est réunie dans une barque sacrée que reproduit, dans les *Rituels* funéraires, la vignette du chapitre 16, où elle est adorée par l'image du défunt.

(1) On trouve indifféremment *Atoum*, ou la forme abrégée *Toum*, dans les mêmes passages.

Il est à remarquer que la divinité femelle n'apparaît pas dans ces premières formules de notre chapitre. L'espace céleste, lieu de la génération divine, qui jouait un si grand rôle à Thèbes sous le nom de *Maut* « la mère, » et à Saïs, dans le personnage de Neith « mère du soleil, » est ici complétement inerte, et ne sert que de milieu à cet acte suprême. C'est simplement le *nu*, l'*abyssus;* il a même un caractère masculin dans la figure qui détermine son nom. L'omission de ces divinités femelles et des noms de Phthah et d'Ammon nous force à chercher ailleurs qu'à Thèbes ou à Memphis le centre des doctrines de cette partie du *Rituel;* je n'hésite pas à le rapporter à Héliopolis (1). C'est spécialement dans cette ville qu'*Atoum* était le dieu principal du temple, et c'est encore Héliopolis qui est donné comme le but définitif de la période céleste que doit accomplir le *Vennou* (Phœnix), symbole de la période solaire, et dont l'âme justifiée réclame aussi la ressemblance.

Après ces notions fondamentales, nos formules nous conduisent au polythéisme par la personnification des forces ou des attributs divins. *Schou*, qui n'est pas différent, au fond, de la lumière, est la force qui soutient le ciel et produit les mouvements célestes; il faisait également partie des dieux d'Héliopolis. Nous rencontrons, quant à la production des autres dieux, deux légendes contradictoires : par la première, leur naissance est attribuée à l'abyssus, au principe humide des cieux; dans la seconde, au contraire, c'est *Ra* qui les produit, soit en se créant des membres, soit avec le sang sorti de son phallus, dans une circonstance qui n'est pas expliquée.

La légende d'Osiris est aussi rappelée dans plusieurs endroits de notre chapitre : ce personnage semble, partout où il apparaît, faire un double emploi avec une des personnifications du dieu suprême. La doctrine osiriaque, sauf quelques traits qui lui sont particuliers, ne paraît pas différer sensiblement de celle qui s'attachait aux noms de *Cheper*, d'*Atoum* et de *Ra*. Osiris a précédé la lumière, il est le passé indéfini, tandis que *Ra* marque le début du temps. Osiris a reçu la double couronne avant Horus, son fils, et cependant Horus (qui fut aussi identifié avec le soleil) règne dès la constitution du monde. On donne également à Osiris le rôle de créateur; il est la loi des êtres et le bon principe par excellence. Il est facile d'apercevoir,

(1) Il est presque superflu de rappeler aux archéologues le grand rôle que jouait dans la doctrine le collége sacerdotal d'Héliopolis; c'est là que la tradition plaçait les maîtres auxquels Platon, Eudoxe, etc., vinrent demander les leçons de la science antique.

dans tous ces caractères, les symboles osiriaques, qui composaient probablement la doctrine primitive d'Abydos, se superposant aux emblèmes d'Héliopolis.

Mais il existait un trait spécial et des plus mystérieux dans la légende d'Osiris; c'est toute l'histoire de sa mort violente quand il succombe sous les embûches de Typhon, et de sa résurrection par les soins d'Isis. L'exégèse attachait une foule de sens à cette allégorie, ainsi que nous l'apprend le Traité d'Isis et d'Osiris. Si notre texte n'éclaircit pas toutes ces difficultés, il nous permet cependant de trancher une des questions les plus importantes de la mythologie : toutes les gloses s'accordent pour prouver qu'il n'y avait dans cette histoire que des symboles et des doctrines; l'evhémérisme ne peut réclamer la moindre part dans les explications égyptiennes. Nous y recueillons d'ailleurs un trait de lumière bien précieux dans le verset qui rattache le souvenir de la mort violente d'Osiris à l'expiation, en nous disant que « le cœur d'Osiris est dans tous les sacrifices. » Nous allons retrouver ce même mythe dans ses applications cosmogoniques.

La Genèse égyptienne nous montre d'abord la nuit éternelle; le dieu *Atoum* était seul dans l'abime : dans cette période obscure, il fait le ciel et crée tous les êtres.

Le soleil, *Ra*, apparaît à l'appel d'Osiris; son premier lever est placé au lieu céleste nommé *la royale demeure de l'enfant*. Le temps commence avec le jour.

Les lois harmoniques de l'univers sont établies. Osiris en est le symbole. *Schou*, la force lumineuse, soulève la voûte liquide du ciel, il s'établit sur l'escalier de Thoth à Hermopolis, c'est-à-dire sur les lois des corps célestes. Le soleil marche sur la sphère soutenue par *Schou;* il éclaire le monde et règle la nature. La victoire de l'ordre sur le chaos est célébrée sous l'emblème du grand combat entre les dieux et les puissances malfaisantes. Le chef des dieux dans ce combat est *Ra*, le soleil, qui, dans la légende d'Osiris, prend le nom de son fils Horus. Aidé par Thoth, la raison et la parole divine personnifiées, il triomphe de Set et des mauvais esprits qui l'accompagnent. Le principe du mal n'est pas anéanti, il n'est qu'émasculé de manière à faciliter le triomphe définitif du bien.

Il reste, dans cette cosmogonie, une certaine obscurité sur l'essence des êtres secondaires dans leurs rapports avec le créateur. Plusieurs expressions indiqueraient une véritable participation de la nature à la divinité; ainsi le soleil matériel serait le corps de la divinité; ailleurs les êtres sont nommés « la semence d'Osiris et son

« corps; » il y aurait là, au lieu d'une création *ex nihilo*, une émanation proprement dite, et, par conséquent, un véritable panthéisme.

Telle fut certainement la croyance quand le soleil fut directement adoré, et les rois d'Égypte se vantèrent d'être l'émanation directe de la divinité et de participer à sa nature éternelle. Il est cependant juste d'observer que notre premier verset, si absolu dans ses expressions, semble établir une distinction bien radicale entre les créatures et le dieu suprême, qui est d'ailleurs nommé « le maître de ce qui « existe et de ce qui n'existe pas, et le Seigneur des lois de l'exis- « stence. »

Nous avons dit que le dessin général du chapitre 17 se rapportait au sort de l'homme; si l'on veut parcourir la suite des formules, en négligeant pour un moment leurs gloses, on pourra saisir l'enchaînement des symboles. Après les premiers versets, consacrés aux faits cosmogoniques, on trouve la conception de l'homme énigmatiquement indiquée par l'introduction de *Chem*, le dieu ithyphallique (verset 9). Il arrive dans le monde (verset 10), mais couvert d'une souillure qui doit être combattue par les rites purificatoires (versets 11, 12, 13). L'homme prend sa marche, en se dirigeant comme le soleil (verset 14), vers les champs d'*Aaru*, le pays des travaux et des moissons (verset 15). Ses facultés s'engendrent et se développent en lui (verset 16). L'homme accomplit une *outa* (1); je conjecture qu'il s'agit ici du solstice d'été et du milieu de la vie; l'homme prend sa part du combat entre les puissances du bien et du mal (verset 17). Thoth, la parole divine, le soutient dans ses maux (verset 18). Il arrive à une nouvelle *outa*, à la fin de sa route (verset 19); il invoque alors les quatre génies qui doivent conserver à ses viscères le principe de la vie (verset 20), et les esprits purificateurs chargés d'effacer les souillures de ses péchés (verset 21). Il s'assimile à dieu, en se qualifiant « une âme en deux jumeaux » (verset 22). Il se vante d'avoir, comme le chat, combattu l'impureté (verset 23); il invoque *Ra* pour obtenir un jugement favorable dans la nuit du dernier compte (verset 24); il lui demande secours contre les bourreaux de l'enfer (verset 25). Il allègue sa religion et sa pureté (versets 26, 27); il supplie le dieu suprême de le dérober aux atteintes des démons qui détruisent les corps (verset 28). L'homme s'adresse ensuite à dieu, comme le seigneur du sacrifice (verset 29), le premier roi

(1) Voyez plus haut, page 245, l'explication de ce symbole des périodes et de leur accomplissement.

du monde (verset 30), le roi des dieux (verset 31), le gouverneur des mondes et la loi des êtres (verset 32), pour être sauvé par sa puissance des mains de l'exécuteur infernal (verset 33). Nouvelle prière, à la substance éternelle, contre les bourreaux de l'*Amenti;* l'homme rappelle sa noble origine; il est un *erpa*, c'est-à-dire un héritier de la race sainte; il est sorti pur de l'épreuve et il a reçu les pains mystiques (verset 34). Isis accomplit enfin pour lui le mystère de la conception divine : c'est une nature nouvelle, revêtue de pureté, de force et de lumière, qui germe dans les entrailles de cette mère céleste. L'âme rajeunie prend son essort; elle se range dans la sphère supérieure à la suite de *Sahou*, l'astre où réside l'âme d'Osiris; elle prend part à son tour aux combats mystérieux des esprits divins contre les puissances malfaisantes.

Malgré les allures énigmatiques que l'auteur a choisies pour voiler ses doctrines, il me semble que la marche générale du chapitre 17 ressort assez clairement des rapprochements que nous venons d'indiquer. Considérés de ce point de vue, les huit premiers versets se concilient facilement avec le plan général, puisqu'ils rattachent l'origine de l'homme aux premiers faits cosmogoniques.

Les commentaires égyptiens ajoutent une grande quantité de détails curieux aux traits de ce premier plan. On trouvera la clef de la plupart de ces allégories dans l'assimilation établie entre l'existence humaine et les périodes solaires; ce sont toujours de nouvelles images qui répètent ce que l'âme justifiée dit clairement au chapitre 38 (1) : « Je recommence la vie, après la mort, comme le so- « leil fait chaque jour. »

Parmi les lieux célestes que désigne le texte, nous avons déjà fait remarquer l'importance cosmogonique de *la demeure royale (de l'enfant (?), Souten-Ha-senen);* le *champ* d'*Aanrou* paraît être la localité la plus intéressante de celles qui ont spécialement trait au sort de l'homme. D'après le chapitre 149, c'était la deuxième demeure (ou station) de l'Amenti. Elle produisait des blés de sept coudées de haut, avec des épis de trois coudées; le tout mesuré à la coudée des mânes, qui valait sept coudées humaines.

Le grand tableau annexé ordinairement au chapitre 110 dépeint le travail de l'homme dans ces champs célestes, et le chapitre 149 donne la description de vingt et une portes successives qui marquaient les divisions des champs d'*Aanrou*, dans la demeure d'Osiris.

(1) V. chapitre 38, lig. 4, planche XVII du Todtenbuch.

Nous étudierons tout ce qui concerne le jugement de l'âme au chapitre 125, qui lui est spécialement consacré. Bornons-nous à remarquer ici que le défunt emploie deux moyens principaux pour se concilier la faveur du juge : premièrement, il invoque *Hotepeschous* et les esprits purificateurs, pour effacer les taches de sa vie; le chapitre 126 nous montre, dans sa vignette, le bassin du feu purifiant, gardé par les quatre esprits chargés de cette mission d'indulgence. L'âme leur adresse l'allocution suivante (1) : « O ! ces quatre singes, « qui résidez sur le devant de la barque du soleil ! vous qui apportez la « justice au seigneur universel; juges de mon châtiment ou de mon « triomphe; (vous) qui (réconciliez avec les dieux?) par le feu de « vos bouches ! (vous) qui recevez les offrandes des dieux et les dons « destinés aux mânes; (vous) qui vivez de la justice, qui vous nour- « rissez d'une vérité sans détour et qui abhorrez les iniquités! effa- « cez toutes mes souillures, détruisez toutes mes iniquités. Vous qui « ne conservez aucune tache, accordez-moi d'éviter *Ammah*, d'en- « trer dans *Ra-Sta* et de traverser les portes mystérieuses de l'A- « menti. Donnez-moi donc les deux pains sacrés (*Schensu* et *Peresu*) « comme aux autres esprits. » Les quatre esprits répondent au suppliant : « Entres et sors, dans *Ra-Sta*; traverses, viens ! Nous effa- « çons toutes tes souillures, nous détruisons toutes tes iniqui- « tés, etc. »

L'Osiris employait un autre moyen d'invocation dont il est nécessaire de bien se rendre compte pour comprendre l'économie des textes religieux. L'homme, pénétré de sa petitesse en face du dieu qu'il invoque, n'ose parler en son nom; Jamblique nous apprend que l'Égyptien, dans sa prière, se couvrait de la divinité et revêtait le caractère d'un dieu; instruit par l'initiation, il se servait des paroles sacrées qui contenaient les mystères des attributs divins. De là cette appellation constante de l'*Osiris un tel;* de là ces formules : « Je suis le grand dieu, etc., je suis l'âme en deux ju- « meaux, etc. » Ces rites expliquent assez clairement l'origine de la croyance aux effets des formules magiques sur les esprits infernaux, conjurés à l'aide des noms divins.

L'âme, rajeunie dans le sein d'Isis, est admise dans le cycle des astres qui suivent *Sothis* et *Sahou* (Orion). Plusieurs chapitres contiennent des hymnes consacrées à cette résurrection divine; nous citerons en première ligne le chapitre 64, dont nous avons préparé la

(1) V. Todtenbuch, ch. 126, 1, 2, 3, 4, 5.

traduction. Il n'est plus question de changement ni de métempsycose pour l'âme glorifiée : « L'éternité devient le cours de ta vie! » dit à l'Osiris le texte du chapitre 109 (1). La destinée du corps des élus n'est pas mentionnée dans le chapitre 17; nous savons cependant qu'il devait être associé à la faveur de la résurrection. D'après le chapitre 154, la lumière divine lui avait accordé la grâce d'être préservé de la corruption : on voit, au chapitre 89, l'âme qui vient réveiller sa momie sur le lit funèbre, et le dieu leur promet qu'ils ne seront plus jamais séparés.

Les âmes contre lesquelles le juge a prononcé la fatale sentence sont livrées aux bourreaux; les esprits chargés de ce rôle odieux sont dépeints comme les compagnons de *Set*, l'ennemi d'Osiris. Il est facile de reconnaître ici l'application d'une loi générale dans la lutte des cultes antagonistes : les dieux du voisin sont métamorphosés en démons. L'hostilité entre les partisans de *Set* ou Typhon et ceux d'Osiris dura jusqu'au temps des Grecs (2). Dans la doctrine du *Rituel* funéraire, *Set* est identifié avec le génie du mal, le grand serpent, celui que le chapitre 15 nomme *Apap* (3) et « qui dévore les âmes. » Notre texte nous apprend que les corps devaient aussi recevoir leur part du châtiment; on y voit les démons chargés d'infliger aux damnés la peine du feu; mais la *seconde mort* figure en première ligne parmi les supplices des méchants. Souvent c'est Horus lui-même, dans son caractère de dieu vengeur, qui décapite les mânes et livre leurs âmes à l'annihilation. Il semble donc que l'éternité n'ait été promise qu'aux esprits justifiés, si toutefois les angoisses d'une mort perpétuelle ne sont pas sous-entendues dans ces sombres légendes.

Le lecteur percevra facilement de nombreux points de contact entre ces doctrines et les croyances religieuses des autres peuples de l'antiquité. La tradition hébraïque mérite surtout un examen comparatif auquel le long séjour de la famille de Jacob en Égypte donne un intérêt historique tout particulier. Je me réserve de

(1) V. Todtenbuch, 109, 11.

(2) *Set* était vénéré comme dieu à Ombos; il paraît sur une stèle de Leyde comme vainqueur du serpent. C'est le même personnage qui, sous les noms de *Soutech* et de *Baal*, était le dieu des populations sémitiques de la Basse-Égypte. Dans notre chapitre lui-même, *Set*, au verset 35, apparaît dans un rôle favorable.

(3) V. Todtenbuch, ch. 15, l. 7.

présenter quelques remarques à ce sujet, quand j'aurai complété la publication des textes que doit comprendre ce travail; mon seul but est aujourd'hui de résumer fidèlement les notions qui résultent du chapitre 17 : j'espère que l'abondance des matériaux et le ton particulier d'enseignement qui y règne auront justifié la priorité que je lui ai accordée.

Vicomte E. de Rougé.

La suite prochainement.

LES

TROIS ILOTS

DE LA CITÉ

COMPRIS ENTRE LES RUES DE LA LICORNE, AUX FÈVES, DE LA LANTERNE, DU HAUT-MOULIN ET DE GLATIGNY.

(Suite.)

[Suite du côté oriental de la rue de la Juiverie.]

PAROISSE DE SAINT-GERMAIN LE VIEUX.

JUSTICE

et censive du prieuré Saint-Martin des Champs.

MAISON DE L'IMAGE SAINT-JACQUES (1415-1429), puis de L'IMAGE SAINT-PIERRE (1430-1636). En 1384, confondue avec la suivante, elle ne constituait qu'une seule maison à deux pignons qui était dite en censive des ayants cause de Nicolas qui pie. Ce Nicolas qui pie était sire de Garges. Peut-être y a-t-il eu là un morcellement de fief, et la maison de Saint-Pierre est-elle la quatrième maison que la seigneurie de Garges possédait sur la rue de la Juiverie, en 1278.

MAISON DE « LA HOUSSE GILET » (1) (1415-1475), puis de « l'IMAYGE

(1) La housse gilet était une sorte de vêtement qu'on a souvent pris pour enseigne aux quatorzième et quinzième siècles.

SAINT-KRISTOFLE » (1528-1688). Elle est plusieurs fois énoncée comme faisant hache au derrière de la maison suivante, qui paraît en avoir dépendu au quinzième siècle, et y a été réunie au commencement du dix-septième. Le prieuré Notre-Dame des Champs revendiquait un cens sur cette maison et la précédente.

MAISON sans désignation en 1384, puis de « l'IMAGE NOSTRE-DAME » (1427-1509), faisant le coin septentrional de la ruelle Porte-Bûche. Elle était d'une étroitesse remarquable, car elle ne présentait que sept pieds de largeur sur rue. Nous supposons que cette maison et les précédentes provenaient de la donation faite au couvent de Saint-Martin, en janvier 1204, par le chanoine de Paris, Robert de Gonseville, d'une maison que Guillaume de Garlande reconnut, au mois de mars suivant, avoir été amortie par son neveu, Hugues de Pompone, en la censive duquel elle se trouvait.

RUELLE PORTE-BUCHE. Le nom de cette ruelle n'a jamais été imprimé dans aucun ouvrage, si ce n'est dans celui de Gérau (1), qui, en rencontrant une mention dans le rôle de la Taille de 1292, et n'ayant aucune idée de sa situation, a conjecturé qu'elle n'était autre que la petite rue des Cargaisons. La ruelle Porte-Bûche débouchait originairement en la rue de la Licorne, et n'avait que fort peu d'importance; aussi les indications en sont-elles rares; nous en avons néanmoins recueilli plus de vingt, et une charte des archives de l'abbaye de Saint-Germain, datée de 1266, nous a appris qu'elle devait son nom à la maison d'un certain Robert, surnommé Porte-Bûche : *Domus Roberti dicti Porte-buche, que siquidem domus est sita in Judearia, Parisius, in censiva sancti Martini de Campis*. On lit dans un titre de 1325 : *ruella dicti* (sic) *Porte buche*, et ailleurs « ruelle dicte Portebuche » (1526), ou « Porte busche » (1559) et « la petite ruelle appelée *Pont Dabuche* » (1594). Dans un acte de 1728, on a écrit simplement « La Buche »; à cette dernière époque, elle était fermée du côté de la rue de la Juiverie, mais il en existait un tronçon dont on aperçoit les traces sur le plan de La Grive. Dès le milieu du quatorzième siècle, elle était bouchée du côté de la rue de la Licorne, car elle est énoncée en des chartes de 1351 et 1358 « ruelle sans chief appellée Portebuche »; elle l'est, dans le procès-verbal de 1507, « petite ruelle sans bout, contenant la largeur de quatre piez, et sept piez de hault soubz plan-

(1) *Paris sous Philippe le Bel*, ap. *Documents inédits*.

cher. » Elle passait alors sous le corps d'hôtel antérieur de la maison suivante.

Maison sans désignation vers 1300, puis de « l'Ymaige Saincte-Marguerite » (1502-1596), faisant le coin méridional de la ruelle Porte-Bûche. En 1385, elle n'était point distincte de la suivante, à laquelle elle a plus tard abouti, et a été réunie dans le dix-septième siècle. L'église Saint-Martin des Champs revendiquait aussi un cens sur cette maison et la suivante, qui lui appartenaient en 1320 et antérieurement (1).

Maison du Four Saint-Martin (1255-1320), puis du « Dalphin » (1422-1596) et du Dauphin bleu (1646), ayant une issue en la ruelle Porte-Bûche. Le four que contenait cette maison appartenait aux religieux de Saint-Martin des Champs dès 1119, suivant une bulle de Calixte II, transcrite dans le cartulaire du prieuré. L'emplacement en est représenté aujourd'hui par la partie méridionale de la maison, nouvellement rebâtie, qui porte le nº 39 de la rue de la Cité. Nous n'aurons sans doute jamais l'occasion de restituer une maison plus ancienne (2).

PAROISSE SAINTE-GENEVIÈVE DES ARDENTS.

Censive de l'abbaye Saint-Victor.

Maison de l'Ecu de France (1444-1572). Elle a été réunie à la

(1) Rien n'est plus difficile à suivre et à comprendre que l'histoire de ces censives entées les unes sur les autres, et donnant lieu à la perception de redevances diverses, énoncées *fond de terre, cens, chef-cens, gros cens, menu cens, surcens, croît de cens, rente*, etc. Ces expressions doivent avoir eu jadis, dans la pratique, une signification définie; mais aujourd'hui elles sont devenues obscures, et les titres où l'on s'efforce d'en découvrir le véritable sens abondent en indications contradictoires. Les continuelles tentatives d'usurpation des seigneurs sur les fiefs voisins des leurs, tentatives dont nous avons trouvé maintes preuves, et qui causaient d'innombrables procès, rendent d'autant plus embarrassante la détermination des droits de chacun. Au reste, tout cela était déjà si confus et compliqué il y a un siècle et demi, qu'on ne pouvait réussir à dresser un bon terrier de la Ville. La Cité, dont les censives étaient singulièrement enchevêtrées, offrait surtout des obstacles insurmontables.

(2) Les chartes du douzième siècle relatives à Paris sont rares, et il ne s'en trouve qu'un nombre excessivement restreint, de cette époque, qui aient trait à des maisons. Elles sont d'ailleurs presque toujours inapplicables, à cause du vague de leurs énonciations.— Nous connaissons, dans la Cité, deux autres maisons de la même année 1119.

suivante postérieurement à 1640. Cette maison appartenait d'abord aux religieux de Saint-Victor; ceux de Saint-Martin l'ayant annexée à leur four voisin, s'engagèrent par transaction du mois de janvier 1235 à payer à l'abbaye, comme indemnité, soixante sous parisis de croît de cens, en se réservant toutefois la justice de la maison. Celles que l'abbaye possédait en la rue de la Juiverie paraissent provenir d'un échange fait en 1206 avec l'Hôtel-Dieu.

JUSTICE DE SAINT-VICTOR.

Maison de la « Teste noire » (1404-1750).

Maison de « l'Annunciation Nostre-Dame » (1485-1750) faisant le coin septentrional de la rue Saint-Christophe. Cette maison figure dans les déclarations foncières de Saint-Jean de Latran.

RUE AUX FÈVES.

Elle aboutissait d'une extrémité dans la rue de la Vieille-Draperie et aboutit encore, de l'autre, dans la rue de la Calandre. Elle date apparemment de l'époque mérovingienne, car c'est une de celles qui circonscrivaient le monastère Saint-Éloy, et qu'on nommait pour cette raison la *ceinture Saint-Éloy*. Il n'en existe pourtant point d'indication antérieure au treizième siècle.

On a donné au nom de cette rue trois origines différentes, déduites des trois manières dont il a été orthographié. Suivant les uns, on y vendait de la paille, en vieux langage *du feurre*, car la rue est dite « rue au Feure » dans quelques documents, notamment dans un censier de Saint-Éloy, de 1495; suivant les autres, elle était habitée surtout par des forgerons ou *febvres*, et conséquemment il conviendrait d'écrire *la rue aux Fèvres*, comme dans certains actes du quinzième et du seizième siècle; mais, d'après l'opinion la plus répandue, la rue aux Fèves est ainsi appelée parce qu'on y vendait des fèves et autres légumes analogues. Cette dernière version est indubitablement la vraie, attendu que la première orthographe, rare d'ailleurs, est relativement assez moderne, et que si la seconde se rencontre plus souvent et plus anciennement, elle a toujours été bien moins employée que la troisième. Cependant Jaillot rejette celle-ci, se fondant sur ce que des lettres royaux de 1260, le plus vieux titre, à sa connaissance, où il fût parlé de la rue, l'énonçaient *Vicus Fabrorum, prope S. Martialem;* l'argument est

sans valeur pour nous, parce que nous avons lu *Vicus Fabarum*, dans un titre de la même année 1260, ainsi que dans un autre de 1250, et *Vicus ad Fabas*, dans une charte de 1223.

COTÉ ORIENTAL.

PAROISSE SAINTE-CROIX.

JUSTICE

et censive du prieuré Saint-Éloy.

MAISON sans désignation en 1300, puis de la CROIX D'OR (1448-1600), faisant le coin oriental de la rue de la Vieille-Draperie. En 1601 elle subit un retranchement pour l'élargissement de la rue de la Vieille-Draperie. On restitue l'ancien alignement en plaçant un point à huit pieds neuf pouces de l'encoignure de la rue aux Fèves, et en le joignant par une ligne droite à l'encoignure de la rue de la Juiverie, qui ne fut point modifiée.

Sur la rue de la Vieille-Draperie, la maison de la Croix d'Or était séparée de celle qui faisait le coin de la rue de la Juiverie par deux maisons, aussi en censive de Saint-Éloy et en la paroisse de Sainte-Croix. Elles n'en formaient qu'une à la fin du treizième siècle, et nous n'avons jamais eu de renseignements sur leurs enseignes.

PAROISSE DE LA MADELEINE.

TROIS MAISONS sans désignation en 1300, et qui, en 1423, n'étaient plus que des dépendances de la maison des Chapelets faisant front sur la rue de la Juiverie, d'où est résulté, probablement, qu'elles appartenaient à la paroisse de la Madeleine. Auparavant elles avaient dû être comprises dans celle de Sainte-Croix ou dans celle de Saint-Martial.

PAROISSE SAINT-MARTIAL.

MAISON sans désignation en 1300, puis du BILLART (1423-1600).

MAISON DE « L'ESCU DE FRANCE » (1423-1600) et de L'IMAGE SAINT-ANTOINE en 1574.

PARTIE POSTÉRIEURE DE LA HALLE AU BLÉ DE BEAUCE, située en la rue de la Juiverie.

MAISON sans désignation en 1300, puis partie postérieure de celle du POT D'ÉTAIN, rue de la Juiverie.

DEUX MAISONS sans désignation (1300), qui ont dépendu de la maison du Château, et étaient séparées de la suivante par la ruelle du Four Basset.

MAISON sans désignation en 1300, et qui, depuis, a été aussi une dépendance de la maison du Château.

PAROISSE SAINT-GERMAIN LE VIEUX.

MAISON sans désignation qui, au quinzième siècle, dépendait de la maison des Quatre-Fils-Aymon, de la rue de la Juiverie, et, au seizième, a eu pour enseigne LA CAGE et « L'YMAGE SAINT-JEHAN-BAPTISTE. »

Censive de la commanderie de Saint-Jean de Latran.

MAISON DU PANIER (1346), ou « PENNIER VERD » (1584-1600), contiguë à la maison faisant le coin de la rue de la Calandre, laquelle n'en était qu'une dépendance ou un morcellement. Achetée des Haudriettes, le 30 avril 1448, par Étienne Sergent, elle fut léguée par lui à l'église Saint-Germain le Vieux, pour fondation de messes, et délivrée aux marguilliers, par ses exécuteurs testamentaires, le 28 octobre 1501. En 1581 on la louait au prix de quatre cents livres tournois par an. Au dix-septième siècle elle était divisée en deux, et la partie la plus voisine de la rue de la Calandre eut pour enseigne *la Brouette* (1686). La censive de cette maison était revendiquée par le prieuré Saint-Éloy.

RUE DE LA CALANDRE (1).

COTÉ SEPTENTRIONAL.

(Partie comprise entre les rues aux Fèves et de la Juiverie.)

PAROISSE SAINT-GERMAIN LE VIEUX.

JUSTICE

et censive de la commanderie Saint-Jean de Latran.

MAISON DU CHAT (1343), ou du CHAT BLANC (1429-1497), faisant le coin oriental de la rue aux Fèves.

JUSTICE DU ROI.

Censive du chapitre Saint-Marcel et de l'Hôtel-Dieu.

MAISON DU PARADIS (1343-1559), puis du HEAUME (1429) et des « YMAIGES SAINT-MARCEL ET SAINTE-GENEVIEFVE » (1507-1640). Au mois d'août 1230, et par suite d'un échange, le chapitre Saint-Marcel acquit cette maison du prieur du Temple, auquel elle appartenait. Le motif pour lequel le Chapitre désirait la posséder n'est pas exprimé dans la charte qui consacra la transaction (2); mais il y a lieu de penser que l'échange fut provoqué par une tradition suivant laquelle saint Marcel, l'évêque de Paris, serait né dans la maison. Cette tradition obtenait grande créance dans les deux derniers siècles du moyen âge : les archives du chapitre Saint-Marcel et la station que, le jour de l'Ascension, le chapitre Notre-Dame venait faire en procession devant la maison, en fournissent la preuve; rien néanmoins n'établit et vraisemblablement n'établira jamais si l'opinion populaire était fondée. Il faut reconnaître au surplus qu'elle n'est nullement contraire aux probabilités, car saint Marcel, qui mourut, dit-on, en 436, passe pour être né à Paris, et le lotissement de cette région de la Cité remonte évidemment à une époque très-ancienne.

(1) Le peu d'espace que les maisons des rues de la Calandre et Saint-Christophe occupent en notre étude, nous dispense de leur consacrer une notice; mais nous y reviendrons tôt ou tard, et nous signalerons les méprises dont elles ont été l'objet.

(2) Du Breul en a donné le texte, p. 95 et 96.

JUSTICE

et censive du roi?

Maison de « l'Image Saint-Kristofle » (1385-1456). Le 19 janvier 1385, Jeanne Vermonde donna au chapitre Saint-Germain l'Auxerrois, pour fondation pieuse, un croît de cens de huit livres parisis, à prendre sur cette maison.

Censive du chapitre Saint-Symphorien.

Maison de « l'Imaige Saint-Nicholas » (1456-1630).

Maison du Cœur royal (1577-1640), contiguë à la maison faisant le coin occidental de la rue de la Juiverie, et n'en ayant été détachée que dans le seizième siècle.

RUE SAINT-CHRISTOPHE.

COTÉ SEPTENTRIONAL.

(Partie comprise entre les rues de la Juiverie et de la Licorne.)

PAROISSE SAINTE-GENEVIÈVE DES ARDENTS.

JUSTICE

et censive de Saint-Jean de Latran.

Maison de « la Seraine » ou Syrène (1353-1606), contiguë à la maison faisant le coin de la rue de la Juiverie.

JUSTICE DU ROI.

Censive de l'Hôtel-Dieu.

Maison du couronnement (de la Vierge), puis de « la Ratyère » (1497), ou *Ratière d'or* (1728), ayant issue sur la ruelle Porte-Bûche. Cette maison devait une rente au Parloir aux bourgeois, ce qui fait qu'elle a été considérée comme en sa censive.

JUSTICE DE L'ÉVÊCHÉ.

Censive du fief du Franc rosier, appartenant à la Sorbonne.

Maison de « l'Escu d'Orléans (1425-1501), puis de « l'Escu

DE BRETAIGNE » (1543-1575), et de L'ECU DE BOURGOGNE (1633), faisant le coin occidental de la rue de la Licorne. Elle se composait dès 1395, et encore en 1543, de trois corps d'hôtel ou maisonnettes, dont deux sur la rue Saint-Christophe, la seconde faisant le coin, et la troisième sur la rue de la Licorne. Au dix-septième siècle elles étaient toutes réunies en une seule; en 1543, celle du coin avait pour enseigne « le Petit chasteau », et celle qui était contiguë vers l'occident, l'Écu de Bretagne. Cette dernière est vraisemblablement une des deux qui furent données au collége de la Sorbonne par maître Jehan de Rue, et qui furent amorties au mois de décembre 1273 par l'abbé de Saint-Germain des Prés (1). En 1402, on comprenait encore en la censive du trésorier de ce monastère la maison de la rue de la Licorne, avec celle du coin.

RUE DE LA LICORNE.

Elle aboutit d'une extrémité rue Saint-Christophe, et, de l'autre, rue des Marmousets.

Elle a été énoncée en 1269 : *Vicus juxta Capicium monasterii beatæ Mariæ Magdalenæ*, et dès 1273, *vicus nebulariorum*, en français : « rue des Oubloiers » (1278), « aux Oublaiers » (1292), « des Obloyers, Obliers, Obléeurs, Oblayeurs et Oublieurs », à cause des marchands d'oublies qui y habitaient, ainsi que dans les environs. Dans la seconde moitié du quatorzième siècle, le nom de la rue de la Licorne, emprunté à l'enseigne d'une maison, a commencé à prévaloir ; nous lisons : « rue des Obliers maintenant de la Licorne » dans un titre de 1395. Toutefois cette dernière désignation n'était point encore exclusivement employée dans le courant du seizième siècle.

Jaillot, après avoir, avec raison, nié que la rue de la Licorne eût jamais été appelée *rue de la Madeleine* ou *du Marché Palu*, cite un censier de Saint-Éloy, aujourd'hui perdu, et datant de 1398, où se trouvait la rubrique de « rue des Marmousets que l'on souloit dire aux Oubliers » ; il en conclut que la rue des Oubliers comprenait cette partie de la rue des Marmousets qui donnait dans la rue de la Juiverie. Nous ne voyons là qu'une de ces anomalies, fréquentes dans les vieux titres, dont il faut s'abstenir de tirer des consé-

(1) Cart. de Sorbonne, f° 4, r°.

quences : la rue des Oubliers n'a jamais pu être considérée habituellement comme se terminant ailleurs que dans la rue des Marmousets, où elle tombe à angle droit, et qui était plus importante.

COTÉ OCCIDENTAL.

PAROISSE SAINTE-GENEVIÈVE DES ARDENTS.

JUSTICE DU ROI.

Censive de Notre-Dame des Champs.

Maison sans désignation en 1320, puis de « l'Ymaige Nostre-Dame » (1523-1600), ou Belle image (1683), contiguë à la maison faisant le coin de la rue Saint-Christophe. Elle avait été séparée, au rez-de-chaussée, de la maison suivante, par l'issue de la ruelle Porte-Bûche, et appartint à l'église Saint-Hippolyte, à laquelle maître Savary, curé de cette paroisse, la donna par son testament daté du 3 octobre 1560.

PAROISSE DE LA MADELEINE (1).

Censive du fief de Garges.

Maison de « la Roze » (1559), ou de « la Roze rouge » (1583), et aussi des Trois compas (1571). Elle comptait pareillement en la censive du roi et renfermait trois corps d'hôtel qui, au treizième siècle, étaient des dépendances des maisons de la rue de la Juiverie. Elle a ainsi appartenu partiellement à Notre-Dame des Champs dès 1278.

Maison de la Boule d'argent (1548), ayant fait partie, jusque dans le milieu du seizième siècle, de la maison suivante.

Maison du Sabot (1487-1584). Elle avait, au seizième siècle, ses « retraicts » communs avec les maisons des Images Saint-Martin et Notre-Dame, rue de la Juiverie, dont elle formait la partie postérieure en 1278. Elle était pour deux tiers en la censive de Saint-Éloy.

(1) Nous ne connaissons pas rigoureusement le point où se terminait, dans la rue de la Licorne, le territoire de la paroisse Sainte-Geneviève des Ardents, réuni en 1747 à celle de la Madeleine, et dont il n'y a pas de plan.

JUSTICE

et censive de Saint-Éloy.

MAISON DE « L'UNICORNE » (1367), ou de LA LICORNE (1478-1574), qui donna son nom à la rue. Elle était anciennement séparée de la précédente par la ruelle dont il a été question rue de la Juiverie.

Les 18 et 21 septembre 1487, Me Martin Guignon, notaire, donna la moitié par indivis, de cette maison, à l'Hôtel-Dieu, qui, le 26 mai 1525, acheta l'autre moitié, pour la somme de 1,100 livres, de l'héritière de Nicolas Pouart, auquel cette seconde moitié appartenait, en 1487, ainsi que bon nombre d'autres propriétés dans les environs.

PARTIE POSTÉRIEURE DE LA MAISON DE JÉRUSALEM, sise rue de la Juiverie.

CHEVET DE L'ÉGLISE DE LA MADELEINE, s'étendant jusqu'à la rue des Marmousets. Au coin même il y avait eu une petite propriété, puis, en bordure sur la rue des Marmousets, une maison qui était séparée, en 1300, par une porte de l'église, de deux petites habitations plus tard englobées dans celle de l'Échiquier. Cette maison avait été achetée, par la fabrique de la Madeleine, du chirurgien Adam Martin, le 25 octobre 1439, et on la donnait encore à bail en 1524. La chapelle de B'andy fut ensuite bâtie sur son emplacement et sur celui de la propriété formant le coin de la rue de la Licorne, et qui pourrait n'avoir été qu'une dépendance de la maison d'Adam Martin, car il n'est point question de son acquisition dans les archives de la paroisse. Elles devaient toutes deux un cens au roi.

RUE DE LA LANTERNE.

Elle aboutissait d'une extrémité au pont Notre-Dame, et de l'autre à la rue de la Juiverie. Confondue avec celle-ci, elle est énoncée : *Via superior quæ ducit ad majorem beatæ Mariæ ecclesiam*, dans une charte de 1145 (1), *vicus Judeorum*, dans une autre de 1179 (2); *Judaïsmum* en 1218, et *vicus Judearie* en 1253. Nous la trouvons également appelée rue de la Juiverie, en 1449, dans sa partie voisine du pont Notre-Dame, et nous avons lu dans des actes postérieurs,

(1) Cart. de Saint-Denis de la Ch., fo 469.— L'expression de *via superior* est motivée par la différence de niveau entre la rue de la Lanterne et la rue déclive de Glatigny, que la charte désigne comme limites du cloître.

(2) Arch. de N. D. des Champs.

« rue de la Juifverie, aultrement dicte la Lanterne » (1513), « rue de la Lanterne, aultrement dicte de la Juyrie » (1573), et « à présent dicte la Juyrie » (1588). Le nom de *rue de la Lanterne,* emprunté à l'enseigne de la maison faisant le coin de la rue des Marmousets, se trouve dans le rôle de la Taille de 1296, et a toujours été le plus commun depuis le quinzième siècle.

Avant la construction du pont Notre-Dame, la prolongation de la rue de la Lanterne au delà de la rue de la Vieille-Pelleterie formait une ruelle qui menait à la rivière, après avoir conduit au pont de bois qu'on appelait les Planches de Mibray, et, primitivement, au premier grand pont de Paris. Cette ruelle est énoncée « ruelle qui va à Saine, qui est devant Saint-Denis de la Chartre, » dans le censier de l'abbaye Sainte-Geneviève, de 1380, « Petite ruelle devers l'yaue, » dans le rôle de la Taille de 1313, et « ruèle des Planches de Mibray, au bout de la Pèleterie, » dans celui de 1292.

COTÉ ORIENTAL.

PAROISSE

JUSTICE

et censive du prieuré Saint-Denis de la Châtre.

MAISON sans désignation en 1445, puis du « PORC ESPIC » (1534-1647), contiguë à la première maison du pont Notre-Dame. C'était un morcellement de la suivante.

MAISON DES « QUATRE VENTS » (1449-1665), faisant le coin septentrional de la place Saint-Denis de la Châtre. Avec la précédente, elle occupait en partie l'emplacement des deux maisons, du fief de Saint-Éloy, qui, vers 1300, bordaient, vers l'orient, la petite ruelle des planches de Mibrai.

PLACE SAINT-DENIS DE LA CHATRE. Cette place occupe, nous le croyons, l'emplacement de la porte septentrionale de l'enceinte gallo-romaine de la Cité, et peut devoir son origine à la démolition de cette porte. Une charte de 1278, ainsi que nombre de documents postérieurs, indiquent la place Saint-Denis de la Châtre, quelquefois appelée aussi « le carrefour Saint-Denis de la Chartre » (1445-1513). Après l'exhaussement du sol de la rue de la Lanterne, motivé par la construction du pont Notre-Dame, la partie de la place qui formait le parvis de l'église se trouva très-sensible-

ment en contrebas, ce qui donna lieu à l'établissement de marches rachetant la différence des niveaux. Près de ces marches, de cette « montée » ou « perron, » furent ensuite disposées des échoppes dont il est parlé dès l'année 1587, et aussi une petite maison contiguë à l'église et faisant le coin septentrional de la rue du Haut Moulin, qui existait déjà en 1601. En 1445 et sous Louis XIV encore, il y avait en outre, vis-à-vis de l'église et sur le bord de la rue de la Lanterne, une croix au pied de laquelle les justiciables du Prieuré venaient faire amende honorable, le cas échéant. Nous lisons, en effet, dans un inventaire des titres du couvent, que la nommée Cochon, autrement dite Laporte, pour avoir volé un douzain dans une bourse durant l'office, fut condamnée le 9 août 1513, par le bailli de Saint-Denis de la Châtre, à être fouettée nue au coin du carrefour, à être conduite « devant la croix, enlevée de pierre, estant en la grant rue Saint-Denis de la Châtre, et là crier mercy à Dieu et à madame Sainte-Barbe. »

A la fin du règne de François Ier, le prieur de Saint-Denis de la Châtre imagina de faire percer à travers les « masures, cours, jardins et dépendances » du monastère, une rue de dix pieds de large, dont la maison des Quatre Vents aurait formé le coin septentrional, et qui aurait été aboutir rue de Glatigny, à environ douze toises et demie de la Seine. On divisa en conséquence le terrain disponible compris entre la future rue et la rivière, en six lots, dont le cinquième, à compter du pont Notre-Dame, fut accensé le 28 mars 1544; le quatrième et le sixième, l'année suivante. Les baux comportaient l'obligation, pour les preneurs, de bâtir sur leurs parcelles et de faire paver la rue au droit de leurs propriétés. Mais quoique, en 1551, le pape, sur l'avis des docteurs de Sorbonne, qui approuvaient cette aliénation des biens du prieuré, eût donné l'autorisation de l'effectuer, la rue n'a jamais été faite et aucun auteur n'a su qu'elle avait été projetée.

Four Saint-Denis de la Chatre, faisant le coin méridional de la place Saint-Denis et de la rue du Haut Moulin. Ce four banal du prieuré, dont il est question dans une charte de 1137, et qui est encore mentionné en 1305, fut affranchi en 1144, par Louis le Jeune, de tous les droits que possédaient ou s'arrogeaient les officiers du roi sur les trois chambres faisant partie de ses dépendances (1). En 1375 et 1428 c'était une maison qui avait pour enseigne

(1) Cart. de Saint-Denis de la Châtre,

« LE POURCELLET. » Au seizième siècle elle était divisée en deux moitiés : la première forma la maison de la COURONNE D'OR (1506-1730), et devait une rente à l'église Saint-Symphorien. La seconde était la

MAISON DE « L'IMAIGE SAINCTE-BARBE » (1534-1630).

JUSTICE DU ROI.

Censive du fief de Harenc ou Cocatrix, appartenant aux Haudriettes.

MAISON « DU CHAPEAU » (1364), ou « MASURE DU CHAPERON » (1445), qui fut divisée en deux parties, dont la première devint la maison de l'IMAGE SAINT-YVES (1513), puis de la FLEUR DE LYS COURONNÉE (1565-1730); et la seconde, la

MAISON DE « L'ESCU DE BRETAIGNE » (1518-1730). Cette maison ou la précédente avait pour enseigne LE CHEVAL NOIR, en 1444.

JUSTICE

et censive du prieuré Saint-Éloy.

MAISON DU GRAND GODET (1) (1364). Cette maison appartint, au treizième siècle, à Pierre de l'Encloistre. Elle fut dans la suite morcelée en deux parties, dont la première conserva l'ancienne enseigne et eut aussi celles du GODET BLANC ET NOIR (1600), et de « l'ADVENTURE » (1583-1637). La seconde fut connue sous le nom de :

MAISON DE « L'ESCU DE POLONGNE » (1575-1605), et également du GRAND GODET (1640). Elle appartint aux marguilliers de Saint-Denis de la Châtre, à qui elle fut donnée, en 1499, par François Barbier et sa femme Catherine.

MAISON DU PAON BLANC (1391-1640), mentionnée au treizième siècle.

PAROISSE DE LA MADELEINE.

JUSTICE DU ROI.

Censive des Haudriettes, contestée par Saint-Éloy.

MAISON DE LA LANTERNE (1411-1600), faisant le coin septentrional de la rue des Marmousets. L'enseigne de cette maison, dont la rue

(1) Vase à boire.

a pris le nom, paraît être mentionnée dans le livre de la Taille de 1292, où on lit : « Agnès *de la Lanterne*, regratière.... 2 s. »

RUE DES MARMOUSETS.

Elle aboutissait d'une extrémité à une porte du cloître Notre-Dame, au droit de la rue de la Colombe, et se terminait, de l'autre, à la rue de la Juiverie. Il est probable que, comme la rue de la Vieille-Draperie dont elle formait la continuation, elle est d'origine gallo-romaine ; mais aucune occasion de le constater ne s'est encore offerte.

Une maison, dite des Marmousets, *domus Marmosetorum*, dès 1206, a fait donner à cette rue le nom qu'elle a toujours porté depuis, avec quelques variantes d'orthographe, et aussi dans la forme syncopée de « rue des Marmotz » (1536), dont nous n'avons vu qu'un exemple. Au reste, comme l'a dit Sauval, et contrairement à ce qu'affirme Jaillot, la partie occidentale de la rue des Marmousets a très-certainement été appelée parfois *rue de la Madeleine*, car nous la trouvons ainsi désignée dans le livre de la Taille de 1296, dans des titres fort explicites de 1327, 1362, 1368 (1), et encore au seizième siècle. Il paraît même, par un article du compte des confiscations de 1427 à 1434, qu'on a dit en outre *rue des Mailles* ou plutôt *des Maillets* (2). Cette dénomination provenait d'une maison qui avait pour enseigne les Maillets, et était attenante à celle des Marmousets.

COTÉ SEPTENTRIONAL.

PAROISSE DE LA MADELEINE.

JUSTICE DU ROI.

Censive du fief de Harenc, appartenant aux Haudriettes.

PETITE MAISON sans désignation (1300), contiguë à la maison faisant le coin de la rue de la Lanterne. En 1506 elle renfermait les

(1) On lit dans le titre de 1327 : « Maison.... *rue de la Madelaine*.... dont l'entrée aboutit en l'encontre de la rue aux Oublaiers (de la Licorne) ; » et dans celui de 1368 : « Maison.... rue Saint-Denis de la Chartre (rue du Haut-Moulin).... ayant une allée issant en la *rue de la Magdelenne*. »

(2) Sauval, t. III, p. 567. La maison dont il est question dans le compte est celle de l'Échiquier, contiguë à l'église de la Madeleine, et faisant le coin des rues de la Juiverie et des Marmousets.

étables de la maison suivante, dont elle dépendait depuis un siècle au moins.

MAISON DU « CHAPIAU ROUGE » (1313-1605). Au quinzième siècle elle aboutissait à l'église Saint-Symphorien, et, en 1518, à la maison ci-après. C'était une taverne dès le temps de Philippe le Bel.

MAISON sans désignation en 1386, puis de la LONGUE ALLÉE (14..-1599), de la CORNE DE CERF (1547-1701), et aussi de la FLEUR DE LYS en 1561. En 1386, elle aboutissait déjà sur la rue du Haut-Moulin, apparemment par la réunion de la maison contiguë à l'église Saint-Symphorien (*voir* rue du Haut-Moulin), qui avait issue sur la rue des Marmousets par une allée dont l'existence explique le nom de la Longue-Allée donnée à la maison de la Corne de Cerf, dont les marguilliers de la Madeleine firent acquisition le 10 juin 1695. Elle payait un cens au roi, ainsi que les maisons suivantes.

Censive d'une partie du fief de Cocatrix qui appartint à divers propriétaires.

MAISON DE LA CROIX BLANCHE (1549-1701). Elle faisait d'abord partie de la précédente, et le partage qui l'en sépara eut lieu le 4 mars 1554. Elle avait été donnée à l'église de la Madeleine, le 31 mai 1549, par Chrétienne Breignain, femme de Michel Gaultier, marchand de vins, qui en avait réservé la jouissance viagère à Charles Thoud et sa femme. Au mois d'avril 1604, elle fut achetée par Jacques Broussel, conseiller aux enquêtes, et on l'appelait l'*Hôtel des Romains* en 1703. Suivant un titre des archives de l'Hôtel-Dieu, les maisons de la Corne de Cerf et de la Croix Blanche avaient eu pour enseigne le *Pressoir vert,* lorsqu'elles étaient réunies. Celle qu'elles constituaient primitivement était un sujet de contestation entre les Haudriettes et le possesseur de l'autre portion du fief de Cocatrix, qui en revendiquaient à la fois la censive. Il en résulta un procès, suivi d'un accord antérieur à 1520, et d'après lequel la grande maison fut divisée en trois parcelles, dont l'une, attenant au Chapeau-Rouge, demeura dans le fief des Haudriettes, et les deux autres furent comprises dans la seigneurie laïque de Cocatrix. Ce sont ces dernières qui ont formé la maison de la Croix Blanche, dont les dépendances s'étendaient sur la rue du Haut-Moulin, au derrière de l'hôtel de la Corne de Cerf.

MAISON DU LION D'OR (1475-1520), faisant le coin occidental de la rue de Glatigny, et s'étendant jusqu'à la rue du Haut-Moulin, dont elle formait le coin méridional. Elle est énoncée en 1536 « en laquelle

on a faict deux corps d'hostel neufs », et dite, en 1461, composée de plusieurs maisons « toutes mises en une. » La moitié en fut donnée le 30 mars 1495 (v. s.), par Jean (*alias* Ambroise) de Cambrai, au collége de Sorbonne, qui semble s'en être rapidement défait. La maison du Lion d'Or tout entière appartenait, au commencement du seizième siècle, à Me Guy Arbalestre, seigneur de la Borde, président à la chambre des comptes, et en 1536, à Nicolas Arbalestre, aumônier du roi. En 1640, les quatre parties dont elle se composait déjà en 1600 étaient autant de propriétés particulières.

RUE DU HAUT-MOULIN.

Elle aboutit d'une extrémité à la rue de Glatigny, et, de l'autre, à la rue de la Lanterne, actuellement de la Cité.

L'église Saint-Symphorien, située dans cette rue, l'a fait appeler quelquefois *rue Saint-Symphorien;* elle est ainsi désignée dans un acte de 1386 et dans la liste des rues donnée par Corrozet; mais, assure Jaillot, le nom de Saint-Symphorien, en ce dernier document, ne se rapporte qu'à une moitié de la rue, l'autre étant énoncée *rue du Haut-Moulin*. Jaillot se trompe assurément; car, outre qu'il n'est trace nulle part de cette prétendue division de la rue en deux parties, il suffit, pour constater que Corrozet n'a point eu la pensée qu'on lui prête, de remarquer que, immédiatement après la mention de la rue Saint-Symphorien, il place celle de la rue de Glatigny. La méprise de Jaillot vient de ce que Corrozet fait suivre la rue de Glatigny de la rue du Haut-Moulin et de la rue Saint-Landry, dont Jaillot a ignoré l'identité avec celles de Saint-Landry et du Chevet Saint-Landry, parce qu'il n'a point eu connaissance des pièces où cette identité, que nous démontrerons ailleurs, nous est apparue palpable. Au reste la « rue Sainct Siphorian » est déclarée aboutir d'un bout « à la place Sainct Denys de la Chartre » et, de l'autre, « à la rue de Glatigny », dans l'édition de Corrozet, publiée en 1543 (1).

Avant de dire, comme aujourd'hui, *rue du Haut-Moulin*, expression deux fois impropre, on a dit *rue des Hauts-Moulins*, ce qui est la véritable forme, mais constitue une appellation sans raison d'être,

(1) Cette édition est tellement rare qu'on n'en connaît qu'un seul exemplaire. Il fait partie de la magnifique bibliothèque de M. le baron J. Pichon, président de la Société des bibliophiles, qui a bien voulu le mettre à notre disposition.

par rapport à la rue, puisque celle-ci n'a jamais conduit à ces hauts moulins dont elle porte le nom. Aussi est-ce seulement vers le milieu du seizième siècle qu'on a commencé à le lui donner, par suite de confusion (1), et en l'empruntant à la rue, voisine, de Glatigny, qui le recevait parfois et à laquelle il convint effectivement (2).

Le vrai nom de la rue du Haut-Moulin est celui de *rue* ou *ruelle Saint-Denis de la Châtre*, qui s'explique de soi-même, qu'on trouve dans Guillot, et qui a été le plus communément employé depuis, jusqu'à la fâcheuse substitution que nous venons de signaler. Au treizième siècle on se servait de la locution « au chevès Saint-Denis de la Chartre, » dont on a fait usage dans les rôles de la Taille de 1292, 1296 et 1297. Nous lisons dans une charte de 1390 : « rue Noeve Saint-Denys, dite le chevet Saint-Simphorian »; mais nous ne savons ce qui motive cette épithète de *neuve* que nous retrouvons en 1403, 1445, et très-fréquemment au seizième siècle. Serait-ce cette circonstance que la rue a été percée longtemps après celles qu'elle met en communication? Jaillot assure que, dès 1204, elle était qualifiée de *rue Neuve-Saint-Denis*. Nous regrettons d'autant plus de n'avoir point eu l'occasion de le vérifier, que le censier auquel il renvoie, à ce sujet, ne nous semble point avoir pu être aussi ancien (3). Nous n'avons point vu de mention de la rue du Haut-Moulin antérieure à la charte de 1206, relative à la chapelle Saint-Symphorien, et où elle est simplement énoncée : *Strata quæ inter ipsum locum* (celui de la chapelle Saint-Symphorien) *et ecclesiam sancti Dionysii de carcere. ducit*. Elle l'est « ruelle qui va dudit Glatigny à Saint-Sainforien et Saint-Denis de la Chartre », dans un document de 1461.

A en juger par le langage de Guillot, la rue Saint-Denis de la Châtre n'était pas, de son temps, beaucoup mieux famée que la rue de Glatigny. Jaillot parle d'une certaine *ruelle des Étuves* qui, en 1551, aurait été située en la première, mais c'est encore une erreur.

(1) Vers cette époque la confusion a été assez grande pour que, dans un titre de 1628, la rue du Haut-Moulin ait été appelée *rue des Ursins ou de la Petite Lanterne*.

(2) Un acte de 1597 énonce la « ruelle neufve de Saint-Denys de la Chartre, qui conduit en la rue des Haults moullins, aultrement de Glatigny. »

(3) Aucune communauté de Paris ne possédait un censier remontant si haut, et l'on doit croire à une erreur de date. Il y a un certain nombre d'erreurs de cette sorte dans l'ouvrage de Jaillot, qui a souvent travaillé d'après des copies de titres, et non d'après les originaux.

COTÉ MÉRIDIONAL.

PAROISSE SAINT-DENIS DE LA CHATRE.

JUSTICE DU ROI.

Censive du fief de Cocatrix appartenant à des particuliers.

Maison sans désignation et divisée en deux parties (1601), faisant le coin de la rue de Glatigny. C'était d'abord la partie postérieure de la maison du Lion d'Or de la rue des Marmousets. En 1368 le terrain en était vide par suite de démolitions.

Maison sans désignation et contenant deux boutiques, en 1601. Précédemment, c'était une dépendance de la Croix Blanche, rue des Marmousets, et, plus anciennement, elle avait été confondue avec la suivante.

Maison sans désignation, que, le 20 février 1340, les Haudriettes permirent de posséder aux religieux de l'abbaye Saint-Euverte à Orléans. En 1362 elle n'appartenait plus à ces moines, et son propriétaire fut autorisé à suspendre un « cercel à taverne ou autre enseigne » au-dessus de la porte d'une allée, au moyen de laquelle elle communiquait avec la rue des Marmousets. Au commencement du seizième siècle elle dépendait de la grande maison de la Longue-Allée, en la même rue des Marmousets, et s'étendait au derrière de la chapelle Saint-Symphorien, sur un emplacement qui avait dépendu soit de cette chapelle, soit de la maison du Chapeau rouge. Après le morcellement de la maison de la Longue-Allée, elle a dépendu de celle de la Croix Blanche. Sous Louis XIV, elle avait pour enseigne l'*Image Saint-Jean*.

Chapelle Saint-Symphorien, faisant l'encoignure saillante de la rue, et contiguë à la maison du coin de la place Saint-Denis de la Châtre.

La chapelle Saint-Symphorien en avait remplacé une autre fort ancienne, sous l'invocation de sainte Catherine, et dont l'origine ainsi que l'histoire sont entièrement inconnues. Au commencement du treizième siècle, cette chapelle, qui passait pour avoir été élevée sur le lieu même où saint Denis avait été emprisonné, était à peu près abandonnée, *ad solitudinem redacta... et neglectum*, en dépit de la tradition qui s'y rattachait, et a fait supposer qu'elle était le reste

d'un oratoire primitivement dédié à saint Denis. Elle appartenait alors à Mathieu III, comte de Beaumont, qui, pour suppléer au vœu qu'il avait fait d'aller à Jérusalem, en fit don, au mois de décembre 1206, à Eudes de Sully, évêque de Paris, en stipulant que, sur l'emplacement de la chapelle, celui-ci bâtirait une église consacrée à saint Denis, et y établirait deux prêtres ou chapelains auxquels le comte pourrait en adjoindre un troisième, à sa présentation ou à celle de sa famille. L'accord fut ratifié par une première confirmation de l'évêque, du même mois de décembre 1206 (1), puis, par une seconde, du mois d'août 1207. Il est dit, en cette dernière, que le nombre des chapelains serait de quatre, et que, pour leur entretien, il avait été donné par Éliénor, comtesse de Vermandois, femme du comte de Beaumont, une somme de cent marcs d'argent, qui servit à l'achat du four d'Enfer et de rentes; et de plus, par Garnier de Saint-Ladre et sa femme Agnès, une maison devant Saint-Julien le Pauvre, ainsi que quatre arpents et demi de vignes, dont trois situés dans le val Saint-Martin, et le reste près de Rueil. Les chapelains, dont l'un était chargé de prier pour la feue reine Agnès de Méranie, et les trois autres, pour Garnier de Saint-Ladre et sa femme, devaient faire l'office à la façon des chanoines; aussi leur en donnait-on le titre à la fin du treizième siècle. Ils ne furent néanmoins autorisés à s'assembler en chapitre que le 10 juin 1422, et Sauval a publié une partie de leurs statuts d'après un registre écrit vers 1450 (2). Ils possédaient dans la Cité une petite censive dont nous avons mentionné les maisons.

D'après la teneur des lettres de 1206 et 1207, la nouvelle chapelle devait être dédiée à saint Denis, mais il est douteux qu'elle l'ait été réellement, car on ne l'a jamais connue que sous le nom de Saint-Symphorien, et elle est déjà énoncée *Ecclesia sancti Symphoriani de carcere*, dans une charte du mois d'avril 1214, par laquelle Robert de la Chambre et sa femme Jeanne, qui percevaient vingt sous parisis de cens sur le four d'Enfer, en abandonnèrent cinq, et vendirent le reste douze livres parisis au clergé de l'église. Au mois de juin 1223, Pierre Sarrazin, bourgeois de Paris, et Agnès sa femme, avaient réduit à huit deniers de chef-cens la redevance à eux due sur la vigne

(1) Le texte de la première confirmation a été publié par M. Douet d'Arcq dans ses excellentes *Recherches sur les anciens comtes de Beaumont* (Mém. de la Société des antiquaires de Picardie, t. IV), avec la seconde confirmation et la charte de Mathieu III, d'abord éditées par Du Breul (p. 117).

(2) T. I, p. 347.

octroyée en aumône par Garnier de Saint-Ladre (1). Au mois d'octobre 1225, le revenu des prébendes fut augmenté d'une somme de cent vingt-cinq livres parisis, léguée par Raoul de Chênevacier pour la fondation d'une chapellenie supplémentaire, et qui fut reconnue insuffisante pour cela.

Plusieurs confréries avaient leur siége dans l'église de Saint-Symphorien; on nomme celle des maîtres serruriers de Paris, établie en 1491, et celle des maîtres paveurs de la Ville, établie sous le titre de Saint-Roch, le 26 août 1499, auxquelles il faut ajouter celle des maîtres couvreurs, qui s'y installa en vertu d'un traité, le 14 mai 1492 (2). Les émoluments de ces confréries aidaient à vivre les chanoines, qui étaient encore au nombre de quatre en 1527 et en 1618; mais, à cette dernière époque, leurs revenus se bornaient à soixante livres deux sous six deniers, et à ce que rapportaient les confréries et les oblations faites, chaque vendredi, par les femmes enceintes. Le service n'avait plus lieu que d'une façon très-irrégulière dans l'église qui, assurait-on, menaçait ruine, et dont les réparations, au dire des maçons jurés, Marie et Girault, auraient nécessité une dépense de trois mille cinq cents livres. Ces circonstances et d'autres décidèrent l'évêque de Paris à y transférer, par arrêt du 11 juillet, l'autel parochial de Saint-Leu et Saint-Gilles, placé dans la nef de l'église Saint-Denis de la Châtre, et dont la fabrique dut s'engager à assurer annuellement aux quatre chanoines une rente de cinquante livres chacun. L'ancienne paroisse de Saint-Denis de la Châtre ne subsista que quatre-vingts ans après sa translation, car, par décret du 31 décembre 1698, elle fut supprimée avec le chapitre de Saint-Symphorien, et son territoire attribué à l'église de la Madeleine. Quant au bâtiment de la chapelle, il fut adjugé le 3 mai 1704, à la communauté des peintres et sculpteurs, qui la firent restaurer et décorer, lui donnèrent le nom de Chapelle Saint-Luc, en l'honneur de leur patron, et construisirent au-dessus une école publique de dessin, autorisée par lettres patentes du 17 novembre 1705.

L'église ou chapelle Saint-Symphorien affectait la forme d'un carré régulier d'environ onze mètres de côté. Elle est détruite, et nous ne connaissons, sur ce qu'elle renfermait, que les détails suivants empruntés à Du Breul : « Sur la porte, qui est au chevet de l'église, on void sainct Symphorian et sainct Blaise représentez en

(1) Garnier de Saint-Ladre ou Saint-Lazare, et Pierre Sarrazin sont, comme on sait, les parrains de deux des vieilles rues de Paris.

(2) Invent. de Saint-Symphorien, reg. LL 829.

peinture. Et de ces deux seuls les chanoines font la feste.— On void encores aux vitres qui sont au-dessus du maistre autel les vieilles figures de sainct Denys et de saincte Catherine, et aux aultres vitres plusieurs semblables figures de grande ancienneté.

« Ceste église fut dédiée le troisiesme jour de mars : mais on ne scet l'année. Anciennement elle estoit aussi basse que l'église Sainct-Denys de la Chartre, et la descente commençoit au chevet d'icelle église et finissoit à l'eau. Mais depuis que l'on eut parfaict de pierre le pont Nostre-Dame, qui auparavant n'estoit que de bois, ceste église fut divisée en deux par une voulte au milieu, et les advenues de part et d'autre rehaussées, demeurant moictiée dans terre et moictiée dehors. En sorte que maintenant, la haute chapelle a sa porte au rès-de-chaussée; et la basse est fort obscure, n'ayant lumière que par deux fenestres qui sont joignant le pavé. En icelle il y a un puis, des fons et trois autels.

« Auprès l'autel du milieu, il y a deux tombes de pierre de taille, élevées de terre d'environ quatre ou cinq doigts, comme pour servir de marches à l'autel, sur lesquelles sont gravées les figures de Garnier de Saint-Lazare et Agnès sa femme, dont nous avons parlé cy-deuant; comme le remarque ceste écriture, gravée sur les bords de la première tombe : *Sub brevitate situs fuit iste maritus istius Agnetis, qua parte videtis. Primo voluere consumpti cinere simul istinc ambo jacere.* Et à l'entour de l'effigie de sa teste, est escrit en vieil langaige ce qui s'ensuit : « Vos qui alez par cest moustiez, priez pour l'âme de Garnier Tésaul. Si en corce ie sui, vos E si con ie fui Roiz si con. » Qui veut dire à mon advis : « Vous qui venez en cette église, priez pour l'âme de Garnier Tésaul. Si à présent je suis nud, vous serez un jour de mesme, roys et comtes. »

La chapelle Sainte-Catherine, avons-nous dit, passait pour être bâtie sur le lieu même où saint Denis avait été emprisonné. On lit en effet dans les chartes de 1206 et 1207 « ... *locum illum in quo incarceratus dicitur beatus Dionysius, qui dicitur capella sanctæ Catherinæ.* » — « ... *In civitate parisiensi locus quidam reverentiæ, et religionis antiquæ, in quo gloriosus martyr Dionysius in carcere traditus fuisse detentus. Quem etiam Dominus Jesus Christus sua perhibetur presentia honorasse, cum eidem martyri corporis sui sacramentum propinavit. Ubi etiam olim devotio fidelium capellam erexerat.* » Que faut-il penser de cette croyance ?

Il fut un temps où l'on accordait une foi aveugle à toutes les traditions, sans prendre la peine d'en examiner la vraisemblance ; puis en est venu par degrés un autre où les traditions ont été absolument

dédaignées, comme ne comportant jamais que des erreurs. Ce second système est aussi pernicieux que le premier, et peut-être même l'est-il davantage ; car plus les sciences historiques font de progrès, plus on reconnait que les traditions sont des données dont il est indispensable de tenir compte, toutes les fois qu'on n'a aucune certitude de leur fausseté, et particulièrement quand on n'a rien à mettre à leur place. La tradition indiquée dans la charte du comte Mathieu est loin de faire exception à cette règle.

On ne peut douter que saint Denis, avant de subir son dernier supplice, n'ait été jeté en une prison à Paris, ainsi que le rapportent ses histoires ; toutefois, avant de rencontrer un document sur l'emplacement de cette prison, il faut descendre jusqu'au temps de Louis le Débonnaire : vers 835, Hilduin a écrit dans ses *Aréopagitiques* que saint Denis, après avoir enduré diverses tortures, fut, en compagnie de saint Rustique et de saint Eleuthère, renfermé en la prison dite alors de Glaucin, *in carcere Glaucini, tres simul electi Domini recluduntur* (1). Il est certainement digne de remarque que Hilduin énonce le fait non point comme une révélation ou une circonstance peu connue, mais bien comme une chose familière à tout le monde, de notoriété publique. Nous en concluons que la tradition était déjà vieille et remontait pour le moins au siècle précédent, ce qui, on l'avouera, constitue une antiquité imposante.

On ne possède qu'un renseignement sur l'endroit où était située la prison Glaucin. Dans les *Gestes de Dagobert*, œuvre anonyme et contemporaine de Hilduin, il est rapporté que Dagobert fit don à l'abbaye de Saint-Denis, vers 633, de certaines places dans Paris et au dehors, ainsi que de la porte de cette ville qui, dit le chroniqueur, est près de la prison Glaucin... *Areas quasdam infra extraque civitatem Parisii, et portam ipsius civitatis, quæ posita est juxta carcerem* (ou *arcem*) *Glaucini* (2). Ainsi la prison Glaucin était voisine d'une des portes de la ville ; reste à savoir laquelle. Suivant Jaillot, ce serait celle qui a été depuis nommée l'*archet Saint-Merry* (3) ; mais, pour admettre l'exactitude de cette opinion, que rien ne con-

(1) *Areopagitica* ap. L. Surii. *De probatis sanctorum vitis*, éd. de 1618, t. X, p. 128.

(2) *Gesta Dagoberti*, ap. *Script. rer. Franc.* T. II, p. 588, E.

(3) Quartier de la Cité, t. I, p. 74. Jaillot a probablement cru cela parce que, du temps de Suger, l'abbaye de Saint-Denis avait la propriété d'une porte de Paris, *versus sanctum Medericum*, ce que l'on traduit par : près de Saint-Merry ; mais, quoi qu'on en ait dit, le texte original est obscur, et l'on est parfaitement en droit de soutenir que *versus sanctum Medericum* doit s'interpréter [illegible] u côté de Saint-Merry,

firme, il faut admettre aussi que l'enceinte dont l'*archet* Saint-Merry a fait partie existait dès 633, et rien n'est plus contraire aux probabilités. Or, si la porte en question ne se trouvait pas là où Jaillot la place, elle était dans la Cité et dépendait de la vieille muraille gallo-romaine, laquelle, nous disposons d'assez d'indices pour l'affirmer, passait infailliblement très-près de la chapelle Sainte-Catherine, et nous en sommes tout aussi sûr, avait une de ses deux grandes portes au bout de la rue de la Lanterne, par conséquent à proximité de la chapelle. Donc, à défaut d'une démonstration rigoureuse, qu'on peut bien rarement obtenir en pareille matière, il y a un ensemble fort probant de présomptions pour que la chapelle Sainte-Catherine soit le même édifice que la prison Glaucin, et par suite, pour que la tradition relative au cachot de saint Denis, remontant authentiquement au delà du neuvième siècle, soit vraiment fondée.

Examinons maintenant si, parmi les objections ayant été ou pouvant être proposées contre la thèse que nous soutenons, nous en rencontrerons qui l'entament. Il appert d'un passage de Grégoire de Tours, fait observer Lebeuf (1), qu'en 586 la prison de Paris était située dans la partie méridionale de la Cité; nous répondrons 1° que le passage de Grégoire établit simplement qu'il y avait une prison dans la région australe de l'île, et non point qu'il n'y en avait qu'une seule dans toute la ville (2); 2° que si la prison de saint Denis était connue alors, elle pouvait être respectée, consacrée au culte, et ne plus servir à sa destination primitive, de sorte que l'emplacement de la prison de 586 est absolument sans intérêt par rapport à la question que nous agitons. Au surplus, et Lebeuf le reconnaît lui-même, d'un passage de la vie de saint Éloy, rédigée au septième siècle, il ressort que la Cité contenait, à cette époque, une prison que rien n'empêche de prendre pour celle à laquelle Saint Denis de la Châtre a dû son

la porte en question, dont Suger augmenta le revenu, pouvant être la porte septentrionale de la Cité, donnée par Dagobert à l'abbaye, et qui effectivement était située du côté de Saint-Merry. Il n'est d'ailleurs pas très-sûr que la porte *versus sanctum Medericum* soit la même que celle qui appartenait aux moines, car le passage du livre de l'administration de Suger, où il en est question, est ainsi conçu : *Domum quæ superest portæ Parisiensis, versus sanctum Medericum, emimus mille solidos, quoniam cum frequenter interessemus negotiis regni, nos et equos nostros, sed et successores nostros ibidem honestius hospitari, dignum duximus.—De porta vero Pariensiense, quæ solebat reddere XII libras, quinquaginta nobis reddit, ubi incrementum est trigenta et octo librarum.*

(1) *Hist. du diocèse de Paris*, t. I, p. 336.

(2) La prison n'est indiquée que dans cette phrase : *Tunc diruente igne super vinctos carceris*, etc. *Greg. Tur. Hist. lib.* VIII, § 33.

nom (1). Quant au silence gardé par l'auteur des *Gestes de Dagobert*, à propos de la tradition, lorsqu'il mentionne la prison Glaucin, on n'en saurait rien déduire, puisque l'anonyme relatant la donation de la porte et non celle de la prison, n'avait point de raison de s'engager dans une digression au sujet de celle-ci. Aussi bien il n'importe nullement que l'auteur des *Gestes* se taise, quand Hilduin est si explicite; et, en réalité, l'unique circonstance propre à causer quelque hésitation, c'est que la prison d'auprès Saint-Denis de la Châtre est dite, vers l'an 1000, *Carcer parisiacus*, dénomination qui, suivant la remarque de Jaillot, implique plutôt la geôle publique que celle de l'illustre martyr; mais, en y réfléchissant, on arrive à comprendre que, puisque au temps de Louis le Débonnaire la prison de saint Denis s'appelait *Carcer Glaucini*, il n'est pas beaucoup plus singulier qu'au temps du roi Robert elle se soit appelée *Carcer parisiacus*.

La chapelle Saint-Symphorien n'est point le seul édifice religieux qu'on a cru élevé sur le cachot de saint Denis, et, au seizième siècle, l'église Saint-Denis de la Châtre avait hérité de cette renommée (2). Mais les chartes fort claires de 1206 et 1207, qui excluent l'idée de l'existence simultanée de deux traditions contradictoires, étant bien plus anciennes que les premiers documents où la crypte de Saint Denis de la Châtre est indiquée comme le lieu d'incarcération de saint Denis, nous sommes convaincu que, la tradition étant acceptée, c'est à la chapelle Saint-Symphorien qu'il convient de l'appliquer. Nous en trouvons une dernière preuve, non sans importance, dans les dimensions si étrangement restreintes et la forme si insolite de ce petit monument, dont le plan avait tout d'une prison et rien d'une chapelle.

(1) *Vie de saint Éloy*, par saint Ouen, liv. I, chap. XVIII. (Surius, vol. XII, p. 5.) — Le texte de saint Ouen n'apprend point de quel côté était la prison, mais laisse voir qu'elle se trouvait près d'une rue peu importante ou écartée : *Ob hoc enim et Eligius eu via deportari volebat sacra pignora, cum potuissent alia, rectius et compendiosus. Erat haud procul a tramite illo, claustrum tetri carceris ubi septem viri, sive noxii, sive innocentes, in tetra custodia tenebantur.*

(2) Du Breul, quoiqu'il donne le texte des chartes de 1206 à 1207, désigne l'église Saint-Denis de la Châtre comme celle où se voyait le cachot du saint, ou *Carcer Glaucini.*

ADOLPHE BERTY.

(*La suite prochainement.*)

LETTRE A M. ALFRED MAURY SUR L'APOLLON GAULOIS

Monsieur et très-honoré confrère,

J'ai lu avec le plus grand intérêt dans le N° de janvier dernier votre dissertation sur l'*Apollon gaulois*. Cet Apollon fut la divinité favorite et privilégiée de nos pères, ainsi qu'en l'absence même de tous autres monuments élevés par eux en son honneur, la présence si souvent reproduite de son effigie sur leurs monnaies autonomes, suffirait seule pour l'attester.

Les habitants de la Grande-Bretagne avaient pour ce dieu une vénération égale à celle des Gaulois, et nous voyons dans Diodore de Sicile (1) que ces insulaires lui élevèrent dans leur île un temple magnifique.

La prédilection de l'un et de l'autre de ces peuples, en faveur de cette même divinité, paraît devoir s'expliquer par son origine *hyperboréenne*, c'est-à-dire celtique ou gauloise : car Strabon nous apprend que très-anciennement les Grecs appelaient Hyperboréens, en Europe, tout ce que dans la suite on nomma Celtes ou Celtocides, mais plus spécialement, selon Posidonius, cité par la scoliaste d'Apollonius de Rhodes, ceux de ces peuples qui habitaient les hautes contrées des Alpes italiennes, régions qui, du reste, semblent avoir été effectivement occupées autrefois par des peuples celtiques (2).

Quoi qu'il en soit, selon Pausanias, qui nous fait connaître comment et avec quelles circonstances eut lieu cet événement, à une époque plus ou moins reculée de l'antiquité, fut transporté et *natu-*

(1) Diodor. Sic., lib. II, cap. XLVII.

(2) Nous trouvons dans ce même Apollonius les données suivantes sur la présence et le séjour du fils de Latone parmi les Hyperboréens. L'auteur des *Argonautiques*, chant IVe de ce poëme, après avoir parlé de la fable ordinaire qui assigne pour origine au succin les larmes des Héliades, ajoute, v. 611 et suivants, que les Celtes, au contraire, y rattachaient la tradition que les larmes étaient celles d'Apollon qui les avait versées, lorsqu'il vint visiter la race sacrée des Hyperboréens et habiter parmi eux, après avoir quitté le ciel, à la suite de la douleur qu'il éprouva de la mort du fils de Coronis.

ralisé en Grèce, particulièrement à Delphes, des pays septentrionaux (1), le culte d'Apollon, en même temps que celui de Diane, culte dont la liturgie, même après son adoption et sa naturalisation hellénique, rappelait encore leur origine primitive et étrangère.

Il n'est pas hors de propos de rappeler ici cet emprunt fait à leur profit par les Grecs, et plus tard les Romains, au panthéisme hyperboréen, celtique, c'est-à-dire gaulois.

Ce fut sans doute à ce tire de divinité *indigète*, protectrice et conservatrice des Gaulois, que nos ancêtres multiplièrent autour d'eux avec des formes si variées, quant à ses attributs et à ses symboles, comme à ses appellations, leur Apollon.

C'est dans l'Aquitaine Novempopulanie [l'Aquitaine primitive décrite par Jules-César (2)] et surtout dans les départements subpyrénéens, que nous avons retrouvé le plus de monuments figuratifs et autres, consacrés à ce dieu sous ses dénominations diverses de *Belenus* ou *Bellenus*, d'*Abellio* ou *Abelio*, d'*Helliougmouni*, de *Teotani*, de *Deus-Apollo*, de *Sir*, etc., etc., qui nous ont été signalés par plusieurs auteurs, mais dont M. Alexandre du Mège, dans ses *Monuments religieux des Volces-Tectosages, des Garumni et des Convenæ*, nous a fait connaître le premier l'existence du plus grand nombre.

On voit, du reste, que les êtres surnaturels, mais d'un ordre secondaire, auxquels appartiennent ces mêmes monuments (représentations figurées, autels votifs), étaient, à peu d'exceptions près, de simples génies tutélaires, topiques, dont la puissance et les influences salutaires s'exerçaient dans les limites, ordinairement très-restreintes, de tel district, tel canton, comme *Abellio* chez les *Convenæ* (le pays de Comminges), et les *Garumni*, leurs voisins (3).

Mais après avoir pris note plus haut des emprunts que fit le panthéisme grec à la théologie gauloise, je dois aussi en constater ici d'autres, faits par les naturels de la Gaule, et particulièrement de l'Aquitaine subpyrénéenne, à la langue hellénique, dans les noms

(1) Selon Pausanias (V. 7, § 4, X. 5, § 4), tout le culte d'Apollon et de Diane Delphiens, est venu des Hyperboréens, les premiers vers hexamètres de l'*Oracle de Delphes* auraient été chantés par des filles hyperboréennes émigrées de leur pays. Cet auteur cite des vers d'une Delphienne nommée Boio, d'après lesquels cet oracle a été établi par des Hyperboréens, et mentionne une hymne d'Olen sur *Achaia*, l'une de ces Hyperboréennes venues à Delphes, du pays où Hercule avait cherché l'olivier sauvage, non loin des sources de l'Ister.

(2) Comprise entre les Pyrénées, l'Océan et la Garonne. Cæsar. *de bell. gall.*, lib. III.

(3) Les marbres votifs, en l'honneur d'Abellio, ont été découverts particulièrement dans la vallée de l'Arbouste et à Saint-Beat, dans les Pyrénées.

donnés par eux à telles de leurs divinités locales dont il vient d'être question, comme ce dieu-soleil aux sept rayons, *Helliougmouni*, dont on connaît cet *ex-voto*.

HELLIOVGMOVNI
DEO
C. SARMVS. C. F.
EX VOTO (1)

tête juvénile, imberbe et radiée d'Apollon, vue de face, forme sous laquelle *Belenus* était adoré à Aquilée (2).

L'appellatif *helliougmouni* ou *heliougmouni* paraît se composer des mots grecs ἥλιος et de μόνος, et l'on a voulu faire remonter à la même source le nom de ce même *Belenus* et celui d'*Abellio*, et leur assigner une commune origine.

Quant au dieu *Sir* qui figure également dans la nomenclature ci-dessus, et dont un marbre votif du musée des antiques de Toulouse a révélé l'existence aux archéologues,

GEMINUS
Q. IVL. BALB. F.
SIR
V. S. L. M.

on a également proposé d'y voir, tantôt la traduction du grec κύριος, *seigneur*; tantôt celle du celte ou gaulois *seir* et *syr*, *soleil*, *astre*, *étoile*, etc. Je trouve dans une des notes de votre dissertation sur l'*Apollon gaulois*, que *sir* est un mot irlandais qui veut dire *perpétuel* et qu'on pourrait aussi faire dériver du welche *sir*, répondant à l'anglais *cheer*, *bienfaisant*, *salutaire*.

Ces trois épithètes conviennent parfaitement au dieu du soleil et de la lumière fécondante, et les deux dernières à Apollon-Belenus, en tant que celui de la médecine, n'en déplaise aux mauvais plaisants, détracteurs de cet art divin.

A ce dernier titre, nous avons retrouvé des indications de son nom

(1) Recueilli par M. du Mège et publié dans ses *Monuments des Volces, Tectosages, des Garumni et des Convenæ*, p. 193 et suiv.

(2) Où l'on a découvert les deux inscriptions suivantes données par Gruter, XXXVI, — 12, 15), APOLLINI. BELENO. C. AQVILEIVS, etc., APOLLONI BELLENO. AVG. IN. HONOREM, etc.

ralisé en Grèce, particulièrement à Delphes, des pays septentrionaux (1), le culte d'Apollon, en même temps que celui de Diane, culte dont la liturgie, même après son adoption et sa naturalisation hellénique, rappelait encore leur origine primitive et étrangère.

Il n'est pas hors de propos de rappeler ici cet emprunt fait à leur profit par les Grecs, et plus tard les Romains, au panthéisme hyperboréen, celtique, c'est-à-dire gaulois.

Ce fut sans doute à ce tire de divinité *indigète*, protectrice et conservatrice des Gaulois, que nos ancêtres multiplièrent autour d'eux avec des formes si variées, quant à ses attributs et à ses symboles, comme à ses appellations, leur Apollon.

C'est dans l'Aquitaine Novempopulanie [l'Aquitaine primitive décrite par Jules-César (2)] et surtout dans les départements subpyrénéens, que nous avons retrouvé le plus de monuments figuratifs et autres, consacrés à ce dieu sous ses dénominations diverses de *Belenus* ou *Bellenus*, d'*Abellio* ou *Abelio*, d'*Hellioumouni*, de *Teotani*, de *Deus-Apollo*, de *Sir*, etc., etc., qui nous ont été signalés par plusieurs auteurs, mais dont M. Alexandre du Mège, dans ses *Monuments religieux des Volces-Tectosages, des Garumni et des Convenæ*, nous a fait connaître le premier l'existence du plus grand nombre.

On voit, du reste, que les êtres surnaturels, mais d'un ordre secondaire, auxquels appartiennent ces mêmes monuments (représentations figurées, autels votifs), étaient, à peu d'exceptions près, de simples génies tutélaires, topiques, dont la puissance et les influences salutaires s'exerçaient dans les limites, ordinairement très-restreintes, de tel district, tel canton, comme *Abellio* chez les *Convenæ* (le pays de Comminges), et les *Garumni*, leurs voisins (3).

Mais après avoir pris note plus haut des emprunts que fit le panthéisme grec à la théologie gauloise, je dois aussi en constater ici d'autres, faits par les naturels de la Gaule, et particulièrement de l'Aquitaine subpyrénéenne, à la langue hellénique, dans les noms

(1) Selon Pausanias (V. 7, § 4, X. 5, § 4), tout le culte d'Apollon et de Diane Delphiens, est venu des Hyperboréens, les premiers vers hexamètres de l'*Oracle de Delphes* auraient été chantés par des filles hyperboréennes émigrées de leur pays. Cet auteur cite des vers d'une Delphienne nommée Boio, d'après lesquels cet oracle a été établi par des Hyperboréens, et mentionne une hymne d'Olen sur *Achaia*, l'une de ces Hyperboréennes venues à Delphes, du pays où Hercule avait cherché l'olivier sauvage, non loin des sources de l'Ister.

(2) Comprise entre les Pyrénées, l'Océan et la Garonne. Cæsar. *die bell. gall.*, lib. III.

(3) Les marbres votifs, en l'honneur d'Abellio, ont été découverts particulièrement dans la vallée de l'Arbouste et à Saint-Beat, dans les Pyrénées.

donnés par eux à telles de leurs divinités locales dont il vient d'être question, comme ce dieu-soleil aux sept rayons, *Helliougmouni*, dont on connaît cet *ex-voto*,

HELLIOVGMOVNI
DEO
C. SARMVS. C. F.
EX VOTO (1)

tête juvénile, imberbe et radiée d'Apollon, vue de face, forme sous laquelle *Belenus* était adoré à Aquilée (2).

L'appellatif *helliougmouni* ou *heliougmouni* paraît se composer des mots grecs ἥλιος et de μόνος, et l'on a voulu faire remonter à la même source le nom de ce même *Belenus* et celui d'*Abellio*, et leur assigner une commune origine.

Quant au dieu *Sir* qui figure également dans la nomenclature ci-dessus, et dont un marbre votif du musée des antiques de Toulouse a révélé l'existence aux archéologues,

GEMINUS
Q. IVL. BALB. F.
SIR
V. S. L. M.

on a également proposé d'y voir, tantôt la traduction du grec κύριος, *seigneur*; tantôt celle du celte ou gaulois *seir* et *syr*, *soleil*, *astre*, *étoile*, etc. Je trouve dans une des notes de votre dissertation sur l'*Apollon gaulois*, que *sir* est un mot irlandais qui veut dire *perpétuel* et qu'on pourrait aussi faire dériver du welche *sir*, répondant à l'anglais *cheer*, *bienfaisant*, *salutaire*.

Ces trois épithètes conviennent parfaitement au dieu du soleil et de la lumière fécondante, et les deux dernières à Apollon-Belenus, en tant que celui de la médecine, n'en déplaise aux mauvais plaisants, détracteurs de cet art divin.

A ce dernier titre, nous avons retrouvé des indications de son nom

(1) Recueilli par M. du Mège et publié dans ses *Monuments des Volces, Tectosages, des Garumni et des Convenæ*, p. 193 et suiv.

(2) Où l'on a découvert les deux inscriptions suivantes données par Gruter, XXXVI, — 12, 15), APOLLINI. BELENO. C. AQVILEIVS, etc., APOLLONI BELLENO. AVG. IN. HONOREM, etc.

et de son culte sur d'autres points de la Gaule aquitanique, et entre autres, chez les anciens *Belindi* ou *Belini* (1), dans les landes de Bordeaux, localité dont le bourg chef-lieu a conservé jusqu'à ce jour la dénomination de *Belin*, et chez les *Cadurci*. où il existe dans le canton de Livernon un village sous celle de *Beliniac* (*Belini-Acum*) dont le territoire nous offre encore des débris considérables de monuments druidiques ou celtiques, et notamment un très-beau *dolmen*. Des archéologues du pays, avec une complaisance toute patriotique, ont cru reconnaître dans le mot actuel de *via-sac*, la traduction de celui qui désignait l'ancienne voie, *via sacra*, conduisant au sanctuaire du dieu *secourable* et *bienfaisant* imploré dans leurs souffrances par les Cadurkes qui venaient plutôt chercher près de lui des prescriptions médicales que des inspirations poétiques, si même du temps de leur indépendance et antérieurement à la conquête romaine ils reconnaissaient cette dernière faculté attribuée à l'Apollon *Delphien;* car ce ne fut que plus tard, et à l'instar des autres divinités indigètes de son pays, que de *pur sang* gaulois il devint *métis* ou *gallo-romain*, ainsi que ses adorateurs *Cultores templi* eux-mêmes.

Ce n'est pas sans une extrême défiance, monsieur, que je vous communique ces quelques réflexions, résultat de mes lectures et de mes souvenirs, et que m'a suggérées votre excellent travail qui en a été le motif et l'occasion.

Veuillez, etc.

Baron Chaudruc de Crazannes,
Correspondant de l'Institut.

(1) Un des peuples secondaires en assez grand nombre, dont Pline l'ancien nous donne la nomenclature, et qui étaient dépendants des neuf peuples principaux d'où la Novempopulanie tira son nom.

REFLEXIONS

SUR L'OPINION POPULAIRE

QUE

DES VASES POUSSENT NATURELLEMENT

EN TERRE

Nous avons souvent réfléchi à l'impression que devait produire sur l'esprit d'un homme du peuple l'exploration d'un cimetière gallo-romain des trois premiers siècles de notre ère. A diverses reprises, à Cany et à Barentin par exemple, où les incinérations abondent, nous avons été témoin de l'embarras de nos ouvriers pour expliquer la présence de ces vases de terre et de verre, de ces cruches, de ces bols, de ces assiettes, de ces soucoupes, de ces flacons, de ces tétines, en un mot de toute cette vaisselle funèbre dont les anciens accompagnaient leurs morts (1), vaisselle qui n'était autre que celle qui avait entouré les défunts pendant leur vie.

Ajoutez surtout cette circonstance que dans les incinérations gallo-romaines où n'apparaissent que des cendres et des os brûlés renfermés çà et là dans quelques urnes seulement, le peuple n'aperçoit ni squelettes, ni cadavres humains. Or, quand on vient lui dire que c'est là un cimetière, il a toutes les peines du monde à vous comprendre, et il soupçonne toujours que l'on veut abuser de son ignorance et de sa crédulité.

(1) *La Normandie souterraine*, 1re édit., p. 23 ; 2e édit., p. 29.

Pour lui, sa première idée, et souvent aussi sa dernière, en dépit de toutes vos explications scientifiques, est celle-ci : ce prétendu cimetière n'est qu'un ménage antique enterré à la hâte par la crainte de la guerre ou des invasions ; c'est une fabrique de potier qu'un événement quelconque a enseveli sous terre, ou bien encore, c'est la boutique d'un marchand cachée à dessein à propos d'une guerre civile ou étrangère. Voilà la pensée dominante que j'ai pu recueillir dans notre Haute-Normandie (1).

Mais il en est une seconde qui avait cours surtout au siècle dernier et au commencement de celui-ci. Nous ne répondrions même pas que ce préjugé soit complétement éteint dans nos campagnes.

Nous voulons parler de l'idée de *magie* et de *sorcellerie* qui s'attachait invariablement à la découverte des vases antiques, de quelque nature qu'ils fussent. Dans nos contrées, plusieurs auteurs en font preuve, on se hâtait de briser tous les vases anciens qui se permettaient de paraître au jour. La couleur rouge ou bleue de quelques-uns leur était d'autant plus fatale qu'on les considérait comme des dépôts magiques funestes aux hommes et aux animaux (2). Tous ceux qui avaient touché ou remué un de ces vases ensorcelés, devaient mourir dans l'année. Nous avons peut-être nous-mêmes, par nos fouilles si souvent répétées, contribué à éteindre ce préjugé, encore très-vivace en France et qui dut être fatal à bien des antiques trop pressés de voir le jour.

Mais quelque simples qu'aient été autrefois les populations de nos campagnes, nous ne pensons pas cependant qu'elles aient jamais considéré ces dépôts céramiques comme des produits spontanés du sol. Nous manquons de preuves positives à cet égard. Nous ne saurions citer que quelques expressions qui, par leur nature amphibologique, peuvent se prêter à cette interprétation. Ainsi à Grainville, près Goderville, arrondissement du Havre, on appelait autrefois *la terre à pots*, *la pièce à pots* un ancien cimetière rempli d'incinérations romaines où la charrue découvrit des vases pendant quinze

(1) *La Normandie souterraine*, 1re édition, p. 23 ; 2e édition, p. 29.

(2) Noël de la Morinière, *Second essai sur la Seine-Inférieure*, p. 39-40. — *La Normandie souterraine*, 1re éd., p. 124 ; 2e éd., p. 142 et 145. — M. du Bocage de Bleville, dans les *Sépultures gaul., rom., franq. et norm.*, p. 73 et 78. — B. Fillon, *Mém. sur une découv. de monnaies, de bijoux et d'ust. des deuxième et troisième siècles faite en Vendée*, p. 7 et 8. — *Mém. de l'Acad. des inscrip. et belles-lettres*, t. XXV, p. 135. — Legrand-d'Aussy, *Des sépultures nationales*, p. 202.

ans, de 1740 à 1755 (1). A Dijeon. près Aumale, et à Etaples, près Boulogne-sur-Mer, on appelle *la terre à l'argent* (2) et la *pièce à liards* (3), des champs fertiles en monnaies romaines. Toutefois ces désignations ne prouvent pas que l'on ait jamais cru à une production naturelle de vases ou de médailles antiques.

Mais il en a été autrement en Allemagne au siècle dernier, comme nous allons le démontrer par des faits très-précis.

A coup sûr, on n'eût jamais supposé, si l'on n'en possédait sous les yeux la démonstration matérielle la plus palpable, qu'en Silésie, il y a deux siècles, la simplicité a pu aller jusqu'à croire que des vases poussaient naturellement en terre. C'est pourtant ce qu'un voyageur allemand n'a pas craint d'écrire au dix-septième siècle, et ce qu'un auteur français du dix-huitième a répété avec un sang-froid et un aplomb imperturbables. Ce passage est trop curieux pour n'être pas cité en entier :

« Dans la province d'Oels, en Silésie, proche de la ville de Trebnitz, aux environs du village de Masel, est une petite montagne d'où on tire des pots qui y croissent naturellement. On appelle cette montagne en langue allemande « Tapelsberg » (*montagne des pots*) ; on en tire aussi toute sorte de vaisselle de terre molle qui s'endurcit à l'air et sert aux peuples voisins (4). »

« Pareille chose, ajoute le même ouvrage, se trouve dans le même pays à Jaben, Sara Somerfeld ; de même proche les bourgs de Nochau et de Poluzé ; *item* proche la ville de Streno, en Pologne et en Bohême, où la terre se découvre d'elle-même. En quelques endroits on trouve dans chaque vase quelque curiosité : plusieurs sont couverts d'un couvercle : c'est ordinairement au mois de mai que ces pots se découvrent (5). »

Pour obtenir créance du lecteur nous croyons utile de reproduire ici une fidèle image de la gravure donnée par l'ouvrage français (6),

(1) *Sép. gaul., rom., franq. et norm.*, p. 72.

(2) *Mém. de la Soc. des antiq. de Norm.*, t. XI, p. 178.

(3) Roach Smith, *Collectanea antiqua*, vol. 1er, p. 4.

(4) *Les principales merveilles de la nature*, p. 6, v. XXX, p. 138, in-12. Amsterdam (Rouen), 1747.

(5) *Id.*, *ibid.*, p. 139. — Afin de décharger autant qu'il est en nous l'auteur français, qui a eu la modestie de ne pas se nommer, nous dirons que la source où il a puisé ce fait extraordinaire, est Martin Zeiler, géographe voyageur, dont il avait lu les deux ouvrages intitulés : *Voyage d'Allemagne*, *Géographie de l'Allemagne et de la France*.

(6) *Les principales merveilles de la nature*, p. 137.

sans doute d'après une illustration allemande. Nous avons eu soin de



copier jusqu'à l'inscription elle-même. Un archéologue exercé reconnaîtra aisément dans ce vase une urne celtique ou germanique légèrement défigurée; et dans les curiosités que quelques-uns contiennent, qui ne supposera aisément ces médailles, ces perles, ces fibules, ces colliers ou ces bracelets que la piété antique enfermait avec les dépouilles des morts? Cette *terre molle qui s'endurcit à l'air* n'est-elle pas le trait caractéristique de ces vases celtiques, cuits au soleil ou à la fumée et que nous trouvons encore en cet état dans nos incinérations gauloises?

Une naïveté comme celle que nous venons de signaler donne bien la mesure de la science archéologique du siècle et du pays où elle a trouvé naissance et faveur.

L'abbé Cochet.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

Dans une des assemblées générales tenues l'année dernière par la Société impériale de géographie de Russie, M. le général-major russe Tchirikoff a présenté le plan de Babylone, celui de Bagdad et la carte de la contrée qui s'étend entre le Tigre et l'Euphrate, depuis les ruines d'Istabolat, sur le premier de ces fleuves, au nord de Bagdad, jusqu'aux lieux où se trouvait Sépheira sur l'Euphrate, là où l'on croit que commençait la muraille des Mèdes. M. Tchirikoff a donné un exposé de ses travaux et de ceux qui ont occupé simultanément les officiers russes et anglais, chargés de dresser à l'échelle d'un pouce par mille anglais la carte topographique de la zone de pays que traverse la frontière.

« Babylone n'offre, a dit l'officier russe, au premier coup d'œil, que des ruines informes, sur lesquelles les siècles et le vent du désert ont amassé une couche de poussière qui s'est convertie peu à peu en terre végétale. Il en est résulté que les restes des grands édifices se sont transformés en tertres considérables, les murailles en boulevards, les quartiers jadis habités en plaines entrecoupées d'élévations de terrain ; le tout est couvert de débris de tout genre, de briques avec et sans inscriptions, de vases de terre, de fragments de fer, de verre, etc. On découvre par places les traces des fouilles profondes effectuées sur de larges espaces, mais qui ne sont pourtant pas le fait des archéologues; elles proviennent de ce que, depuis deux mille ans, on a tiré de là les matériaux qui ont servi à édifier d'autres villes, lesquelles sont à leur tour déjà tombées en ruines, sauf quelques-unes qui se sont conservées entières jusqu'à nous. C'est ainsi qu'ont été bâties Séleucie, Ctésiphon, Ambar, Koufa, Bagdad et Hilleh; on rencontre souvent, dans les édifices des deux dernières, des briques de Babylone, portant des inscriptions qui se trouvent par hasard n'avoir pas été enduites d'argile.

« Tel est l'aspect confus que présente aujourd'hui le squelette de la *Grande Babylone*; mais il suffit de parcourir ses ruines désertes, Hérodote à la main, et de se rappeler ce qu'en ont dit d'autres écrivains de l'antiquité ainsi que quelques auteurs modernes, Guérin, Ritter, Rawlinson, J. Oppert et autres ; alors ce qui de prime abord semblait un chaos, de-

vient peu à peu plus intelligible, et la description d'Hérodote finit par apparaître avec un grand caractère d'exactitude. Voilà bien l'Euphrate dont le cours divise encore la ville en deux parties, comme au temps de cet historien : sur le côté oriental du fleuve (la rive gauche) existait le vaste palais des rois protégé par une enceinte fortifiée, et là en effet se trouve aujourd'hui une immense ruine avec les traces de l'enceinte qui la séparait du reste de la ville. Les Arabes la nomment *Kasser* et *Moudjalibé;* le premier de ces deux mots signifie palais, l'autre s'applique à un édifice renversé de fond en comble, parce que c'est de là surtout qu'on a tiré la plus grande quantité de matériaux. Il est hors de doute que c'est aussi ce palais qui devait renfermer les jardins suspendus. Les dimensions des ruines et les contours qu'elles présentent indiquent suffisamment leur origine. Plus loin, suivant Hérodote, sur la rive droite ou occidentale de l'Euphrate, se trouvait le temple de Bélus, dont l'enceinte formait un carré ayant deux stades ou environ cent sagènes de côté (1). Le temple lui-même se composait de huit tours bâties l'une au-dessus de l'autre en terrasses ; sa hauteur totale atteignait un stade (environ cinquante sagènes) ; il avait également un stade d'étendue à la base sur chacune de ses faces. Aujourd'hui l'on découvre encore, sur la rive droite du fleuve, une ruine que les Arabes nomment *Birs Nemroud* (la tour de Nemrod) ; elle a l'aspect d'un monticule de forme conique au sommet duquel est une tour à demi ruinée. Toute la partie supérieure de cette tour a été détruite par l'incendie, et d'énormes blocs, provenant de l'édifice, gisent encore au pied de la tour même ou de l'élévation de terrain qui lui sert de base, à l'endroit où sans doute ils ont roulé lorsque s'est accomplie l'œuvre de destruction ; l'action du feu a donné à ces fragments une apparence vitreuse. L'aspect général du monticule permet de reconnaître encore sur les côtés des terrasses à moitié comblées ; on en peut compter quatre sur les huit que mentionne Hérodote. La hauteur totale de cette ruine est d'environ trente-cinq sagènes; il ne lui en manque donc guère que quinze pour atteindre à la hauteur indiquée par l'historien. Cette partie du temple a été détruite par le feu, et les traces qu'il a laissées sont encore là pour témoigner de l'existence du passé. On sait par les récits des écrivains de l'antiquité que le temple de Bélus a été restauré deux fois, par Nabuchodonosor puis par Alexandre le Grand. Rawlinson, qui a longtemps séjourné à Bagdad, a dit à M. Tchirikoff avoir lu sur une des briques de Birs-Nemroud, le nom de Nabuchodonosor en caractères cunéiformes. Guérin, sur le témoignage de Kerporter, ne considère pas seulement la ruine de Birs-Nemroud comme un reste du temple de Bélus, il la prend pour la tour de Babel. »

En insérant ici la communication de M. Tchirikoff, nous rappelons que l'un des membres de l'expédition française en Mésopotamie, M. J. Oppert, a, pendant son séjour sur l'emplacement de Babylone, cherché à restituer

(1) La sagène, mesure russe, équivaut à 2m 13.

le plan de la cité célèbre, plan qui a été communiqué à la Société de géographie de Paris et qui fait partie de sa publication. La lecture d'une curieuse inscription cunéiforme a aussi confirmé M. Oppert dans l'opinion que le Birs-Nemroud serait la célèbre *tour des langues* à laquelle se rattachaient de fort anciennes traditions de l'Assyrie recueillies par la Genèse. (Voy. *Journal asiatique*, 5ᵉ série, tom. IX et X.)

— Les amis de l'antiquité peuvent aujourd'hui voir à l'ecole des beaux-arts le moulage en plâtre d'un magnifique bas-relief découvert à la fin de l'année dernière près de la chapelle Saint-Zacharie à Eleusis, et qui, selon toute vraisemblance, provient du temple élevé à Triptolème dans cette ville et signalé par Pausanias. Ce bas-relief d'un style excellent, et qui rappelle à certains égards les frises du Parthénon, représente Déméter remettant au jeune Triptolème le grain de blé qu'il doit confier à la terre dans le champ Rharien. La déesse est debout, vêtue d'une longue robe dont les plis réguliers tombent jusqu'à terre ; elle s'appuie d'une main sur son sceptre. Triptolème nu a les traits et l'aspect de l'éphèbe, il étend une main pour recevoir la précieuse semence et tient de l'autre son manteau qui glisse de ses épaules. Derrière lui est Proserpine, la partie inférieure du corps enveloppée dans un pallium, la poitrine couverte seulement d'une tunique d'étoffe transparente dont les plis fins dessinent ses formes juvéniles. Elle pose sa main droite sur la tête de Triptolème en signe de protection, et porte de l'autre, le bras tendu, un long flambeau appuyé contre son épaule.

L'École des beaux-arts est redevable de ce moulage à la libéralité de M. Charles Lenormant. Quelques jours avant sa mort, frappé de l'intérêt de ce morceau, qu'on n'avait point encore signalé, il voulut en faire jouir nos jeunes artistes. M. François Lenormant, qui poursuit avec succès des études dans lesquelles son père lui a laissé un si noble exemple, vient de consacrer une dissertation pleine d'intérêt à ce bas-relief, dont le coup d'œil exercé de M. Charles Lenormant avait du premier coup compris le sens et la valeur.

L'École des beaux-arts s'est aussi enrichie du moulage d'une tête colossale de Neptune que le même M. Lenormant avait fait exécuter en même temps que celui du bas-relief. Nous tenons à signaler à nos lecteurs ce double fait qui, outre qu'il est un événement en archéologie, prouve quel zèle le regrettable antiquaire a montré jusqu'à sa dernière heure pour les progrès d'une science qu'il cultivait avec amour et dont il a été l'un des martyrs.

BIBLIOGRAPHIE

Geographische Inschriften altægyptischer Denkmæler gesammelt wærend der auf Befehl des Kœnigs Friedrich Wilhelm IV von Preussen unternommenen wissenschaftlichen Reise in Ægypten erlaütert und herausgegeben, von Heinrich Brugsch. — *Inscriptions géographiques des monuments de l'ancienne Égypte réunies pendant un voyage scientifique entrepris en Égypte sur l'ordre du roi de Prusse Frédéric-Guillaume IV*, par Henri Brugsch. Leipzig, 1857 à 1860, 3 vol. in-4°.

L'ouvrage que vient de terminer M. le docteur Henri Brugsch est assurément le monument le plus important qu'on ait élevé à la géographie ancienne depuis longues années. Le savant égyptologue berlinois a entrepris d'extraire des textes égyptiens toutes les données propres à nous faire connaître la nomenclature géographique et les divisions de l'Égypte pendant la période qui s'étend entre les temps pharaoniques et la domination romaine. Dans deux voyages successifs, il a pu étudier les lieux et rassembler de nouveaux documents qui en éclairent l'histoire. C'est ainsi qu'il lui est devenu possible d'aborder des questions qui demeuraient jusqu'à ce jour fort obscures. Le premier volume de son ouvrage, de beaucoup le plus étendu, traite de l'Égypte pharaonique; le second, des contrées limitrophes ou peu éloignées avec lesquelles les Égyptiens entretenaient des relations; le troisième, de l'Égypte au temps des Ptolémées et des Romains. Ce dernier volume, récemment publié, renferme en outre des additions aux deux autres et des index qui rendent les recherches plus faciles.

La fixation précise des localités qu'on trouve si fréquemment mentionnée dans les inscriptions hiéroglyphiques, offre des difficultés que M. Brugsch ne se flatte pas d'avoir toujours éclaircies, mais elles n'empêchent point qu'on puisse considérer son livre comme nous donnant une idée assez exacte de la géographie égyptienne.

L'auteur passe d'abord en revue les signes ou figures de l'écriture hiéroglyphique qui ont un sens géographique; après quoi il assigne les frontières de l'Égypte aux différentes époques, donne ses grandes divisions établies par rapport au Nil dont il énumère les anciens noms, et classe les différents bras. Il entre ensuite dans l'étude des nomes, nous fait connaître les noms des divinités adorées spécialement dans chacun

d'eux, recueille sur les monuments les noms égyptiens des villes que nous n'avions longtemps connues que par leur appellation grecque, noms que Champollion s'efforça, au début de ses études, de retrouver dans le copte.

La détermination des noms de pays, de peuples étrangers consignés dans les inscriptions commémoratives des victoires des Pharaons, ou représentés comme tributaires, est certainement le problème le plus intéressant et le plus délicat que M. Brugsch ait abordé. Au sud de l'Égypte, il retrouve dans le pays de Kesch ou Keschi le Kousch de la Bible. Une contrée voisine portait le nom de Chent-Hen-Nefer, qui paraît s'être appliquée à une partie de la Nubie. Le pays de Takens en était peu éloigné. Peut-être est-ce le Wadi-Kenous ou la vallée des Beni Kenous actuelle. A l'est de l'Égypte s'étendait la région désignée par le nom de Pount ou de Poun; sa population est représentée de même couleur que les Égyptiens, mais portant la barbe plus longue. A en juger par les circonstances dans lesquelles ce pays est mentionné, par les produits qui en étaient apportés, le Poun devait être voisin de l'Arabie et peut-être était-ce l'Arabie méridionale. Au nord de l'Égypte, M. Brugsch rencontre un grand nombre de peuples. Ce sont d'abord les Cheta, dans lesquels il reconnaît, avec MM. de Rougé et Bunsen, les *Chittim* de l'Écriture; Champollion les avait identifiés aux Scythes, et plus tard on les prit pour les Chaldéens.

Les *Cheta* figurent bien souvent dans les inscriptions des dix-huitième, dix-neuvième et vingtième dynasties; ils soutinrent contre les Pharaons des guerres prolongées. Tous les indices tendent à nous faire chercher leur pays dans la Palestine dont ils formaient vraisemblablement la population la plus importante; on trouve leur nom associé à ceux de plusieurs villes de l'Assyrie, notamment à celui de *Qerkamscha* où il est aisé de reconnaître Karchemisch ou Circesium sur l'Euphrate. Les noms de chefs *Cheta* ont d'ailleurs une physionomie sémitique.

Puis viennent le pays d'*Amar* ou *Amor*, les Amorites, tribu cananéenne, la Mésopotamie, *Naharina*, le pays de *Singar*, le Sinear de l'Écriture, enfin celui des *Retennou* qui occupaient les villes de Kedes, d'Assour et de Babel à l'époque de la dix-huitième dynastie. Les Retennou étaient un peuple de race blanche qui portait les cheveux longs et la barbe longue; leur costume et leurs traits nous font reconnaître en eux les Assyriens. M. Brugsch s'est livré sur ce peuple à une étude intéressante et approfondie. Il passe ensuite en revue toutes les villes qui appartiennent à la Syrie ou à la Palestine, réussit à en identifier un certain nombre. A l'ouest de l'Égypte, apparaît le pays de Rebou ou Lebou, c'est-à-dire la Libye; quant à un certain nombre de tribus africaines, il est assez difficile d'en assigner la position. Le second volume se termine par l'étude des quatre races humaines qu'ont distinguées les Égyptiens, à savoir: les peuples à peau rouge-brun-clair, tels que les *Égyptiens*, les *Poun*, les *Cheta*, les habitants du *Naharina*, une partie des *Retennou*, les *Sardana*,

vraisemblablement les Phéniciens, peuples désignés sous le nom générique de *Ret*, au pluriel *Retou*. Cette race paraît avoir été donnée comme l'humanité par excellence, comme sortie du limon de la terre. La confusion de R avec L en égyptien fait penser que ces *Retou* sont les *Loud* (*im*) de la Genèse. La seconde race, celle des *Aamou*, a la peau jaune et rappelle par sa physionomie les Cananéens; elle représentait vraisemblablement les anciens habitants de la Palestine; la troisième est celle des *Nahsou* ou nègres ; la quatrième porte le nom de *Temhou* et comprenait les peuples de la Libye; les *Temhou* sont représentés avec la barbe courte et deux plumes sur la tête; une longue mèche de cheveux leur pend le long de l'oreille. Les peintures égyptiennes leur attribuent une couleur beaucoup plus claire qu'aux Aamou, ce qui peut étonner pour des habitants de la Libye ; mais sans doute que sous ce nom de Temhou, les Égyptiens comprenaient tous les peuples des côtes septentrionales de la Méditerranée, qui avaient colonisé le nord de l'Afrique.

Le troisième volume nous donne, d'après une curieuse inscription d'Abydos et différents textes, des noms de villes égyptiennes et de nomes sous les règnes de Ramsès II et Seti II ; une nouvelle liste copiée dans le sanctuaire intérieur du temple d'Ammon à Louqsor, nous fournit aussi une autre liste de nomes. A Philæ, M. Brugsch a découvert l'énumération d'un certain nombre de nomes qu'il nous fait également connaître ; dans le temple de Denderah il découvre les noms de certaines divinités auxquelles leur caractère topique donne une importance géographique. Enfin à Esneh et ailleurs, le voyageur berlinois récolte quelques indications qui éclairent les faits consignés dans son premier volume.

L'auteur passe ensuite à une chorographie de l'Égypte sous les Ptolémées et les Romains; elle nous permettra de rectifier bien des erreurs des géographes anciens, celles surtout de l'Anonyme de Ravenne dont M. Brugsch nous montre aisément l'ignorance et les confusions.

De curieuses planches où sont reproduites les inscriptions hiéroglyphiques les plus importantes et quelques-unes des peintures figurant des individus appartenant aux populations mentionnées dans l'ouvrage, complètent cette publication.

Il faut lire les intéressants et ingénieux rapprochements de l'auteur pour apprécier tout le parti qu'on peut tirer, quand il s'agit de déterminer des noms de pays et de lieux, du récit des guerres, de la nature des tributs apportés par les vaincus, du type de ceux-ci, de leur costume, de leur nom et de mille circonstances, souvent en apparence indifferentes, mais qui acquièrent par leur confrontation une valeur qu'on ne leur supposait pas.

Les *Inscriptions géographiques de l'ancienne Égypte* ne peuvent être encore considérées que comme un premier essai, mais elles dissipent déjà une partie des ténèbres dont est environnée la distribution des peuples et la situation de leurs villes, plusieurs milliers de siècles avant notre ère.

A. M.

NOTICE HISTORIQUE ET BIBLIOGRAPHIQUE

SUR LE

COMTE BARTOLOMEO BORGHESI

(SUITE.) (1)

1826. — *Intorno a due antiche iscrizioni di Urbisaglia.* Al sig. Carlo Filoni. Giornale Arcad., t. XXXII, 1826, p. 163-184.

1829. — *Lettera sopra alcune iscrizioni lunesi.* Roma, 1829, in-8.

1830. — *Illustrazione di un marmo interessante scoperto nella Basilica di S. Paolo* ad quatuor-angulos, *detta Ostiense.* Giornal. Arcad., t. XLVI, p. 174-194.

1830. — *Lettera del signor Bartolomeo Borghesi cittadino e consigliere della Republica di San Marino, al signor av. N. N.*

M. Borghesi revendique, dans cette lettre, les droits anciens de l'état libre de saint Marin qui semblaient menacés à cette époque comme au temps du cardinal Alberoni. L'avocat Carlo Fea fut chargé, vers ce même temps, de réfuter l'ouvrage apologétique composé par Delfico en faveur de l'ancienneté des titres et des droits de la petite république. C'est dans le long mémoire de l'avocat Fea que se trouve insérée la lettre de M. Borghesi, et il s'applique à en combattre les arguments. Le travail de Fea est intitulé : *Il diritto sovrano della santa sede sopra le valli di Comacchio e sopra la Republica di San Marino.* In-4°, Roma, 1834.

1831. — *Senatus-consulto in bronzo.* Bullettino dell' Instit., 1831, p. 136-138.

1831. — *Epitafio con data consolare* 1831, par B. Borghesi et Gerhard. Bullettino dell' Instituto di corrispond. arch., 1831, p. 50-51.

1831. — *Intorno un Erme scoperto nella Romagna.* Bullettino, 1831, p. 182-184.

1831. — *Sull' era Ritinica,* Lettera al Sestini, publiée dans l'Antologia I Firenze, n° XXXI, 1831.

(1) *Voy.* le n° du 1er mai.

1831. — *Sopra due tessere gladiatorie consolari, scoperte ultimamente in Roma* Giornale Arcadico, t. LIV, p. 66-98.

1831. — *Illustrazione di un' iscrizione veneta di L. Volusio.* Giornale Arcadico, t. XLIX, p. 280-301.

1831. — *Intorno a due iscrizioni di Ottavia, figliuola di Cesare Augusto, recentemente scoperte in Roma.* Giornale Arcadico, t. XLIX, p. 230-238.

Vers 1832. — *Frammento di Fasti sacerdotali,* travail très-important, publié dans l'unique volume des Memorie dell' Institut. di corrisp. archeolog., fasc. III. Mem. VII, p. 155-225. In-8°. Vers 1832 (le volume ne porte pas de date).

Un des travaux les plus nouveaux et les plus féconds pour l'histoire; car il fait connaître toute la hiérarchie religieuse de Rome. Ces explications devraient être plus vulgarisées; malheureusement le volume des *Mémoires*, qui commençait une collection, abandonnée aussitôt parce qu'elle faisait double emploi avec les *Annales* de ce même Institut de correspondance archéologique, est devenu assez rare et bien peu de personnes connaissent le précieux document qu'il renferme.

1832. — *Iscrizione della villa Scultheis.* Bullettino, 1832, p. 153-154.

1833. — *Osservazioni sul consolato dell' anno* 747 *di Roma.* In Avellino: Opuscoli diversi, t. II, 1833, p. 273-315. (Travail important et rare).

1833. — *Osservazioni intorno all' iscrizione del sarcofago di Marco Simone.* Bullett., 1833, p. 102-104.

1834. — *Iscrizione consolare di Castel, presso Magonza*; al dottor Kellermann. Bullett., 1834, p. 70-73.

1835. — *Dichiarazione d'una lapide Gruteriana per cui si determina il tempo della prefettura urbana di Persifilo e l'età di Palladio Rutilio Tauro.* Dans les Mémoires de l'Académie de Turin, t. XXXVIII, 1835.

C'est une des publications les plus intéressantes de M. Borghesi, et dont le titre, trop modeste, cache un exposé complet de la hiérarchie es fonctions publiques sous Dioclétien et ses successeurs.

1835. — *Iscrizioni di Oberpettau.* Bullett., 1835, p. 1-7.

1835. — Article critique sur les *Vigilum romanorum latercula,* publié par Kellermann. Bullett., 1835, p. 170-176.

1835. — Lettre à M. Ollaüs Kellermann sur la méthode à suivre dans le dépouillement et le classement des inscriptions pour le recueil général d'un *Corpus universale;* — datée du 31 juillet 1835. Publiée par M. Noël des Vergers dans sa lettre à M. Letronne, 1845.

1835. — *Tavola alimentaria Bebiana.* Bullett., 1835, p. 145-152.

Il s'agit de la découverte faite à cette époque d'une nouvelle Table alimentaire, à Campolattaro, près de Bénévent. M. Borghesi est le premier qui ait expliqué clairement cette belle institution des Antonins, dont les Maffei, les Muratori, les Wolf, les Savigny avaient en vain cherché le sens. M. Borghesi comprit qu'il s'agissait de la combinaison du crédit foncier avec l'assistance publique, et que la munificence des empereurs avait un double but : le soulagement des misères et le secours accordé à la petite

propriété; l'un et l'autre perpétués par l'hypothèque et sauvegardés par la surveillance active de magistrats dont M. Borghesi a indiqué les degrés, déterminé les fonctions et fixé la hiérarchie. (Voir les autres articles sur la même matière.)

1836. — *Iscrizioni scoperte nel tempio di Minerva dell'agro Veronese*. Annal. dell' Instit. 1836, p. 143-144.

1836. — *Iscrizione di Todi*. Annal dell' Instit. di Corr. arch. 1836, p. 68-69.

1836. — *Sull' ultima parte de' Censori romani*. Atti dell' Academia romana di archeologia ; t. VII, 1836, p. 121 et suiv. In-4°.

M. Borghesi expose, dans ce travail capital, l'histoire du démembrement de la censure sous Auguste et de la création des divers magistrats qui se partagèrent les fonctions des censeurs; tels que les *Curatores viarum*, — *Curator alvei Tiberis et Cloacarum urbis*, — *Curator aquarum et miniciæ*, *Curator operum publicorum*, etc. Il montre comment l'empereur, en abandonnant les travaux publics à des *magistrats* et non pas seulement à des *fonctionnaires* nouveaux, se réserva toutes les fonctions politiques des anciens censeurs républicains. Ce mémoire est un chef-d'œuvre de science et de méthode.

1838. — *Memoria sopra un' iscrizione del console L. Burbuleio Optato Ligariano serbata nel museo reale*. Napoli, 1838 ; 77. p. in-8°.

Ce mémoire, qu'on peut considérer comme le modèle des travaux épigraphiques, nous fait connaître sous ce titre, en apparence insignifiant, l'administration romaine sous son jour véritable, au premier siècle de l'empire. C'est peut-être l'œuvre la plus accomplie de M. Borghesi, et celle où il nous donne les plus précieux renseignements.

1838. — *Dissertazione sugli Ottoviri*. Giornale di Perugia, 1838, aprile, maggio, giugno.

1838. — *Intorno al monumento di Marco Virgilio Eurisace, recentemente discoperto presso la Porta Maggiore*; cenni del marchese Giuseppe Melchiorri. Roma, 1838. In-8°, p. 23, article critique; bullettin., 1838, p. 165-168.

1839. — *Sulle iscrizioni romane del Reno del prof. Steiner, e sulle legioni che stanziarono nelle due Germanie da Tiberio fino a Gallieno*. Bullett., 1839, 128-180.

Dans ce travail, M. Borghesi donne, à propos des troupes qui ont tenu garnison dans les deux provinces de Germanie, une histoire des légions dont l'ensemble composait l'armée romaine : document très-précieux en ce qu'il nous fait connaître la création et la succession des légions; tableau très-intéressant des forces militaires de l'empire.

1839. — *Iscrizione riguardante lo Storico Dione Cassio*, 1/2 page. Bullett., 1839, p. 136.

1839. — *Iscrizione alimentaria di Terracina*. Bullett., 1839, p. 153-156.

1840. — *Nuovo diploma militare dell' imperatore Traiano Decio*. Rome, 1480. In-4°, 95 p. Inséré plus tard, 1842, dans les Annali dell' Academia romana d'archeológ., t. X, p. 125 et suiv.

Dans ce mémoire, l'illustre épigraphiste a, le premier, expliqué le véritable objet des diplômes militaires, extraits des décrets par lesquels les empereurs accordaient le droit de cité et le *Connubium* aux vétérans des cohortes auxiliaires qui avaient obtenu l'*honesta missio*.

1840. — *Figuline letterate del Museo ducale di Parma*. Annali dell' Institut. di Corrisp. arch., 1840, p. 225-246.

Vingt-quatre de ces inscriptions appartiennent à l'époque républicaine; trente-trois à l'époque impériale.

1840. — *Scoperte epigrafiche*. Bullett., 1840, p. 94-96.

1840. — *Di tre consolati di Muciano*. Bibliot. italian., 1840, t. XCVII, p. 12 et suiv. Firenze.

1841. — *Figuline Vellejate*. Bullett., 1841, p. 141-142.

1842. — *Lettera del conte B. Borghesi*, insérée dans les Osservazioni intorno alcune antiche iscrizioni che sono o furono già in Napoli, dal Cav. Agostino Gervasio, 1842. Napoli.

1842. — *Osservazioni intorno una tessera gladiatoria*. Bullett., 1842, p. 31-32.

1842. — *Iscrizioni dalmatine*. Bullett., 1842, p. 101-109.

1843. — *Iscrizioni latine del Pireo e della Valachia*. Bullett., 1843, p. 131-134.

1843. — *Osservazioni intorno una medaglia di Carausio e due lapidi poste in onore di Tetrico* (Lettera del conte Borghesi al dottore G. Henzen). Bullett., 1843, p. 167-169.

1844. — *Lettera intorno un' iscrizione latina di paleografia archaica, scoperta a Tuscolo*. Publiée dans le journal romain appelé Il Saggiatore, 1844, p. 32-37.

1844. — *Osservazioni intorno i due Præfecti alimentorum*. Bullett., 1844, p. 125-127.

1844. — *Iscrizione Puteolana inedita nella quale è menzione del console C. Prastina Pacato*. Bollett., Arch. napolit., t. II, 1844, p. 113-116.

1844. — *Sopra una iscrizione del museo Campana, al D. Achille Genarelli. Lettera di Bartholommeo Borghesi*, Roma, 1844. Extr. du Saggiatore (journal romain), anno I, vol. I. Cette lettre est datée de S. Marino, 1er juillet 1843, 14 pages in-8°.

Il s'agit d'une inscription relative à un certain L. Seius Strabo, que M. Borghesi démontre avoir été le père de Séjan.

1845. — *Lettera al signor Minervini intorno ai consolati di due Aviti*. Bollett. napol., 1845, t. XLVIII, p. 99 et suiv.

1846. — *Lettera del conte Borghesi sul consolato di Vibio Crispo, al Padre D. Luigi Bruzza*. Vercelli, 1846.

1846. — *Intorno a due iscrizioni esistenti à Fuligno*. Annali dell' Instit., vol. III, 1846, p. 312-350.

Documents très-intéressants sur les triomphes et les ornements triomphaux sous l'empire.

1847. — *Iscrizione inedita di Venafro*. Lettera del conte Borghesi, p. 1-3. Bullett., 1847, p. 1 et suiv.

1847. — *Intorno all' età di Giovenale*. Lettera del cav. Bart. Borghesi al prof. Otto Jahn, Roma, 1847.

Article précieux sur la méthode à suivre dans l'usage des *Fastes consulaires* comme pouvant déterminer l'époque des inscriptions concernant les particuliers.

1848. — *Frammento dei Fasti di Lucera*. Dissertazione del sig. conte Bartolomeo Borghesi. Annali dell' Institut., 1848, p. 219-273. — Tiré à part, 57 pages.

Travail important.

1849. — *Della nuova lapide di un Giunio Sileno e della sua famiglia*. Annali dell' Instit., 1849, p. 1-71.

1850. — *Sulla iscrizione Perugina della porta Marcia*. Archivio Storico italiano, vol. XVI. Firenze, 1850. — Vingt pages. Tiré à part.

Dans cette dissertation importante, M. Borghesi s'occupe de la condition de Pérouse sous Auguste, des colonies de l'Italie à cette époque, et notamment des vingt-huit qu'il a rétablies ou fondées dans la péninsule.

1851. — *Da lettera del conte Borghesi al dottore G. Henzen*. Bullett., 1851, p. 72-77. (Fragment.)

1851. — *Lettera al cav. de Rossi*. Bullett., 1851, p. 35-36.

1851. — *Lettera al dottore G. Henzen*. Intercalée dans un travail du savant secrétaire de l'Institut archéol., intitulé : *Iscrizioni latine*. Bullett., 1851, p. 178-180.

1852. — Compte rendu des Inscriptions du royaume de Naples, par T. Mommsen. Bullett. dell' l'Institut., 1852, p. 116-122.

1852. — *Da lettera del conte Borghesi al cavaliere de Rossi*. Bullett., 1852. p. 133-135. (Fragment.)

1853. — *Iscrizione onoraria di Concordia*. Annali del' Institut., 1853, p. 188-227.

Travail dans lequel le savant de Saint-Marin retrouve le nom du personnage auquel cette inscription acéphale est consacrée, et qui était *juridicus* de la Transpadane. Son nom est *Arrius Antoninus*.

1853. — *Iscrizioni latine da lettera del conte Borghesi al dottore G. Henzen*. Bullett., 1853, p. 184-188. (Fragment).

1854. — *Lettera al dottore G. Henzen*. Annali dell' Instituto di Corrisp. arch. Fascicolo II, 1854, p. 68-69.

1855. — *Lettera sul consolato di Mamerco Scauro*, inserita nel articolo del dottore G. Henzen, intitolato : *Iscrizioni consolari*. Annali, 1855, p. 8-9, 16 et 17.

1855. — *Lettera al dottore G. Henzen sopra un' iscrizione di Lambese*. Annali, 1855, p. 45.

1856. — Lettre de M. Borghesi à M. E. Desjardins, à la date du 3 octobre 1856, touchant le travail de ce dernier, intitulé : *De Tabulis alimentariis*, et principalement sur le sens des mots POPVLVS et FIGLINÆ employés

dans les Inscriptions alimentaires. Cette lettre est insérée, en partie, dans l'article, publié aussi sous forme de Lettre et adressée à M. le docteur G. Henzen, par M. Ernest Desjardins, sur la Table alimentaire de Parme et la cité de Veleia; elle est datée du 5 novembre 1856. Bullettino dell' Instituto de 1856, p. 2, et 4-5. (Fragment).

M. Borghesi, approuvant l'explication donnée du mot POPVLVS par l'auteur du livre, croit qu'il signifie bien en effet le domaine public en général, et, en particulier, les *voies* et les *itinera*. Quant au mot FIGLINÆ, il prouve par des exemples qu'il ne peut s'appliquer qu'aux fabriques de poterie et non aux lieux ou à la terre d'où l'on tirait la matière employée par les potiers.

1856. — *Osservazioni sul frammento di Fasti sacerdotali ritrovato nella Basilica Giulia.* Annali 1856, p. 48-52.

1856. — *Frammento de' Fasti.* Lettera al dottore G. Henzen. Bullett., 1856, p. 59-62.

1856. — *Iscrizioni di Sestino* da lettera del conte Borghesi al dottore G. Henzen. Bullett., 1856, p. 140-143. (Fragment.)

1856. — *Iscrizione di Falerone* (près Fermo). Bullett., p. XXXI, 1856.

1857. — *Frammento de' Fasti capitolini al dottore G. Henzen.* Bullett., 1857, p. 78-87.

1858. — *Sull' imperator Pupieno.* Bollett. archeol. napolit., novembre et décembre 1858.

OUVRAGES DONT NOUS N'AVONS PAS LES DATES.

Sulla notizia di alcuni diplomi imperiali di congedo militare, pubblicata dal professor Gozzera Ragguaglio, del conte B. Borghesi.

Lettera relativa ad un' iscrizione pubblicata dal signor D. Bernardo Montanari. Rimino.

Descrizione della serie consolare del museo Fontana.

Memoria sopra Valeria Massimilla, moglie de l' imperatore Massenzio. Inséré dans l'appendice de l'Orelli d'Henzen, n. 550.

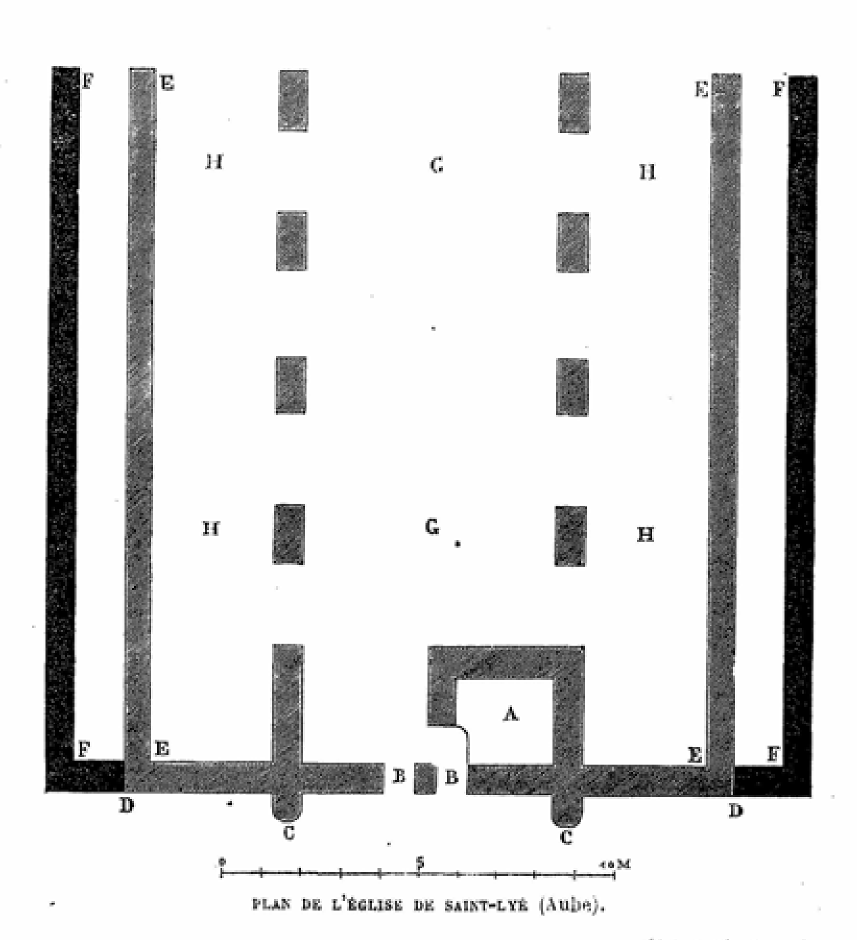
Lettera al Roverello sopra i tre consolati di Mucieno. Insérée dans la Biblioteca italiana de Milan.

Sopra i consoli padre e figlio, minici Natali. Saggiatore romano, anno III, vol. 6, n° IV.

Dissertazione sulle tessere degli spettacoli romani. Giornale Arcadico, t. LIV, p. 70.

ERNEST DESJARDINS.

FIN DU PREMIER VOLUME DE LA NOUVELLE SÉRIE.



PLAN DE L'ÉGLISE DE SAINT-LYÉ (Aube).

(Voir le N° de mai).

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME DE LA NOUVELLE SÉRIE.

ARTICLES ET MÉMOIRES.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES.

BIBLIOGRAPHIE

Paris. — Imprimerie PILLET fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

